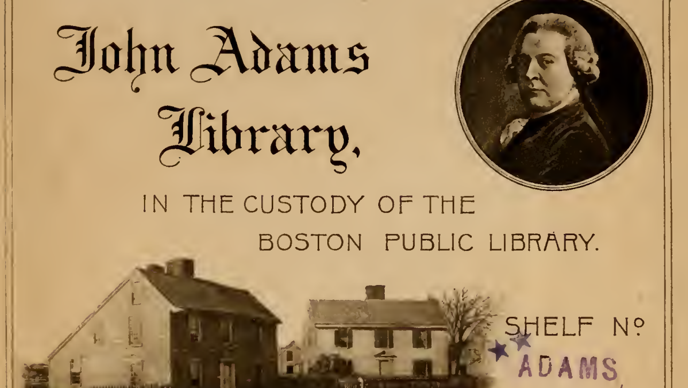




John Adams
Library,
IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.
SHELF No
ADAMS
241.4
v.2

HISTOIRE

DE LA

CONJURATION

DE

LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLEANS,

SURNOMMÉ *ÉGALITÉ*.

HISTOIRE
DE
LA CONJURATION
DE
LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS,

PREMIER prince du Sang, duc d'Orléans, de Chartres, de Nemours, de Montpensier et d'Etampes, comte de Beaujolais, de Vermandois et de Soissons, surnommé ÉGALITÉ.

PAR l'Auteur de l'*Histoire de la conjuration de Maximilien Robespierre.*

Ego unquam fuisse tale monstrum in terris nullum puto....... Quis turpioribus viris conjunctior ?.... Quis tetrior hostis huic civitati ? Quis in voluptatibus inquinatior ? .... Quis in rapacitate avarior ?.... Quis in largitione effusior ?.... Omnes omnibus ex terris homines improbos audacesque collegerat.

CIC. ORAT. pro Cœlio, cap. 5 *et* 6.

Je ne crois pas qu'il ait jamais existé sur la terre un pareil monstre. Fut-il jamais homme plus lié que lui, avec les gens les plus décriés ?.... Cette ville eut-elle jamais un ennemi plus farouche ?.... Quelle vie plus dissolue que la sienne ?.... Qui jamais poussa plus loin l'avarice dans ses rapines, la prodigalité dans ses largesses ?.... Il avoit rasssemblé de toutes parts tout ce qu'il y avoit d'hommes pervers et audacieux.

TOME SECOND.

A PARIS.

1796.

HISTOIRE
DE LA
CONJURATION
DE
LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS,
SURNOMMÉ ÉGALITÉ.

LIVRE SIXIEME.

D'Orléans tente la fidélité des troupes. Les conjurés le portent à la présidence de l'assemblée nationale. Articles dont ils conviennent dans le conseil révolutionnaire de Passy. Moyens qu'ils emploient pour en assûrer l'exécution. D'Orléans est secondé dans ses manœuvres sur les grains, par le comité des subsistances de l'assemblée nationale, et par Necker. Sa conduite dans les journées des 11, 12 et 13 juillet 1789.

LE Palais-Royal étoit toujours le volcan d'où s'élançoient les torrens de feu qui em-

brâsoient notre malheureuse patrie. On y tenoit école publique de sédition; on y prêchoit sans détour le régicide; on y blasphêmoit avec effronterie contre Dieu, la religion et les prêtres; on y dressoit les prostituées dans l'art de corrompre la fidélité des soldats que la cour faisoit journellement arriver à Paris. Quiconque au milieu de cette cohue de frénétiques, vouloit faire entendre la voix de la raison, étoit baffoué, maltraité, couvert de blessures; et plus d'une personne périt ou sur la place même, ou des suites des outrages qu'elle avoit reçues. L'affluence dans ce jardin étoit telle du matin au soir, qu'il regorgeoit du peuple qui s'y fouloit. Les orateurs entassoient les siéges, les chaises pour s'en composer des tribunes, mais l'édifice crouloit sous les pieds qui le pressoient, et se réduisoit en poudre. Jamais on n'avoit vu dans une société policée, l'exemple d'un tel désordre; jamais on n'avoit vu des milliers de rebelles s'assembler paisiblement dans un lieu public pour s'y exciter mutuellement à faire couler des flots de sang. D'Orléans sous les auspices et dans le Palais duquel toutes ces hordes de séditieux se réunissoient impunément, étoit un conspirateur d'une nouvelle espèce; car il ne pouvoit conspirer avec plus de bruit.

Les soldats de toutes armes, les cavaliers, fantassins, artilleurs, ne bougeoient du jardin du Palais-Royal. On leur prodiguoit les

...ction of
...oldiers.

caresses, les raffraichissemens de toutes les sortes, l'argent, les billets de caisse; on leur faisoit promettre de ne point servir la cour, et ils le promettoient.

Le régiment qu'il importoit le plus à d'Orléans de corrompre, c'étoit celui des gardes françaises. Un ancien officier de ce corps, appellé Valadi, fut l'homme dont il se servit pour attacher cette troupe à son parti. Valadi le servit avec zèle; il alloit de caserne en caserne, semoit les écrits, l'argent (1), tentoit tous les genres de séduction. Ce qu'on aura peine à croire, c'est que Valadi ne faisoit aucun mystère de sa mission. Les officiers des gardes françaises le voyoient agir, ils entendoient ses harangues à leurs soldats, et ils se taisoient. Les impudiques créatures qui dans l'intérieur du Palais-Royal se dévouoient à tous les genres de libertinages, achevèrent ce que Valadi avoit commencé; les gardes françaises finirent par se mettre en pleine insurrection.

Ce que Valadi faisoit pour d'Orléans à Paris, d'autres agens du prince le faisoient dans les diverses provinces; de sorte qu'un très-petit nombre de corps restèrent fidèles à la cause du royalisme. Dans les plus incorruptibles même, il se glissa, graces aux écrits empoisonnés que vomissoit le Palais-

---

(1) Il est utile de remarquer que tous ces faits sont avoués par les écrivains démocrates.

Royal, un certain systême d'insubordination qui, sans les mettre en révolte ouverte contre le roi, les détachoit par le fait, de son service.

Les gardes-du-corps même ne furent pas exempts de cet esprit de vertige : au serment qu'ils avoient fait en entrant au service, de défendre le Roi jusqu'à la mort, de veiller à la conservation des jours de la reine, du dauphin et de la famille royale, ils ajoutèrent celui de *ne pas faire le moindre mouvement contre le peuple, quelque chose qu'il tentât, n'étant pas nés français*, dirent-ils dans la formule de ce serment, *pour agir contre les intérêts de la France, et ne nous étant pas engagés à défendre les traitres à la patrie, ni à protéger les jours des* ARISTOCRATES.

En conséquence de cette résolution, les gardes murmurèrent des patrouilles qu'on leur faisoit faire autour du château pour contenir la multitude qu'on portoit à égorger quiconque étoit signalé par la faction d'Orléans comme aristocrate. Ils chargèrent un de leurs maréchaux des logis, d'un mémoire dans lequel ils représentoient que le service qu'on exigeoit d'eux ne convenoit qu'à des cavaliers de maréchaussée. Le capitaine de la compagnie de service, à qui on remit ce mémoire, crut y voir l'intention d'ajouter aux embarras du roi; il cassa le maréchal des logis. Les gardes offrirent aussi-tôt leur

démission. « Eh bien ! leur dit le capitaine,
» si vous vous retirez, le roi se fera servir
» par des paysans. — Non pas par des pay-
» sans, répondirent les gardes, mais ap-
» pellez des valets, et vous les commande-
» rez. »

Le roi, lorsque le capitaine lui rendit compte de cette affaire, s'écria douloureusement : « Eh ! quoi, mes fidèles gardes veu-
» lent-ils aussi m'abandonner ? Eux aussi,
» doutent-ils de mon cœur ? Faites-leur en-
» tendre, ajouta-t-il, que le moment n'est
» pas favorable pour me porter des réclama-
» tions. »

Il fallut que la reine interposât sa médiation ; elle obtint le rétablissement du maréchal des logis. Les gardes-du-corps lui en firent leurs remercîmens. Ils en reçurent cette réponse : « Nous sommes trop heureux,
» messieurs, de vous donner des marques
» de notre reconnoissance et de notre atta-
» chement. »

L'esprit de vertige dont les propres gardes du roi n'avoient pu se garantir, fut tel dans les autres corps qui se trouvoient à Versailles, qu'on eût toutes les peines du monde à obtenir des soldats, qu'ils protégeassent la vie de l'archevêque de Paris et de quelques autres membres du haut clergé, contre des assassins que la faction d'Orléans vomissoit journellement. Dans une occasion où l'archevêque fut serré de près par une troupe

de ces bandits, les soldats se portèrent à le défendre avec une telle nonchalance et de si mauvaise grace, que le prélat fut blessé, et qu'il eût infailliblement perdu la vie, sans l'adresse de son cocher.

A Paris, les officiers des gardes françaises s'allarmant un peu trop tard de la licence de leurs soldats, imaginèrent de les consigner dans leurs casernes; ceux-ci ne se firent aucun scrupule de violer la consigne et de se répandre dans les rues. Ils ne manquoient jamais de se rendre le soir sur deux rangs au Palais-Royal, où on les recevoit avec de bruyans applaudissemens, et où on leur donnoit avec profusion tout ce qui pouvoit le plus flatter leur goût.

Onze soldats de ce régiment furent mis dans la prison de l'Abbaye, pour des délits qui, à s'en rapporter à leur écrou, n'avoient nul rapport à leur service; il paroissoit qu'ils étoient accusés de vols faits à leurs camarades. Ces malheureux imaginèrent de faire jetter au milieu du jardin du Palais-Royal un billet dans lequel ils annonçoient qu'ils étoient détenus pour n'avoir pas voulu tirer sur le peuple. Le premier orateur entre les mains de qui ce billet tomba, le lit à haute voix, le commente, harangue les auditeurs. A l'instant chacun lui répond par ce cri : *à l'Abbaye*. Deux cents jeunes gens en effet sortent du jardin, et courent vers la prison. Sur leur route une foule d'ou-

vriers, de gens de peine se joint à eux. C'est ce qui arrive toujours dans ces sortes d'occasions. Cinquante mutins rassemblés vont se faire suivre de tout ce petit peuple qui est naturellement porté à la sédition, au bruit, au dégat, au mouvement, à l'amour des choses nouvelles.

Cette troupe enlève en passant chez les marchands, les outils qui lui sont nécessaires pour forcer la prison. Elle alloit y entrer, lorsqu'une compagnie de dragons et une autre de hussards arrivèrent à bride abbattue, et le sabre nud à la main. A la vue du peuple, les soldats remirent le sabre dans le fourreau, et ôtèrent leur casque en signe d'amitié. On leur porta du vin, de l'eau-de-vie; ils burent à la santé du roi et de la nation, et promirent de n'apporter aucune opposition aux excès qui alloient se commettre. Les portes de la prison furent brisées; on arracha les onze gardes françaises, on les promena en triomphe dans les rues, et ce fut encore la demeure du duc d'Orléans qui leur servit d'asyle. On dressa au milieu du jardin une table sur laquelle on leur servit un repas somptueux. On les conduisit ensuite dans la salle du spectacle des Variétés, où ils trouvèrent des lits. Dans la crainte que leurs officiers ne les fissent enlever, des jeunes gens montèrent la garde autour de la salle. Le soir, on célébra cet événement par une illumination au Palais-Royal

et dans la rue où se trouve la prison de l'Abbaye.

Certes, un tel événement avoit tous les caractères d'une révolution marquée. Arracher tumultuairement à leur prison des soldats qui y sont détenus par une autorité légitime, c'est un délit dont la punition intéresse la société entière. Cependant le roi, bien loin de pouvoir punir ce délit, fut obligé d'entrer en négociation avec ceux qui s'en étoient rendus coupables. On convint que les soldats seroient réintégrés dans leur prison, mais que là le roi leur feroit grace, et que leurs officiers leur délivreroient une cartouche honorable. La convention fut observée de part et d'autre. On ne dit rien aux hussards et aux dragons qui ne s'étoient point opposés au bris de la prison, et le monarque dissimula à l'égard de d'Orléans dont le palais avoit servi de réfuge aux rebelles.

Voilà la disposition où les largesses, les calomnies, les écrivains de d'Orléans avoient mis en moins de deux mois la presque-totalité de notre armée. Louis XVI sentoit profondément tout ce que sa situation avoit de terrible. On en trouve une preuve dans ces paroles qu'il adressa au maréchal de Broglie, en le priant de se charger du commandement des troupes qui avoient été appellées pour veiller à la sûreté de Paris et de Versailles : « Plaignez-moi, monsieur le maré-
» chal, je ne saurois être plus malheureux ;

» j'ai tout perdu, je n'ai plus le cœur de
» mes sujets, et je suis sans finances et sans
» soldats. »

L'historien qui écrira la vie de ce prince, devra peser mûrement la difficulté des tems où il a vécu, la corruption de la plupart des hommes sur lesquels il a régné, le relâchement et la fragilité de tous les ressorts de l'administration, et sur-tout cette théorie d'indépendance qu'on s'étoit faite dans tous les états de la société, et dont les troupes elles-mêmes ne surent pas se défendre. Si la vie de Louis est écrite avec cet esprit de justice et de discernement, on ne lui imputera pas pour fautes personnelles, les revers dont la perfidie, l'ambition, l'impiété, la cupidité, l'amour des nouveautés et des séditions l'environnèrent dès son avénement au trône.

La position de d'Orléans au moment où la France entière s'agitoit, étoit bien différente de celle de Louis. Tout alloit au gré des souhaits de celui-là. Les peines qu'il s'étoit données pour livrer une partie de la noblesse au troisième ordre, le succès qui avoit couronné ses menées, changèrent en une véritable ivresse l'amour qu'il inspiroit au tiers-état. A peine la réunion des ordres eut-elle été effectuée, que les principaux conjurés qui le servoient dans l'assemblée nationale, fâchés que le complot qu'ils avoient tramé

pendant qu'il étoit encore dans la chambre de la noblesse, eut échoué, renouèrent une nouvelle intrigue pour arriver au même but. L'assemblée nationale n'avoit eu jusqu'alors à sa tête qu'un doyen. Bailly l'étoit actuellement. Les amis de d'Orléans demandèrent qu'on nommât un successeur à Bailly, et que ce successeur eût le titre de président de l'assemblée nationale. La chose passa sans difficulté. Les bureaux s'étant ensuite assemblés pour élire ce président, d'Orléans qui, dit-on aujourd'hui parmi certaines gens, fut toujours haï et méprisé de tous les partis, réunit la pluralité des suffrages. Sur huit cent soixante-neuf votans, cinq cent cinquante-trois lui donnèrent leurs voix. Cette forte majorité prouve la supériorité de sa faction dans l'assemblée nationale.

Sa nomination à la présidence étoit un coup de parti; on pouvoit sous divers prétextes en étendre les fonctions, en prolonger la durée; on pouvoit avec de l'astuce, de l'argent, de la terreur, des pétitions commandées ou supposées, faire du président un second roi qui eût rendu le premier inutile. D'un autre côté les conjurés mirent trop tôt leur usurpateur en évidence. Quelques zélés royalistes les devinèrent; ils trouvèrent qu'il étoit mal-adroit de mettre si peu d'intervalle entre la réunion des trois ordres et la récompense qu'on en décernoit à d'Orléans; ils dirent qu'il alloit paroître évident à tout esprit non-prévenu, qu'on

n'avoit voulu cette réunion que parce qu'il n'y avoit que ce moyen d'élire ce prince chef de l'assemblée qui représentoit la nation, et ensuite chef de la nation elle-même. De ces raisonnemens les royalistes en vinrent aux cris, aux menaces.

D'Orléans, dès qu'il se voyoit deviné, prenoit une marche rétrograde. Il convient lui-même dans *l'exposé de sa conduite* que sa nomination à la présidence, au moment même où venoit de s'effectuer une jonction, dont le tiers-état croyoit lui devoir la principale obligation, parut suspecte et donna lieu à des conjectures qui pouvoient faire croire qu'il ambitionnoit plus que la présidence. Les soupçons et les craintes des royalistes déterminèrent à tenir conseil à Passy et au club Breton avant de passer outre. On y considéra que les choses en étant déja au point où il n'étoit pas possible qu'il ne se présentât bientôt une autre voie pour élever le prince aussi haut qu'il voudroit monter, il feroit sagement de refuser la présidence. Par ce refus, les soupçons qu'élevoient les royalistes se trouveroient sans fondement, et le prince se donneroit aux yeux des peuples un grand air de modestie et de désintéressement.

En conséquence de cette résolution d'Orléans refusa par ce peu de paroles qu'il adressa à l'assemblée, l'honneur de la présider : « Si je croyois pouvoir remplir la » place à laquelle vous m'avez nommé, je » la prendrois avec transport; mais, mes-

» sieurs, je serois indigne de vos bontés, si
» je l'acceptois, sachant combien j'y suis
» peu propre; trouvez donc bon, messieurs,
» que je la refuse, et ne voyez dans ce re-
» fus, que la preuve indubitable, que je sa-
» crifierai toujours mon intérêt personnel au
» bien de l'état. »

Clermont-Tonnerre et Lally-Tolendal qui avoient été les premiers à adopter les sentimens du prince en faveur du tiers-état, furent nommés secrétaires.

Jamais conspirateur n'eut dans le mal une persévérance plus inflexible que d'Orléans. Le mauvais succès d'un projet ne le rebutoit pas; il n'en étoit que plus ardent à embrasser de nouvelles intrigues; ainsi dans les dernières années de ce prince ambitieux et vindicatif, nous avons vu une conspiration succéder à une autre conspiration, et la seconde être toujours plus orageuse que la précédente. Son élévation à la présidence n'ayant rien produit qui pût remplir le principal objet de ses vues, on délibera à Passy sur les moyens qu'il convenoit de prendre pour renverser enfin le trône de Louis. Les discussions qui eurent lieu dans ce conciliabule furent effroyables. L'histoire ne présente rien d'aussi atroce dans ce genre. Le génie des triumvirs Octave, Antoine, Lepide, qui remplirent le monde de l'effroi de leurs proscriptions, fut cent fois moins fertile en crimes et en malheurs, que celui des conjurés de Passy. Le résultat des résolutions

qu'ils prirent en présence de d'Orléans après le refus forcé que celui-ci avoit fait de la présidence de l'assemblée nationale, épouvantera la postérité. En voici les principaux articles :

1°. Insurrection générale le lundi 13 mai, du mois actuel (1) dans la capitale et dans les provinces. A Paris, on profitera de ce mouvement pour faire proclamer le duc d'Orléans lieutenant-général ou régent du royaume.

2°. En attendant, on mettra tout en œuvre pour que la disette du pain soit totale, et pour que la bourgeoisie soit forcée de prendre les armes.

3°. Assassinat de Flesselles, prévôt des marchands, de Bertier, intendant de Paris, de Foulon son beau-père, de Durocher, prévôt de la maréchaussée, de Pinet, agent de change, du baron de Bezenval, du baron de Breteuil, du comte d'Artois, du prince de Condé, du prince de Conti, du maréchal de Broglie, du prince de Lambesc, de l'abbé Maury, de d'Aligre, ci-devant premier président du parlement de Paris, de d'Epremesnil et de Lefebvre d'Ammécourt, conseillers au parlement.

4°. Mort de quiconque met des entraves à l'accaparement des grains, notamment du nommé Sauvage, Meûnier à Saint-Germain en Laye; du nommé Thomassin, fermier, près Saint-Germain en Laye; de Cureau,

---

Juillet 1789.

lieutenant de maire au Mans; de Châtel maire de Saint-Denis; de Manssion, intendant de Rouen; de Belbeuf, procureur-général du parlement de Rouen.

5°. Pillage et incendie de tous les châteaux d'aristocrates, où l'on pourra se porter.

6°. Massacre de tous les royalistes qui ne quitteront pas la France.

Si l'opiniâtreté avec laquelle on ne cessa de marcher à l'exécution de chaque article de ce projet, n'en prouvoit pas la réalité, la postérité ne pourroit croire qu'il se soit trouvé parmi nous des scélérats capables de concevoir et de commettre de tels attentats. Ces monstres ne firent aucun mystère des têtes qu'ils proscrivoient. Ils publièrent au Palais-Royal des listes dont chacun put se procurer une copie, sur lesquelles on dévouoit à la mort les personnes dénommées dans le troisième article. Ce fait est si extraordinaire que je n'oserois le rapporter, si tout Paris n'avoit lu comme moi ces listes. Le seul Pinet n'y fut point inscrit. Avant de l'égorger on vouloit le voler. C'étoit un homme peureux, et s'il eût soupçonné que sa vie étoit menacée, il n'eût pas manqué de s'expatrier avec son porte-feuille et tous ses papiers.

Voici la raison qui portoit d'Orléans à vouloir que Pinet fût volé et assassiné. Le prince le soupçonnoit de ne lui être pas exclusivement dévoué pour l'affaire des

grains. Il croyoit que Pinet prêtoit aussi son nom à d'autres personnes ; il ne doutoit pas qu'il n'y eût une autre société de monopoleurs, à qui Pinet donnoit sous le nom de dividende, un gain proportionné à la mise des fonds qu'il en avoit reçus.

D'Orléans avoit la ferme croyance que Flesselles, Bertier, Foulon, Breteuil, d'Aligre, Lefebvre d'Ammécourt, d'Epremesnil, étoient du nombre des personnes qui composoient cette société. Il vouloit donc leur mort pour se trouver sans concurrent dans l'accaparement, et afin que, lorsqu'il lui plairoit que le peuple n'eût pas une once de pain, l'intérêt ou d'autres raisons ne portassent pas les monopoleurs qui n'étoient pas de son bord, à aller en sens contraire. Il étoit de plus persuadé que le comte d'Artois, la reine et le roi lui-même, avoient un intérêt dans les gains exorbitans que Pinet faisoit sur le monopole. Il comptoit, s'il pouvoit parvenir à voler ce malheureux, trouver dans ses papiers des pièces qui prouveroient la part que ces augustes personnes avoient à l'accaparement. Il auroit alors fait imprimer ces pièces, les auroit répandues avec profusion, et cette publicité lui eût donné un grand avantage pour faire assassiner la famille royale. Il se croyoit également sûr de trouver dans les papiers de Pinet une liste fidèle de tous ceux qui dans le royaume, coopéroient ou à l'accaparement ou même à l'approvisionnement ; il ne lui importoit pas

moins de connoître les uns que les autres ; il les eût ensuite tous fait égorger en détail ; de cette manière, il restoit seul maître de la subsistance du peuple, et la terreur empêchoit que nul homme en France osât désormais s'immiscer dans le commerce des grains.

D'Orléans trouvoit encore un avantage considérable dans la spoliation et la mort de Pinet. Ayant commencé par être le créancier de cet homme, il avoit fini par lui devoir des sommes considérables. Il les acquittoit par le vol et l'assassinat de son créancier.

Un dernier motif le portoit à se défaire de Pinet, et un semblable motif entroit dans les vues qui l'avoient engagé à mettre Flesselles, Bertier, Foulon, le baron de Breteuil, le président d'Aligre, Lefebvre d'Ammécourt au rang des proscrits. La cour justement allarmée des progrès que faisoit la disette, et sachant à merveille que ce fléau étoit engendré par une compagnie de monopoleurs, imagina de consulter tous ceux qui pouvoient lui donner des renseignemens sur cet exécrable agiotage, et lui procurer, s'il étoit possible, les moyens de le faire cesser. Elle manda à Marly, Foulon, Flesselles, Bertier, le président d'Aligre, Lefebvre d'Ammécourt et Pinet lui-même. Ils eurent des audiences secrètes auxquelles fut appellé le baron de Breteuil. Le roi les engagea par les raisons les plus puissantes à l'aider de

toutes

toutes leurs lumières et de tous leurs soins, pour déjouer les manœuvres de la société d'accapareurs dont d'Orléans étoit le chef. Aux prières, le roi ajouta les promesses. Foulon et d'Ammécourt étoient tombés précédemment dans sa disgrâce. Il venoit de rappeller le premier d'un exil humiliant; il l'assura qu'il ne perdroit plus à l'avenir ses bonnes grâces, et lui promit une place dans le ministère. Il avoit ôté à d'Ammécourt ce qu'on appelloit le porte-feuille de la cour, c'est-à-dire la charge de rapporter au parlement les affaires contentieuses ou la cour étoit intéressée; le porte-feuille lui fut rendu; d'Aligre eut la promesse d'un brevet de duc; le baron de Breteuil du titre de premier ministre, Flesselles et Bertier d'une place dans le ministère. Pinet, homme de basse extraction, avoit une ambition proportionnée à la modestie de sa naissance; ses vues ne s'étoient jamais élevées bien haut; mais se voyant recherché, flatté, caressé, interrogé sur ce qu'il désiroit le plus, il laissa deviner en tremblant que tous ses vœux seroient remplis, s'il pouvoit obtenir la place de garde du trésor-royal; elle lui fut promise.

Il se fit donc dans ces audiences secrètes de Marly, une véritable conspiration contre d'Orléans. Celui-ci qui avoit des espions partout, en avoit aussi à la cour, auprès de la personne du roi, auprès de celle de la reine. Il fut instruit de ces conférences; il sut les

noms des personnes qui s'y étoient trouvées, et devina sans peine ce qui y avoit été traité. Il craignit les révélations que ces personnes avoient déja pu faire, celles qu'elles pourroient faire encore, et les mesures qu'en conséquence il seroit possible de prendre pour le perdre. Voilà une des principales raisons qui lui firent proscrire toutes ces têtes; il ne dissimula profondément qu'à l'égard de Pinet, par le grand intérêt qu'il avoit de ne lui rien laisser entrevoir qui pût lui inspirer le plus léger soupçon qu'on en vouloit à sa vie.

Quant à d'Eprémesnil, il est difficile d'expliquer comment d'Orléans avoit pu concevoir qu'il s'étoit aggrégé à une bande de monopoleurs, car personne n'étoit moins intéressé que ce magistrat, ni n'avoit plus d'éloignement que lui pour toutes ces sortes de spéculations. D'Eprémesnil s'étonnoit de tout ce qui faisoit du bruit, il couroit après tous les hommes fameux et célèbres; il entendoit parler sans cesse de Pinet et de ses mystérieuses manœuvres; il désira le connoître, il vit en lui ce que chacun y voyoit, un homme doux, modeste, bienfaisant, économe, religieux observateur de sa parole et ami de l'ordre. Pinet lui plut, il se lia avec lui. Il est vraisemblable que ce fut cette liaison qui donna lieu aux conjectures de d'Orléans. Mais il est hors de doute que ce qui porta aussi le prince à proscrire d'Eprémesnil, ce furent les deux qualités qui rendoient

ce magistrat redoutable aux novateurs, je veux dire son éloquence et son énergie. Ce fut aussi cette dernière raison qui enveloppa l'abbé Maury dans la proscription.

La nécessité d'ôter aux royalistes, des chefs qui auroient pu les réunir, le besoin d'imprimer dans toutes les ames une grande terreur, des vues personnelles de vengeance firent inscrire les noms du comte d'Artois, du prince de Condé et du prince de Conti sur les fatales tablettes. Le maréchal de Broglie, le baron de Bezenval et le prince de Lambesc étoient devenus odieux et incommodes par les soins infatigables qu'ils se donnoient, et qui n'étoient pas toujours sans succès, pour l'arrivage des grains à Paris.

Quant à Durocher il résidoit à Passy; les fréquens et nocturnes conciliabules des conjurés les lui avoient rendus suspects; il les surveilloit, il les épioit, il suivoit toutes leurs démarches; il pouvoit les deviner; sa vigilance d'ailleurs importunoit, et on savoit qu'il réunissoit au plus grand zèle pour ses fonctions, une bravoure naturelle; c'en étoit bien assez pour ordonner sa mort.

A peine les conjurés eurent-ils arrêté cet horrible plan, qu'ils marchèrent à l'exécution. Ils couvrirent toutes les grandes routes de brigands qui se saisissoient des convois et les détournoient. Sur quelques chemins on les pilloit, sur d'autres on les jettoit à l'eau. Le Soissonnois, la Picardie, la Champagne,

la Bourgogne qui jusqu'alors avoient approvisionné la capitale, ne lui fournirent plus de grains. Sa propre généralité s'en trouva dépourvue. A Rheims, on se souleva; à Caën on força les greniers; à Orléans, à Lyon, à Nancy, à Rouen, et dans presque toutes les grandes villes, les boulangers se virent hors d'état de cuire. La Picardie, le Languedoc, la généralité d'Auch, celle de Bordeaux, celle de Montauban éprouvèrent les horreurs de la famine. Dans la plupart des campagnes, les paysans pour suppléer au pain qui leur manquoit, se composoient une méchante nourriture avec du son et de l'herbe qu'ils faisoient bouillir.

A Paris et à Versailles chaque boutique de boulanger étoit assiégée du matin au soir. Le pain s'y distribuoit avec parcimonie, il étoit noirâtre, d'un odeur infecte et malsain; il enflammoit la gorge et causoit des douleurs d'entrailles. Les artisans, les ouvriers, tous ceux qui ne vivent que du travail de leurs mains, passoient leur journée, consumoient leur tems à conquérir cette triste nourriture; on se l'arrachoit les uns aux autres; souvent la place étoit ensanglantée; souvent le père, la mère de famille retournoient au milieu de leurs enfans les mains vuides et le désespoir dans le cœur. On maudissoit le gouvernement, on s'en prenoit de ce désastre à l'imprévoyance du chef suprême de la nation. Il faut en convenir; il n'étoit pas possible de trouver un moyen plus efficace

que cette famine artificielle, pour affoiblir dans le cœur des peuples cet amour et cette vénération qui sont tout-à-la-fois et la force et la récompense de ceux qui les gouvernent. Un roi qu'un concours d'événemens malheureux met dans l'impossibilité de donner du pain à ses sujets, en est difficilement chéri et respecté. Telle étoit la position de Louis XVI, elle se trouvoit aggravée par les calomnies de d'Orléans, qui ne cessoient d'indiquer pour le véritable auteur de ce désastre le roi lui-même.

L'histoire doit cette justice au clergé, qu'il fut le premier à solliciter la fin de ce fléau, et que si ses vœux eussent été exaucés, la France étoit sauvée. A peine en effet les états-généraux furent assemblés, que le clergé, avant de s'occuper d'aucune affaire, pria le roi de permettre qu'il fût tiré des trois ordres une commission composée de députés de différens gouvernemens, *qui aviseroit au moyen de faire diminuer le prix du pain*. Le roi fit cette réponse au clergé :

« Les objets que me présente la délibé-
» tion du clergé, fixent depuis long-tems mon
» intérêt, mon attention. Je crois n'avoir
» négligé aucun des moyens propres à rendre
» moins funeste l'effet inévitable de l'insuf-
» fisance des récoltes. Mais je verrai avec
« plaisir se former une commission des états-
» généraux, qui puisse, en prenant connois-
» sance des moyens dont j'ai fait usage,

» s'associer à mes inquiétudes et m'aider de
» ses lumières. »

Il est vraisemblable qu'une telle commission, si elle eût été composée d'hommes probes, eût porté la lumière sur les manœuvres des monopoleurs; la vérité en se montrant dans tout son jour, auroit ramené l'abondance. L'idée de créer sur-le-champ une semblable commission, fut accueillie avec transport par la noblesse; mais dans le tiers-état elle mit en fureur les partisans de d'Orléans. « Ce n'est point la religion, s'écria
» Populus, c'est une profonde politique qui
» inspire le clergé; ne vous y trompez pas,
» ne voyez dans la proposition que vous
» fait le clergé, qu'une astucieuse et perfide
» machination; il veut mettre le peuple de
» son côté, il veut l'indisposer contre nous.
» — Je demande, s'écria un autre frénétique, que la conduite du clergé soit dé-
» noncée au roi, elle est séditieuse. — Moi
» je demande, dit un troisième député,
» qu'on vende un quart de ses biens. »

Enfin au lieu du pain que le clergé sollicitoit pour les malheureux, le tiers-état adressa à cet ordre l'arrêté suivant:

« Pénétrés des mêmes devoirs que vous,
» touchés jusqu'aux larmes des malheurs pu-
» blics, nous vous prions, nous vous conju-
» rons de vous réunir à nous dans la salle
» commune, pour délibérer et aviser au
» moyen de remédier à ces malheurs le plus
» efficacement possible. »

Tel étoit l'aveuglement du peuple, qu'il reçut cet arrêté avec mille fois plus de reconnoissance, qu'il n'eût reçu le pain même qui lui manquoit.

Ainsi cette commission de bienfaisance que désiroient le roi, le clergé, la noblesse, n'eut point lieu; mais à sa place le duc d'Orléans, dès qu'il se fut réuni aux communes, fit créer un comité de subsistances, dont presque tous les membres lui étoient dévoués. En voici les noms : Turckleim, le Maréchal; Roussier, Pincepré de Buire, Senteltz Lapoule, Delaville-le-Roux, Borry, Volfius, Dubois de Crancé, Lami, Berenger, Brossart, Nerac, Hennel, de Rostain, Duquesnoy, Montaudon, Garesché, Dupré de Balay, Gouges-Carton, Goyard, Monneron, Bouvet, Dupont, Rogas, Thibaudeau, Begouen, Huguet, Hanoteau, Dupré, Cigongne. Il est assez singulier de ne pas rencontrer un seul ecclésiastique parmi ces députés.

Ce comité seconda d'Orléans par son inaction, et encore en contribuant à entraver les approvisionnemens pour Paris. Sur la plupart des routes lorqu'on arrêtoit un convoi de grains, on disoit que c'étoit par ordre du comité des subsistances qui avoit été instruit que les aristocrates vouloient faire passer ce convoi à l'étranger. Sur cette déclaration et à l'aide de ce mensonge, le convoi étoit saisi et disparoissoit.

Plus on approchoit du lundi 13 juillet,

et plus ces manœuvres en se multipliant empiroient le mal. Necker y mit le comble. Le comité des subsistances voulant donner une preuve de sa sollicitude pour le soulagement de la misère publique, fit demander solemnellement à Necker par l'assemblée nationale, des instructions sur les mesures à prendredans les conjonctures actuelles. Necker n'étoit pas assez borné pour ne pas savoir que lorsqu'il s'agit de l'aliment journalier, de l'aliment le plus nécessaire, la crainte décuple le mal, et le produit s'il n'existe pas. On touchoit au moment d'une récolte qui donnoit les plus belles espérances; en fixant l'imagination du peuple sur cet espoir, on le tranquillisoit, on lui donnoit le courage de la patience.

Ce ne fut pas là la marche que tint Necker. Il peignit avec les plus sombres couleurs les calamités qui affligeoient le peuple; il représenta le mal comme sans remède; il annonça que toute la cour, que le roi lui-même alloit être réduit au pain de seigle, ce qui étoit une fausseté insigne, car jamais on ne vit à la cour, ni sur les tables des députés, ce pain de seigle. Dans la crainte encore que l'on ne crût que cette extrêmité adouciroit la misère publique, Necker après avoir annoncé son fantastique pain de seigle, ajouta cette phrase vraiment désespérante : *Quand les hommes ont fait tout ce qui est en leur pouvoir, il ne reste plus qu'à se soumettre avec patience aux loix de la nécessité et*

aux décrets de la providence. Il ne faut pas s'étonner si le peuple après cette déclaration d'un ministre qui devoit si bien connoître l'état des subsistances, s'écria douloureusement : « Nous n'avons donc que deux partis » à prendre, ou de nous vouer avec résigna- » tion à la mort, ou de tenter tous les » moyens pour échapper à la faim qui va » nous dévorer. » Encore moins faut-il s'étonner des succès qu'obtenoient les orateurs de d'Orléans, lorsqu'ils adressoient à des hommes que Necker laissoit sans espoir, cette séditieuse invitation : « Puisque le roi » ne peut pas vous nourrir, cherchez donc » ailleurs qui vous donne du pain. » Le peuple françois, et sur-tout celui de Paris a donné dans de grands excès, mais il ne s'y est pas jetté de lui même. Il faut garder toute son indignation pour les fripons et les factieux qui l'ont trompé et égaré.

La marche que tenoit le comité des subsistances à la veille de la révolution que d'Orléans alloit produire, mérite d'être considérée. Ce comité après avoir reçu les instructions de Necker, en fit au bout de quelques jours à l'assemblée, une lecture pure et simple, sans l'accompagner d'aucune réflexion. Dupont, organe du comité, présenta ensuite un rapport sur la crise actuelle. « Seriez-vous, s'écria-t-il, dans l'impuis- » sance de nourrir vos frères qui vous im- » plorent ? et la nation assemblée ne pour- » roit-elle que plaindre la nation ? S'il s'a-

» gissoit de perpétuer des dépenses ruineuses, » de fournir à la prodigalité d'une cour, de » rendre des ministres indépendans de la satisfaction publique, certainement alors il » vous seroit, il vous est défendu de vous » prêter à aucune contribution, à aucun » emprunt. Mais vous ne pouvez douter que » vos commettans aient dit que le salut » public étoit la loi suprême, qu'ils ne vous » aient autorisés à mettre obstacle aux ravages d'une inondation ou d'un incendie, » à repousser l'ennemi, si la patrie étoit » attaquée, à secourir le pauvre, à l'arracher à la mort. Ce n'est pas aux pauvres » qu'ils vous ont défendu d'accorder une » contribution ; et puisque vous êtes leurs » représentans, vous devez faire ce que les » représentés auroient fait eux-mêmes. »

A la suite de ce préambule, Dupont proposa pour mettre fin à la disette, six moyens qu'il savoit bien être impraticables. Pour donner la mesure politique de Dupont, relativement à tous les travaux auxquels il a eu part dans la première assemblée nationale, je rapporterai une anecdote. Un jour un de ses co-députés présente un plan de finance, dont l'adoption devoit appeller la confiance publique. Dupont est frappé de ce plan ; il monte à la tribune, il le discute, il avoue qu'il le trouve très-propre à restaurer les finances. « Mais, ajoute-t-il ingénuement, » le désordre et l'état désastreux des finances » ont été considérés par nos commettans

» comme les moyens les plus efficaces d'as-
» surer la constitution. Adopter le plan pro-
» posé, c'est établir dans les finances un ordre
» qui nous ôtera ces moyens. »

Dans la circonstance présente, les six moyens présentés par Dupont se réduisoient à ce raisonnement : « La famine est considérée par d'Orléans, comme le moyen le plus efficace d'opérer la révolution qui doit éclater le 13. Faire cesser la famine, c'est établir un ordre qui doit nous ôter ce moyen. »

Ce fut le 5 juillet que Dupont porta l'attention de l'assemblée sur les subsistances; il est certain que si dès cette séance on eût pris des mesures pour assurer sur-le-champ la nourriture du peuple, la révolution projettée par d'Orléans ne se faisoit pas, parce que l'abondance en calmant toutes les inquiétudes, n'eût laissé aucun prétexte à un soulèvement.

L'assemblée n'eut garde de s'arrêter à discuter les six moyens de Dupont. « Le vœu
» de l'assemblée, s'écrièrent les députés du
» parti d'Orléans, n'est pas douteux; mais
» elle n'est pas assez éclairée. » En conséquence on renvoya la discussion aux trente bureaux, et la disette continua ses ravages.

Il fallut ensuite entendre la lecture des rapports de ces trente bureaux, celle de leurs trente projets d'arrêtés, et tout ce qu'il plut à quelques membres de dire sur cette

matière. Tandis qu'onétoitenfoncé dans cette délibération, l'archevêque de Vienne qui présidoit, reçoit une lettre. Il en regarde la suscription, et dit avec candeur à l'assemblée : « Messieurs, c'est une lettre des boulangers de Paris, elle est adressée au comité des subsistances; elle porte sur la suscription, *pressée*. Comme elle a trait vraisemblablement à l'objet qui nous occupe, voulez-vous que je l'ouvre et que je vous en fasse lecture. — Sans doute, crièrent quelques membres qui étoient dans cette affaire d'aussi bonne foi que l'archevêque de Vienne. — Vous vous moquez, s'écrièrent les partisans de d'Orléans; faire cette lecture dans une assemblée générale, ce seroit une indiscrétion. » On renvoya donc le paquet au comité des subsistances, et il ne fut plus question de la lettre *pressée*.

J'insiste un peu sur cette séance, parce qu'arrivant quelques jours avant la grande révolution qui devoit tout changer en France, et roulant sur l'objet qui devoit produire cette même révolution, elle peint mieux qu'aucune autre l'esprit de ceux qui y parlèrent. Le comte de Lally à son ordinaire, y étala de fort beaux sentimens. « S'il est des circonstances, dit-il, où l'impatience est permise, c'est celle où nous sommes. Il s'agit du peuple, il s'agit de ses malheurs; nous les sentons tous; nous voudrions les réparer. Il faut secourir le peuple, ce peuple

qui souffre, que nous avons l'honneur de représenter, et que nous devons avoir le courage et l'humanité de défendre ».

Voici les moyens que le comte de Lally proposa pour secourir le peuple qui souffroit : ils sont fort extraordinaires, et il n'est pas possible que l'orateur comptât beaucoup ni sur leur efficacité, ni sur la promptitude de l'exécution.

1°. Remercier le roi de ses soins paternels.

2°. Prier sa majesté de faire savoir par le ministre (Necker), *qui a si dignement concouru à ses vues*, si un secours extraordinaire seroit nécessaire dans les circonstances. Dans le cas, disoit Lally, où il seroit nécessaire, l'assemblée après avoir établi et promulgué les loix constitutionnelles, votera un subside particulier pour réaliser ce secours extraordinaire. Attendre l'établissement et la promulgation des loix constitutionnelles pour donner du pain au peuple, c'étoit mettre le peuple à mort.

3°. Prohiber dès aujourd'hui l'exportation des grains et farines.

4°. Dès aujourd'hui aussi, permettre la libre circulation des grains et farines dans tout l'intérieur du royaume.

Dans ce quatrième article, le comte de Lally donna clairement à entendre que cette liberté de circulation n'étoit gênée que par des arrêts ou sentences de cours de justice. S'il croyoit cela de bonne foi, il le croyoit sans preuves, et d'Orléans dût se féliciter de ce

que l'on détournoit de dessus sa tête l'accusation d'un délit dont lui seul étoit coupable.

5°. Enfin, porter le présent arrêté au roi, et le prier très-respectueusement de le revêtir de sa sanction *royale*. S'il m'étoit permis d'oublier un instant, ce qu'exige la gravité de l'histoire, je remarquerois comme je l'ai déjà fait ailleurs, qu'il eût été fort difficile que la sanction du roi ne fût pas une sanction royale.

La péroraison du comte de Lally fut plus étrange encore que le corps de son discours; il dit : « Je dois ici vous dévoiler mes sentimens. Peut-être vous étonneront-ils, peut-être en blâmerez-vous la hardiesse ; mais n'oubliez pas que je réclame votre indulgence ».

L'orateur, par cette phrase qui appeloit l'attention, vouloit dire tout bonnement que ce n'étoit pas du pain qu'il falloit, mais une insurrection, et il est toujours intéressant de remarquer que cela se disoit six jours avant le 13 juillet. Le comte de Lally enveloppa sa pensée dans cette autre phrase qui n'avoit pas le mérite de l'élégance : « Il n'est point de révolution sans un mouvement quelconque ; il n'est point de mouvement politique sans fluctuation, ni de fluctuation sans danger ». Voilà le discours que Mounier appelloit une *eloquente motion*.

Bouche, député provençal, homme pétri de stupidité et de ridicule, demanda que le comité des subsistances s'assemblât *solem-*

nellement à la fin du jour, pour chercher des remèdes plus directs, plus praticables, plus prompts. Ce n'étoit pas de la solemnité, c'étoit du pain qu'il falloit au peuple.

Je n'ai pas besoin de dire que le comte de Mirabeau qui se croyoit à la veille d'être premier ministre du nouveau roi, et qui dans le comité de Passy avoit donné son suffrage au plan de famine, n'eut garde de contredire ceux qui vouloient qu'on n'apportât aucun remède à la disette.

Comme le comte de Lally, Mounier accusa sans preuves, les parlemens d'arrêter la circulation; mais il développa avec plus de franchise le systême du jour. « Que peut faire, dit-il, l'assemblée nationale dans un moment de calamité? peut-elle arrêter les horreurs de la famine? a-t-elle la puissance de poursuivre les monopoleurs, de les livrer à l'exécration publique et à la vengeance des loix? a-t-elle la force exécutrice pour arrêter et punir des complots que l'ombre du mystère couvre depuis long-temps, que des hommes qui ont usurpé l'autorité, sanctionnent encore de leur nom, de leur crédit? a-t-elle ces ressources salutaires, ces éclaircissemens nécessaires qui résident dans le gouvernement pour faire le bien? Non sans doute: sans lumières, sans renseignemens, sans la force exécutrice, dépouillée de toute activité, réduite à l'impuissance, elle est isolée, abandonnée au seul désir de faire le bien, elle peut même l'ordonner, mais c'est

tout : agissante jusques-là, sa force expire au-delà des bornes qui la ressèrent; l'autorité législative n'est rien sans l'autorité exécutrice, et celle-ci peut tout sans le concours de l'autre. »

Ces considérations et d'autres de même nature qu'employa Mounier, enchaînèrent l'assemblée; toute délibération ultérieure fut arrêtée, et le peuple fut livré à la famine sous le bon plaisir de d'Orléans aidé du comité des subsistances.

Rutleidge apprenant que l'assemblée abandonnoit cette affaire, vint au nom et à la prière des boulangers de la capitale, haranguer le comité des subsistances, et lui remit des pièces. Le comité les prit, dit quelles étoient du ressort du pouvoir exécutif, et ne les rendit jamais. On écrivit à ce comité de toutes les parties du royaume, des détails désastreux; aucune considération ne put le déterminer à sortir de son impassibilité législative. Cependant pour que le public crût qu'il s'occupoit des intérêts de la classe souffrante, et qu'il n'abandonnoit pas l'espoir de la soulager, il demanda avec grand bruit à Necker les preuves des diverses assertions de son mémoire; Necker répondit qu'il en parleroit au roi. On ne fit point de réplique à cette réponse, et la chose en resta là.

Il paroît d'abord singulier qu'aucun de ces messieurs ne voulant faire cesser la disette, ils eussent cependant mis la chose à la délibération.

libération. Barère de Vieuzac, dans son journal intitulé le Point du Jour (1), expliqua naïvement cette singularité : *Il falloit bien*, dit-il, *présenter au peuple, la preuve que l'on pensoit à ses malheurs et que l'on s'occupoit de ses besoins.*

Ainsi le peuple étant livré sans ménagement comme sans pitié aux bêtes féroces qui dévoroient sa substance, ne prit conseil que de son désespoir, et ses fureurs furent terribles. On l'amena au point qu'on eut tout à espérer de lui, parce que lui-même n'eut plus rien à espérer que d'un changement.

Sûr du peuple, d'Orléans l'étoit encore des brigands qu'il soudoyoit : il pouvoit compter sur la défection des Gardes-Françoises, et tout au moins sur l'inaction de la plupart des autres troupes. Il ne lui restoit plus que la bourgeoisie à ébranler. Dans la nuit du 9 au 10, on glissa sous toutes les portes des marchands, un écrit dont voici la fidelle copie.

« Depuis long-tems, il est question d'armer la bourgeoisie de Paris : le moment est plus pressant que jamais, et je m'étonne de l'insouciance de nos habitans. Seront-ils mieux défendus par des étrangers que par eux-mêmes? N'ont-ils pas une propriété, une femme, des enfans, des parens à conserver? Eh bien! tout cela ne fait aucune impression sur leur esprit. Nous fermerons, disent-ils,

(1) T. I. p. 220.

nos boutiques : mais les portes de la prison de l'Abbaye étoient fermées, et on en a retiré les prisonniers. Parisiens, sortez de vos spectacles et de votre léthargie ; les ennemis du bien public sont aux portes, et font marcher contre vous des soldats étrangers. Assemblez-vous, formez-vous en compagnies, et défendez vos biens et vos parens. »

Tandis que ces choses se passoient à Paris, le comte de Mirabeau, à Versailles, faisoit demander au roi avec hauteur et importunité, l'éloignement des troupes : il mettoit tous les membres du club breton dans une activité et une agitation extraordinaires : on écrivoit dans les provinces ; on couvroit les grands chemins d'émissaires, de couriers : on répandoit dans les campagnes des hommes qui présentoient aux paysans une prétendue invitation du roi de brûler tous les châteaux, tous les titres féodaux. Jamais on n'avoit vu une fermentation aussi alarmante, ni aussi générale : on eût dit que la terre alloit s'entr'ouvrir pour engloutir la France entière.

Le 10, la route de Versailles à Paris étoit couverte de gens à pied, à cheval, en cabriolet, qui alloient et venoient ; les uns arrivoient du club Breton au Palais-Royal, les autres partoient du Palais-Royal pour le club Breton. Dans les cafés et dans le jardin du Palais-Royal on disoit sans détour, qu'il falloit se jetter dans les bras de *Monseigneur* le duc d'Orléans : on mettoit à prix quelques-unes des têtes que le prince avoit proscrites, entr'autres celles du comte d'Artois

et du prince de Condé, et on indiquoit le café du caveau pour le lieu où les têtes seroient reçues. Au milieu de ces sanguinaires motions, l'argent pleuvoit pour ainsi dire, sur la tête des spectateurs; on en jettoit par les fenêtres de l'appartement où logeoient le prince et ses enfans : des milliers de témoins de ce fait vivent encore : une foule de personnes ramassèrent à leurs pieds deux écus de six livres pliés dans un papier sur lequel on lisoit : *soyez des nôtres, l'argent ne vous manquera pas*. Des gens du prince perçoient la foule et glissoient dans les poches la même somme pliée dans un papier portant la même invitation. Un avocat à qui une semblable aventure arriva, leva le bras, tenant entre les doigts et à la vue de tout le monde, les deux écus de six livres qu'on avoit coulés dans sa poche : il s'écria ensuite : « comme je ne suis pas de ceux qu'on achète, prenne qui voudra ce prix de la séduction. » Ayant achevé ce peu de mots, il jetta l'argent au milieu de la foule. En même-tems, les arbres et les murs du bâtiment appellé le Cirque, étoient couverts de placards, en vers et en prose, à la louange du prince. Les orateurs exhortoient ceux qui les écoutoient, à prêter serment de défendre l'assemblée nationale, Monsieur Necker et *Monseigneur* le duc d'Orléans. Ils envoyoient ensuite ceux qui avoient goûté leurs motions, au café de Foix où des hommes apostés pour cela, recevoient le serment. Parmi ces orateurs, on remar-

quoit un grand négre que chacun savoit appartenir au duc d'Orléans, mais qui ce jour-là, étoit sans livrée.

Dans les rues, de toutes parts, on distribuoit un petit écrit en l'honneur du prince. Voici la copie littérale du premier paragraphe.

« Se seroit-on jamais attendu qu'un prince, dont la jeunesse parut (à tort sans doute) presqu'entiérement livrée aux frivolités et aux plaisirs qui usent la vie et les sentimens des personnes de son rang, montreroit un jour le plus courageux et le plus noble zèle pour la restauration de la fortune publique et du bonheur de la nation? On en douteroit encore si des preuves multipliées ne nous avoient forcés de reconoître dans M. le duc d'Orléans, un digne rejeton d'Henri IV, l'ennemi des abus et de l'aristocratie, le soutien de la cause du peuple et du droit public plus ancien que les empires et les rois. »

On supposoit dans cet écrit que le prince avoit fait offre au comité des subsistances, d'une somme de trois cents mille livres pour arrêter, disoit l'auteur, dans les circonstances, l'augmentation du pain et la disette des bleds, que des manœuvres sourdes et malveillantes ont rendu presqu'impossibles à éviter; et dont les fléaux de deux saisons désastreuses, sans parler du reste, semblent aux esprits raisonnables, beaucoup moins la cause que le prétexte. »

A tout instant, des troupes de brigands

arrivoient par les barrières, et ne parloient que de piller, que d'incendier ; à chaque heure de la journée, on tentoit d'exciter une émeute. Sur le soir, les Gardes-Françoises, des canoniers, des dragons, des soldats invalides, des cavaliers de royal-Cravate, se rendirent aux Champs-Elisées, où ils firent en présence d'un peuple immense, un souper splendide. On leur prodigua de l'argent, des billets de caisse, du vin, des aloyaux, des gigots, des cervelats. Vers la fin du repas, les sergens des divers corps étant venu chercher leurs soldats, on les pria de prendre leur part du festin; ils acceptèrent de bonne grace, et l'on but joyeusement à la santé du tiers-état, de M. Necker et de *Monseigneur* le duc d'Orléans. J'insiste sur le mot *Monseigneur* parce qu'on remarqua que ceux qui le prononçoient, le faisoient retentir avec affectation.

La situation de la cour au sein de cette effervescence, ne peut se peindre. Il ne lui étoit pas possible de se dissimuler qu'une épouvantable insurrection alloit éclater, et qu'elle avoit pour but de remettre les destinées de la France entre les mains du premier prince du sang. Il étoit donc instant d'agir. Mais d'un autre côté sans argent, sans soldats, sans pain à donner au peuple, elle se croyoit dans l'impossibilité de tenter une action hardie et vigoureuse. Le roi d'ailleurs, défendoit qu'on en vînt à aucune violence, il ne vouloit pas qu'il se répandît pour sa cause

une seule goutte de sang, et il voyoit à n'en pouvoir douter que la première épée qui se tireroit de son côté, donneroit le signal de la guerre civile. La maxime de Tacite, *justum est bellum, quibus necessarium, et pia arma, quibus nisi in armis spes est*, répugnoit au cœur de Louis XVI, et cette répugnance le dominoit avec d'autant plus de force que ce n'étoit pas ici un sang étranger qu'il falloit répandre. Mais eût-il consenti à adopter cette maxime, il est probable que le dénuement où on l'avoit mis, le laissoit sans espoir de succès, et ceux qui jugent aujourd'hui que ce prince a manqué d'habileté et de courage, jugent mal. Ils voient bien cette lamentable chaîne de désastres qui l'ont successivement dépouillé de sa couronne, de la liberté, de la vie; mais il faudroit aussi examiner avec impartialité, s'il a été en son pouvoir de prévenir ou de détourner ces désastres.

Dans une telle extrémité, et avec une semblable opinion, Louis XVI s'arrêta à un moyen dont l'insuffisance devoit hâter la subversion qu'il redoutoit; il éprouva que dans les grandes crises, la politique doit réprouver les demi-mesures. Il crut que Necker étoit l'ame de la faction qui agitoit tout en France, il se persuada que le crédit et les ténébreuses manœuvres du Ministre faisoient toute la force de d'Orléans. Necker étoit né dans une république et dans une secte ennemie de la constitution monarchique. Tout ce que

la France avoit de calvinistes, de philosophes, d'écrivains séditieux, l'approuvoit avec enthousiasme; son nom se trouvoit mêlé à celui de d'Orléans sur tous les placards, dans toutes les motions qui appelloient celui-ci au trône. Au conseil il avoit adopté l'opinion de Mirabeau et de tous les Orléanistes; il avoit vôté pour l'éloignement des troupes. Lors de l'existence des états généraux en trois chambres, il avoit trouvé les prétentions du tiers-état outrées, il avoit formellement donné son approbation à une déclaration qui fut lue le 23 juin, par le roi à l'assemblée des états. Les phrases qui dans cette déclaration auroient le plus soulevé le troisième ordre, étoient l'ouvrage de Necker. Cependant il avoit publié ensuite que c'étoit contre son gré qu'une telle déclaration avoit été portée aux états; et pour induire le peuple à le croire, il s'étoit absenté de l'assemblée le jour où elle fut lue.

Le roi en recueillant et en étudiant tous les renseignemens qui lui étoient parvenus sur le monopole des grains, croyoit avoir bien d'autres griefs contre son ministre. Il fut instruit que quelques commerçans anglois s'étoient offerts de procurer du bled à un prix très-modéré; que l'un d'eux entr'autres appellé Tessier, avoit fait des propositions très raisonnables; qu'une commission secrète et fort étendue s'étoit aussi chargée de nous approvisionner d'une manière peu onéreuse; qu'un négociant enfin avoit accaparé par la

navigation angloise, une quantité très-considérable de bleds d'Amérique, et qu'il avoit fait arriver en droiture ce convoi dans la Manche, ne doutant pas que notre gouvernement ne l'achetât en entier; que cependant Necker avoit refusé d'entendre aux propositions de ces divers commerçans; qu'il avoit révoqué la commission secrette; qu'il n'avoit pris que le premier chargement du convoi arrivé dans la Manche, et qu'il avoit ensuite demandé avec le plus grand éclat à la cour de Londres, une extraction de vingt mille sacs de bled qui lui furent refusés. De tous ces faits Louis XVI croyoit pouvoir conclure que Necker étoit le complice et peut-être le guide des scélérats qui affamoient le peuple. Louis n'étoit pas seul de cet avis. On rencontroit dans le public quelques personnes qui ne pensoient pas différemment. On avoit même eu la hardiesse d'exposer sur les quais une estampe où Necker étoit représenté s'asseyant sur la torche de la sédition, et ayant pour satellite le spectre de la famine.

Il y a plus: en évaluant ce que les grains achetés chez l'étranger avoient coûté, déduction faite du prix auquel ils avoient été revendus sur nos marchés, il se trouvoit que ces achats se montoient à une vingtaine de millions de moins que ne les portoient les mémoires de Necker (1). Il étoit assez na-

(1) Voilà sans doute ce qui faisoit dire à Calonne

turel que l'on pensât que ces vingt millions dont on ne voyoit point l'emploi, étoient une des sources où l'on puisoit pour payer les atrocités présentes et à venir.

Ces diverses considérations déterminèrent Louis XVI à ordonner à Necker de sortir sur-le-champ du royaume. Ce fut le comte de Montmorin qui lui en porta l'ordre par écrit, comme il alloit se mettre à table. Après le dîner il monta en voiture accompagné de sa seule épouse, ne parla de sa disgrâce à personne, et gagna sans prendre un instant de repos, les frontières de Flandres. Il attendit qu'il fût à Cambray pour expédier un courier à la baronne de Staël sa fille.

Cet événement ne diminua rien des embarras de la cour; mais il jetta un peu de désordre dans les projets des conjurés; c'est en pareil cas l'effet que produit toujours un événement inattendu; il inspira de plus une sorte d'effroi et de timidité à d'Orléans. En fixant au lundi 13 l'insurrection, il étoit convenu avec son conseil révolutionnaire, qu'on en donneroit le signal par l'incendie du Palais-Bourbon.

Coroller, membre de la première assemblée, déjeûnant quelques jours après avec trois de ses collègues, Malouet, Dufraise, et Maison-Neuve, convint de ce fait. « Je » suis, leur dit-il, d'une espèce de comité,

---

que notre révolution étoit au moins une chose fort chère.

» qui a entretenu correspondance avec tous
» les régimens de l'armée, pour les engager à
» la défection. Pour soulever le peuple, il
» avoit été résolu, si la cour n'eût pas ren-
» voyé M. Necker, de mettre le feu au Pa-
» lais-Bourbon. »

Ceux donc qui ont dit que le renvoi de Necker avoit causé l'insurrection, se sont trompés; elle seroit arrivée indépendamment de sa disgrâce, mais deux jours plus tard, et peut-être avec plus d'ordre. Ainsi au lieu d'éclater le 13, elle éclata le 11 aux approches de la nuit. Ce ne fut que sur les onze heures du soir qu'on sut positivement à Paris que Necker avoit eu ordre de quitter la cour et le royaume. La rumeur que cette nouvelle causa, fit croire aux brigands qui devoient être employés le 13, qu'ils pouvoient sur-le-champ secouer leurs torches. Sans attendre aucun avis, ils inondèrent tout le quartier de la Nouvelle-France, et incendièrent les barrières de la Chaussée d'Antin. Les ténèbres, l'absence de leurs chefs, la crainte de n'être pas secondés et de tomber dans quelques pièges, firent qu'ils se bornèrent pour cette nuit là, à ce seul désordre.



Le lendemain dès la pointe du jour, on se réunit au Palais-Royal. On y apprit que le ministère étoit entièrement renouvellé; que la Luzerne, Saint Priest et Montmorin avoient eu également ordre de quitter la cour; que le baron de Breteuil étoit nommé

intendant des finances; la Galaiziere, contrôleur-général; le maréchal de Broglie, ministre de la guerre; de la Porte, intendant de la guerre, et Foulon, intendant de la marine. Dans la préoccupation où l'on étoit, ces nouveaux changemens frappèrent peu, mais ce qui échauffa singulièrement la multitude, ce furent les impostures de quelques gens qui se disant arrivés dans le moment de Versailles, crioient que tout étoit perdu; que l'on enlevoit, que l'on égorgeoit les députés; que le duc d'Orléans couroit les plus grands dangers pour sa vie; que l'on alloit mettre Paris à feu et à sang. Il me seroit difficile de peindre l'image que présentoient le Palais-Royal et ses environs dans cette orageuse matinée. On voyoit des flots de peuple se pousser, se repousser. Tantôt c'étoit le silence de la consternation, tantôt on entendoit un bruit sombre et menaçant, semblable au mugissement de la mer quand une violente tempête va soulever ses flots; tantôt l'air retentissoit d'un cri de rage qui imitoit le déchirement de la nue que la foudre perce de ses feux.

Cet état trop violent ne pouvoit durer, le moment d'une grande explosion étoit arrivé. Entre midi et une heure, des hordes de bandits sortent du Palais-Royal, s'arment de torches et vont incendier les barrières. Royal-Allemand seul resté fidèle au roi dans cette terrible crise, n'écoute au milieu du désordre universel, que la voix du prince

de Lambesc son chef. Il se porte par-tout où il y a des rassemblemens, il se multiplie; mais par-tout il a à combattre et les séditieux et les Gardes-françaises qui se mettent à leur tête.

Cependant l'insurrection ne prenoit aucune apparence d'ordre; c'étoit un mouvement aveugle, personne ne commandoit, personne n'obéissoit; on ne savoit ni ce qu'il falloit faire, ni où l'on tendoit. On sentoit le besoin qu'on avoit d'un chef; on le cherchoit, on le demandoit; ce chef c'etoit le duc d'Orléans; mais il ne pareissoit point. Cependant le moment ne pouvoit être plus propice, et il l'étoit tellement que jamais ensuite dans le cours de la révolution, l'occasion n'a été pour lui plus favorable. Une simple ruse le faisoit proclamer roi. L'histoire lui montroit l'exemple d'un stratagême qu'il lui étoit facile d'imiter, et dont la circonstance lui garantissoit le succès. Voici comment ce trait est raconté par Hérodote et Plutarque :

« Pisistrate résolut de profiter de l'occasion qui se présentoit pour ôter aux Athé-
» niens une liberté dont ils ne savoient ni
» user ni être les gardiens. Dans cette vue,
» s'étant blessé lui-même, et ayant fait quel-
» ques blessures aux mules qui traînoient son
» chariot, il se sauva sur la place, comme
» s'il avoit été poursuivi, et montrant ses
» plaies, conjura le peuple de le protéger
» contre ses ennemis qui ne l'avoient ainsi

» maltraité qu'à cause de son affection pour » ses concitoyens. Les assistans témoignèrent » hautement combien ils prenoient part à » son malheur. Solon qui venoit d'arriver » à la place, s'approcha de lui, et lui dit : » *Fils d'Hypocrate, vous ne faites pas » bien l'Ulisse d'Homère, car vous trompez » vos concitoyens, au lieu qu'Ulysse, en » se blessant lui-même ne chercha qu'à » tromper les ennemis de son pays.* On » convoqua sur-le-champ l'assemblée du » peuple. Ariston proposa qu'on accordât à » Pisistrate cinquante gardes pour la sûreté » de sa personne. Solon s'opposa à cette pro- » position, et dit aux Athéniens, que s'il leur » arrivoit quelque malheur, ce n'étoit pas » aux Dieux, mais à eux-mêmes qu'ils de- » voient s'en prendre; que les maux n'é- » toient pas les effets du hasard, mais des » châtimens; que des hommes trompeurs » couvroient souvent le mensonge des habits » de la vérité, et qu'avant de faire des inno- » vations, ils devoient en bien examiner les » conséquences. Pisistrate parla ensuite, et » son discours fut reçu avec de grands ap- » plaudissemens. Solon se contenta de dire : » *Il n'y a rien de plus doux que ses pa- » roles* ».

» La proposition d'Ariston fut unanime- » ment approuvée par le gros du peuple; » les riches seuls gardèrent le silence, par- » ce qu'ils voyoient bien quel tour l'affaire » alloit prendre. Solon se retira, disant qu'il

» étoit plus sage que les uns, et plus cou-
» rageux que les autres; plus sage que ceux
» qui ne pénétroient point le dessein de Pi-
» sistrate, et plus courageux que ceux qui
» n'osoient s'y opposer. Quand il fut parti,
» on accorda à Pisistrate une garde; il s'en
» servit pour se rendre maître de la cita-
» delle, et dès qu'il s'en vit maître, sans
» autre forme, il s'érigea en souverain. »

Voilà l'exemple que devoit suivre d'Orléans. S'il se fût montré au peuple couvert de sang, et accompagné ou de Mirabeau, ou de Syeyes, ou de Laclos qui dans cette circonstance eussent joué le rôle d'Ariston, on lui donnoit une garde de dix, de vingt, peut-être de cent mille hommes. Avec cette armée, il s'emparoit de l'amas immense d'armes qu'on avoit déposé aux invalides; il se rendoit maître de l'hôtel-de-ville, de l'arsenal, de la Bastille, et il régnoit. Mais sa pusillanimité dans cette journée, fut si grande, qu'elle sembla surnaturelle, et ses confidens qui l'ont ensuite accusé d'avoir manqué de courage, n'en avoient pas plus que lui. Ils craignoient tout autant que lui de se mettre en évidence; ils se croyoient des conspirateurs, et ils n'étoient que des mutins.

Le peuple las de désirer, de demander d'Orléans, perdit enfin patience, et ne pouvant avoir le prince, il voulut au moins avoir son image. Sur les quatre heures la foule se dispersa; les uns courent faire fer-

mer les théâtres, les autres enfoncent les boutiques d'armuriers, et en enlèvent de force toutes les armes qui s'y trouvent. La consternation est générale. Les bourgeois barricadent leurs portes. En un instant Paris est comme une ville qu'on va prendre d'assaut; elle est sans chef, sans magistrats, sans tribunaux, sans spectacles, le peuple est absolument le maître.

Un groupe considérable se porte sur le boulevard, se jette dans un sallon où un homme appellé Curtius, montroit au public pour un modique gain, des figures de cire de son invention, qui imitoient parfaitement la nature. Là deux jeunes gens de très-bonne mine, et fort bien vêtus, demandent à Curtius les bustes de Necker et d'Orléans. L'un d'eux s'empare de celui de Necker, et remet celui de d'Orléans à un nommé Pépin (1), colporteur de petites merceries. On sort avec les deux bustes; un peuple immense suit, on crie : *chapeau bas; vive Necker, vive le duc d'Orléans*. Sur la route, un jeune homme élégamment habillé, ayant une épée à son côté, arrache des mains de Pépin le buste de d'Orléans, et le porte lui-même respectueusement. On couvre ensuite ce buste et celui de Necker d'un crêpe. On promène l'un et l'autre sur le boulevard, ensuite au Palais-Royal, et on se rend enfin à la place

---

(1) Il demeuroit rue des Vertus, N°. 24.

appellée alors de Louis XV. Là le tumulte et la confusion sont extrêmes ; il s'engage une sorte d'action entre un détachement de Royal-Allemand et ceux qui escortoient les bustes. Le jeune homme qui portoit celui de d'Orléans, l'abandonne et fuit; l'image du prince tombe dans la fange. Pépin qui se trouvoit toujours là, se hâte de la ramasser, un coup de sabre porté par un cavalier abat la tête du buste ; Pépin lui-même reçoit un coup de feu à la jambe gauche et un coup de sabre à la poitrine; il tombe baigné dans son sang. On dépose l'effigie mutilée de d'Orléans chez le suisse du pont-tournant des Tuileries, et on traîne le malheureux Pépin au Palais-Royal.

La vue de ses blessures et de son sang fait sur les spectateurs la même impression que produisit sur les romains la robe ensanglantée de César. Un jeune homme amoncèle des chaises à côté du blessé, et du haut de cette tribune, parle ainsi :

« Il est inutile de vous enquérir de ce » qu'est devenu monseigneur le duc d'Or- » léans, il a subi le même sort que M. » Necker, il est exilé, et nous ne connois- » sons point encore le lieu de sa retraite. » Tenez, citoyens, voilà deux voitures qui » vont le joindre »

Comme en effet ce jeune homme disoit ces mots, deux voitures de campagne du duc d'Orléans sortirent des cours du Palais-Royal et gagnèrent le boulevard.

« A.

« A moi donc, concitoyens, cria ensuite
» l'orateur, nous sommes ici réunis pour
» vous annoncer que notre intention est de
» déclarer M. Necker *ministre inamovible*
» *de la nation*, et que comme notre roi
» n'est pas en état de gouverner, *nous nom-*
» *mons monseigneur le duc d'Orléans lieu-*
» *tenant-général du royaume.* Nous allons
» nous rassembler pour partir d'ici, et nous
» rendre à l'hôtel des Invalides où nous
» prendrons les armes qu'on y a fait rappor-
» ter de la Bastille. Nous irons ensuite dans
» les maisons religieuses prendre aussi les
» armes qui s'y trouvent. Si on ne nous les
» donne pas de bon gré, nous nous servi-
» rons de nos moyens pour les prendre de
» force. »

Camille-Desmoulins succéda à ce harangueur; mais comme le défaut de son organe le mettoit dans l'impossibilité de s'exprimer, il avoit plus l'air d'un démoniaque que d'un orateur. Il tenoit dans chacune de ses mains un pistolet, tournoit autour de lui des yeux hagards, faisoit des grimaces et des contorsions effroyables, et sa bouche qui écumoit, ne pouvoit proférer que ce cri: *aux armes, aux armes!* Il parvint cependant à proposer de prendre un signal de ralliement, une cocarde; il eut la pudeur de ne pas présenter les couleurs de d'Orléans. « La voulez-vous, cria-t-il, jaune, rouge,
» noire, bleue, verte? Verte, lui répondit-
» on. — Eh bien soit, répliqua-t-il, soit,

» cette couleur est le symbole de l'espé-
» rance. » On vit en effet dès le soir quel-
» ques personnes portant à leur chapeau
» un bout de ruban vert. »

On voulut ensuite mettre un fusil entre les mains de Pépin ; mais le malheureux étoit hors d'état de le tenir, on fut obligé de le transporter à l'hôpital St.-Louis où ses blessures le retinrent jusqu'au mois de décembre suivant.

Que faisoient cependant les conjurés à Versailles ? Ce jour étant un dimanche, et l'assemblée nationale pour cette raison, ne tenant point de séance, ils avoient tout le loisir de concerter les mesures qu'il convenoit de prendre pour profiter du grand mouvement qu'on faisoit à Paris. Aussi inhabiles que leur chef, ils se tenoient éloignés lorsqu'il auroit fallu paroître, ils perdoient le tems en conversations inutiles, lorsqu'il auroit fallu agir. Mirabeau dans un cercle où se trouvoient Bergasse, Mounier, Duport, du Rouvray, ancien procureur-général de la république de Genève, et le marquis de la Fayette péroroit, mais avec une certaine retenue, en faveur de son futur roi. La Fayette ayant quitté le cercle pour entretenir Jeffersonne, ministre des états-unis, Mirabeau s'exprima sans ambiguité. « Ma
» foi, messieurs, dit-il, voulez-vous con-
» noître ma pensée toute entière ? J'estime
» qu'on ne fera jamais un pas vers la liberté,
» tant qu'on ne parviendra pas à opérer une

» révolution à la cour. — De quelle révolution entendez-vous parler, lui demanda » quelqu'un? De quelle nature la voulez-» vous? — Je le dirai sans détour, répondit » Mirabeau; il importe d'élever M. le duc » d'Orléans au poste de lieutenant-général » du royaume. » On auroit pu faire observer à Mirabeau que ce seroit une plaisante liberté que celle qui mettroit les François sous la tyrannie d'un prince sans morale et sans jugement. On se contenta de lui représenter qu'il n'étoit pas sûr que le duc d'Orléans consentît à être élevé à ce poste. « Oh! répliqua Mirabeau, soyez parfaitement tran-» quilles à cet égard, le prince m'a dit sur » cela des choses très-aimables. »

Les conjurés comprirent enfin qu'il étoit nécessaire d'agir; ils pressèrent le duc d'Orléans de se rendre à Paris, et de s'y montrer au peuple. Il condescendit à leurs désirs, mais les lâches n'eurent garde de le suivre. Il arriva dans son Palais-Royal au commencement de la nuit. Il mit pied à terre dans une des cours. L'occasion étoit encore favorable pour lui; il pouvoit avec un peu de hardiesse réparer les torts qu'il avoit eus dans la journée. S'il eût mis l'épée à la main, s'il se fût avancé dans le jardin, s'il eût harangué la multitude et offert ses services, il est probable qu'on lui eût acordé tout ce qu'il auroit désiré. Mais à la vue de cette foule qui l'environnoit, il trembla, il perdit toute résolution; il craignit d'en avoir trop

fait, il n'osa aller plus loin que la cour où il étoit descendu, et se contenta de répondre à ceux qui imploroient son secours dans ce moment de crise : « Que voulez-vous que » je vous dise, mes enfans ? il n'y a qu'un » moyen c'est de prendre les armes. » Il disparut ensuite.

Il employa le reste de la nuit à jouer le rôle d'un factieux subalterne. On jugera du genre de courage qu'avoit ce prince dans les instans les plus décisifs pour son élévation, par l'anecdocte suivante.

Le café de Valois étoit comme tous les cafés du Palais-Royal, rempli de curieux, de perturbateurs, de motionnaires. Un de ces derniers, chaque fois qu'il avoit harangué le peuple, rentroit dans le café, fendoit la presse, et lorsqu'il s'étoit assuré que personne n'avoit les yeux sur lui, il passoit sa tête hors de la croisée qui donnoit sur la rue, et toussoit légèrement; à ce signal une personne se glissoit le long du mur, s'approchoit du motionnaire, et engageoit avec lui à voix basse une conversation fort animée. Le dialogue fini, l'orateur revenoit haranguer le peuple, et retournoit vers l'homme de la rue. Une personne qui s'aperçut de ce manège, fut curieuse de reconnoître quel étoit le génie qui inspiroit le motionnaire; elle se rendit dans la rue, se coula aussi le long du mur, et vint se placer sous les yeux même de l'inconnu. Elle reconnut le duc d'Orléans qui se voyant

ainsi surpris, frissonna d'effroi et se retira. Je tiens cette anecdote de la personne même qui fit cette étrange découverte, et qui en fut d'autant plus étonnée, qu'à cette époque elle ignoroit encore que ce fût le prince qui soufflât le feu de la sédition. Ce n'est point à ces niaiseries que César employoit son tems. Le chef d'une conspiration doit prendre pour lui les rôles éclatans, les actions qui peuvent le faire considérer avec avantage, et laisser aux subalternes les travaux obscurs.

Ainsi se passa cette journée dans laquelle d'Orléans et les autres conjurés ne montrèrent aucune sorte d'habileté; ils firent voir clairement aux esprits attentifs qu'ils n'avoient d'autres talents que de calomnier, de brouiller, de bouleverser. La fortune ne pouvoit faire plus pour eux, et de leur côté ils firent tout ce qu'il étoit possible de faire pour la rebuter.

Dans la journée du lendemain, qui d'abord avoit été fixée pour être la journée décisive, d'Orléans n'avança pas plus ses affaires. Il se borna à faire tout ce qui dépendoit de lui pour ne pas laisser tomber la fermentation, pour la pousser même au plus haut dégré. Des serruriers à qui il en avoit d'avance fait remettre le prix, distribuèrent gratuitement des piques; un seul d'entr'eux, appelé Faure, en délivra 430. Plusieurs de ses valets coururent à cheval les rues pour recruter dans le petit peuple; un de ces valets parvint

même à faire une petite armée d'environ deux mille hommes, à la tête de laquelle on le vit parcourir divers quartiers. Il paroît que d'Orléans avoit débauché aussi des officiers de la police, et qu'il en fut bien servi; car ces mêmes valets, avant de procéder à un enrôlement, s'abouchoient avec un nommé Lescaze, inspecteur de police, qui demeuroit au marché de Boulainvilliers, et lorsque l'un d'eux avoit quitté la maison de Lescaze, on ne tardoit pas à le voir reparoître suivi de plusieurs bandits, dont sans doute l'inspecteur de police lui avoit indiqué le repaire.

Cependant, quoique d'Orléans dans les journées orageuses qui venoient de s'écouler, eût laissé échapper la couronne que la fortune lui présentoit, ces mêmes journées ne furent pas perdues pour lui. Elles avoient mis la capitale et le royaume dans une telle situation, qu'il pouvoit se dire à lui-même que le succès qu'il ambitionnoit, n'étoit que différé, et qu'il seroit roi quand il voudroit l'être. Il obtint d'ailleurs successivement comme j'aurai occasion de le dire, l'accomplissement de tous les articles arrêtés dans le conseil révolutionnaire de Passy. Ainsi bien loin d'être découragé, il n'en eut que plus d'opiniâtreté à poursuivre l'entière exécution de ses desseins, et chaque minute, chaque événement qui venoit à éclore, ne faisoit qu'accroître son ardeur et ses espérances. Il en fut de même des autres conju-

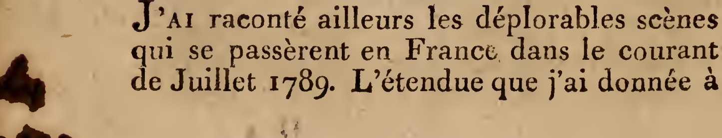
rès : ce qui venoit de se passer, enfla leur présomption ; ils le regardoient comme leur ouvrage ; rien ne leur paroissoit alors impossible. Dans cette idée, ils embrassèrent avec plus d'acharnement encore la chimère du changement de dynastie ; ils redoublèrent d'intrigues, et se vouèrent avec un redoublement de chaleur aux intérêts du prince. On va voir leurs nouvelles menées, et l'issue qu'elles eurent.

Fin du Livre sixième.

HISTOIRE DE LA CONJURATION DE LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS, SURNOMMÉ *ÉGALITÉ*.

LIVRE SEPTIEME.

D'Orléans conjure avec une partie des électeurs du tiers-Etat de Paris. Il projette de se faire déclarer médiateur entre le roi et le peuple. Il tente de faire assassiner Louis XVI, et de retenir le comte d'Artois prisonnier. Divers assassinats qu'il fait commettre à Paris et dans les provinces. Soulèvement qu'il excite à Rouen.



J'AI raconté ailleurs les déplorables scènes qui se passèrent en France dans le courant de Juillet 1789. L'étendue que j'ai donnée à



mon récit, ne me permet pas de croire que j'aie rien laissé échapper de ce qui pourroit procurer une connoissance parfaite de la naissance et des premiers effets de notre révolution. Je ne retracerai donc point ici ces événemens; ce seroit une tâche aussi insipide pour moi que pour ceux qui ont déjà lu l'histoire que j'en ai donnée. Quant aux lecteurs à qui elle seroit étrangère, je ne puis que les y renvoyer. On me rendra la justice de ne point imputer à amour propre ce renvoi à un de mes précédens écrits. Un auteur qui cite avec complaisance et sans raison, ses ouvrages, peut en être taxé. Pour moi, en confessant qu'il eût été à désirer qu'un historien plus habile eût entrepris la tâche que j'ai osé m'imposer, je ne puis ici avoir d'autre vue que d'éviter le double inconvénient d'ennuyer une partie de mes lecteurs, et de copier des volumes déjà imprimés. Je ne dois d'ailleurs, pour la nouvelle histoire que j'écris aujourd'hui, considérer dans les mouvemens de notre révolution, que ce qui est essentiellement du domaine de cette histoire. Voilà aussi le cercle dans lequel je vais me renfermer. Par ce moyen, tout objet étranger à la conjuration d'Orléans étant écarté, et ce prince se trouvant toujours sur la scène, mon récit en recevra plus de rapidité et d'intérêt.

Les électeurs qui avoient nommé les députés du tiers-état aux états-généraux, se trou-

vèrent plus heureux que le duc d'Orléans. Ils se créèrent de leur propre mouvement, rois de Paris. Il ne leur fallut pour cela ni adresse ni efforts. Ils s'étoient présentés sans armes et sans suite à l'hôtel-de-ville, et y avoient demandé une salle; on la leur accorda aussi légèrement qu'ils la demandoient. A peine ils en eurent pris possession, qu'ils réduisirent au silence toutes les autorités, celles même dont cet hôtel-de-ville étoit le siège, et qu'ils dictèrent des loix que l'on suivit. Il étoit bizarre de voir une assemblée de marchands et d'avocats transformée tout-à coup en un sénat suprême, sans qu'on pût dire, sans qu'eux-mêmes pussent savoir comment la chose s'étoit faite. Cela tenoit de l'enchantement. On peut encore moins concevoir comment ce privilège étoit exclusif aux marchands et aux avocats, comment il n'étoit pas partagé par les électeurs du clergé et de la noblesse.

Ces bourgeois s'emparèrent sans contradiction des trésors de la ville et des impôts que le roi percevoit aux barrières; ils arrêtoient les couriers du monarque, les fouilloient, et saisissoient leurs paquets. Trois ou quatre d'entr'eux écrivoient sur un bout de papier, que leur volonté étoit que celui à qui ce bout de papier seroit présenté, délivrât la poudre et les armes qu'il pourroit avoir en sa possession. Des clercs de procureur portoient ces billets circulaires, et les sociétés ou les particuliers qui en effet avoient de la

poudre ou des armes, les livroient aux bourgeois qui régnoient à l'hôtel de-ville, pour qu'ils en usassent comme bon leur sembleroit.

Peu s'en fallut que ces bourgeois, pour completter la merveille, après s'être métamorphosés en maîtres souverains de la capitale, ne donnassent un roi de leur façon à la France entière. D'Orléans imagina de les mettre dans ses intérêts ; il gagna en effet la grande majorité d'entr'eux. Il fut convenu que dans un de ces accès d'effervescence qui avoient lieu à toute heure, il se présenteroit à l'hôtel-de-ville dans la salle des électeurs ; que là il tireroit l'épée, et offriroit de l'employer au service du tiers-état. Sur cette offre, l'assemblée devoit le proclamer lieutenant-général du royaume. On convint encore de ne pas laisser passer la matinée du 14 sans opérer cette étonnante révolution.

Quatremere, marchand de draps dans la rue Saint-Denis, un des électeurs, homme plein de candeur et de probité, et qui dans ces derniers temps fut proscrit et immolé par l'antropophage Robespierre, m'a conté que la partie étoit en effet si bien liée, que si d'Orléans se fût présenté comme il l'avoit promis, il étoit proclamé lieutenant-général, et environné d'une force armée imposante. Quatremere m'ajoutoit avec ingénuité, qu'on avoit pris de telles mesures pour égorger les opposans, qu'il ne pouvoit pas

dire s'il auroit eu le courage de refuser sa voix.

Trois jours après le 14 juillet, le comte de Virieu eut avec un marchand de la rue du Sépulchre, une conversation qui confirme ce fait. « Cet homme, dit le comte de Virieu, étoit d'assez belle taille, proprement mis, et me parut âgé de vingt-huit à trente ans. Son honnêteté, sa simplicité, sa modestie, son esprit naturel, la confiance qu'il me marquoit, m'ayant intéressé à lui, je crus pouvoir entrer avec lui dans quelques détails assez approfondis sur l'état présent des choses. Il m'avoua les craintes extrêmes qu'il avoit eues ainsi que tous ses concitoyens pour l'assemblée nationale en général, et pour ses membres en particulier; il m'assûra qu'ils étoient résolus à tout sacrifier pour les défendre; et il convint que si l'on eût attenté à la sûreté de l'assemblée ou de quelqu'un de ses membres, ils étoient déterminés à proclamer M. le duc d'Orléans, soit protecteur, soit lieutenant-général du royaume ».

Les électeurs en attendant que le prince se mît en possession de son protectorat ou de sa lieutenance générale, eurent l'impudeur de proposer aux François de prendre ses couleurs. Ils représentèrent que la cocarde verte devoit être rejettée, parce que c'étoit-là la couleur du comte d'Artois. Cette raison parut péremptoire au tiers-état de Pa-

ris, singulièrement prévenu contre ce prince. Les électeurs demandèrent ensuite qu'au lieu de la cocarde verte, on adoptât la cocarde bleue et rouge. C'étoit bien là les couleurs du premier prince du sang; la chose sautoit aux yeux; chacun le dit, et cependant par un effet de ce charme qui fascinoit tous les esprits, chacun sans réfléchir sur cette bizarrerie, prit la couleur bleue et rouge. Ce ne fut que quelques jours après que les électeurs désespérant d'obtenir l'honneur de placer la couronne sur la tête de d'Orléans, firent accepter une troisième cocarde où la couleur blanche étoit mêlée à la bleue et à la rouge. C'est cette troisième cocarde que les François portent encore aujourd'hui, et plusieurs avec répugnance, parce qu'ils y voient toujours les couleurs d'un prince à qui ils attribuent avec raison les malheurs de leur patrie. Mirabeau dans la suite, fit décréter par la première assemblée nationale, que nos drapeaux, nos enseignes, nos étendarts, nos pavillons porteroient les trois couleurs; de sorte que la nation entière s'est couverte pour ainsi dire, des livrées d'un traître dont la mémoire sera à jamais en horreur parmi nous. Chose honteuse que nous nommions couleurs nationales, les couleurs d'un monstre que la nation rougit d'avoir eu dans son sein!

Le duc d'Aumont ignorant l'accord qui avoit été fait entre les électeurs et d'Orléans, conçut l'idée de se mettre à la tête

de la bourgeoisie parisienne que l'inaction des troupes, les menaces et les excès des brigands avoient obligée simultanément à prendre les armes. D'Aumont, duc et pair de France, étoit depuis long-temps tombé dans le mépris des autres courtisans. Il crut l'occasion favorable de se venger du peu de considération qu'on lui portoit à la cour. Il ne se trompoit pas; mais pour se mettre à la tête d'un parti, il faut des talens, des lumières, de l'expérience, de l'audace, de la bravoure, et une véritable supériorité sur les autres hommes. D'Aumont étoit dépourvu de ces avantages; il n'étoit mu que par le désir d'une puérile vengeance; c'étoit un enfant qui boudoit ses maîtres.

Ce gentil-homme s'avança vers l'hôtel-de-ville où se régloient les destinées de la capitale. En arrivant sur la place de Grêve, il la vit couverte d'un peuple immense déjà en armes, et demandant en grands cris un chef; c'étoit-là l'instant que le duc d'Aumont devoit saisir, s'il eût eu une étincelle du génie de Catilina. Il est hors de doute que ce peuple, s'il se fût nommé à lui, et qu'il lui eût fait offre de ses services, se seroit mis aveuglément sous sa conduite. Mais pour jouer un tel rôle, il faut une tête et un courage que personne n'a eu dans ces derniers temps. Nous avons vu force ambitieux, et pas un homme d'état, pas un capitaine. Ç'a toujours été par les mains d'autrui qu'on a voulu se saisir de ce que 'o

convoitoit. « Vous êtes un sot et un lâche, disoit un jour quelqu'un au comte de Mirabeau, c'étoit bien la peine de vous souiller de tous les forfaits, de tout bouleverser, pour finir par être administrateur d'un département; à votre place, je serois protecteur de France. » Mirabeau ne répondit rien à ce reproche, parce qu'il n'avoit aucune réponse à y faire.

Le duc d'Aumont sans parler au peuple, monta à l'hôtel-de-ville, et demanda humblement aux bourgeois qui y commandoient, s'ils vouloient lui délivrer un brevet de commandant-général de la force armée de Paris. Cette proposition imprévue parut d'abord étonner les électeurs. Le nom, le rang du candidat, sa haine contre la cour parloient en sa faveur, et pouvoient dans les conjonctures, procurer de grands avantages. On couvrit d'applaudissemens le duc d'Aumont; ce fut tout ce qu'il obtint; ils donnèrent le temps de réfléchir quil n'y avoit pas à balancer entre ce gentil-homme et le duc d'Orléans. On se tenoit si assûré que celui-ci se présenteroit bientôt, qu'on éconduisit celui-là.

Un autre gentil-homme appellé le comte de la Salle d'Offemond, ignorant également ce qui se passoit entre les électeurs et le prince, se mit sur les rangs pour le poste qui avoit été refusé au duc d'Aumont. La Salle avoit servi successivement dans le régiment du roi infanterie, dans celui de dra-

gons de Thianges, dans le régiment provincial d'Abbeville, et dans le bataillon de garnison de Vermandois. Une longue vie passée dans les emplois obscurs de la milice n'étoit pas un titre de recommandation. Personne ne connoissoit la Salle, chacun le prenoit pour un avanturier : c'étoit un homme borné, aimant l'argent, et complaisant jusqu'à la bassesse. Le récit de ses prétendus exploits guerriers, en imposa facilement à des bourgeois qui n'entendoient rien au métier de la guerre. Ses promesses, ses importunités achevèrent de les gagner; mais voulant tenir la place vuide pour le duc d'Orléans, ils le mirent d'abord à la suite d'un de leurs comités. L'humilité avec laquelle il accepta cette modeste place, leur fit comprendre qu'ils ne risquoient rien de l'élèver provisoirement plus haut. Ils le décorèrent donc du titre de commandant de la milice bourgeoise de Paris, persuadés qu'il ne seroit entre leurs mains qu'un mannequin qu'ils pourroient sans conséquence mettre à l'écart, quand il plairoit à d'Orléans de paroître.

Si le prince ne se montra point dans la matinée du 14, comme il l'avoit promis; s'il laissa encore échapper cette occasion de s'emparer de toute la force de Paris, il n'en faut pas chercher la raison ailleurs que dans la trempe de son caractère, ou plutôt dans les décrets de cette providence qui le rendoit plus craintif qu'un enfant, lorsque le

moment

moment de se produire étoit arrivé. Une main invisible le repoussoit du trône chaque fois qu'il en avoit monté les marches. Cette main étoit celle de ce Dieu qui se sert souvent des méchans pour punir de grands crimes, mais qui ne vouloit pas qu'un des plus odieux scélérats de ce siècle recueillît le fruit de ses nombreux forfaits.

Qui croiroit qu'au milieu de l'extraordinaire fermentation où se trouvoit la capitale, et qui sembloit devoir fixer toutes les pensées sur les plus grandes ressources, on ne négligeoit pas les plus petits moyens pour envelopper dans un massacre la famille royale? Ainsi tandis que les prisonniers de la Force brisoient leurs fers, que ceux du Châtelet étoient fusillés et sabrés, que des brigands renouvelloient à Saint-Lazare les horreurs dont on avoit été témoin chez Réveillon, que cent mille bourgeois pilloient les invalides, que les Gardes-Françoises couroient fortifier tous les postes importans, des gens sur le Pont-Neuf, sur les quais et dans les rues qui les avoisinent, distribuoient aux passans une lettre en vers contre la reine? De toutes les productions enfantées à dessein de lui faire perdre l'affection des François, aucune n'étoit plus propre à produire cet effet. Ce qui est remarquable, c'est que toutes les copies de cette pièce étoient écrites à la main. Pendant que les uns distribuoient, les autres copioient, tant on crai-

gnoit de perdre du temps en recourant à la voie de l'impression, tant on étoit pressé de profiter de la crise du moment pour diriger les poignards contre la reine! Quelle passion que celle de la vengeance! et quel homme que ce d'Orléans que rien ne pouvoit distraire de ses idées de haine! car quel autre que lui pouvoit avoir commandé la composition et la prompte publicité de ce libelle?

L'assemblée nationale instruite dans cette matinée du 14, des effroyables scènes qui menaçoient et la capitale et le royaume entier d'une ruine prochaine, auroit dû, ce semble, rester réunie en corps. La gravité des circonstances exigeoit impérieusement cette mesure. Cependant elle se sépara entre deux et trois heures de l'après midi, laissant seulement quelques-uns de ses membres dans la salle; elle ne se réunit que sur les cinq heures du soir. Dans l'intervalle qui s'écoula entre ces deux séances, les conjurés tinrent conseil, et mirent le tems à profit. Le duc d'Orléans témoignant une extraordinaire répugnance à se montrer à Paris aux insurgés; on finit par se ranger à son avis. On trouva même que cette voie de s'élever auroit un air de rébellion qu'il falloit éviter, puisqu'on le pouvoit. Les avis qu'on recevoit à chaque instant de Paris, apprenant à quelle épouvantable extrémité cette ville étoit réduite, on pensa qu'un tel état de choses permettoit de croire que le roi lui-même seroit

contraint d'accorder au prince tout ce que celui-ci lui demanderoit.

En conséquence, il fut décidé que d'Orléans se rendroit au château; qu'il se présenteroit à la porte du Conseil, qu'il s'y feroit introduire, annonçant qu'il avoit les plus importantes révélations à y faire; que là, après avoir peint avec énergie le soulèvement du peuple entier de la capitale, ainsi que les craintes que tous les gens de bien concevoient pour la sûreté du roi et de la famille royale, et avoir protesté de son zèle personnel pour tout ce qui intéressoit le bonheur du monarque et de la monarchie, il offriroit de s'établir médiateur entre le roi et le peuple, et de se servir de tout le crédit que lui donnoit sa popularité pour faire revenir les insurgés à la tranquillité et à l'obéissance. D'Orléans devoit représenter que la fidélité des troupes étant incertaine, il ne restoit que ce moyen de rétablir le calme; qu'il seroit d'ailleurs plus qu'imprudent de rejetter une mesure pacifique qui n'engageoit à rien, et n'exposoit la famille royale à aucun danger, puisque par cette mesure, tout alloit rouler sur la tête du seul médiateur. Il devoit encore faire considérer que pour assurer le succès de la mission à laquelle il alloit se dévouer, il convenoit de lui conférer un titre qui l'investît d'une haute considération, et qui lui donnât une grande autorité sur les mutins. Après avoir fait valoir ces diverses considérations, il au-

roit demandé qu'on le nommât lieutenant-général du royaume, et auroit déclaré avec fermeté que ce n'étoit qu'à ce prix qu'il offroit sa médiation.

Cet article convenu, on dicta au prince les réponses qu'il lui faudroit donner aux objections qui pourroient lui être faites; on lui traça dans le plus grand détail la conduite qu'il auroit à tenir pendant et après la séance du Conseil, en un mot les conjurés *lui firent son thême, ils lui préparèrent tout ce qu'il avoit à dire.* Ce sont les expressions qu'employa l'un d'eux (1) en racontant à quelques-uns de ses collègues ce qui s'étoit passé dans cette occasion. On lui composa un discours très-laconique; il l'apprit par cœur, et le répéta avec une assurance qui fit fort bien augurer du succès de cette étrange affaire.

Sur le soir d'Orléans monte au château; tout ce qu'il voit le confirme dans l'idée qu'il ne peut trouver un moment plus heureux pour arracher ce qu'il désire. Des couriers venoient d'apporter la terrible nouvelle que la Bastille avoit été prise; que son commandant, son état-major, et presque toute la garnison avoient été massacrés avec des raffinemens effroyables de cruauté; que Flesselles, prévôt des marchands avoit été égorgé; qu'une horde innombrable de cannibales se disputoient les membres des victimes, et ne cherchoient qu'à en dévorer de

---

(1) Le comte de Mirabeau.

nouvelles. Le roi et sa famille étoient dans les pleurs ; les femmes de la cour éplorées couroient ça et là ; elles embrassoient les genoux du premier venu, et le supplioient de ne pas abandonner le monarque ; les officiers-généraux se désoloient ; les ministres ne savoient que résoudre.

Ce fut dans ces allarmantes circonstances que le Conseil s'assembla ; elles ne pouvoient être plus propres à opérer à la cour la révolution désirée par les conjurés. D'Orléans au lieu de se mêler aux membres du Conseil, et d'entrer hardiment en même tems qu'eux, se tint à l'écart, et attendit que la séance eût commencé. Ce fut une première faute. Quand il jugea que la délibération étoit entamée, il s'avança récitant tout bas le discours qu'il devoit prononcer. Arrivé à la porte du Conseil, il hésita, trembla, pâlit, perdit tout courage, et n'osa jamais se la faire ouvrir ; il attendit dans les angoisses que la séance fût finie.

Enfin la porte s'ouvre, les membres du Conseil se retirent ; d'Orléans aborde le roi, et lui dit en balbutiant : « Sire, je viens » supplier votre majesté de me permettre » de faire un voyage en Angleterre, dans le » cas où les affaires deviendroient plus fâ» cheuses qu'elles ne sont. » Le roi le regarde avec étonnement, lève les épaules et ne lui répond rien.

Ainsi la conspiration avorta encore une fois. Je lis dans un écrit que la baronne de

Staël vient de publier, que notre révolution n'a pas manqué de grands hommes. Sans doute madame de Staël ne met au nombre de ces grands hommes, ni d'Orléans, ni ceux qui ayant tant de témoignages de son incapacité et de sa foiblesse, s'obstinoient à faire dépendre leur propre fortune et celle de l'empire, des destinées de ce prince. Ils eurent d'abord quelque dépit de la conduite qu'il venoit de tenir; ils l'appellèrent une civique lâcheté; mais ce dépit ne fut pas de longue durée, et dès le lendemain même de cette scène, ils reprirent avec fureur leur projet sur d'Orléans.

Le petit nombre de soldats qui étoient encore restés fidèles au roi, leur faisoit ombrage; ils l'importunèrent avec un tel acharnement, ils revinrent si souvent à la charge pour qu'il les éloignât de Versailles et de Paris, qu'enfin il fut contraint d'ordonner à toutes les troupes qu'il avoit mandées, de se retirer sur-le-champ; on voulut de plus qu'il renvoyât les nouveaux ministres qu'il avoit appellés autour de lui, et qu'il fît revenir ceux qu'il avoit disgraciés. Il fut encore obligé de condescendre à ce double vœu. Jamais on n'avoit vu un roi moins maître de ses actions. Je ne dois pas négliger de dire que parmi les plus ardens à exiger de lui ce double sacrifice qui tendoit évidemment à le mettre à la discrétion du parti de d'Orléans, on remarqua les comtes de Custines, de Virieu, de Lally et Mounier,

Il devenoit visible qu'on vouloit pousser le monarque à quelque démarche désespérée, qui autorisât à prononcer légalement sa chûte du trône. Plus il cédoit, plus on exigeoit. Ce qu'il venoit d'accorder ne désarma point la méfiance et la haîne. Les Pison-du-Galand, les d'André, les Sillery, les Mirabeau n'en continuèrent pas moins dans l'assemblée nationale, des déclamations qui avec les menées qu'on pratiquoit hors de l'assemblée, réduisirent le monarque à prendre un parti auquel personne ne s'attendoit. L'étonnement qu'il causa à ses ennemis déconcerta un instant leurs vues. Tout-à-coup le roi sort de son château; il s'avance à pied, vêtu simplement, accompagné de ses deux frères, précédé et suivi de quelques gardes désarmés, vers la salle des états-généraux. Arrivé à la porte il quitte ses gardes, paroît seul avec ses frères au milieu de l'assemblée. Là, debout, découvert, le visage décoloré par la tristesse, il parle ainsi aux députés :

« Messieurs, le chef de la nation vient
» avec confiance au milieu de ses représen-
» tans, leur témoigner sa peine; et les invi-
» ter à trouver les moyens de ramener l'or-
» dre et le calme. Je sais qu'on a donné
» d'injustes préventions; je sais qu'on a osé
» publier que vos personnes n'étoient pas en
» sûreté. Seroit-il donc nécessaire de rassu-
» rer sur des récits aussi coupables, démentis
» d'avance par mon caractère connu? Eh

» bien, c'est moi qui ne suis qu'un avec ma
» nation; c'est moi qui me fie à vous! Aidez-
» moi dans cette circonstance à assurer le
» salut de l'état; je l'attends de l'assemblée
» nationale. Le zèle des représentans de mon
» peuple réunis pour le salut commun,
» m'en est un sûr garant, et comptant sur
» l'amour et la fidélité de mes sujets, j'ai
» donné ordre aux troupes de s'éloigner de
» Paris et de Versailles. Je vous autorise,
» je vous invite même à faire connoître mes
» dispositions à la capitale. »

La vue d'un roi malheureux qui se livroit avec cette confiance à une assemblée dont plusieurs membres étoient ses ennemis déclarés, excita un mouvement qu'on ne sauroit peindre. On se lève, on se presse autour de la personne du monarque; on le conduit en triomphe à son château. Pendant cette marche, les hommes des divers partis semblent n'avoir qu'une même pensée, qu'un même sentiment; le peuple accourt, fait éclater ses transports de joie, et couvre le roi de bénédictions. Louis court aux pieds des autels, s'y prosterne, et remercie le ciel d'avoir reconquis le cœur de ses sujets. Il goûta le bonheur, mais il ne le goûta qu'un instant. Ces heureuses dispositions que sa démarche avoit fait naître, s'effacèrent bientôt.

Parmi les députés que l'assemblée envoya à Paris pour y porter les paroles de paix qu'elle avoit reçues du roi, il se trouva plu-

sieurs orléanistes, entr'autres Talleyrand de Périgord, évêque d'Autun, le curé Gouttes, le duc d'Aiguillon, Charles de Lameth, le comte de Montmorency, le duc de Liancourt, le baron de Menou, le marquis de la Fayette (1), le duc de Biron, le comte de Crillon, la Tour-Maubourg, le comte de Custines, le marquis de Gouy-d'Arcy, Barère-de-Vieuzac. Ces députés ne servirent pas auprès des Parisiens la cause du monarque. Je dirai en passant que les gardes-du-corps offrirent à cette députation de lui composer une garde d'honneur. Ce fait prouve qu'au moins à cette époque encore la bonne intelligence régnoit entre l'assemblée nationale et la garde du roi. Ce témoignage d'estime fut refusé par un arrêté honorable pour ceux qui l'avoient offert.

Comme les députés envoyés à Paris étoient prêts à revenir, les orateurs orléanistes courent les rues, rassemblent le peuple, lui crient que la ville n'a plus que pour trois jours de vivres, que les troupes n'en sont sorties que pour la venir cerner, et qu'en trois fois vingt-quatre heures, les parisiens vont éprouver toutes les horreurs de la famine. « Vos députés, ajoutent ces orateurs, » sont venus vous apporter la paix de la » part du roi. Voulez-vous vous assurer que

---

(1) Il se brouilla dans la suite avec d'Orléans, mais alors il étoit dans ses intérêts.

» les promesses de la cour sont sincères?
» Demandez que le roi vous témoigne la
» même confiance qu'il a montrée à l'assem-
» blée nationale, c'est-à dire qu'il vienne se
» placer au milieu de vous. Si on vous ac-
» corde ce point, on veut sincèrement la
» paix ; si on le refuse, on se joue de votre
» crédulité, de votre patience ; on ne veut
» que se donner le tems de vous attaquer
« avec succès. »

Ce discours produisit sur la multitude tout l'effet qu'on pouvoit en attendre ; les uns vont se pourvoir de riz, de pommes de terre, et de tous les comestibles qui peuvent suppléer au pain ; les autres courent environner les députés, et leur crient avec audace qu'il faut que le roi vienne à Paris, et que s'il n'y vient pas, une guerre horrible va commencer. Les députés ainsi pressés, promirent au peuple qu'il seroit obéi, et que le roi viendroit à Paris. C'étoit là que d'Orléans l'attendoit.

Ce prince dans cette journée, reçut un désagrément qui lui fut fort sensible, et qui influa sur le reste de sa conduite. Il voyoit avec plaisir l'imbécille la Salle rester au poste de commandant de la milice parisienne. Ce poste aussi long-tems qu'il seroit occupé par un tel homme pouvoit être regardé comme vacant, et d'Orléans se flattoit que les électeurs n'en disposeroient que comme il l'entendroit. Il n'en arriva pas ainsi : les électeurs, soit qu'ils eussent du ressentiment

de ce que le prince n'avoit pas tenu la convention faite avec eux, soit qu'ils crussent mieux trouver ailleurs, négocièrent secrètement avec le marquis de la Fayette, homme ambitieux, d'un petit génie, et d'une extraordinaire présomption. Celui-ci étant du nombre des députés envoyés par l'assemblée nationale au peuple de Paris, les électeurs le proclamèrent commandant-général de la milice parisienne. La Fayette tira aussi-tôt son épée, et la baissa devant le peuple en signe d'acceptation et de remercîment. Bailly son co-député, et membre des académies françoise, des sciences et des belles-lettres, fut au même instant proclamé maire de Paris. Il accepta également avec joie. De cette manière l'assemblée nationale se trouva investie, dans la personne de deux de ses membres, de toute la force civile et militaire de la capitale, et le roi n'y fut plus le maître.

La Fayette et Bailly étoient au-dessous de leur place; mais ils eurent l'adresse de s'en saisir et de s'y maintenir. Plus ces places étoient importantes, plus d'Orléans eut du dépit de ce qu'on ne lui avoit pas permis d'en disposer; il regarda la Fayette comme un rival dangereux, et Bailly comme un pédant incommode; il les inscrivit sur ses tables de proscription, et ne cessa plus d'intriguer contr'eux. Quant à la Salle, après avoir joui pendant quelques jours du titre de commandant en second, il consentit à

redescendre à la place de commis ; mais dans la suite l'assemblée constituante obligea la cour de lui faire une pension de deux mille livres, de lui donner un brevêt de maréchal-de-camp, et de l'envoyer commander dans la province de l'Ouest de Saint-Domingue.

Le roi fut sollicité par les agens que d'Orléans avoit à la cour, de remplir l'engagement pris par les députés avec le peuple de Paris. Ils lui représentèrent que sa présence produiroit au milieu de la capitale l'effet qu'elle avoit produit au milieu de l'assemblée nationale ; que s'il ne se rendoit pas à un vœu qu'il lui étoit aussi aisé d'exaucer, on en concluroit qu'il se méfioit de son peuple, et tous les soupçons qu'on conservoit sur la cour prendroient une force qu'on ne pourroit plus ensuite détruire ; qu'enfin un séjour de quelques heures au milieu d'une ville qui dans le fond n'avoit jamais cessé de lui rendre justice et de l'aimer, ne pouvant entraîner aucun inconvénient, et pouvant produire des avantages inappréciables, ce seroit vouloir perdre la chose publique, que de se refuser à une semblable mesure.

D'un autre côté, les amis de Louis et sa famille se jettèrent à ses genoux, et le supplièrent avec larmes d'abandonner ce dessein. Ils le pressèrent de considérer que le vœu inspiré à une partie du peuple de Paris, cachoit évidemment un piège ; que si

on n'étoit pas rassuré par sa démarche auprès de l'assemblée nationale, on ne le seroit pas plus par son apparition à l'Hôtel-de-Ville de Paris, puisque cette nouvelle démarche ne diroit pas plus que la première; elle diroit même encore moins, car on ne manqueroit pas de remarquer que c'étoit par un mouvement volontaire qu'il s'étoit jetté dans les bras des députés, au lieu que la force seule l'avoit entraîné parmi les Parisiens.

On le conjura encore de remarquer qu'on ne pouvoit plus se dissimuler que la faction d'Orléans l'emportoit, qu'elle régnoit dans Paris; qu'elle en vouloit à la vie du roi, qu'elle avoit intérêt de l'arracher du milieu de ses amis et de ses gardes; que dans le tumulte d'une ville soulevée, qu'au milieu de trois cent mille hommes armés et la plupart égarés par les calomnies de d'Orléans, il pouvoit se trouver un forcené, un régicide; qu'indépendamment de ces motifs, la mal-adresse seule parmi des bourgeois qui n'avoient nulle connoissance du maniement des armes, pouvoit causer un grand malheur.

Voici la réponse que fit Louis XVI aux représentations et aux prières de ses serviteurs, de ses amis, de ses parens.

« J'irai à Paris, mes intentions ont tou-
» jours été pures. Je m'y confie. Le peuple
» doit savoir que je l'aime. Il fera d'ailleurs
» de moi tout ce qu'il voudra. »

Dès que la résolution du roi eût été connue, ce fut une joie extrême parmi les conjurés, et une agitation incroyable dans Paris. D'Orléans ne projetta rien moins que de faire égorger le roi, et l'assassin fut bientôt trouvé ; il décida également qu'on retiendroit le comte d'Artois prisonnier. La Fayette de son côté disposa toutes choses pour que l'entrée, la marche et la réception du roi dans Paris, présentassent le spectacle le plus sinistre et le plus hideux. On eût dit qu'il s'étoit proposé de faire périr le monarque d'effroi.

La postérité s'étonnera de ce que les conjurés dans chacune de leurs conspirations, ne manquoient pas de proscrire le comte d'Artois, et gardoient le silence sur Monsieur, autre frère du roi. Le comte de Mirabeau a expliqué lui-même cette bizarrerie. Le comte de Virieu lui demandant un jour pourquoi dans ses vues sur un changement de dynastie, il ne s'inquiétoit que du comte d'Artois, Mirabeau lui répondit : *l'état pléthorique du roi et celui de Monsieur, qui peut abréger leurs jours, réduit la question à l'existence de M. le dauphin qui n'est qu'un enfant.*

C'étoit au reste encore une des folies du comte de Mirabeau que la conjecture qu'il fondoit sur cet *état pléthorique* du roi et de Monsieur. Les deux princes, malgré l'embonpoint qu'on leur voyoit, jouissoient de cette santé robuste que donnent un tempé-

ramment bien constitué, des mœurs pures, une conduite réglée, une vie sans excès.

Louis XVI ayant eu quelque vent de ce qui se machinoit contre le comte d'Artois, se dévoua tout seul; il défendit que qui que ce fût de sa famille le suivît. Le comte d'Artois apprenant cette défense et cette résolution du roi, vint se jetter à ses pieds, et le conjura de permettre qu'il prît sa place, et s'exposât seul aux dangers de cette journée. Le prince n'ignoroit pas que sa tête avoit été proscrite et mise à prix, et que dans ce moment même on projettoit de s'emparer de sa personne. Il se flattoit que la haine des ligueurs s'épuiseroit sur sa tête, et que le mouvement qui suivroit l'attentat dont il alloit être l'objet, amèneroit d'heureuses réflexions, et assureroit les jours du roi. Quelle que puisse être encore aujourd'hui l'opinion sur ce prince, elle ne doit point empêcher l'historien qui parle à tous les tems et à tous les hommes, de louer la magnanimité de ce dévouement, et aucun homme raisonnable ne me blâmera si je répète ici ce que j'ai dit ailleurs, que quand de tels exemples viennent d'aussi haut, ils n'en sont que plus dignes d'être proposés à la vénération et à la reconnoissance de l'humanité.

Le prince de Condé, le maréchal de Broglie, et tous les grands de la cour se joignirent au comte d'Artois, et renouvellèrent leurs instances pour détourner le roi du

voyage de Paris. Il fut inflexible. Alors la consternation monta au plus haut point parmi ceux qui lui étoient restés attachés, ils désespérèrent du salut de la monarchie, dirent un dernier adieu au monarque, et dès ce moment les émigrations commencèrent. Les plus remarquables d'entre les premiers émigrés furent tous les princes du sang, à l'exception de Monsieur et de ceux de la branche d'Orléans, tous les gentilshommes de la maison de Polignac, le maréchal de Broglie, le prince de Lambesc, le baron de Breteuil, le Noir, Barentin, de Villedeuil, Vidaud-de-la-Tour, d'Aligre, Lefebvre d'Amécourt.

Louis XVI ainsi délaissé par les uns, ainsi menacé par les autres, monta en voiture pour se rendre à Paris, n'ayant avec lui que quatre personnes de sa cour, dont deux encore, le prince de Beauvau et le comte d'Estaing, n'étoient pas dans ses intérêts. Les deux autres gentilshommes étoient les ducs de Villeroi et de Villequier. Le peuple de Versailles bizarrement armé, entoura le carrosse. Quatre cents gardes-du-corps n'ayant que leur épée, lui livrèrent la personne du roi, et arrivèrent à Paris plusieurs heures avant le monarque.

Sur la route les paysans des villages abandonnoient leurs travaux, accouroient armés, les uns de fourches, les autres de gros bâtons, et grossissoient la foule qui environnoit le roi. Ce prince pour ne point

fatiguer tout ce peuple, ordonna que les chevaux allassent au pas; de sorte que depuis le château jusqu'à Paris, la voiture alla à tour de roue. La pâleur étoit sur le visage de Louis, la tristesse sur son front, l'inquiétude dans ses yeux, il les promenoit lentement autour de lui; il sourioit à ceux que ses regards rencontroient, mais ce sourire cachoit mal le chagrin qui dévoroit son ame.

Un spectacle dont l'horreur et la difformité ne peuvent se tracer, l'attendoit à Paris. Des hommes la plupart hideusement vêtus, tenant sur leur épaule, les uns une pique, ceux-là une hache, ceux-ci un méchant fusil, quelques-uns un bâton ferré, d'autres une perche au bout de laquelle ils avoient fiché une méchante lame de couteau, plusieurs une lame d'épée rouillée, formoient une triple haie, au travers de laquelle le monarque devoit passer. La Fayette monté sur un cheval blanc, souriant niaïsement, parcouroit les rangs, défendoit d'ôter le chapeau, de crier *vive le roi*, et ordonnoit qu'à ce cri on substituât celui de *vive la nation*. Voilà le gentilhomme françois que le comte de Lally et la baronne de Staël présentent aujourd'hui à l'Europe comme le royaliste par excellence, comme le plus tendre ami de Louis XVI....! Une aussi grossière impudence ôte la force de laisser échapper aucune réflexion. « Pour » moi, dit Lally dans un de ses écrits, je

» ne me contentai pas de crier *vive la* » *nation*, j'ajoutai à ce cri celui de *vive le* » *roi.* » Voilà certes un haut courage.

A la barrière, Bailly et un avocat, appellé Delavigne, président des électeurs, déclarèrent aux gardes-du-corps qu'ils étoient consignés là, et qu'ils ne pouvoient pénétrer dans l'intérieur de la ville. Cette déclaration dut d'autant plus les étonner et les affliger qu'à cette même barrière, on parloit assez hautement de desseins sinistres contre la personne du roi. Un bourgeois avec qui le comte de Virieu s'entretenoit familièrement, demanda à celui-ci, si le comte d'Artois accompagnoit son frère. « Non répondit de » Virieu. — Ah! tant mieux, reprit naïve- « ment le bourgeois, car il étoit décidé que » nous l'arrêtions prisonnier. »

Lorsque la voiture fut arrivée sur cette place, appellée de Louis XV sur cette même place que nous avons vue abreuvée de tant de sang; au moment où les chevaux tournoient pour prendre le chemin de la rue Royale, au moment encore où une musique exécutoit bruyamment l'air : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille*, un assassin posté par d'Orléans au-delà de la rivière, monté sur des matériaux qu'on y avoit amassés pour la construction du pont Louis XVI, et armé d'un fusil d'une structure extraordinaire, tira sur le carrosse du roi. A cette distance, et au milieu du bruit que faisoient les musiciens et la foule, le

coup ne fut entendu de personne. La balle longea derrière la voiture du roi, passa au dessus de deux bourgeois armés qui tenoient la file gauche, et alla frapper une femme placée derriere eux, qui s'exhaussoit pour mieux voir le roi.

Cette femme âgée de trente à trente-cinq ans, étoit d'une taille avantageuse; elle s'appelloit *Anne Félicité Jaquetin Duprateau*. Elle étoit venue là avec deux particuliers de sa connoissance, dont l'un ecclésiastique. L'infortunée tomba entre les mains de ces deux hommes. En tombant elle porta la main sur son sein, et s'écria d'une voix à demi-éteinte : *on m'a frappée*. Elle expira quatre minutes après.

Lorsque la voiture du roi eut quitté la place, la garde attirée par la rumeur que cet accident occasionnoit, accourut. Peu après il vint un commissaire au châtelet, appellé *Sirebeau*; il demeuroit rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle Sainte-Anne. Dès que ce commissaire fut arrivé, il se fit une information d'office. Les témoins après avoir dit le nom et l'âge de la victime, apprirent qu'elle demeuroit rue de Rochechouart, faubourg-Montmartre. Ils déclarèrent ensuite que le coup qui l'avoit frappée, immédiatement après que la voiture du roi eut passé sous ses yeux, venoit sans doute de très-loin, parce que ni eux ni leurs voisins n'avoient entendu le bruit d'une arme à feu.

On conçoit pourquoi l'assassin s'étoit posté

au de-là de la riviere. Tout le monde se portant en de-çà sur les pas du roi, le rivage opposé étoit absolument désert. D'un autre côté, pour s'assurer que le coup venant d'un tel éloignement ne seroit pas perdu, il avoit fallu armer l'assassin d'un fusil qui pût lancer la balle à la distance qu'on se proposoit de parcourir. On conçoit aussi que le monstre qui se chargea d'exécuter ce forfait, devoit être monté sur une éminence. La balle en effet ayant glissé par dessus la tête de ceux qui formoient les deux haies, entre lesquelles passa la voiture du roi, c'étoit une preuve que le coup venoit de haut.

Le cadavre de l'infortunée Duprateau fut confié à une escouade de la garde de Paris, et transporté rue de Rochechouart. Bachois de Villefort qui étoit alors lieutenant-criminel, en ordonna la visite. Elle fut faite par *Sallin*, médecin de la faculté de Paris, demeurant rue de *la Sourdière*, et *Rufin*, chirurgien, demeurant rue *Louis-le-Grand* près la *place Vendôme* (1), l'un et l'autre attachés au tribunal du châtelet. Ils procédèrent ensemble à la visite du cadavre. Leur procès-

(1) Comme plusieurs des personnes dont je parle dans l'histoire de cet assassinat, vivent encore au moment où j'écris, leur témoignage peut appuyer le mien, c'est pour cela que je pousse l'exactitude jusqu'à indiquer leur demeure.

verbal porte qu'ils ont trouvé au-dessus du sein gauche une plaie *mâchée*, dont les bords étoient noirâtres; que cette plaie étoit pénétrante, ce qui ne pouvoit être attribué qu'à un coup d'arme à feu, et qu'en effet après avoir ouvert le cadavre, ils avoient trouvé au fond de la plaie une *grosse balle* qui avoit crévé l'artère pulmonaire. C'est la *grosseur* de cette balle qui a confirmé que le fusil n'étoit pas du calibre ordinaire. On voulut d'abord donner suite à cette affaire, mais dès qu'on entrevit la main qui avoit armé l'assassin, on craignit même d'avoir été trop loin, et on se tut.

Les autres détails du voyage du roi à Paris ne sont pas de mon sujet; mais je dois dire que le coup qui l'attendoit à la place Louis XV, ne fut pas le seul danger qu'il eut à courir pendant ce voyage. De retour à Versailles, et étant rentré dans sa chambre à coucher, il demanda qu'on lui ôtât ses habits. On s'apperçut alors que la manche gauche de sa chemise étoit ensanglantée. Le petit nombre de personnes qui étoient autour de lui, pâlit d'effroi. Il se trouva au bras une blessure, fort légère à la vérité, mais assez considérable cependant pour qu'il fût nécessaire de mettre sur-le-champ un appareil, et un second dans le courant de la nuit. Elle provenoit de la pointe d'une épée qui avoit effleuré le bras du roi, vraisemblablement lorsqu'il monta à l'Hôtel-de-Ville, ou lorsqu'il en descendit. Il exigea des personnes

présentes qu'elles lui donnassent leur parole d'honneur de ne jamais parler de cet accident.

L'histoire a tant d'autres crimes à reprocher à d'Orléans et à ses agens, qu'il devient à-peu-près inutile de rechercher si cette blessure de Louis XVI fut encore un de leurs forfaits, ou l'effet d'une simple imprudence, du seul hasard.

Ainsi d'Orléans ne recueillit d'autre fruit de cette journée, que la retraite hors du royaume de quelques personnages dont il auroit toujours eu à craindre le crédit et les entreprises. L'émigration sur-tout du comte d'Artois lui paroissoit un événement heureux, en conséquence de ce systême d'état pléthorique du roi et de Monsieur, qu'avoit imaginé le comte de Mirabeau. Du reste, les autres ressources du prince ne paroissoient ni affoiblies ni diminuées. Le brigandage et le monopole lui procuroient toujours des sommes immenses. Ses menées sur les grains le rendoient toujours maître des mouvemens du peuple. Ses confidens, les agens qu'il employoit, soit à Paris, soit dans les provinces, se montroient tous les jours plus dévoués à ses volontés. Le nombre de ses partisans ne diminuoit point dans l'assemblée nationale ; au dehors il sembloit s'accroître, et il est certain qu'immédiatement après la prise de la Bastille, il eut pour lui tous les calvinistes du royaume. Ceux de la place Dauphine montrèrent une joie ef-

frénée des scènes que faisoit éclorre chaque jour la conjuration de d'Orléans : ils la témoignèrent par une brillante illumination. L'un d'eux, ce même Carles, bijoutier dont j'ai parlé plus haut, disoit hautement qu'il consumeroit sa fortune entière pour consolider les changemens favorables à sa secte qu'annonçoit la nature de l'insurrection qui se manifestoit. Il donna dans la grande salle du palais un repas scandaleux, et tel qu'auroit pu le donner un souverain dans des jours de bonheur et d'abondance. Cette salle, le plus vaste monument de ce genre, fut entièrement couverte de tables. Une telle profusion contrastoit bien singulièrement avec la disette qui affligeoit le peuple.

Que d'attentats cependant ne faisoit pas commettre de toutes parts cette opiniâtreté de d'Orléans à vouloir régner ! Il est juste de dire que parmi ces forfaits, il en est qui ne doivent pas lui être imputés, en ce sens, qu'il ne les avoit pas spécialement commandés, et qu'ils furent l'effet de la fougue de cette portion du peuple qu'on avoit mise en mouvement. Dans ces grands orages, l'impulsion donnée produit toujours au-delà de ce que les agitateurs en attendent. Ainsi le massacre de la garnison de la Bastille doit être, à mon avis, uniquement attribué à cette effervescence populaire, qui lorsqu'elle est exaltée au plus haut dégré comme elle l'étoit dans cette occasion, franchit toutes les

bornes, ne connoît plus ni ménagement ni justice, ni pitié, arme le citoyen contre le citoyen, le fils contre son père, le mari contre l'épouse. Mais l'assassinat du prévôt des marchands Flesselles, doit être regardé comme l'ouvrage de d'Orléans.

Cet assassinat comme on l'a vu, avoit été résolu dans le conseil révolutionnaire de Passy. Le malheureux Flesselles ne perdit point la vie dans une émeute, ni par l'aveugle et brutale fureur de la horde qui venoit d'égorger les officiers et la plupart des soldats de la Bastille. Il descendoit paisiblement les marches de l'Hôtel-de-Ville, personne ne songeant ni à le maltraiter ni à l'insulter. Un homme de bonne mine et fort bien vêtu vient derriere lui, lui applique la bouche d'un pistolet dans l'oreille, et lui fait sauter le crâne. Cet homme ne sortoit point de la lie du peuple; c'étoit un orfèvre aisé, né à Charleville en Champagne. Il demeuroit alors à Paris, rue de l'Arbre-Sec, cul-de-sac de la petite Bastille. Son nom est *Moraire*. D'Orléans, on ne sait à quelle occasion, en avoit fait la connoissance. Le malheureux voulut d'abord tirer vanité de son crime. Lorsqu'il s'agit d'organiser la garde nationale, il se présenta dans son district pour postuler le grade de capitaine d'une des compagnies du centre. On avoit attaché un émolument de 4000 livres à cette place. Moraire ne doutoit pas qu'on ne la

lui accordât, mais le président lui ayant demandé quels étoient ses titres pour l'obtenir, et quelqu'un ayant répondu que ses titres se réduisoient à l'assassinat du prévôt des marchands, l'assemblée entière poussée par un mouvement d'indignation se leva en criant : *à bas l'assassin, qu'on chasse ce monstre dont les mains sont encore dégoutantes de sang !*

Moraire se retira, et le remord vint se coller sur sa conscience. Apprenant ensuite que ceux qui égorgeoient, finissoient presque tous par être égorgés par celui-là même qui les avoient employés, et croyant avoir des raisons de croire que le même sort lui étoit réservé, la crainte et le repentir vinrent empoisonner l'air qu'il respiroit. Il quitta brusquement Paris, erra en France, en Italie, passa la mer, vint en Espagne, et se rendit à Madrid où il avoit un frère Jouaillier. Le roi d'Espagne ayant, à l'occasion de la guerre actuelle, ordonné aux François qui se trouvoient dans ses états, d'en sortir, Moraire que cet ordre regardoit plus qu'un autre, repassa en Italie, et parut vouloir se fixer à Milan. Au moment où j'écris, le misérable est en route pour revenir à Paris dans son ancien domicile, où il sera libre à chacun d'aller voir par soi-même comment est fait un assassin. Moraire ne pouvoit plus mal choisir son temps pour revoir sa patrie, car depuis que Pétion, Manuel, Danton, Hébert, d'Orléans, Robespiere sont morts, je ne connois personne en France, qui solde des assassins.

J'invite le lecteur à lire le récit que j'ai fait ailleurs de la fin déplorable de Berthier et de Foulon. Le malheureux Durocher proscrit comme eux par d'Orléans, ne tarda pas à les suivre. Comme il se tenoit sur ses gardes, sachant ce qui se tramoit contre lui, on tenta de l'attirer de nuit hors de son logis, afin de l'égorger dans le silence. On tira à cet effet à diverses reprises sous ses fenêtres, des coups de fusils et de pistolets. Il ne donna pas dans ce piège, et n'en continua pas moins à surveiller les conspirateurs. Enfin ceux-ci payèrent des gens pour feindre une émeute et un combat entr'eux. Durocher comme le vouloit le devoir de sa place, se présenta au milieu des combattans pour les séparer. L'un d'eux alors lui tira dans les reins un coup de fusil qui le laissa sans vie sur la place. Sa mort délivra les conjurés des inquiétudes que leur donnoient les renseignemens qu'il avoit déjà acquis sur leurs trames.

Châtel maire de Saint-Denis eut son tour. Depuis les premiers jours de la révolution, il s'affligeoit de la calamité quil voyoit régner parmi ses compatriotes, et faisoit tous ses efforts pour l'adoucir. Il étoit père d'une nombreuse famille. On l'avoit élevé à la place de maire avant la convocation des états-généraux. Son extérieur ne prévenoit pas en sa faveur; sa taille étoit colossale, sa physionomie hideuse; mais ce corps défiguré par des formes désagréables, cachoit une belle ame, et un cœur sensible.

Dans le dernier hiver dont la rigueur fut si excessive, on l'avoit toujours vu entouré de malheureux à qui il distribuoit des mandats sur lesquels on leur délivroit gratuitement du pain, de la viande, du bois. Les riches qui connoissoient sa bienfaisance, lui faisoient passer des secours qu'il employoit à ces bonnes œuvres. Il répondit si heureusement à leur confiance, que les habitans de Saint-Denis lui rendoient généralement la justice qu'il étoit le père et le sauveur du petit peuple. Lorsque la révolution éclata, la disette des grains excita de nouveau son zèle. Il en rechercha la cause, et son indignation fut extrême quand il la trouva dans le monopole, et qu'il fut convaincu que le premier prince du sang avoit acheté, et retenoit impitoyablement la subsistance du peuple. Il se promit de déjouer, de démasquer les accapareurs, et ne cacha pas qu'il y parviendroit. En attendant il redoubla ses soins pour que la ville de Saint-Denis ne fût pas dévorée par la famine. Ne pouvant plus compter sur la bienfaisance des riches que les troubles obligeoient de s'expatrier, il consacra une partie de sa propre fortune à tenir le pain à un prix modéré.

Châtel ne put cependant empêcher qu'il ne fût encore trop cher pour le pauvre, et bien souvent de mauvaise qualité. On murmura. Tout-à-coup l'homme qui se proposoit de dévoiler les intrigues des accapareurs, et d'en arrêter l'effet, s'entend accuser d'être lui même accapareur. Cette accusation rejail-

lit sur Beville, procureur fiscal, qui le secondoit dans sa sollicitude pour les malheureux. Celui-ci n'attendit pas que l'orage éclatât, il se mit en sûreté.

Quant à Châtel, il n'en continua pas moins paisiblement ses distributions de pain et ses soins pour que personne n'en manquât. Passant un dimanche matin vers les neuf heures devant l'abbaye Saint-Denis, un paysan l'aborde, et d'un air de bonhommie lui dit : Bonjour, monsieur notre maire ; donnez-nous une prise de votre tabac. Le bon Châtel ouvre sa tabatière. Lorsque le rustre tient la prise de tabac, il continue ainsi, et toujours avec le même air de bonhommie : « Tenez, monsieur notre maire, il est aussi vrai que ce soir nous jouerons à la boule avec votre tête, comme il est vrai que je tiens dans ces doigts une prise de votre tabac. »

Châtel ne fut nullement effrayé de cette menace ; il en parla sur le ton de la plaisanterie à sa famille qui ne partagea pas sa sécurité. Elle le conjura de s'évader promptement. Il traita de terreur panique les alarmes qu'on concevoit sur son compte ; il ne fit qu'en rire. Il ne fut pas possible d'obtenir seulement qu'il se cachât chez un ami.

Dans l'après-midi, on entend du bruit, des cris, des hurlemens. On court, on voit une troupe nombreuse composée d'hommes, de femmes, d'enfans qui prenoient le chemin de sa maison. Malheureux peuple qui égorgeoit ceux qui le nourrissoient, et déifioit ceux qui dévoroient sa subsistance ! Châtel

comprend alors qu'il est temps de pourvoir à sa sûreté ; il sort par une porte de derrière, court chez le curé des trois patrons, et lui demande un asyle. « Le peuple, lui répond le curé, vous a certainement vu entrer chez moi, il visitera si bien tous les coins et recoins qu'il vous trouvera ; alors au lieu d'une victime, il en immolera deux : ma maison ne peut donc pas être pour vous un asyle.— Eh ! bien, dit Châtel, ouvrez-moi l'église ; je m'y cacherai. » La porte s'ouvre, il s'élance et grimpe au clocher, tandis que le peuple cherche, furete chez le curé pour trouver sa proie, et la déchirer. Ne l'y voyant pas, il se précipite dans l'église, remue bancs, sièges, confessionaux, autels. Désespéré de l'inutilité de ses recherches, il commençoit à se retirer, lorsque Châtel dont tout ce bruit augmentoit la frayeur, essaie pour mieux se cacher de gagner le plus haut du clocher ; l'épaisseur de son corps fait qu'en se hissant il frappe le béfroi ; la cloche sonne, et indique le lieu de sa retraite, de sorte que ce malheureux donne lui-même le signal de sa mort.

Les bourreaux accourent, l'étendent par terre, et le traînent par les pieds jusques au bas de l'escalier, sa tête frappant chaque marche. Ils le promenèrent ensuite dans toute la ville, et de moment en moment ils lui piquoient les diverses parties du corps, ceux-là avec la pointe d'une bayonnette, ceux-ci avec celle d'un couteau. « Eh !

malheureux, ne cessoit-il de dire d'une voix pitoyable, que ne me tuez-vous à l'instant? Pourquoi me faire souffrir avec cette férocité et cette lenteur?

Lorsqu'on lui eut fait parcourir les rues de Saint-Denis qu'il arrosa toutes de son sang, on s'avança sur la route de Paris. Là on arrêta de le mener dans la capitale, et de l'y suspendre à cette lanterne où Camille-Desmoulins par ses sanguinaires impostures, faisoit journellement traîner ceux que proscrivoit la faction d'Orléans. « Vous n'y pensez pas, dit une vieille femme qui avoit la physionomie et l'ame d'un démon, il ne nous sera jamais possible de conduire cet homme jusques là; il sera mort avant que nous arrivions; que nous l'étranglions, ou que nous lui coupions la tête, cela est bien indifférent; livrez-le-moi, je vais l'égorger ici sur la place. »

Le cœur se soulève au seul souvenir des particularités qui ajoutèrent à l'horreur de cet assassinat, et il est dans notre révolution des forfaits que la main se refuse presque à tracer. Mais il faut pour la leçon des générations à venir, laisser à la génération actuelle toute sa honte. Il faut aussi, puisque mon sujet m'y a conduit, mettre à portée de résoudre la question qui s'agite dans ce moment, savoir si les attentats commis pendant la troisième ou la seconde de nos législatures, surpassent en énormité ceux que l'on commettoit impunément sous le règne

de la première. Je poursuis donc mon récit.

La mégère ayant parlé ainsi, s'assied par terre, prend la tête du malheureux maire entre ses genoux, et tire de sa poche un de ces méchans couteaux qu'on appelle des *eustaches*, et qu'on se procuroit alors pour dix-huit deniers ; elle enfonce lentement la lame dans le col de la victime, la retire, l'enfonce de nouveau, la retire encore, et fait chaque fois au patient cette infernale interpellation : « Ne sens-tu pas une certaine fraicheur » ? L'infortuné ne proféroit que ces mots : « Ah ! monstres altérés de sang, je vous pardonne ma mort, ma religion le veut ; mais je n'eusse jamais cru que des hommes pussent trouver du plaisir à faire endurer d'aussi longues ; d'aussi cruelles tortures. » Cet effroyable supplice dura cinq quarts d'heure.

Lorsque l'infortuné Châtel eut rendu le dernier soupir, on coupa sa tête, on la mit au haut d'une pique, et on prit le chemin de la capitale pour montrer aux parisiens ce trophée qu'on croyoit digne d'eux. Le marquis de la Fayette instruit de l'arrivée de ces Cannibales, leur députa un détachement de sa garde nationale pour les prier de vouloir bien retourner sur leurs pas. Ils ne firent aucune difficulté de se rendre à l'invitation de la Fayette. Ses ménagemens pour cette horde d'Antropophages qu'il lui étoit si aisé de faire châtier exemplairement, sont un des torts que la postérité lui reprochera ; et c'est une tache pour ceux qui avoient alors

toute autorité, qu'aucun des assassins du vertueux Châtel n'ait été puni.

Les circonstances qui accompagnèrent l'assassinat de Pinet, sont peut-être plus révoltantes encore, et je ne crois pas que rien de plus horrible ait jamais été conté. D'Orléans voulut d'abord, comme il l'avoit projetté, se rendre maître des porte-feuilles de cet homme. Connoissant combien il étoit craintif, il conjectura que la seule frayeur suffiroit pour l'attirer dans le piège qu'il lui préparoit. Il ordonna en conséquence à des brigands de se répandre dans la rue Saint-Marc où demeuroit Pinet, et d'y faire beaucoup de bruit. Ces gens-là exécutèrent ses ordres. Ils jettèrent contre les croisées de Boscary, un de ses voisins, des pierres qui les brisèrent. Ils s'arrêtèrent ensuite devant sa propre maison, et s'emportèrent en menaces. Il étoit alors chez lui; il ne distingua pas si ces menaces s'adressoient à lui directement; mais cet événement lui causa une vive inquiétude, et il résolut de mettre sa fortune en sûreté. Il se transporta au Palais-Royal, et s'ouvrit à d'Orléans sur ses craintes et sur sa résolution. « Pinet, lui dit le prince, vous voyez comme je suis avec le peuple; mon palais est un asyle qu'on ne violera jamais: Pinet sur cette observation, courut chez lui, y prit tous ses papiers, et les confia à d'Orléans qui lui en donna sa reconnoissance.

Les désastreux évènemens qui se passoient chaque

chaque jour, les vols, les assassinats qui se multiplioient, confirmèrent le malheureux Pinet dans l'idée qu'il avoit fait sagement de déposer sa fortune entre les mains de d'Orléans. Mais lorsqu'il apprit l'arrestation, et ensuite la terrible mort de Berthier et de Foulon, les plus noirs soupçons s'emparèrent de son ame. Soit qu'il devinât le véritable motif qui les avoit fait égorger, soit qu'il lui fût parvenu qu'il étoit frappé de la même proscription, pour avoir comme eux été admis aux entretiens secrets de Marly; il craignit un sort semblable, et fit partager ses frayeurs à sa famille.

Au milieu de ses craintes, il résolut de sauver au moins sa fortune du naufrage; il se hazarda de redemander ses porte-feuilles à d'Orléans, prétextant des engagemens à remplir. Le prince lui indiqua un rendez-vous. Le même jour, Laborde le fit inviter à venir diner avec lui à Livry. Il refusa l'invitation, ne voulant point manquer le rendez-vous; mais le prince ne s'y trouva point; il fit dire à Pinet par ses gens, que des affaires très-pressées l'appeloient ailleurs.

C'étoit le dimanche 26 juillet, que cette entrevue devoit avoir lieu. Je remarquerai qu'à cette époque les affaires de Pinet ne paroissoient nullement dérangées, car même dans un écrit (1) évidemment dicté et payé par

---

(1) Histoire de la révolution, par deux amis de la Liberté, Tom. 3, pag 221.

d'Orléans, il est raconté que *peu de temps avant sa mort*, il refusa 50 mille livres d'un homme riche de Saint-Germain. Il faut conclure que Pinet, *peu de temps avant sa mort*, avoit la pleine conviction que ses engagemens n'étoient pas au-dessus de ses forces; car s'il eût eu la plus légère crainte de ne pouvoir effectuer de prochains paiemens, il auroit pour se retirer de la crise de l'instant, accepté les cinquante mille livres.

L'impossibilité cependant de fouiller dans son porte-feuille, l'obligea de faire les 27, 28 et 29, des opérations pour se procurer des fonds, et effectuer des paiemens. Il en fit une entr'autres avec l'agent de change Crozette des Noyers.

La défaite dont le duc d'Orléans avoit usé ne pouvoit pas souvent se renouveller. D'ailleurs Necker étoit prêt à reparoître à Versailles. L'on craignoit les relations qui alloient s'établir entre lui et Pinet, et les suites qu'elles pourroient avoir pour les subsistances. Pinet attendoit le retour du ministre avec la plus vive impatience. Il en parloit continuellement, et ne cessoit de dire : *Eh! oui, il reviendra, mais hélas, nous ne sommes pas moins perdus!*

Etant donc revenu à la charge pour que son porte-feuille lui fût rendu, il en fallut venir au dénouement. Il reçut le 29 sur le midi, une lettre du duc d'Orléans, qui lui marquoit de le venir trouver à Passy avec le

récépissé qu'il lui avoit donné, et que là il recevroit son porte-feuille. Pinet lut cette lettre jusqu'à trois fois avec une sorte d'inquiétude. Il dina cependant fort tranquillement avec sa famille, et invita quelques amis à souper. Entre six et sept heures du soir, il sortit de chez lui. Leblanc, son beau-frère, a raconté qu'un de ses amis l'avoit rencontré à pied près le bois de Boulogne, et qu'il lui avoit paru triste. Cette tristesse venoit sans doute des lugubres pressentimens qui ne le quittoient plus depuis plusieurs jours. La maison de Passy où s'assembloient les conjurés, et où Pinet étoit attendu, avoit deux issues, l'une par Passy, et l'autre dans la campagne vers Neuilly. C'est cette dernière route que prit Pinet pour s'y rendre, et voilà ce qui explique la rencontre qu'en fit un de ses amis près le bois de Boulogne.

Arrivé dans les jardins de la maison de Passy, Pinet y trouve d'Orléans qui lui demande s'il a sur lui la reconnoissance de la remise de son porte-feuille. Il répond affirmativement. Le prince lui dit alors qu'il trouvera son porte-feuille chez Bazin qui l'attendoit dans sa maison de campagne près du Vésinet. « Je vais, continua d'Orléans,
» vous donner un cabriolet avec un de mes
» gens qui vous conduira chez Bazin. En
» lui remettant ma reconnoissance, il vous
» rendra votre porte-feuille. »

Pinet se laisse conduire. Entré dans le bois du Vésinet, des hommes qu'on avoit eu

l'abominable précaution de revêtir de la livrée de la reine, paroissent tout-à-coup; arrêtent le cabriolet, en font descendre Pinet, et l'un d'eux lui tire un coup de pistolet derrière la tête. Il tomba baigné dans son sang, sa tête portant sur un tronçon d'arbre coupé à fleur de terre. On le croit mort, on le fouille, et on lui prend la reconnoissance de d'Orléans, qui fut portée au prince. On trouva dans ses poches deux pistolets; on en laissa un sur lui, et on jette l'autre à quelques pas dans le bois. Ainsi dans le cas où l'on ne pourroit pas persuader au public qu'il avoit été assassiné par les ordres de la reine, on diroit qu'il s'étoit défait lui-même.

Pinet n'étoit point mort, mais il resta sans connoissance pendant toute la durée de la nuit. Aux premiers rayons du jour, il sortit de son évanouissement, et se traîna avec des peines incroyables jusqu'à l'auberge du Pecq. On envoye sur-le-champ chercher un chirurgien. « Je ne conçois rien, lui » dit Pinet, à cette horrible aventure. Je me » suis éveillé à la pointe du jour dans le bois » du Vésinet où j'ai été, je ne sais comment, » transporté. Ma tête portoit sur le tronc » d'un arbre. En me levant j'ai apperçu ce » tronc, et tout autour la terre rougie de » sang. Comme je me sens à la tête une » blessure qui me fait beaucoup souffrir, » j'imagine que dans mon évanouissement je » suis tombé, et que j'ai reçu cette blessure du tronc d'arbre qui étoit teint de » mon sang; mais du reste je ne puis devi-

» ner ni la cause de cet évanouissement ni » comment je me suis trouvé à pied, seul et » nuitamment dans le bois du Vésinet. » Le chirurgien après avoir visité la plaie s'écria : « Que veut dire cette aventure? ce n'est » point un tronc d'arbre, c'est une arme à » feu qui vous a fait cette blessure. » A ces mots Pinet se troubla. La conversation se tenoit en présence de la servante de l'auberge. Pinet mit le doigt sur la bouche, et fit signe au chirurgien qu'il falloit se taire devant le témoin qui écoutoit. La servante alors fut priée de se retirer.

Le chirurgien dressa un procès-verbal comme le vouloit le devoir de sa profession. Le malheureux Pinet pendant trois jours qu'il vécut encore, assura constamment qu'il avoit été assassiné, et que ses affaires étoient en bon état; il parloit surtout d'un porte-feuille rouge qui faisoit, disoit-il, la sûreté de ses créanciers. « La mémoire de mon beau-frère, dit un jour Leblanc dans une assemblée des créanciers de cet infortuné, sera tôt ou tard réhabilitée. Ses opérations et sa mort sont enveloppées dans un nuage; il se dissipera, et laissera paroître la vérité. » *Ce banquier*, disoit le révolutionnaire Prudhomme qui n'est pas louangeur, *étoit généralement estimé*. Un ministre à qui l'on demandoit ce qu'il pensoit de cette mort, répondit : « Ce secret se retrouvera un jour, » mais actuellement c'est la toison d'or dé- » fendue par des dogues. Les crimes que

» cette affaire a fait commettre sont in-
» concevables. »

D'Orléans se trouvant par cet assassinat, et au moyen du *récépissé* qu'il avoit recouvré, maître du porte-feuille de la victime, fut libéré de toutes les sommes que lui et ses agens devoient à Pinet. Il y puisa de plus les noms de tous ceux qui avoient affaire à cet homme pour le commerce des grains, et cette connoissance lui servit à grossir ses listes de procription. Comme il ne fut pas possible de trouver dans ce porte-feuille, une seule pièce qui pût compromettre ni la reine, ni le comte d'Artois, on se réduisit à dire que Pinet s'étoit tué lui-même, et ce sur cette version que les journalistes eurent ordre d'adopter; mais ce mensonge lui-même s'écroula bientôt: si Pinet se fût tué lui-même on n'eût pas manqué de produire le procès-verbal du chirurgien qui avoit visité sa plaie. Le refus opiniâtre de montrer ce procès-verbal décéloit l'imposture. De plus, il devint notoire que Pinet avoit été blessé derrière la tête, et que la bourre du pistolet ne s'étoit pas trouvée dans la plaie. Or, il est inoui qu'un suicide se défasse de cette manière; quand il abrège ses jours avec un pistolet, ce n'est point derrière la tête qu'il l'applique, et le coup est tiré de trop près pour que la bourre ne reste pas dans la plaie. Enfin le cercle vicieux où tomboient ceux qui soutenoient cette fausseté, la mettoit dans tout son jour. Quand on leur demandoit pourquoi Pinet s'étoit défait lui-même, ils répondoient: c'est

que ses affaires étoient dérangées. Quand ensuite on leur demandoit quelle preuve ils avoient que les affaires de Pinet étoient dérangées, ils répondoient : c'est qu'il s'est défait lui-même. Cette logique comme l'on voit, n'étoit pas même bonne pour les sots.

On ne manqua pas d'investir de terreur les créanciers de Pinet, pour les empêcher de se livrer à des recherches, et les bien convaincre que leur vie dépendoit de leur silence. Au Palais-Royal des motionnaires lurent une liste qui contenoit les noms de tous ceux qui avoient prêté des fonds à Pinet, et on les dénonça au peuple comme des usuriers et des accapareurs qu'il falloit égorger. Cette dénonciation ne produisit pas tout l'effet qu'on en attendoit, parce que les créanciers de Pinet étoient dispersés, et à de trop grandes distances les uns des autres ; ces menaces et les menées de d'Orléans ne les effrayèrent pas moins, et encore dans ce moment, ils n'ont rien perdu de cette frayeur. C'est une preuve entre mille autres, que la faction du prince n'est pas éteinte, et que le cours des vengeances de ce conspirateur n'est que suspendu.

Quand un grand forfait a été commis, il arrive presque toujours que la providence permet que le coupable tombe dans quelque fausse démarche qui le décèle. Ainsi le meurtrier de Pinet eut la mal-adresse de se laisser deviner. Au tems où cet assassinat fut commis, le marquis de Condorcet, l'un des

confidens de d'Orléans, et souvent admis aux conciliabules de Passy, rédigeoit une feuille périodique, intitulée *la Chronique de Paris*, dont un nommé Noël, régent au collège de Louis-le-Grand, étoit censé l'auteur. Le lendemain même de la mort de Pinet, le marquis de Condorcet annonça dans sa feuille que cette mort ouvroit une banqueroute de cinquante quatre millions. Ce ne fut que deux mois après que le montant de la faillite fut vérifié, et il se trouva être précisément de cinquante-quatre millions. Pour deviner avec cette justesse deux mois avant la vérification légale des titres, il est évident qu'il falloit avoir une connoissance intime des affaires de Pinet; et qui la pouvoit donner cette connoissance, si ce n'est ce porte-feuille qu'on lui avoit volé, et dont ses créanciers se sont vus indignement frustrés?

Les effets que produisoit dans les provinces, le mouvement imprimé par la conjuration de d'Orléans, n'étoient pas moins tragiques que ceux dont on vient de lire le récit. Dans l'impossibilité de tout dire, et d'un autre côté, obligé de faire connoître les vues, les m[redacted]ractère des conjurés, je me contente de présenter un tableau succint des horreurs dont ils couvroient la France.

Trois mois après l'ouverture des états-généraux, on comptoit dans la seule province du Dauphiné, trente-six châteaux pillés, brûlés, démolis, dont trois appartenoient au comte de Saint-Priest. Les laboureurs

furent contraints le pistolet sur la gorge; de contribuer à ces dévastations. La ville de Vienne pour n'être pas incendiée, se vit obligée d'ouvrir ses prisons à tous les brigands qui y étoient détenus. Les incendiaires montroient une pançarte qui portoit ces mots: *Le roi ordonne de brûler tous les châteaux, il ne veut que le sien.*

En Alsace le sang des propriétaires couloit; de ce nombre fut une abbesse plus que sexagénaire. Des brigands montroient un faux édit du roi, écrit en françois et en allemand, qui autorisoit à commettre toutes sortes de cruautés contre les nobles. Le cardinal de Rohan se rendant à l'assemblée nationale, tomba parmi ces bandits, et peu s'en fallut qu'ils n'eussent sa vie.

Un de ces hommes, porteur d'un de ces faux édits, parcourut toute la Guyenne, semant l'allarme, annonçant que des brigands et des anglois arrivoient pour saccager les campagnes. Il fut arrêté, et conduit dans les prisons de Bordeaux. Les amis que d'Orléans avoit parmi les députés, demandèrent que le prisonnier fût envoyé à Versailles, pour y être interrogé par le comité d'informations que l'assemblée nationale avoit créé. La demande fut exaucée, et on n'entendit plus parler de ce scélérat.

En Franche-Comté plusieurs gentilshommes endurèrent avant d'expirer des tourmens horribles. L'épouse de l'un d'entr'eux, appellée de Bastilly, fut forcée la hache sur la tête, d'abandonner non-seulement

ses titres, mais encore sa terre. Le marquis d'Ormenau, vieillard paralytique, fut chassé la nuit de son château et poursuivi de ville en ville, traînant avec lui ses deux filles toujours prêtes à se jetter entre les assassins et leur père. Il arriva enfin avec elles à Bâle, mourant, et n'ayant échappé que par miracle. Voilà un de ces hommes condamnés à mort et à la perte de toutes ses propriétés pour avoir émigré.

Le comte de Montesu et son épouse furent arrêtés dans leur voiture; ils eurent pendant trois heures le pistolet sur la gorge; on leur fit souffrir des indignités si cruelles, qu'ils ne cessoient de demander la mort comme une grâce. Enfin on les arracha de leur voiture, et on alloit les jetter dans un étang, lorsque le ciel permit qu'il passât un régiment qui mit en fuite les assassins, et leur arracha leur proie.

Le baron de Montjustin fut tiré de son château, et suspendu dans un puits pendant une heure et demie. Il entendoit dans cette horrible situation ses bourreaux délibérer si on le laisseroit tomber, ou si on lui feroit souffrir une autre mort. Il fut encore tiré miraculeusement de ce péril par des soldats qui vinrent à passer auprès du puits.

Le chevalier d'Ambli fut également enlevé de son château; on le dépouilla de tous ses vêtemens, on le traîna nud dans son village, on l'étendit ensuite par terre; une partie de ses bourreaux lui arracha les sour-

cils et les cheveux, tandis que l'autre dansoit autour de lui; on le jetta ensuite sur un tas de fumier, parce qu'on le crut mort. Il ne dut la conservation de sa vie qu'à cette erreur.

Dans le Languedoc le marquis de Barras fut coupé par morceaux sous les yeux de son épouse prête à accoucher. L'infortunée ne survécut que de quelques minutes au martyre de son mari. Son fruit perit avec elle. Ainsi il y eut dans cet épouvantable forfait un triple assassinat.

En Normandie dans un château dont on ne trouva point le seigneur, on prit l'homme d'affaires, on le mit nud, on l'approcha d'un grand feu; on lui brûla la plante des pieds pour le contraindre à livrer les titres de son maître.

Auprès d'Argentan, la marquise de Saint-Aubin, après avoir vu brûler tous ses papiers, s'entendit condamner à être brûlée elle-même. Heureusement, elle fut tout-à-coup abandonnée par ses bourreaux pressés d'aller faire ailleurs une semblable expédition. Il se transportèrent chez le marquis de Falconet. Ils le trouvèrent étendu sur un sopha où une paralysie qui lui ôtoit l'usage de tous ses membres, le tenoit immobile. Ils enfoncèrent ses armoires, prirent tous ses titres, allumèrent un grand feu, et y jettèrent tous ses papiers. Ils vinrent ensuite chercher le malade, le mirent lui-même sur le bucher, et s'en allèrent. Des paysans qui

accoururent, le retirèrent des flammes. Il eut un pied et les deux mains brûlés. Le lendemain on revint chez lui, et on le força, quoique mourant, de se rendre chez un notaire pour renoncer à ses lettres de marquisat et à tous ses droits. « Eh! monsieur, lui disoit-on, vous n'êtes pas plus » grand seigneur que le roi qui s'est déclaré » du tiers-état. »

J'ai raconté dans un autre ouvrage les atrocités qui se commirent en Provence, en Bourgogne, au Mans, à Cherbourg. Je termine le récit de ces attentats, par un qui les surpasse tous. Ce fut à Caën que cette scène infernale se passa. On avoit mis en garnison dans cette ville le régiment de Bourbon. Le marquis de Belzunce qui n'avoit pas encore atteint son cinquième lustre, en étoit major. C'étoit un beau nom parmi nous que celui de Belzunce. Un prélat au commencement de ce siécle lui avoit donné une illustration bien au-dessus de celle qui se tire des titres et des dignités. Par le sacrifice de toute sa fortune, et en faisant à tous les instans de la journée, celui même de sa vie, ce prélat, véritable ange de bonté sur cette misérable terre, sauva la Provence et peut-être la moitié de la France, des ravages d'une peste dont le souvenir ne s'effacera jamais. Mais hélas! dès qu'une fois notre révolution eut commencé, à quoi servirent à un gentilhomme les vertus de ses ayeux, et les siennes propres?

Le jeune Belzunce avoit l'amour de ses

soldats, c'étoit déja un crime; bien loin d'imiter la défection des autres troupes, le régiment de Bourbon défendoit avec un zèle infatigable la ville de Caën, ses greniers et les propriétés de ses habitans, contre les attentats sans cesse renaissans d'une troupe de brigands. Des lettres venues de Versailles et de Paris ordonnent d'égorger l'officier qui sait si bien maintenir la discipline, et protéger la tranquillité publique. Des calomnies atroces circulent contre Belzunce, des forcenés investissent tout-à-coup le quartier-général, font mine d'attaquer les casernes, et crient qu'ils y passeront tout au fil de l'épée, si on ne leur livre la tête de cet officier.

Au milieu de cette rumeur, un de ses camarades et son ami intime, appellé de la Saussaye, s'avance pour porter des paroles de paix aux assaillans. L'un d'eux mis en faction à la descente du pont de Vaucelle, fait feu sur lui avec un pistolet, et lui fracasse la tête. Le malheureux de la Saussaye reste sur la place.

Ce coup de pistolet augmente le tumulte. Des officiers municipaux se présentent aux casernes. « Messieurs, leur dit Belzunce, » j'offre d'aller avec vous à l'hôtel-de-Ville; » et là de vous convaincre que je n'ai rien à » me reprocher dans tout ceci. — Il suffira, » répondent les officiers municipaux, que le » major en second vienne avec nous. — Non, » répond Belzunce, ceci regarde moi seul; » et je ne veux point que personne s'expose » pour moi. » Les soldats exigent alors qu'on

leur donne deux ôtages ; on les leur accorde. « Allons, messieurs, dit Belzunce à ceux » qui l'entraînoient ; on ne sauroit avoir » plus de confiance que j'en ai en votre » loyauté ; vous allez voir que je suis irré- » prochable. » On le conduit à l'Hôtel-de-Ville, et delà au château où il est constitué prisonnier.

Sur ces entrefaites, le duc de Harcourt, gouverneur-général et commandant de la province, s'arrête à une idée bien funeste. Supposant que la présence du régiment de Bourbon, entretenoit seule tout ce trouble, et que sa retraite rameneroit le calme, il lui envoie ordre de quitter sur la minute même la ville, et de se rendre à Lizieux. Le régiment frémit, mais il obéit, il rend les ôtages, et abandonne tout excepté ses armes et ses drapeaux.

Lorsqu'on le sait assez loin pour qu'il ne puisse plus secourir son malheureux major, on s'empare de celui-ci, on le traîne sur la place Saint-Pierre. Là on lui décharge sur la tête un coup de crosse de fusil. Il n'en est point abattu. Ramassant au contraire toutes ses forces, il se défend avec une opiniâtreté et un courage qu'on ne sauroit peindre. Sa résistance contre des milliers d'assassins, dura plus d'une heure. La rage, l'impatience de boire son sang les aveugloient au point que les coups qu'ils lui tiroient de toutes parts ne l'atteignoient pas, et que les malheureux en manquant leur victime, s'entretuoient.

Enfin il est renversé, on se précipite aussi-

tôt sur lui, les uns mettent ses habits en pièces, les autres déchirent des lambeaux de sa chair, en bourrent des fusils, et les déchargent ensuite sur son propre corps. Oserai-je le dire ? Des femmes se prévalant de la beauté des formes de ce corps, mêlent aux raffinemens de la barbarie les jeux de la lubricité. Lorsqu'elles eurent assouvi leur goût pour la plus dégoûtante débauche, on les vit enfoncer le pan de leur tablier dans les plaies de la victime, le porter tout imbibé de sang à leur bouche, et savourer ce sang comme un breuvage délicieux. Voilà les bêtes féroces que l'argent et les intrigues de d'Orléans avoient déchaînées.

Le martyre de l'infortuné marquis de Belzunce, depuis le moment où il parut sur la place de Saint - Pierre, dura près de deux heures. Il disoit à ces femmes acharnées à le torturer, à le mutiler : « retirez-vous, laissez faire cela à des hommes, tant de cruautés ne convient pas à votre sexe. »

Lorsqu'enfin on fut las de le martyriser, ces mêmes mégères, tandis qu'il respiroit encore, dépecèrent son corps, comme les bouchers dépècent ces animaux qui servent à notre nourriture. Une partie de ces membres encore palpitans, fut mise sur des charbons ardens, et dévorée à demie-brûlée par des antropophages des deux sexes.

Il se passa sous les yeux même de l'assemblée nationale, un événement qui suppose une telle corruption, que les annales d'aucun peuple n'ont jusqu'à présent rien pré-

senté de semblable. Un garçon serrurier avoit frappé de son couteau son propre père qui expira sur l'heure. Le monstre fut condamné à être roué vif et jetté ensuite dans les flammes. Il n'étoit plus qu'à quelque pas de l'échafaud, lorsque le peuple se jette sur l'exécuteur, délie le criminel, le prend sous sa sauve-garde, et le met en lieu de sûreté.

Cette pitié sacrilége étoit déja un délit bien horrible, mais la monstrueuse scène qui le suivit ne s'étoit jamais vue. Les libérateurs du parricide voulant suppléer au spectacle qui les avoient attirés sur la place, par un passe-tems digne des enfers, se saisissent de la première femme qui se présente à eux, lui passent une corde autour du col, et l'exhaussent à un réverbère..... L'innocence à la place d'un parricide! Voilà ce que notre siécle a vu. Je ne saurois trop répéter que ceux sous le régne desquels ces attentats se commettoient avec impunité, ont reproché ensuite à la seconde assemblée législative, la glaciere d'Avignon (1) et les massacres des 2 et 3 septembre! C'est après de pareils attentats que quelques membres de l'assemblée osant en demander vengeance, *Barnave* le *tigre*, à qui la postérité confirmera ce surnom que lui ont donné ses contemporains, repoussa la pitié de ces hommes

(1) On verra dans la suite de mon récit ce que sont la Glacière d'Avignon et les massacres des 2 et 3 septembre 1792.

justes,

justes, par cette épouvantable exclamation : *Ce sang est-il donc si pur, qu'on ne sauroit le répandre !*

Je terminerai ce livre par une aventure qui se passa à Rouen, et dans laquelle l'influence de d'Orléans fut plus visible. Le héros en fut un plat bouffon de ce théâtre enclavé dans le Palais-Royal qui avoit d'abord le titre de *Variétés Amusantes*, qu'on décora ensuite de celui de *Théâtre François*, et qui porte aujourd'hui celui de *Théâtre de la République*. Ce bouffon s'appelloit *Bordier*. Il jouoit les rôles d'idiot avec une vérité qui faisoit illusion, et attiroit un concours immense à ce théâtre. Tout-à-coup, il ne paroît plus parmi les acteurs ; on en demande la raison ; on répond que sa santé se trouvoit dérangée, et que pour la rétablir, il étoit allé prendre les eaux. C'étoit là la fable, voici la réalité.

La ville de Rouen n'avoit cessé d'être agitée de mouvemens dirigés par la faction d'Orléans, et qui tous tendoient à empêcher le transport des grains à Paris. La dévastation de la maison du procureur-général du parlement, le pillage de plusieurs magasins de commerce, la démolition d'un nombre considérable de moulins furent les fruits de ces mouvemens. Cependant on s'entend mieux : la milice bourgeoise et les troupes se réunissent ; on rétablit la tranquillité ; on arrête quelques-uns des pillards ; on exécute les chefs ; et le prix du pain baisse à un taux modéré.

Bor

Ce retour de l'ordre qui alloit alimenter Paris, épouvante d'Orléans; dès qu'il reçoit la nouvelle de ce changement, il mande un nommé Jourdain, chirurgien de profession, lui donne ses instructions et un mandat de mille louis sur Pinet qui vivoit encore alors. Jourdain reçoit son argent, et part pour Rouen. Il s'insinue parmi les jeunes gens qui formoient une troupe de volontaires, et il agit avec une telle célérité, qu'en moins de vingt-quatre heures, il se fait nommer capitaine d'une de leurs compagnies. La fermentation alors éclate. Les volontaires et la milice bourgeoise se réunissent. Des soldats d'une des compagnies du régiment de Navarre paroissent devant leurs camarades les poches pleines d'argent, et cherchent à les porter à l'insubordination. Les officiers s'allarment; le corps municipal et électoral n'ose agir.

Jourdain étoit à peine parti, que d'Orléans avoit mandé aussi Bordier, lui avoit, comme à l'autre, donné des instructions et un mandat de trente mille livres sur Pinet. Bordier qu'on disoit bien malade, arrive à Rouen deux jours après Jourdain; il y arrive accompagné de plusieurs vauriens qui répandent qu'il est député de Paris. Sa santé chancelante n'empêche pas qu'il n'agisse avec une activité supérieure encore à celle de Jourdain. En peu d'heures il forme une armée de bandits, leur donne pour mot de ralliement *Carabo*, se met à leur tête, et à minuit se présente de-

vant l'hôtel de Maussion, intendant. On enfonce les portes, on entre, on brise les meubles, on se charge de butin, on demande la tête de Maussion pour la promener sur une pique. Heureusement ce magistrat étoit absent ; on le cherche avec la plus scrupuleuse sollicitude ; on arrive dans les caves ; là cette canaille fait halte, et se gorge de vins et de liqueurs.

Le lendemain matin, Bordier fier de ce premier succès court à de nouveaux désordres. Il s'apperçoit que sa troupe est beaucoup moins nombreuse que la veille, parce qu'une partie n'a point encore cuvé le vin dont elle s'est enivrée. N'importe, il s'écrie que la bravoure supplée au nombre, s'arme d'une torche, et va incendier tous les bureaux des fermes.

Dans cette nouvelle expédition, Bordier est obligé de diviser son monde, de manière qu'il reste seul avec cinq ou six bandits autour de lui. Une patrouille bourgeoise le rencontre comme il venoit rejoindre le gros de sa troupe. La patrouille le met en joue, et le somme de jetter ses armes. Il crie en vain *Carabo* ; ses gens sont trop loin ; ils ne l'entendent pas ; il est obligé de se rendre ; on le conduit dans les prisons du Palais.

Dès qu'on sait la défaite et la détention du général des brigands, les soldats de Navarre qui avoient été gagnés par les libéralités de Jourdain, soulèvent le peuple, et crient qu'ils vont délivrer Bordier, et couper

la tête de l'intendant pour en faire présent à ce même Bordier. Les officiers font battre la générale, et courent à leurs compagnies.

Pendant que le régiment est sous les armes, Jourdain ramasse à la hâte une partie de sa compagnie, marche avec elle au Palais, et demande insolemment qu'on lui rende Bordier; la crainte glace les magistrats, ils obéissent à Jourdain.

Bordier qu'on disoit avoir quitté Paris pour aller prendre les eaux, vole à la diligence, paye sa place, et reprend la route de la capitale, laissant à Rouen son armée sans chef. Sa fuite et sa poltronerie indignent contre lui ceux-là mêmes qu'il a séduits; ils s'écrient que Jourdain et lui sont deux fripons. Ils se saisissent du premier et le livrent à la justice; ils courent ensuite après le fugitif histrion, l'atteignent à Magny, et le ramènent à Rouen où il est de nouveau constitué prisonnier.

Le jour même où il rentre dans Rouen, deux des incendiaires qui l'avoient suivi dans son invasion nocturne chez Maussion, sont pendus. La promptitude de l'exécution jette l'effroi dans toute l'armée de Bordier, elle se dissipe entièrement et abandonne son chef. Quant à celui-ci, il est sur-le-champ décrété de prise de corps, la Tournelle du parlement s'empare de lui, et instruit son procès.

Dès qu'on sait à Paris cette nouvelle, la consternation d'un côté, la frayeur de l'autre, sont générales. D'une part on tonne, on me-

nace; de l'autre on craint les vengeances que la faction d'Orléans va déployer sur tout l'empire. Un misérable bouffon devient tout-à-coup l'objet d'un intérêt universel. Paris, Versailles, la cour, s'agitent; le club Breton, le comité des subsistances, celui des informations menacent; on demande solemnellement dans l'assemblée nationale qu'elle prenne l'accusé sous sa protection. Bailly, la Fayette, la commune de Paris, plusieurs députés écrivent en sa faveur au parlement de Rouen. Pour que les lettres parviennent plutôt on les confie à des couriers qui font la plus grande diligence. Ils rapportent pour toute réponse que le procès va fort mal. Alors les cris de vengeance recommencent; on importune, on presse, on intimide le garde-des-sceaux; il cède, il écrit au parlement de Rouen une lettre de recommandation en faveur de Bordier. Voilà jusqu'à quel point l'atroce d'Orléans faisoit trembler les anciennes autorités. On circonvient la reine elle-même; on lui inspire des craintes pour la vie de son époux, pour celle de ses enfans; et la reine aussi écrit aux magistrats de Rouen qu'elle prend intérêt au prisonnier. Ils sont inflexibles; ils répondent qu'ils ne savent point faire fléchir les loix, et ils condamnent impitoyablement Bordier au supplice de la corde.

Dès qu'on apprend à Paris et à Versailles, que l'exécution est irrévocablement résolue, les deux villes vomissent dans celle de Rouen

un déluge de lettres où on la menace d'une irruption de parisiens qui égorgeront ses magistrats, la mettront à feu et à sang, et passeront au fil de l'épée jusqu'aux enfans à la mamelle. Ni les magistrats, ni les habitans de Rouen ne sont intimidés de ces menaces anonymes. On met sur pied la force armée; on braque deux pièces d'artillerie contre la route de Paris, et Bordier est paisiblement suspendu au gibet, où il laisse la vie.

Le malheureux comptoit tellement sur la protection de d'Orléans et de son parti, que dans tout le cours de la procédure, il montra la plus grande gaité; il fit le bouffon jusques sur la sellette. Mais lorsqu'il vit arriver son heure dernière, il changea de ton. Après avoir témoigné douloureusement sa surprise de ce qu'à Rouen on punissoit de mort ce qu'on avoit tant applaudi à Paris, il fit de lui-même tous les aveux qu'on pouvoit désirer, et entr'autres celui de la réception de trente mille livres qui lui avoient été délivrés par Pinet sur le mandat de d'Orléans. Les pièces de ce procès ont échappé à toutes les recherches de ceux qui avoient intérêt à les faire disparoître. Si jamais il est possible de les publier, on y trouvera de grands éclaircissemens sur les manœuvres des imposteurs qui ont si cruellement trompé les peuples; et sur-tout sur celles du conspirateur dont j'écris l'histoire.

En voilà bien assez des détails de ce genre; ils suffiront pour donner une idée complette

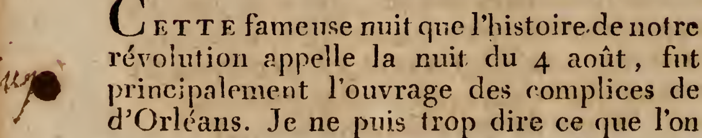
des pièges et des machinations où d'Orléans avoit enveloppé la France entière, ainsi que de cette terreur qu'il avoit eu l'art d'inspirer à tous ceux qui auroient pu le frapper ou le démasquer. Je me renferme maintenant dans le cercle des grands mouvemens de sa conjuration, me bornant pour ne point trop étendre mon récit, aux principales époques de notre révolution.

Fin du Livre septième.

HISTOIRE
DE LA
CONJURATION
DE
LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS,
SURNOMMÉ ÉGALITÉ.

LIVRE HUITIEME.

ORGIE à laquelle président deux des confidens de d'Orléans. Mot atroce d'un des conjurés. Prédiction au comte de Latouche, chancelier du duc d Orléans. Menées de ce prince pour se faire revêtir d'un pouvoir absolu, et n'être point gêné dans l'exécution de ses projets par la maison d Espagne. Nouveau plan de conspiration qu'il imagine. Nouveaux attentats qu'il médite.


CETTE fameuse nuit que l'histoire de notre révolution appelle la nuit du 4 août, fut principalement l'ouvrage des complices de d'Orléans. Je ne puis trop dire ce que l'on



s'y promettoit pour le prince, mais le 3, les ducs d'Aiguillon et de Liancourt qui lui étoient entièrement dévoués, réunirent et se partagèrent un nombre de députés suffisant pour qu'il pût composer la forte majorité de l'assemblée. Ces députés ainsi divisés en deux bandes, se rendirent les uns chez le duc d'Aiguillon, les autres chez le duc de Liancourt. Ces deux gentilshommes leur donnèrent un festin splendide, et tel que Louis XIV dans les jours de sa plus grande magnificence, n'en donna pas un semblable. Toutes les sortes de vins y furent versés avec une telle profusion, qu'on ne compta que par tonnes la consommation qui en fut faite. La prodigalité, le gaspillage furent sans bornes, et insultèrent bien scandaleusement à la misère publique. Les ducs d'Aiguillon et de Liancourt avoient certainement puisé dans d'autres coffres que les leurs, les sommes qui furent dépensées à cette fête; leur fortune n'y eût pas suffi. L'honneur leur en resta tout entier. Ils furent depuis ce jour surnommés par leurs collègues, *les deux grands cuisiniers de l'assemblée nationale.* Ce fut dans cette orgie que le comte de Mirabeau voyant par la fenêtre des gens du peuple se disputer à la porte d'un boulanger un méchant morceau de pain noir, et les entendant crier: *vive l'assemblée nationale*, dit ce mot impudent et atroce: *cette canaille méritoit bien de nous avoir pour législateurs.* C'est de cette manière que ces misé-

Liane

rables dignes de l'exécration de tous les siècles, respectoient le peuple qu'ils affectoient d'appeller *souverain*.

L'orgie dura jusqu'à neuf heures du soir; ce fut à cette heure qu'on peut bien appeller indue, que l'assemblée nationale commença une séance qui dura toute la nuit. De tous les députés qui avoient dîné chez les ducs d'Aiguillon et de Liancourt, il n'y en eut pas un seul qui ne se trouvât dans un état complet d'ivresse. Le fait est si notoire que j'ose assurer qu'il ne sera pas contredit par ceux mêmes qu'il inculpe.

Dans un tel état, il n'est pas étonnant qu'on s'égarât, et que dans le tumulte des délibérations, on ne perdît souvent de vue ce qu'on se proposoit de faire pour d'Orléans. Au sein du délire que causoient l'ivresse, les cris et la confusion, on vit s'évanouir le principe qui fait la sûreté de tous les empires, et ce qui ne sauroit être trop déploré, c'est que malgré toutes les expériences que l'on a faites depuis pour nous donner un gouvernement, ce principe tout simple qu'il est, n'a plus été retrouvé. Il convient donc de rappeller ici que toute constitution n'est qu'une folie, quand elle n'a pas pour bâse cette vérité éternelle; que le droit de propriété précède l'établissement de toute société: car on ne se met en société qu'afin d'avoir sûreté pour sa chose. Ainsi instituer, gouverner un peuple, n'est dans le fond que l'art de trou-

ver les loix qui peuvent mieux assurer la conservation du saint droit de propriété.

C'est là le principe qui se perdit dans la nuit du 4 août ; on dépouilla sans indemnité des particuliers, des corps, des provinces, de ce qu'une possession qui n'étoit pas contestée, de ce que des traités fondés sur la religion du serment et la foi publique, de ce qu'enfin le pacte social leur assuroient légitimement.

Ce ne fut pas là le seul, ni peut-être le plus grand mal de ces opérations nocturnes. Les favoris de d'Orléans ne sachant pas se borner dans leur dévouement pour ce prince, entraînent la majorité de l'assemblée à en faire un despote asiatique, si jamais il parvenoit à s'armer du sceptre. On abolit toutes les barrières qui pouvoient resserrer la nouvelle forme de gouvernement dans les bornes d'une monarchie modérée. Ainsi d'Orléans venant à régner, n'eût plus trouvé ces états de provinces, ces cours souveraines, ce clergé, cette noblesse, ces communautés même de marchands, d'artisans, tous ces corps en un mot, qui chacun en particulier formoient comme un tribunat entre les sujets et le roi, et qui tous ensemble composoient une masse qu'il ne venoit pas même à l'idée de heurter ; il n'y eût plus eu en France qu'un maître et un peuple sans protecteurs.

D'Orléans fut d'une gaîté extraordinaire dans cette séance, ce qui porteroit à conjecturer qu'il ne croyoit pas qu'on travaillât

contre lui. Un de ses confidens lui ayant présenté sur un chiffon de papier l'idée d'une motion à faire. « Voilà, dit le prince, une » excellente idée, il faut passer cela à M. » de Bellisle afin qu'il le rédige. La motion » dans sa bouche aura une toute autre importance que dans celle d'un des nôtres. » Le papier ayant en effet été présenté à Bellisle qui avoit été chancelier de sa maison, celui-ci après y avoir jetté un coup-d'œil, le rendit en disant : « Dites à monseigneur que je serois bien fâché de prendre » quelque part ni à cette affaire-ci, ni à aucune de celles qui le concernent. »

Le lendemain de cette séance, d'Orléans ayant rencontré le même gentilhomme dans un des corridors de l'assemblée, alla à lui, et avec un air qui montroit beaucoup de satisfaction, lui dit : « Eh bien, monsieur de » Bellisle, comment trouvez-vous que nous » avons mené les affaires la nuit dernière ? » — Pas trop bien pour vous, monseigneur, » lui répondit Bellisle. — Je ne vous comprends pas, dit le prince. — Cela se peut, » monseigneur, répliqua le gentilhomme ; » mais c'est que sans doute l'on ne vous a » pas fait observer que dans cette foule d'articles de spoliation arrêtés la nuit dernière, » vous étiez intéressé pour beaucoup. — » Pour combien croyez-vous, demanda » d'Orléans ? — Guères moins, répondit l'ex-chancelier, que pour quinze cent mille » livres de rente ; je connois la nature de

» vos propriétés, vous pouvez m'en croire.
» — Oh ! n'est-ce que cela, s'écria le prince?
» Je suis parfaitement tranquille. C'est la
» fin de tout ceci, M. de Bellisle, qu'il faudra
» voir. »

Environ vers le même tems une personne amie de Levassor, comte de Latouche, chancelier actuel du duc d'Orléans, prédit à peu près à ce chancelier quelle seroit cette fin. Le comte de Latouche avoit toujours paru fort soigneux de sa personne, il étoit fort recherché dans ses habits; il se mettoit non pas seulement avec propreté, mais avec magnificence. La personne dont je parle étant allée le voir, le trouva enseveli dans un tas de papiers, le teint échauffé, les yeux enflammés, la tête fatiguée; son linge étoit sale, sa chevelure et sa barbe négligées; une méchante robe de chambre en lambeaux et dégoûtante de mal-propreté le couvroit.
» Comme vous voilà fait! ne put s'empêcher
» de s'écrier cette personne en l'abordant.
» — Que voulez-vous que je vous dise, ré-
» pondit Latouche? notre situation est de-
» venue si singulière, nous sommes surchar-
» gés de tant d'affaires étranges, que je né-
» glige mes parens, mes amis, ma santé,
» ma personne, je n'ai le tems de songer à
» rien. — Eh! pourquoi, lui demanda-t-on,
» s'enfoncer avec cette ardeur dans des af-
» faires étranges? Pouvez-vous rien désirer
» de plus que ce que vous aviez? — Quelle
» question, répliqua Latouche! Vous voyez

» comme les choses vont. Faut-il que nous
» suivions le comte d'Artois ? Il n'y a ce-
» pendant pas de milieu : ou le suivre, ou
» faire ce que nous faisons. — Je souhaite,
» lui dit-on alors, que le duc d'Orléans
» n'ait pas à se repentir un jour de n'avoir
» point suivi le comte d'Artois. A la tour-
» nure que prend la révolution et à la ma-
» nière dont elle entraîne le duc d'Orléans,
» on peut prédire que tout ceci finira mal
» pour lui, et cette fin ne peut jamais être
» que bien malheureuse.—Eh bien, s'écria
» Latouche, le sort en est jetté ; nous voilà
» lancés dans la carrière ; quand il y auroit
» possibilité de revenir sur nos pas, nous
» sommes bien décidés à ne pas rétrogra-
» der. »

Bien loin en effet de rétrograder, les amis du prince firent en sa faveur une nouvelle tentative qui prouve que son parti dans la première assemblée nationale, n'étoit pas aussi foible qu'on a voulu depuis le faire croire. Voici comment la chose se passa.

On étoit dans toute la chaleur de la discussion sur la sanction royale. On ne s'entendit pas bien d'abord sur cette question qui étoit absolument nouvelle pour les français. Les uns comprenoient que la sanction étoit une simple formalité nécessaire pour la promulgation des décrets émanés de l'assemblée ; les autres la regardoient comme un acte par lequel le roi apposoit son sceau aux décrets qui par ce moyen obtenoient une

force d'exécution ; ceux-là la définissoient un consentement royal, ceux-ci le pouvoir de s'opposer à l'exécution des projets de loix. Cette dernière idée qui traduisoit le mot de sanction par celui de *veto*, fut celle à laquelle on s'arrêta. Veto.

Mirabeau qui prétendoit être ministre d'un roi absolu, plaida avec chaleur en faveur du *veto*. « Ce n'est point, dit-il, pour son
» avantage particulier que le monarque in-
» tervient dans la législation, mais pour
» l'intérêt général du peuple, et c'est dans
» ce sens que l'on peut, et que l'on doit
» dire que la sanction royale n'est point la
» prérogative du monarque, mais la pro-
» priété, le domaine de la nation.

» Le prince est le représentant perpétuel
» du peuple. Pourquoi donc réclamer contre
» le *veto* du prince, qui n'est qu'un droit
» du peuple, confié spécialement au prince,
» parce que le prince est aussi intéressé que
» le peuple à prévenir l'établissement de l'a-
» ristocratie.

» Si le prince n'a pas le *veto*, qui empê-
» chera les représentans du peuple de pro-
» longer, et bientôt après d'éterniser leur
» députation? Qui les empêchera même de
» s'approprier la partie du pouvoir exécutif,
» qui dispose des emplois et des grâces?
» Manqueront-ils de prétextes pour justifier
» cette usurpation?

« Le prince peut sans doute s'opposer à
» une bonne loi, mais il peut préserver

» d'une mauvaise, dont la possibilité ne sau-
» roit être contestée.

« Supposez le droit du *veto* enlevé au
» prince, et le prince obligé de sanctionner
» une mauvaise loi. Vous n'avez plus d'es-
» poir que dans une insurrection générale,
» dont l'issue la plus heureuse seroit proba-
» blement plus funeste aux indignes repré-
» sentans du peuple, que la dissolution de
» leur assemblée.

» C'est à vingt-cinq millions d'hommes que
» le prince doit commander, c'est sur tous
» les points d'une étendue de trente mille
» lieues quarrées, que son pouvoir doit être
» sans cesse prêt à se montrer pour protéger
» ou défendre; et l'on prétendroit que le
» chef dépositaire légitime des moyens que
» ce pouvoir exige, pourroit être contraint
» de faire exécuter des loix qu'il n'auroit
» pas consenties! Mais par quels troubles
» affreux, par quelles insurrections volon-
» taires voudroit-on donc nous faire passer
» pour combattre sa résistance?

» Et qu'on ne dise pas que les généraux
» d'armée sont dépositaires de très-grandes
» forces, et sont néanmoins obligés d'obéir
» à des ordres supérieurs, quelle que soit leur
» opinion sur la nature de ces ordres. Les
» généraux d'armée ne sont pas des chefs
» héréditaires, leur personne n'est pas in-
» violable, leur autorité cesse en présence
» de celui dont ils exécutent les ordres; et si
» l'on vouloit pousser plus loin la comparai-
son,

» son, l'on seroit forcé de convenir que ceux-
» là sont pour l'ordinaire de très-mauvais
» généraux, qui exécutent des dispositions
» qu'ils n'ont pas approuvées.

» Sachons voir que la nation trouvera plus
» de sûreté et de tranquillité dans des loix
» expressément consenties par son chef, que
» dans des résolutions où il n'auroit aucune
» part, et qui contrasteroient avec la puis-
» sance dont il faudroit, en tout état de
» cause, le revêtir. Sachons que dès que
» nous avons placé la couronne dans une
» famille désignée, que nous en avons
» fait le patrimoine de ses aînés, il est im-
» prudent de les alarmer, en les assujétissant
» à un pouvoir législatif, où leur opinion
» seroit méprisée; ce mépris revient enfin
» à la personne, et le dépositaire de toutes
» les forces de l'empire françois ne peut pas
» être méprisé sans les plus grands dan-
» gers. »

Ce n'étoit pas pour Louis que Mirabeau plaidoit; tout l'ensemble de sa vie politique le prouve; c'étoit pour d'Orléans. Ce *veto* cependant faisoit une peur effroyable à tout le monde. Les royalistes eux-mêmes, comme s'ils eussent craint que cette arme terrible ne passât entre les mains de d'Orléans, partagèrent la frayeur commune. Ce qui le prouve incontestablement, c'est qu'il fut décidé à la forte majorité de 843 voix contre 143, que le roi ne pourroit refuser son consentement aux actes du pouvoir législatif.

Ceux qui dans et hors l'assemblée, tenoient le parti de d'Orléans, trouvant fort doux les fruits de cette sorte de liberté qu'ils commençoient à goûter, auroient désiré que le roi de leur création, fût plutôt leur ministre que leur maître.

Cette opposition à-peu-près universelle ne découragea pas Mirabeau, et cette circonstance de sa vie est celle où il déploya le plus de ressources. Il en vint à ramener l'assemblée entière à accorder au roi un *veto*. Ainsi ce Target et tant d'autres qui comme lui, crient aujourd'hui qu'ils sont républicains, vouloient cependant dans ce tems-là un roi armé du *veto*. Il est vrai qu'ils disent qu'ils feignoient alors d'être royalistes; mais qui nous dit qu'ils ne feignent pas aujourd'hui d'être républicains? On ne sauroit trop le répéter : dans les dissentions civiles, les hommes à deux faces sont la peste de la république.

Lorsqu'il eut été décidé que le roi auroit un *veto*, il ne s'agît plus que de savoir si ce *veto* seroit *indéfini*, ou simplement *suspensif*, c'est-à-dire, car la chose revenoit au même, s'il seroit absolu, ou s'il ne pourroit empêcher l'exécution d'un projet de loi, que pendant un certain nombre d'années.

La question ainsi présentée, les esprits s'échauffèrent plus que jamais; les intrigues redoublèrent; Mirabeau, Sillery et tous ceux de ce bord s'agitèrent de mille et mille manières; il faut avoir été témoin des mouve-

mens qu'ils se donnoient pour s'en faire une idée. D'Orléans se crut pour cette fois-ci tellement sûr d'être incessamment le chef de la nation françoise, qu'il fit toutes les dispositions nécessaires pour qu'au moment où il monteroit sur le trône, les armoiries de sa branche prissent par-tout la place de celles de la branche aînée des Bourbons. La commune de Paris qui à cette époque étendoit son inquisition sur tout ce qui entroit par les barrières, arrêta plusieurs boëtes, dont les unes étoient pleines de morceaux de bois de différentes longueurs, en forme de lambels, les autres de plaques aux armes de d'Orléans. Les armoiries de sa maison étoient distinguées de celles de la branche régnante, en ce qu'elles portoient un lambel à trois pendants d'argent. Les lambels contenus dans une partie de ces boëtes avoient cette forme. Les plaques percées chacune de quatre trous, portoient au haut la légende : *Vive Orléans!* et sur quelques-unes on lisoit au bas : *fait par moi Gibiard*. Ce Gibiard qui demeuroit rue de l'Appe, avoit exécuté en fonte plusieurs de ces plaques. Rousseau, fondeur à Paris, rue Neuve Saint-Méry, n°. 54, en avoit fondu cinq cents en plomb; elles lui avoient été commandées par Simon, graveur du duc d'Orléans, demeurant au Palais-Royal, n°. 33. Celui-ci avoit, sur les ordres du comte de Latouche, chancelier du prince, fait un modèle de ces plaques en cuivre.

Outre les lambels et les plaques qui étoient fabriqués dans Paris même, outre les boëtes qu'on saisit aux barrières, et qui en étoient pleines, on en arrêta encore plusieurs, contenant les mêmes objets, à la suite d'un régiment appartenant au duc d'Orléans. Tout cela devint la proie du comité des recherches de la commune de Paris, qui en donna connoissance à celui de l'assemblée nationale. De tous les témoins qui ont vu ces lambels et ces plaques, je ne citerai que la Maisonneuve et Longuêve, tous les deux députés à l'assemblée, et membres du comité des recherches, à l'époque où on y montra de ces lambels et de ces plaques. Si on eût destiné uniquement les plaques à être clouées à des poteaux de limites dans les terres du prince, il est évident qu'elles n'eussent pas porté la légende, *vive Orléans*. Il est hors de doute qu'une telle légende inusitée jusqu'alors, manifestoit une autre destination.

Dans le même tems, il arriva de Londres par la voie de la poste, des paquets en si grand nombre et si volumineux, adressés ou à d'Orléans, ou à la marquise, ou au marquis de Sillery, ou à d'autres personnes qu'on savoit très-liées avec le prince, que Rigoley d'Ogny, administrateur de la poste en fut effrayé. Il porta tous ces paquets au comité des recherches de la commune de Paris; ce comité en donna communication à celui de l'assemblée nationale, et tout ce que le public a pu savoir de cette affaire, c'est

que plusieurs adresses des lettres contenues dans ces paquets, paroissoient écrites de la main même de d'Orléans. Si ces écrits ne l'eussent pas inculpé d'une conjuration, il est clair qu'on n'eût pas fait mystère de leur contenu ; et le secret qu'on lui a gardé religieusement à cet égard, prouve combien on lui étoit dévoué dans le comité des recherches de l'hôtel-de-ville, et dans celui de l'assemblée nationale.

Tout cela, comme je l'ai dit, se tramoit au fort de la discussion sur la question de savoir si on donneroit au roi un *veto* indéfini ou suspensif. La délibération n'alloit pas au gré du parti de d'Orléans. Lorsqu'on en étoit le plus occupé, Dufraisse l'interrompt pour présenter un rapport du comité de judicature sur quelques articles arrêtés dans la nuit du 4 août. Le duc de Mortemart et Target parlent long-tems sur cette matiere. Emery se lève, et dit que son opinion est qu'avant de s'occuper de ce rapport, il faut que les arrêtés pris dans la nuit du 4 août, soient sanctionnés. La partie de l'assemblée qu'on appelloit le côté gauche, se range à cet avis. « On ne peut pas, dit l'abbé Maury,
» présenter à la sanction du roi des projets
» qui ne sont pas encore rédigés en loix, et
» qui annoncent même que pour en déve-
» lopper les dispositions, ils donneront nais-
» sance à d'autres loix. — Quant à moi, dit
» à son tour, l'abbé d'Eymar, vicaire géné-
» ral de Strasbourg, je déclare que mes com-



» mettans me chargent de demander une
» autre rédaction de ces arrêtés du 4 août. »

Ces observations n'empêchèrent pas qu'on ne décrétât que ces mêmes arrêtés seroient incessamment présentés à la sanction royale. L'ordre du jour ramenoit alors naturellement à la question sur le *veto* indéfini ou suspensif, mais Barnave se lève, et demande qu'il soit sursis à l'ordre du jour, jusqu'à ce que le roi ait ordonné la promulgation des arrêtés du 4 août. Le comte de Mirabeau appuye avec chaleur cette motion. De Virieu au contraire prétend qu'il faut avant tout, continuer à s'occuper de la prérogative royale, parce que, dit-il, elle est le contre-poids nécessaire au peuple contre l'assemblée nationale, et que dans un moment où l'autorité légitime étoit affoiblie, il convenoit de consacrer sur-le-champ l'existence et le légitime pouvoir du monarque.

Ceux qui étoient du bord de Mirabeau, mêlèrent les injures aux raisons. Marandat d'Oliveau, député de Nevers, et qui, je crois, dans toute la durée de la première législature, n'a parlé que cette fois-là, accusa des agens du clergé d'avoir écrit pour demander des renseignemens sur les biens ecclésiastiques, et d'avoir dit que l'assemblée avoit fait une mauvaise opération, et qu'elle alloit un train que personne ne pouvoit suivre.

L'abbé de Montesquiou qui étoit agent du clergé, se crut inculpé. Il confessa avoir dit

que l'assemblée avoit fait une mauvaise opération en finances, mais il nia qu'il eût écrit des lettres circulaires ; il assura avoir seulement demandé à des maisons religieuses l'état de leurs biens.

Cette explication n'étant contredite par personne, on en revint à la motion de Barnave. Cazalès vota pour qu'il n'y eût lieu à délibérer sur cette motion ; il se fonda sur ce que l'assemblée avoit dit précédemment qu'il falloit jetter sur cette question un voile religieux. Mirabeau s'écria que c'étoit-là une mauvaise chicane, *une fin de non-recevoir.* Il dit que lorsque l'assemblée avoit énoncé cette proposition, il étoit dangereux de discuter la question ; mais que le principe restant toujours le même, ne pouvoit jamais être abandonné.

L'abbé Maury adopta l'avis de Cazalès, et Pétion celui de Mirabeau. Quelques voix demandèrent la question préalable sur la motion de Barnave, c'est-à-dire qu'on mît aux voix s'il y avoit lieu à délibérer ou non sur cette motion. Tronchet, Lechapelier, Target, Robespierre se récrièrent contre cette demande. Enfin on mit aux voix la motion même de Barnave. Il y eut du doute dans la délibération faite par assis et levé ; il étoit tard ; on prononça l'ajournement.

Le lendemain matin les débats recommencent avec une chaleur extraordinaire. Des menaces assez singulières, qui n'avoient pas encore été proférées, et qui venoient des

partisans de d'Orléans, firent conjecturer aux royalistes qu'on méditoit quelqu'événement fâcheux ; ils s'alarmèrent. Le baron de Juigné se lève, agite son chapeau, et demande qu'avant tout, on déclare solemnellement *l'inviolabilité de la personne sacrée du roi, l'hérédité et l'indivisibilité de la couronne.*

Chacun de ces mots est bien remarquable. On diroit que les royalistes avoient déja quelque idée qu'on tentoit ou de mettre la personne du roi en jugement, ou de changer la dynastie régnante, ou de partager la couronne entre le roi actuel et d'Orléans. Quoi qu'il en soit, l'assemblée entière comme d'un mouvement unanime, se lève, applaudit avec transport, et vote par acclamation la déclaration suivante :

» L'assemblée nationale a reconnu par ac-
» clamation et déclaré à l'unanimité des voix,
» comme un point fondamental de la monar-
» chie françoise, que la personne du roi est in-
» violable et sacrée ; que le trône est indivi-
» sible ; que la couronne est héréditaire dans
» la race régnante de mâle en mâle, par
» ordre de primogéniture, à l'exclusion per-
» pétuelle et absolue des femmes et de leurs
» descendans. »

Qui le croiroit ? Cette déclaration même étoit un piège que d'Orléans tendoit aux royalistes. Elle est à peine adoptée, qu'un député du tiers-état de Dijon, appellé Arnoux, qui jusqu'à ce moment étoit resté perdu

dans la foule, et qu'on n'avoit point encore entendu parler, demande qu'avant de décréter un article aussi important, on décide si la branche réguante en Espagne pourra régner en France, quoiqu'elle ait, dit-il, renoncé à cette couronne par des traités authentiques.

Cette motion fut une véritable pomme de discorde jettée au milieu de l'assemblée. Desmeunier, l'évêque de Langres, le duc du Châtelet, et quelques autres membres représentèrent qu'une telle question étoit délicate, difficile, impolitique, et que le seul examen en étoit dangereux dans les circonstances. Ils conclurent à ce qu'il n'y eût pas lieu à délibérer. Le comte de Mirabeau se borna à demander qu'elle fût ajournée. Sur cette proposition les débats recommencèrent avec fureur.

Au milieu de ces débats, le duc d'Orléans qui ne pouvoit jamais soutenir les regards de ceux qui l'attaquoient de front, sortit de l'assemblée, se glissa dans un des couloirs, et alla se tapir sous les gradins, pour ne rien perdre de la délibération. En même temps le marquis de Sillery qu'on faisoit très-malade depuis quelques jours, au point qu'on disoit qu'il ne pouvoit quitter le lit, entra par une autre porte, pâle à la vérité, défait, ses cheveux et ses habits en désordre.

La chaleur que les royalistes mirent dans cette affaire, est au-dessus de toute expres-

sion. Il ne faut pas s'en étonner : d'Orléans étoit, si je puis me servir de cette expression familière, leur bête noire. Ils voyoient évidemment qu'on méditoit en sa faveur, une révolution qui fît passer sur sa tête la couronne de Louis XVI. Ils résolurent fortement de ne lui laisser aucun avantage dans cette discussion. Comme elle s'animoit singulièrement, Lepelletier de Saint-Fargeau, aveuglément dévoué à d'Orléans, dit qu'il ne voyoit d'autre moyen de rétablir la paix, que de déclarer qu'il n'y avoit lieu à délibérer *quant à présent*. Ces mots *quant à présent* causèrent une joie infinie aux Orléanistes; ils s'y accrochèrent comme à un moyen qui les laissoit maîtres de remuer cette question quand ils le jugeroient à propos. Les royalistes au contraire rejettèrent et cet amendement et l'ajournement. « Puisque la » question a été élevée, disoit de Virieux, » elle appartient à l'assemblée, il faut qu'elle » soit discutée et décidée irrévocablement. » — Mais vous voyez bien, dit Andrieux, » que la déclaration qui a été adoptée, ex- » clut de la couronne la maison d'Orléans; » cela est-il juste ? »

La séance alors devint plus orageuse qu'elle ne l'avoit encore été. Sillery croyant l'instant favorable, fait signe de sa place, qu'on l'écoute; il obtient du silence. « Je me trouve » *par hazard* dans la poche, dit-il d'un air » niais, les lettres-patentes de 1713, et la re-

» nonciation du roi d'Espagne et de ses suc-
» cesseurs à la couronne de France. »

Ce hazard qui arrivoit si à propos, fit partir d'un grand éclat de rire le côté entier des royalistes. Il déconcerta Sillery et tout son parti. Les Orléanistes ne purent jamais obtenir la lecture des papiers tombés par hazard dans la poche de Sillery.

Le tumulte ne faisoit que s'accroître ; on ne s'entendoit pas; on ne décidoit rien. Enfin on mit aux voix l'ajournement. *Point d'ajournement, point d'ajournement*, s'écrièrent les royalistes, et ils l'emportèrent. L'ajournement rejetté, on mit aux voix les mots *quant à présent. Point d'amendement, point d'amendement !* s'écrièrent les royalistes, et ils l'emportèrent encore. *Que faut-il donc décider*, demanda le président ? *Qu'il n'y a pas lieu à délibérer*, répondit le côté droit. Cet avis fut adopté. Mirabeau alors s'élance à la tribune, et parle ainsi :

« La connoissance que j'ai de la géogra-
» phie de l'assemblée, et la place d'où sont
» parties les oppositions à l'ajournement, et
» les *il n'y a pas lieu à délibérer*, me font
» sentir qu'il ne s'agit ici de rien moins que
» d'introduire en France une domination
» étrangère; et qu'au fond la proposition es-
» pagnole de la question préalable, pour-
» roit bien être une proposition autrichienne.
» Je ne reviens cependant pas sur la ques-
» tion, puisqu'elle a été écartée ; mais il en
» est une parfaitement connexe avec la dé-

» claration qui a été adoptée, d'une impor-
» tance égale, et sur laquelle je propose de
» délibérer; je demande qu'il soit déclaré en
» addition au décret proposé, que *nul ne*
» *pourra exercer la régence, qu'un homme*
» *né en France.* »

Une très-grande partie du côté gauche se leva pour appuyer cette motion. « Quelques
» autres membres, dit Mirabeau dans le
» compte qu'il a rendu de cette séance, com-
» mencèrent à comprendre que la question
» étoit plus importante qu'elle n'avoit paru
» l'être au premier moment. »

On demanda alors une seconde lecture de la déclaration adoptée. Les royalistes ne la refusèrent pas. La lecture finie, Rewbel s'écria : « Cette rédaction ne vaut rien; si
» elle subsistoit, il est clair que l'Espagne
» pourroit prétendre à la succession de mâle
» en mâle par ordre de primogéniture. Otez-
» donc, ajoutoit-il, les mots, *par ordre de*
» *primogéniture.* »

Le duc de Mortemart dit que la clause de la renonciation de la maison d'Espagne à la couronne de France, n'existoit pas dans le traité d'Utrecht, mais seulement celle-ci : *les deux couronnes ne pourront être réunies sur la même tête.*

« J'appelle à l'ordre l'opinant, s'écria
» Mirabeau; son assertion est profondément
» fausse; elle insulte notre droit public; elle
» blesse la dignité nationale; tend à faire

» croire que des individus peuvent liguer
» des nations comme de vils troupeaux. »

Ce fut alors une nécessité de permettre à Sillery de lire la renonciation du roi d'Espagne, et les lettres patentes de 1713, que le hazard avoit mises dans sa poche. Les débats après cette lecture, n'en furent que plus vifs. « Je fais observer, s'écria Mirabeau, que l'acharnement que de part et
» d'autre on met dans la discussion depuis
» plus d'une heure, donne plutôt à ce débat
» la couleur d'une querelle d'amour-propre,
» que celle d'une conférence solemnelle. J'a-
» joute que cet acharnement me paroît d'au-
» tant plus inconcevable, qu'assurément il
» est difficile de croire qu'une portion de
» cette assemblée, ou même l'assemblée en-
» tière, veuille jamais donner à la France
» un roi malgré la nation. »

D'Eprémesnil parla avec force pour qu'on laissât subsister la déclaration telle qu'elle avoit été adoptée. Se renfermant dans le cercle des loix fondamentales de la monarchie françoise, il invoqua la loi salique. Mirabeau l'interrompit; mais un décret rapella Mirabeau à l'ordre, et lui ôta la parole. Peu effrayé de ce refus, il s'écria : « S'il est per-
» mis à M. d'Eprémesnil de se jetter dans
» le fond de la question, il doit m'être per-
» mis à moi de l'y suivre. Si pressé de son
» saint amour pour la loi salique, il veut
» absolument que nous nous occupions de la
» loi salique, moi aussi je demande à parler

» sur la loi salique, et je promets de ne
» pas même exiger qu'on me la représente. »

Il ne fut plus possible après cette interruption, ni à d'Éprémesnil ni à personne, de faire un discours suivi. On proposa divers amendemens, et on finit par remettre au lendemain la décision de ces orageux débats.

Dans la soirée, le comte de Mirabeau chercha à concilier en faveur de d'Orléans, les esprits de ceux des députés qu'il savoit ne pas adopter dans toute leur étendue les principes du royalisme. Il eut une longue conversation avec de Virieu, à laquelle furent présens le duc d'Havré et le comte d'Egmont. Voici comment de Virieu lui-même raconte la chose :

« Comme Mirabeau s'étoit nettement pro-
» noncé dans une opinion contraire à la
» mienne, et qu'il paroissoit appuyer avec
» force celle d'ajourner simplement, ou
» de décider en faveur de la maison d'Or-
» léans, je crus important de chercher avec
» lui des tempéramens propres à concilier
» les esprits, sans nuire à l'intérêt national
» qui exigeoit suivant moi, qu'il fût pro-
» noncé sans délai, soit l'ajournement à l'é-
» poque où le cas se présenteroit, soit la
» décision en faveur de l'Espagne que nous
» ne pouvions sans le plus grand danger ar-
» mer contre nous, par une exclusion déci-
» dée dans un tems de détresse excessive où
» la solidité de son alliance étoit notre seul

» appui contre les entreprises de nos rivaux,
» soit enfin l'effacement total de la question,
» comme si elle n'eût pas été élevée. Je crus
» devoir insister sur différens moyens de con-
» ciliation. J'appuyai particulièrement sur
» ce que rien ne nous engageoit à nous occu-
» per de cette question dans un tems où le
» grand nombre de têtes existantes dans la
» famille royale et leur âge, nous mettoient
» heureusement à l'abri de craindre de long-
» tems l'ouverture de cette dangereuse dif-
» ficulté. Le comte de Mirabeau me répondit
» qu'elle n'étoit peut-être pas aussi éloignée
» dans le fait qu'elle pouvoit le paroître au
» premier coup-d'œil. »

Mirabeau répéta alors au comte de Virieu toutes ses rêveries sur l'état pléthorique du roi et de Monsieur et sur l'enfance du dauphin.

« Je lui marquai mon étonnement, dit
» de Virieu, de ce qu'il oublioit M. le comte
» d'Artois et ses enfans. Sur quoi il me ré-
» pondit que dans le cas où l'événement se
» présenteroit *d'ici à un tems peu éloigné*,
» il falloit avouer qu'on pouvoit regarder M.
» le comte d'Artois comme fugitif, ainsi que
» ses enfans, et, d'après ce qui s'étoit passé,
» comme à peu-près *ex-lex* pour au moins
» environ dix ans. »

Mirabeau eut une autre conversation fort animée avec Mounier. Bergasse et plusieurs de ceux qu'on appelloit impartiaux, furent présens à l'entretien. Mounier manifesta

dans cette conversation, un grand attachement pour la personne de Louis XVI. Mirabeau ne pouvant pas le tirer de ce retranchement, et croyant que l'affection de Mounier se portoit, non sur la personne même de Louis XVI, mais sur la conservation de la royauté, lui dit avec vivacité : « Mais » bon homme que vous êtes, avec tout votre » esprit, vous n'êtes qu'un sot. Qui est-ce » qui vous dit qu'il ne faut pas un roi? » Je veux un roi tout comme vous; mais » qu'importe que ce soit Louis XVI ou » Louis XVII. Faut-il donc absolument que » ce soit ce *petit bambin* qui nous gou» verne? »

Ce petit bambin, c'étoit le Dauphin, et Mirabeau, comme on voit, effaçoit déjà du nombre des vivans, Louis XVI et *Monsieur* son frère.

Le lendemain la guerre recommença avec la séance; on y proposa divers amendemens; il y en avoit qui vouloient qu'on ajoutât à la déclaration, ce qui suit : *et en cas de défaillance d'enfans mâles ou légitimes dans la maison des Bourbons, régnant en France, la nation s'assemblera par ses représentans, pour délibérer.*

Target proposa cette addition : *sans entendre rien préjuger sur l'effet des renonciations, sur lequel cas arrivant, une Convention nationale prononcera.*

Les Orléanistes demandèrent alors l'appel nominal sur la rédaction de la déclaration

adoptée.

adoptée. Cette demande excita un grand tumulte : le bruit s'étant appaisé, les royalistes se levèrent ; ils entraînerent par ce mouvement le côté gauche, et l'assemblée entière consacra de nouveau par acclamation : 1.° L'inviolabilité de la personne sacrée du roi. 2.° L'indivisibilité du trône. 3.° L'hérédité de la couronne de mâle en mâle, par ordre de primogéniture.

Emery après cette nouvelle adoption, dit que si les trois maximes qu'on venoit de consacrer pour la seconde fois, devoient être regardées comme incontestables, il n en pouvoit pas être de même de la rédaction du mode de la succession à la couronne; qu'en conséquence il falloit aller aux voix sur chacun des trois principes.

On alla en effet aux voix pour savoir si on opineroit d'abord sur chacun des trois principes, ou si l'on feroit à l'instant un appel nominal sur la rédaction de la déclaration. Une double épreuve fut insuffisante pour connoître le vœu de l'assemblée, et la séance devint très tumultueuse ; les Orléanistes crioient qu'on vouloit introduire un prince étranger sur le trône de France : l'abbé Maury disoit que puisqu'on alloit juger un grand procès, il falloit appeller les parties intéressées. L'évêque de Chartres représentoit que pour le jugement de ce procès qui intéressoit la maison d'Espagne, et évidemment celle d'Orléans, il y avoit dans l'assemblée des personnes récusables, telles que celles

qui faisoient profession d'être attachées à cette dernière maison.

A cette proposition, Mirabeau écume de rage; il s'élance à la tribune, et parle ainsi:
« Il me paroît indigne de l'assemblée de
» biaiser sur une question de l'importance de
» celle qui nous occupe. Ce n'est pas sur des
» diplômes, sur des renonciations, sur des
» traités que vous avez à prononcer, c'est
» d'après l'intérêt national. »
» Si l'on pouvoit s'abaisser à considérer
» cette cause en droit positif, on verroit bien-
» tôt que le procureur le plus renommé pour
» sa mauvaise foi, n'oseroit pas vous refuser
» le jugement que le monarque le plus asia-
» tique qui ait jamais régné sur la France,
» vous a renvoyé lui-même ».

Ce n'étoit pas là raisonner, c'étoit délirer; *à l'ordre, à l'ordre*: crierent à l'orateur, les royalistes.

« Messieurs, continua Mirabeau, je ne
» sais comment nous concilierons le tendre
» respect que nous portons au monarque
» honoré par nous du titre de *Restaurateur*
» *de la liberté*, avec cette superstitieuse
» idolâtrie pour le gouvernement de Louis
» XIV qui en fut le principal destructeur.
« Je suis donc dans l'ordre, et je continue.
« — Je défie qu'on ose me nier que toute
« nation a le droit de choisir ses chefs, et de
« déterminer leur succession . . . .

Aux voix, aux voix! s'écria-t-on avec emportement, dans le côté gauche de l'assemblée.

« Je déclare, poursuivit Mirabeau, que je
» suis prêt à traiter la question au fond,
» à l'instant même; à montrer que si le sa-
» cerdoce veut de l'inquisition, et le patriciat
» de la grandesse, la nation ne veut qu'un
» prince françois; que les craintes par les-
» quelles on cherche à détourner notre déci-
» sion, sont puériles ou mal fondées; que s'il y
» a une question, il faut qu'elle soit jugée;
» que s'il n'y en a pas, il faut que la rédac-
» tion de l'article soit refaite hors de l'assem-
» blée; car ici, elle consommeroit trop de
» tems, et n'atteindroit jamais un certain
» dégré de perfection, les douze cents repré-
» sentans fussent-ils douze cents écrivains
» excellens. »

Après bien des discussions tumultueuses qui suivirent encore le discours de Mirabeau, on convint de terminer le lendemain ce grand différend par la voie des appels nominaux. Il est à propos de faire observer que cette manière de recueillir les voix, étoit une véritable proscription contre ceux qui ne votoient pas conformément au vœu du parti dominant.

Le lendemain l'assemblée, sur douze cents membres dont elle étoit composée, n'en compta dans son sein que neuf cent soixante-dix-neuf. De ces neuf cent soixante-dix-neuf députés, cinq cent quarante-un voterent pour qu'il fût écrit dans le procès-verbal de la séance, que les trois maximes de

l'inviolabilité de la personne sacrée du roi, de l'indivisibilité du trône et de l'hérédité de la couronne de mâle en mâle, avoient été déclarées à l'unanimité des suffrages; quatre cent trente-huit votèrent pour une discussion partielle des trois principes. Ainsi le premier avis ne prévalut que de trois voix. La chose mérite d'être remarquée. Il résultoit de cette épreuve, que sur neuf cent soixante dix-neuf députés, quatre cent trente-huit mettoient en question l'inviolabilité du roi, l'indivisibilité de son trône, et l'hérédité de sa couronne. Ces quatre cent trente-huit députés, tous du côté gauche, épousèrent dans le cours de la discussion, les intérêts de d'Orléans, avec un zèle qui ne garda ni voile ni ménagement. Plusieurs vivent encore aujourd'hui; quelques-uns occupent des places éminentes : ces hommes sont-ils croyables, lorsqu'ils soutiennent qu'ils n'ont jamais été Orléanistes?

Barère de Vieuzac dans son *Point du jour* (1), après avoir rendu compte de cette même épreuve, fit cette réflexion : « Il est » bon que tous les habitans du royaume » apprennent que leurs représentans sont » leurs organes fidèles, et qu'*aussitôt* que » ces trois maximes fondamentales de la mo- » narchie françoise ont frappé leurs oreilles, » elles ont *aussitôt* retenti dans leurs cœurs. »

---

(1) N°. LXXXII, page 17.

Ces deux *aussitôt* n'étoient là sans doute, qu'afin de donner plus de force à la réflexion; mais pour rendre les choses dans toute leur vérité, Barère auroit dû dire que ces trois maximes n'avoient pas retenti dans les cœurs de quatre cent trente-huit députés; que ces quatre cent trente-huit députés étoient du côté gauche, et Orléanistes.

Il restoit à faire un second et dernier appel nominal pour savoir quelle rédaction l'on adopteroit; la très-grande majorité accepta la suivante:

« L'assemblée nationale a reconnu par » acclamation, et déclare comme points » fondamentaux de la monarchie françoise, » que *la personne du roi est inviolable et* » *sacrée*; que *le trône est indivisible;* que *la* » *couronne est héréditaire dans la race ré-* » *gnante,* de mâle en mâle, par ordre de pri- » mogéniture, à l'exclusion perpétuelle et ab- » solue des femmes et de leur descendance, » *sans entendre rien préjuger sur l'effet des* » *renonciations.* »

Telle fut la fin de cette grande querelle, que j'ai dû raconter dans tous ses détails, afin qu'on jugeât du nombre et du zèle des partisans de d'Orléans dans notre première assemblée nationale. Les royalistes crurent avoir remporté tout l'avantage de ce combat; ils regardèrent comme un grand triomphe d'avoir forcé leurs adversaires à reconnoître l'inviolabilité et la sainteté de la personne du

roi, l'indivisibilité de son trône et l'hérédité de sa couronne. D'orléans au contraire regarda comme une futile conquête la clause, *sans entendre rien préjuger sur l'effet des renonciations*. C'étoit en effet avoir bien peu conquis dans une affaire de laquelle il paroît qu'il avoit attendu une victoire complette. S'il ne se confessa pas entièrement vaincu, il est certain du moins que lui et ses principaux confidens montrèrent de l'humeur du peu de résistance que ceux du côté gauche de l'assemblée avoient opposée à ceux du côté droit. Sillery s'entretenant un jour avec plusieurs députés du tiers-état, de tout ce qui s'étoit passé dans la durée de ces débats sur la succession de la couronne, leur reprocha de n'avoir pas assez bien secondé le prince, et leur dit ces propres paroles : *Les communes ont manqué à M. le duc d'Orléans qui s'est montré leur plus zélé partisan.*

Mirabeau fut aussi très-mécontent de l'issue qu'avoit eue cette discussion, et ne sachant trop à qui s'en prendre, il sembla d'abord vouloir jetter tout le blâme sur le prince lui-même. Quelques jours en effet après la conclusion de cette affaire, de Virieu ayant abordé le comte de Mirabeau dans le vestibule de la salle de l'assemblée, et lui ayant demandé s'il persistoit à vouloir toujours prêter son appui au duc d'Orléans, Mirabeau eut l'air de s'en défendre quoique foiblement. « Je vous avouerai, dit-il à de Virieu, que

» le duc d'Orléans a trop peu de caractère et
» de tenue pour qu'on puisse réellement en
» faire un chef de parti, et tenter de grandes
» entreprises par son moyen ou avec lui.
» C'est un homme si pusillanime, ajouta-
» t-il avec un ton mêlé de dépit et de dédain,
» que sa timidité lui a fait manquer de grands
» succès. On vouloit le faire lieutenant-gé-
» néral du royaume; il n'a tenu qu'à lui de
» l'être; on lui avoit fait son thême; on lui
» avoit préparé ce qu'il avoit à dire. »

Si le dépit que témoignoit Mirabeau étoit sincère, il ne fut pas de longue durée. Bientôt il parut que son ardeur et celle des autres conjurés à servir le prince n'étoit pas refroidie. Les nouveaux détails où je vais entrer, en vont fournir une bien triste, bien effrayante preuve. C'est ici de tous les forfaits de d'Orléans celui qui a retenti avec le plus de bruit dans toute l'Europe, et dont le souvenir ne se perdra jamais.

Depuis long-temps les conjurés avoient en vue dans leurs complots, de mettre Louis XVI dans l'alternative de fuir avec sa famille, ou d'être égorgé. S'il fuyoit, on prononçoit sa déchéance, et on proclamoit d'Orléans roi; s'il tomboit sous le poignard des assassins, on gagnoit également tout ce qu'on désiroit. C'est sur ce plan imaginé par d'Orléans, c'est d'après ces erremens qu'on n'a cessé de conspirer jusqu'à l'instant où Louis avec sa famille fut enseveli dans la tour du Temple.

Les derniers débats sur la sanction royale,

sur la succession à la couronne avoient singulièrement échauffé les esprits. Le brigandage, les assassinats, tous les moyens de ce genre, familiers à d'Orléans, avoient accru la fermentation. On n'étoit pas plus en sûreté dans les villes, dans les campagnes qu'on ne l'est dans une forêt qu'infestent des brigands. Un cri d'aristocratie faisoit égorger le premier homme contre lequel il étoit prononcé. A tout instant de la journée il s'élevoit, principalement à Paris et à Versailles, un nouvel orage. Dans chacune de ces crises on rapportoit au roi que sa vie et celle de son épouse étoient menacées. Ces avis lui venoient de ses ennemis comme de ses amis. Les uns et les autres le pressoient de se retirer au plutôt à Metz, et de s'y environner de ceux de ses soldats qui lui étoient restés fidèles. Il n'y avoit pas, lui disoit-on, d'autre moyen de sauver sa personne, sa famille et la monarchie. Louis qui voyoit parmi ceux qui lui donnoient ce conseil, des hommes qu'il savoit être acharnés à sa perte, devoit par cette seule considération, être peu porté à prendre un parti qui d'ailleurs répugnoit à ses principes et à son cœur. Il ne pouvoit se dissimuler qu'en venir là, c'étoit allumer la guerre civile, et il préféroit endurer tout plutôt que de recourir à cette extrémité qui est en effet la plus effroyable des calamités.

C'est dans cette agitation, c'est dans ces allarmes, que s'écouloit le mois de septembre. D'orléans avoit voué à la mort La Fayette

qui ne s'en doutoit pas. Celui-ci voyoit bien un parti se former contre lui, mais il n'en connoissoit pas le chef. Cette nouvelle proscription ajoutoit au déchirement de la capitale. Les motionnaires et les libellistes s'étoient partagés entre le prince et le commandant de la garde parisienne. Parmi les premiers, le marquis de St. Hurnge étoit resté fidèle à d'Orléans; parmi les seconds, Camille-Desmoulins étoit passé au service de la Fayette, et Marat à celui de d'Orléans. Ce Marat a été si fameux dans notre révolution, qu'il n'est pas hors de propos d'en tracer ici le portrait.

C'étoit un petit homme sec qui n'avoit pas cinq pieds de haut, d'une figure hideuse, d'un regard horrible, d'une tête monstrueuse, d'un esprit ardent, d'une imagination folle, et ce qui est pire que tout cela, d'un caractère haineux et féroce, n'ayant nulle notion du bon, du beau, ne connoissant, ne voulant, ne désirant que le mal, ennemi de tous les gens de bien, jaloux même des méchans qui s'efforçoient d'être aussi atroces que lui, sans jugement d'ailleurs, sans goût pour les sciences ou les arts agréables, sans but dans ses crimes. Ne voir que des ruines, que des malheureux, se baigner, se vautrer dans le sang, voilà les seuls plaisirs que cette ame infernale sembloit pouvoir goûter.

Né à Beaudry, dans le comté de Neuchâtel en Suisse, de parens calvinistes et pauvres, l'indigence l'avoit poussé à Paris qui plus qu'aucune autre capitale de l'Eu-

rope, étoit le rendez-vous et l'asyle de tous les vauriens qui craignoient les regards et la censure de leurs compatriotes. Marat y vécut long-temps misérable ; il se mit ensuite en tête d'y faire le métier de charlatan. Il y débita au petit peuple toujours crédule, des herbes qu'il assura être des simples de son pays, et qu'il métamorphosa en remède universel. Ses succès parmi les pauvres lui donnèrent l'ambition de tenter la crédulité des riches. Il se donna pour l'inventeur d'une eau tellement spécifique selon lui, qu'elle guérissoit toutes les maladies. Il remplit de cette liqueur des milliers de petites bouteilles, et fixa le prix de chacune à deux louis. Il fit quelques dupes.

Marat perdu dans la foule des charlatans qui vivoient des mêmes jongleries, n'attira point l'attention de la police, de sorte que la composition de cette eau qu'il disoit merveilleuse, est ignorée; mais il seroit assez naturel de conjecturer qu'une liqueur inventée par un fripon aussi méchant et aussi ignorant que Marat, ne pouvoit être qu'une sorte de poison. Un trait du-moins qui est à ma connoissance, donne du poids à cette conjecture.

Le chevalier de Gouy, frère de ce marquis de Gouy-d'Arcy qui sous le règne de la première assemblée nationale, se fit un nom par ses folies et ses niaiseries, fut attaqué d'un rhume de poitrine. Le comte de

Gouy avoit alors vingt-deux ans ; ses excellentes qualités donnoient à sa famille les plus belles espérances. Son rhume n'étoit rien. Une femme de distinction pour laquelle il avoit une grande déférence, et dont Marat, on ne sait comment, étoit parvenu à se faire une protectrice, lui amena un jour ce malheureux, et lui ordonna de se mettre entre ses mains. Le jeune de Gouy obéit, et comprenant cependant qu'il faisoit une folie, il prit les plus grandes précautions pour que ses parens ignorassent les visites que lui rendoit Marat. Celui-ci ne manqua pas de lui vanter les petites bouteilles dont le débit faisoit toute sa fortune. Le trop complaisant de Gouy en acheta pour des sommes si considérables, qu'il employa à cette dépense tout l'argent qu'on laissoit à sa disposition, et qu'il fut obligé en outre de contracter des dettes. Ce manège dura environ cinq ou six mois. La santé cependant de de Gouy dépérissoit à vue d'œil. Son état de langueur et ses emprunts inquièterent sa famille. Il fallut que sa mère usât de toute son autorité pour le contraindre à ne lui rien déguiser. Il avoua qu'il voyoit tous les jours Marat qui lui avoit été recommandé par une femme de la cour. On l'obligea à consulter des médecins. Il n'obéit qu'après avoir obtenu que Marat ne cesseroit pas de le voir, assurant qu'il lui devoit beaucoup de reconnoissance, et qu'il falloit attribuer l'état où on le voyoit,

non aux remèdes de cet homme, mais à la nature même de la maladie.

Les médecins déclarèrent qu'on les avoit appelés trop tard, et que le mal étoit incurable. Le jeune de Gouy fut administré, et sa mère de laquelle je tiens cette anecdote, eut la douleur de le voir expirer entre les bras de ce même Marat, jettant le sang par les narines, par la bouche et par tous les pores. En expirant, ce bon jeune homme supplia qu'on n'imputât point sa mort à ce malheureux, assurant qu'il en avoit reçu des services qui méritoient toute sa gratitude. C'est de cette manière que l'infâme Marat exerça quelque tems parmi nous la médecine. Pour n'être point troublé dans ces funestes jongleries, il acheta du premier chirurgien du roi un brevet, et ensuite le titre de médecin des écuries du comte d'Artois.

Malgré ce brevet et ce titre, Marat ne tarda pas à être reconnu pour le plus inepte et le plus dangereux des charlatans. Lorsque la révolution commença, il étoit retombé dans la plus profonde misère. Le métier alors à la mode étoit celui de journaliste. Marat fut jetté dans cette carrière par le besoin de vivre. Il composa d'abord une feuille intitulée le *Publiciste François*. Il eut beau injurier ceux qu'on appelloit aristocrates, il resta dans la foule. Tant d'autres avoient pris les devants, qu'il ne put se faire remarquer. Il ne fit qu'accroître sa détresse par les dettes qu'il contracta envers son imprimeur

Ne sachant comment sortir de l'obscurité, il imagina de donner à sa feuille le titre *d'Ami du Peuple*. Ce titre ne déplut pas. Il pensa ensuite qu'il devoit laisser là les royalistes, et attaquer un des dieux du jour. Il lança en conséquence quelques sarcasmes contre le marquis de la Fayette que chaque novateur appelloit le héros des deux mondes. Cette irrévérence fit du bruit; elle vint aux oreilles de d'Orléans qui prit Marat à ses gages.

Le prince en vouloit en outre à Bailly et à la commune, parce que Bailly et plusieurs membres de cette commune faisoient des dépenses et se donnoient des soins qui adoucissoient les ravages de la famine. Marat pour obéir à son patron, voua sans façon à la lanterne, Bailly et toute la commune. Saint-Huruge haranguoit au Palais-Royal d'après les mêmes erremens.

La Fayette importuné et inquiet du croassement journalier de ces deux reptiles, leur déclara la guerre. En général prudent, et pour ne point diviser ses forces, il les attaqua séparément. Il fit d'abord marcher contre Marat une armée de six mille hommes, et fit pointer à toutes les avenues des rues qui avoisinoient sa maison, deux pièces d'artillerie. Cette guerre est si extraordinaire que si je n'en avois pas été témoin moi-même, je n'y croirois pas. Comment concevoir en effet que *le héros des deux mondes* déployât

des forces si formidables contre un nain qui n'avoit pour armes que sa plume ?

Il y avoit dans le même district que Marat un homme extraordinairement laid, dont la physionomie et toute la stature étoient difformes. Cet homme appellé Danton, *étoit*, au rapport même de la femme Roland (1), *si pauvre lorsque la révolution arriva, qu'il mouroit de faim. Sa femme disoit que sans le secours d'un louis qu'elle recevoi de son père, chaque semaine, il lui seroi impossible de vivre. A peine la révolution fut commencée, que ses liaisons ave d'Orléans le mirent dans l'opulence.* Voil les faits avoués par un témoin qui ayant ét de son propre aveu Orléaniste, ainsi que so mari, ne peut pas être suspect.

Danton prit Marat sous sa protection. L Fayette dédaigna d'employer contre Danto ses fusils et ses canons, il implora contre c nouvel ennemi le secours du Châtelet. C tribunal combattit à sa manière : il décrét Danton de prise-de-corps. Danton menaç de sonner le tocsin et sur le châtelet et su les troupes de la Fayette. Celles-ci battirer en retraite. Le châtelet se tut ; Danton Marat continuèrent la guerre.

Quant au marquis de Saint-Huruge, l Fayette lui livra un genre de combat qui m rite d'être conté. Il savoit que l'orateur t noit ses séances dans le jardin du Palai

---

(1) Voyez ses mémoires, p. 59 et 60.

Royal. Un soir sur les six heures, et au moment qu'on s'y attendoit le moins, des détachemens armés entrent par toutes les portes au pas de charge, et se jettent dans tous les grouppes où il y avoit un orateur. Ils y font des évolutions précipitées qui excitent des éclats de rire. Le duc d'Aumont commandant un bataillon sous les ordres de la Fayette, des officiers, des aide-de-camp vont et viennent d'un air fort affairé. Parmi les soldats, ceux-là présentent la bayonnette, ceux-ci embarrassés de la bayonnette, menacent avec la crosse ; les uns et les autres avoient une attitude si grotesque, que cette image réjouissoit plus les spectateurs, qu'elle ne les effrayoit. « Messieurs, s'écrie un de ces derniers, contre de semblables soldats, contre de tels officiers, il ne faut d'autres armes que des sifflets. Nous sommes libres, nous pouvons siffler qui il nous plaît ; sifflons donc ; que ce soit ici la conjuration des sifflest. »

Le résultat de cette ridicule guerre fut la prise sans effusion de sang, du lourd Saint-Huruge et d'un baron de Tintot, enfant perdu comme lui, de d'Orléans. Tous les deux furent constitués prisonniers au Châtelet, et tous les deux bientôt après relâchés par les ordres du peuple souverain de d'Orléans.

Une autre cause d'agitation se mêloit à toutes celles-là. La Fayette en créant sa garde nationale, avoit enrôlé dans les compagnies du centre, ceux des gardes-françoises

qui avoient voulu prendre parti sous ses drapeaux. Il étoit aisé de prévoir que des gens qui n'avoient pas été fidèles à leur ancien roi, ne le seroient pas plus à celui que les électeurs leur avoient donné; mais la Fayette étoit de ces hommes qui n'ont nulle prévoyance et dont les vues ne vont jamais au-delà de la circonstance du moment. C'étoit d'ailleurs l'argent de d'Orléans qui avoit opéré la défection des gardes françoises; il étoit donc naturel que la reconnoissance et le dévouement se portassent plutôt vers ce prince que vers un homme dont on n'avoit rien reçu, et qu'il existât toujours une relation entre le corrupteur et ceux qui avoient été corrompus. Les gardes françoises en effet enrégimentés par la Fayette, montroient en toute rencontre une disposition d'esprit qui inquiétoit ce commandant et gênoit tous ses mouvemens. Comme d'un autre côté la Fayette n'osoit ou ne savoit employer que de petits moyens, il arrivoit que ses ressources pour se mettre en garde contre les entreprises de ces déserteurs de l'ancien régime, ne remédioient à rien, et ne servoient qu'à empêcher d'établir aucun ordre, aucune harmonie dans le gouvernement de la capitale. Delà vient qu'avec une armée de quarante mille hommes, la Fayette ne pouvoit ni prévenir ni arrêter aucune sédition. Il marchoit au gré du parti qui l'emportoit.

Paris en un mot, et Versailles avoient été mis en un tel état par les divers crimes de d Orléans,

d'Orléans, que vers les derniers jours de septembre, le prince se crut assuré de pouvoir faire égorger toute la famille royale. Il enveloppa dans la proscription le marquis de la Fayette qui ignora absolument ce qui se tramoit contre sa propre vie. Les dispositions prises par d'Orléans, lui firent espérer qu'il pourroit bien arriver qu'une grande partie de la commune seroit massacrée : il ne lui restoit plus que deux mesures à prendre ; la première, de fixer le jour où la nouvelle conspiration éclateroit ; la seconde, de préparer une sorte d'apologie aux assassins. Le jour fut fixé au *lundi* 5 octobre. Quant au second article, voici ce qu'on se proposa de dire à la France et à l'Europe.

D'abord le peuple avoit été poussé au désespoir par l'impossibilité d'endurer plus long-temps les angoisses de la famine. Il n'avoit pu attribuer ce fléau qu'à la cour, puisque la cour seule jouissoit du droit suprême de diriger la circulation des grains, au bonheur ou au malheur de tous, sans compter que le roi restoit seul responsable de cette détresse, puisque sa première obligation étoit de nourrir ses sujets. Depuis la mort de Pinet, d'Orléans avoit acquis de puissans moyens pour rendre ce prétexte aussi plausible qu'il pouvoit l'être. D'une part, et en même temps que l'approvisionnement de Paris diminuoit chaque jour, et que la qualité du pain devenoit aussi tous les jours plus mauvaise; on voyoit d'autre

part tous les signes de l'abondance. Les boulangers continuoient à porter, sans parcimonie, dans les maisons religieuses, dans les communautés, chez les riches, un excellent pain. Il se faisoit visiblement en plusieurs endroits un grand dégât de farines et de grains : donc cet aliment ne manquoit pas ; donc le gouvernement avoit en vue d'affamer seulement le petit peuple.

Le second prétexte dont les conjurés devoient user, prenoit sa source dans les articles arrêtés la nuit du 4 août. Sur la demande de Mirabeau, l'assemblée pria à diverses reprises le roi de sanctionner ces arrêtés. Ces articles étoient en grand nombre; tous contenoient des dispositions très-importantes, et plusieurs en renfermoient que le monarque devoit naturellement regarder comme attentatoires aux propriétés individuelles, dont il étoit, en vertu de sa magistrature suprême, le protecteur. Par cette double considération, Louis XVI représenta qu'il convenoit de lui laisser le temps de réfléchir sur ces articles, avant d'exiger qu'il en dît son sentiment.

« Un principe sacré, répondoit à cela
« Mirabeau et avec lui tous les écrivains
« Orléanistes, c'est que la volonté générale
« fait la loi. Cette volonté s'est manifestée
« par les arrêtés du 4 août et par les adresses
« de toutes les villes. »

Delà on concluoit qu'on n'avoit que faire des réflexions du roi; qu'il falloit qu'il sanc-

tionnât aveuglément et sans retard. Louis XVI pressé journellement de donner cette sanction, écrivit à l'assemblée la lettre suivante :

« Vous m'avez démandé, messieurs, de « revêtir de ma sanction les articles arrêtés « par votre assemblée, le 4 du mois dernier (1), et qui ont été rédigés dans les « séances suivantes. Plusieurs de ces articles « ne sont que le texte des lois dont l'assemblée nationale a dessein de s'occuper, et « la convenance ou la perfection de ces dernières dépendra nécessairement de la manière dont les dispositions subséquentes « que vous annoncez, pourront être remplies. « Ainsi en approuvant l'esprit général de « vos déterminations, il est cependant un « petit nombre d'articles auxquels je ne « pourrois donner en ce moment qu'une « adhésion conditionnelle ; mais comme je « désire de répondre autant qu'il est possible, « à la demande de l'assemblée nationale, et « que je veux mettre la plus grande franchise dans mes relations avec elle, je vais « lui faire connoître le résultat de mes premières réflexions, et de celles de mon « conseil. Je modifierai mes opinions, j'y « renoncerai même sans peine, si les observations de l'assemblée nationale m'y engagent, puisque je ne m'éloignerai jamais

---

(1) Le roi écrivit cette lettre le 18 septembre.

« qu'à regret de sa manière de voir et de
« penser. »

Le roi après avoir communiqué ses réflexions finissoit ainsi :

« Je viens de m'expliquer, messieurs, sur
» les divers arrêtés que vous m'avez fait remettre;
» vous voyez que j'approuve en entier le plus grand nombre, et que j'y donnerai ma sanction dès qu'ils seront rédigés
» en loix. J'invite l'assemblée nationale à
» prendre en considération les réflexions que
» j'ai faites sur deux ou trois articles importans.
» C'est par une communication
» franche et ouverte de nos sentimens et de
» nos opinions, qu'animés du même amour
» du bien, nous parviendrons au but qui
» nous intéresse également. Le bonheur de
» mes peuples, si constamment cher à mon
» cœur, et la protection que je dois aux principes
» de justice détermineront toujours
» mes démarches; et puisque des motifs
» semblables doivent servir de guides à l'assemblée
» nationale, il est impossible qu'en
» nous éclairant mutuellement, nous ne
» nous rapprochions pas en toutes choses :
» c'est l'objet de mes vœux, c'est celui de
» mes espérances. »

Après la lecture de cette lettre, Chapelier s'écria : « On a demandé au roi une
» promulgation et non un mémoire. — On
» auroit pu ne pas demander au roi, s'écria
» à son tour Mirabeau, de sanctionner les
» arrêtés du 4 août. Mais puisqu'on l'a fait,

» puisque les imaginations sont en jouis-
» sance de ces arrêtés ; puisque s'ils étoient
» contestés aujourd'hui, les méfiances pu-
» bliques, les mécontentemens presqu'uni-
» versels en seroient très-aggravés ; puisque
» le clergé n'en auroit pas moins perdu les
» dîmes de fait ; puisque la noblesse ne se
» verroit pas moins ravir les droits féodaux
» par l'insurrection de l'opinion, nous som-
» mes tous intéressés à ce que la sanction
» pure et simple de ces arrêtés rétablisse
» l'harmonie et la concorde. »

Le roi en conséquence, fut de nouveau pressé de donner sa sanction à ces arrêtés, et on le harcela de cette demande matin et soir. La réponse définitive du monarque n'arrivant pas, les conjurés, lorsque les attentats qu'ils méditoient pour le 5 octobre, auroient été consommés, se proposoient de répandre la réflexion suivante :
« Le peuple entier de France regardant à
» tort ou avec raison, la sanction des arrê-
» tés du 4 août comme le *Palladium* de
» sa liberté, comme la fin de sa misère,
» comme le gage assûré d'un bonheur dura-
» ble, faut-il s'étonner qu'il se soit soulevé
» contre le souverain qui refusoit ce léger
» témoignage de complaisance? »

Un événement amené par le danger des circonstances, par les intrigues et l'influence du comte d'Estaing, donna lieu au troisième prétexte que les complices de d'Orléans se promettoient de faire valoir. J'ai été témoin

oculaire de toutes les particularités de cet événement ; je pense donc que sous ce rapport, le récit que j'en vais faire doit avoir quelque poids.

Le comte d'Estaing, vice-amiral de France, homme brave, mais plus soldat qu'officier, fier de son écusson (1), de son nom, de sa réputation, vouloit profiter des orages qui troubloient la France pour accroître sa renommée. Il descendoit de ce valeureux d'Estaing qui sauva la vie à Philippe-Auguste à la bataille de Bouvines. Il avoit fait ses premières armes en 1758, à Pondichery, sous les ordres de ce comte de Lally que le parlement condamna à perdre la tête en place de Grêve, et dont le fils, membre de la première assemblée nationale, n'a pu parvenir à faire réhabiliter la mémoire. Les François étant entrés dans Madrass, et ayant mis au pillage la partie appellée la ville noire du nombre des noirs qui l'habitoient, trouvèrent de la résistance dans l'autre partie où étoit le fort St. Georges. Le comte d'Estaing accourut contre une troupe angloise qui marchoit dans la grande rue. Le bataillon de Lorraine qu'il commandoit, n'étoit pas encore rassemblé. Il combattit presque seul, et fut fait prisonnier. Il recouvra sa liberté après avoir donné sa parole d'honneur de ne point porter les armes contre l'Angleterre,

---

(1) Il étoit le même que celui de la maison régnante.

aussi long-temps que dureroit la guerre actuelle. Il faussa sa parole, fut pris une seconde fois sur mer par les anglois, et jetté à Portsmouth dans un cachot. Sorti de cette nouvelle prison, il jura en son propre nom, une haine à mort contre tout anglois qui tomberoit entre ses mains. La dernière guerre de l'Amérique lui donna l'occasion de satisfaire son ressentiment. Il déploya dans cette guerre de grands talens, un haut courage, et se couvrit de beaucoup de gloire.

A un fond d'immoralité, le comte d'Estaing joignoit toute la souplesse d'un courtisan. La révolution étant survenue, il prit tour-à-tour le parti du roi ou de d'Orléans, suivant que les événemens faisoient pancher la balance pour l'un ou pour l'autre. Dans une de ces crises qui sembloient tourner à l'avantage du premier prince du sang, on fait circuler des copies d'une lettre qu'on dit avoir été écrite à la reine par le comte d'Estaing. Je la transcris ici littéralement, même avec les fautes de style.

« Mon devoir et ma fidélité l'exigent : il
» faut que je mette aux pieds de la reine le
» compte du voyage que j'ai fait à Paris. On
» me loue de bien dormir la veille d'un as-
» saut ou d'un combat naval. J'ose dire que
» je ne suis pas timide en affaires. Elevé au-
» près de monseigneur le dauphin qui me
» distinguoit, accoutumé à dire la vérité à
» Versailles dès mon enfance, soldat et ma-
» rin, instruit des formes, je les respecte,

» sans qu'elles puissent altérer ma franchise
» ni ma fermeté. Eh bien! il faut que je l'a-
» voue à votre majesté, je n'ai pas fermé
» l'œil de la nuit. On m'a dit dans la société,
» dans la bonne compagnie, et que seroit-ce,
» juste ciel? si cela se répandoit dans le
» peuple! On m'a répété que l'on prend des
» signatures dans le clergé et dans la no-
» blesse. Les uns prétendent que c'est d'ac-
» cord avec le roi, d'autres croient que
» c'est à son insçu. On assûre qu'il y a un
» plan de formé; que c'est par la Cham-
» pagne ou par Verdun que le roi se reti-
» rera, ou sera enlevé; qu'il ira à Metz.
» M. de Bouillé est nommé, et par qui? par
» M. de la Fayette qui me l'a dit tout bas
» à table, chez M. Jauge. J'ai frémi qu'un
» seul domestique ne l'entendît. Je lui ai
» observé qu'un mot de sa bouche pouvoit
» devenir un signal de mort. Il est froide-
» ment positif, M. de la Fayette. Il m'a ré-
» pondu qu'à Metz comme ailleurs, les pa-
» triotes étoient les maîtres, et qu'il valoit
» mieux qu'un seul mourût pour le salut
» de tous. M. le baron de Breteuil qui tarde
» à s'éloigner, conduit le projet. On acca-
» pare l'argent, et l'on promet de fournir
» un million et demi par mois. M. le comte
» de Mercy (1) est malheureusement cité
» comme agissant de concert. Voilà les pro-

(1) Ambassadeur de l'empereur en France.

» pos : s'ils se répandoient dans le peuple,
» leurs effets sont incalculables. Cela se dit
» encore tout bas. Les bons esprits m'ont
» paru épouvantés des suites : le seul doute
» de la réalité peut en produire de terribles.
» J'ai été chez M. l'ambassadeur d'Espagne,
» et c'est-là, je ne le cache point à la reine,
» où mon effroi a redoublé. M. de Fernand-
» Nunès (1) a causé avec moi de ces faux
» bruits, de l'horreur qu'il y avoit à suppo-
» ser un plan impossible, qui entraîneroit
» la plus désastreuse et la plus humiliante
» des guerres civiles ; qui occasionneroit la
» séparation ou la perte totale de la monar-
» chie devenue la proie de la rage inté-
» rieure, de l'ambition étrangère ; qui fe-
» roit le malheur irréparable des personnes
» les plus cheres à la France. Après avoir
» parlé de la cour errante, poursuivie,
» trompée par ceux qui ne l'ont pas soute-
» nue lorsqu'ils le pouvoient, et qui vou-
» droient encore l'entraîner dans leur chute
» par-là, et m'être affligé d'une banqueroute
» générale devenue dès-lors indispensable et
» du tout épouvantable, je me suis écrié,
» que du moins il n'y auroit d'autre mal
» que celui que produiroit cette FAUSSE
» nouvelle, si elle se répandoit, parce qu'*elle*
» *étoit une idée sans fondement*. M. l'am-
» bassadeur d'Espagne a baissé les yeux à

(1) Nom de l'ambassadeur d'Espagne.

» cette dernière phrase. Je suis devenu pres-
» sant, et il est enfin convenu que quelqu'un
» de considérable et de croyable lui avoit
» appris qu'on lui avoit proposé de signer
» une association. Il n'a jamais voulu me le
» nommer. Mais soit par inattention, soit
» pour le bien de la chose, il n'a point heu-
» reusement exigé une parole qu'il m'auroit
» fallu tenir. Je n'ai pas promis de ne dire
» à personne ce fait; il m'inspire une grande
» terreur que je n'ai jamais connue : ce n'est
» pas pour moi que je l'éprouve. Je supplie
» la reine de calculer dans sa sagesse tout
» ce qui pourroit arriver d'une fausse dé-
» marche. La première coûte assez cher.
» J'ai vu le bon cœur de sa majesté donner
» des larmes au sort des victimes immolées;
» actuellement ce seroit des flots d'un sang
» versé inutilement qu'on auroit à regretter.
» Une simple indécision peut être sans re-
» mede; ce n'est qu'en allant au devant du tor-
» rent, ce n'est qu'en le caressant, qu'on
» peut parvenir à le diriger en partie. Rien
» n'est perdu; la reine peut reconquérir au
» roi son royaume; la nature lui en a prodi-
» gué les moyens : ils sont seuls possibles :
» elle peut imiter son auguste mère; sinon
» je me tais . . . .

» Je supplie la reine de m'accorder une
» audience pour un des jours de cette se-
» maine. »

Ce même comte d'Estaing quelques jours après qu'on eut connoissance de cette lettre qu'il n'a jamais désavouée, et qui ne peut

être regardée que comme un roman mal conçu et mal rédigé, représenta à la municipalité de Versailles, que la ville et le château étant menacés d'une prochaine inondation de brigands; que les mouvemens journaliers exigeant une surveillance continuelle, les Gardes du Corps, les Suisses, la garde nationale ne pouvoient suffire au service qu'on exigeoit d'eux, ni répondre de la sûreté publique contre les forces qu'on disoit devoir bientôt fondre sur Versailles, et être très-formidables; qu'en conséquence, il étoit indispensable et très-urgent de prier le roi et l'assemblée de permettre que les corps employés à protéger les habitans, l'assemblée nationale et la famille royale, fussent renforcés d'un régiment de ligne.

La municipalité accéda unanimement à ce vœu. Il n'éprouva également nulle difficulté dans l'assemblée nationale. Le roi donc prié par les officiers municipaux, et autorisé par l'assemblée nationale, envoya ordre au régiment de Flandres de se rendre sur-le-champ à Versailles. Comme ce régiment étoit prêt à entrer dans la ville, un officier de la garde nationale alla au-devant de lui, et présenta au lieutenant-colonel une grande boête remplie de cocardes nationales, le priant d'engager ses soldats à substituer cette cocarde à la blanche qu'ils portoient. Le lieutenant-colonel leur ayant demandé s'ils vouloient faire cet échange, tous d'une voix unanime, crièrent : *Vive*

le roi ! point d'autres couleurs que cell de France !

Le régiment entra sans la moindre appa rence d'opposition, avec son bagage, se canons et ses munitions de guerre. Arriv sur la place d'armes, il prêta entre les main des officiers municipaux, le nouveau ser ment militaire décrété par l'assemblée na tionale. Les soldats ensuite furent caserné dans un vaste bâtiment qu'on appelloit *le écuries de Monsieur.* On les y consigna avec défense de communiquer au dehors Le lendemain sans que je puisse dire pou quelle raison, la consigne changea. On ou vrit toutes les portes du bâtiment, sur le cinq heures du soir. Les soldats se répan dirent dans les rues ; les filles de joie s'e emparèrent. On leur distribua du vin, de vivres, de l'argent, des billets de caisse ; l veille, ils avoient été pour le roi ; dès c jour-là, ils furent presque tous pour d'Or léans.

C'étoit un usage parmi nos corps mili taires, que lorsqu'un régiment arrivoit dan une ville où un autre régiment étoit en gar nison, ce dernier donnoit un repas au pre mier. Les Gardes du roi s'étoient toujour conformés à cet usage. On en avoit v mille exemples à Beauvais, à Amiens, Troyes où ils avoient des détachemens d leur corps. Ils invitèrent en conséquence l régiment de Flandres à un diner qui fut fix au premier octobre. Le roi permit qu'il s

onnât dans la salle de l'Opéra. Toute autre alle auroit éxigé pour son ameublement des épenses trop considérables. Le comte d'Esaing, commandant de la garde nationale, t vingt officiers du même corps furent invités au repas. Ce fut-là une très grande faute: falloit ou les inviter tous, ou n'en inviter ucun. Toute préférence humilie et aigrit eux qui ne la partagent pas. Parmi les officiers de la garde nationale non invités, il se ouva un nommé Lecointre, marchand de oile, homme bouffi d'orgueil, à qui ses épauettes d'or avoient dérangé l'esprit, et qui 1 moment où j'écris, est tombé à ce qu'il aroît, dans un état complet de démence. et insensé ne pardonna jamais aux Gardes 1 Corps de l'avoir oublié, et donnant à sa engeance toute la latitude qu'elle pouvoit voir, il se déclara dès cet instant, l'ennemi ortel de ces militaires, de la famille royale de tout ce qu'il y avoit de royalistes en rance.

Le jour du repas arrivé, on dressa sur le éâtre une table de trois cents couverts en r à cheval. La décoration représentoit une rêt. La salle étoit illuminée avec beaucoup goût. Les trompettes des Gardes du Corps la musique du régiment de Flandres remirent l'orchestre. Les soldats se placèrent ns le parterre, et les loges furent garnies spectateurs.

Au commencement du dîner, on exécuta s airs de divers opéras. A la fin du premier

service, on porta les santés du roi, de la reine et du dauphin. Les trompettes et les tymbales sonnèrent la charge; on cria *vive le roi*! La musique du régiment de Flandres joua aussitôt l'air: *O Richard! ô mon roi!* Des applaudissemens universels se mêlèrent au bruit de cette musique. Emportés par l'enthousiasme général, les soldats, les chasseurs, les grenadiers montoient sur le théâtre, demandoient des verres, buvoient à la santé du roi, et les acclamations redoubloient unanimement.

Sur la fin du second service, le roi, la reine, le dauphin, et la jeune princesse fille du roi, parurent à l'amphithéâtre. La vue de cette auguste famille pénétra tous les cœurs d'attendrissement. A ce doux sentiment succéda bientôt l'allegresse la plus vive. Lorsque ces royales personnes se retirèrent, les cris mille fois répétés de *vive le roi, vive la reine, vive le dauphin*, des applaudissemens unanimes les suivirent. Les grenadiers, les chasseurs, les soldats, comme pour les perdre plus tard de vue, escaladèrent l'amphithéâtre, et se pressèrent sur leurs pas.

Un instant après, le roi et la reine parurent sur le théâtre, firent le tour de la table, et saluèrent avec affabilité tous les convives. La reine tenoit par la main la princesse sa fille; un officier des Gardes du Corps portoit dans ses bras le dauphin. En contemplant cette famille, depuis si malheu-

reuse, tous les cœurs furent émus, tous les yeux se remplirent de larmes. Ah ! les miens aussi en écrivant ceci, s'en remplissent. . . . Est-il un seul François, un seul homme assez insensible pour n'en pas répandre de bien amères, en se rappellant l'affreuse destinée qui a frappé toutes ces têtes augustes? Qui eût dit à cette foule, que leur présence enivroit de joie, que nous verrions un jour . . . . oserai-je le dire? . . . que nous verrions au milieu des bourreaux, Louis, sa compagne, et cette princesse dont la vie toute pure, dont l'ame toute céleste faisoient douter si c'étoit une mortelle ou un ange? Il est donc vrai que l'échafaud a été le prix de la piété fraternelle, du dévouement le plus héroique? quel siècle! quelles mœurs! si une injustice de cette nature peut être réparée, elle le sera par nos neveux. L'humanité dressera un jour des statues à Elizabeth, et la religion lui élèvera des autels. Qu'avoit fait ce jeune prince, pour que ni sa candeur, ni l'innocence de son âge n'aient pu adoucir la férocité de ses géoliers? Pourquoi a-t-il fallu qu'il ait péri lentement dans de cruelles tortures? Quel fruit la politique a-t-elle recueilli de ce long martyre d'un enfant? qu'a fait sa jeune sœur pour voir le printemps de sa vie s'écouler sous les voûtes d'un cachot? . . . . Mais j'oublie que ma qualité d'historien m'interdit ces mouvemens de sensibilité. Lecteurs honnêtes, c'est dans votre sein que je les épanche; vous

les partagez, et vous me pardonnerez la digression où ils m'ont entraîné. Je reprends mon récit.

La famille royale s'étant retirée, chacun comme pour prolonger le charme de cette fête, courut après elle. En un instant la salle fut déserte. La musique vint se placer dans la cour de marbre. Là, officiers, soldats de ligne, gardes nationales, hommes de tout état, de toute condition, se mêlèrent indistinctement, et exécutèrent des danses sous les fenêtres du roi. Tous, et les acteurs de la fête, et ceux qui en étoient l'objet, se livroient aux plus douces émotions; ils n'avoient jamais goûté un bonheur plus pur, plus entier. Ceux qui dirent ensuite que ce fut dans cette circonstance qu'on maudit les ennemis des royalistes, connoissoient bien mal le cœur humain. Hélas! quand on est heureux, on ne sait pas haïr.

Le roi et la reine crurent devoir encore une fois témoigner par leur présence, qu'ils étoient sensibles aux bénédictions dont on les combloit; ils parurent aux fenêtres. Les grenadiers alors voulurent leur donner l'image d'un assaut : ils gravirent le long des colonnades, et escaladèrent le balcon. Ce jeu innocent fini, les danses recommencèrent; et lorsqu'on pensa qu'elles pourroient troubler le repos de la famille royale, chacun se retira paisiblement. Voilà dans la plus exacte vérité, je le proteste devant Dieu et devant

les

les hommes, comment les choses se passèrent à cette fête.

Elle eut lieu, comme je l'ai dit, le premier octobre. Il restoit environ quatre cents bouteilles de vins qui n'avoient pas été bues au dîner. Les Gardes du Corps décidèrent qu'on les boiroit le surlendemain matin, à un déjeûner auquel ils invitèrent plusieurs de leurs amis, et encore la garde nationale qui accepta. Le déjeûner consista en pâtés, jambons, viandes froides qui furent servis sur une longue table dressée dans le manège. On mangea debout. Ces minuties seroient indignes de l'histoire, si elles ne se lioient pas à une des grandes époques de la conjuration de d'Orléans.

Le déjeûner fut très-gai, on but à la santé du roi, de la reine, du dauphin, *de l'assemblée*, de la garde nationale. Quelques personnes burent outre mesure; on cassa des bouteilles, des verres; mais ce fut là le seul bruit qui se fit, et l'ordre public n'en fut nullement troublé.

Pendant le déjeûner, il se présenta un particulier qui avoit pour habit le petit uniforme des gardes du roi, mais sous cet habit, il portoit un gillet blanc et une culotte noire, ce qui n'étoit point toléré parmi les gardes du corps. Cet homme s'emporta en propos outrageans contre l'assemblée nationale, et en général contre la révolution. Canecaude garde de la manche du roi, qui fai-

soit les honneurs de la fête, entendant ces propos et frappé du bizarre accoûtrement de celui qui les tenoit, soupçonna que c'étoit un homme envoyé par le parti ennemi, et qu'il n'appartenoit point au corps des gardes. Pendant qu'il cherchoit à éclaircir ce fait, en interrogeant des gardes de différentes compagnies, l'inconnu s'appercevant qu'il étoit observé, et ne voulant pas être pris sur le fait, disparut brusquement.

Le même jour les gardes du roi donnèrent à dîner à quatre-vingts soldats qui n'avoient pas pu trouver place au repas du premier octobre. Le même jour encore ils se cotisèrent pour que les pauvres eussent aussi leur part du festin ; ils firent une somme de deux mille écus. Ils la remirent aux curés de Versailles, pour qu'ils la distribuassent en pain sur les cartes qu'ils délivreroient. Il est extrêmement digne de remarque que cette distribution commença dans la matinée du mardi 6 octobre.

Il ne faut pas croire au reste, que la somme dépensée au dîner et au déjeûner donnés par les gardes du roi, se montât bien haut. Il n'en coûta à chacun d'eux que 7 liv. 10 sols. Si l'on compare maintenant ces deux repas à l'orgie des ducs de Liancourt et d'Aiguillon, le lecteur impartial verra aisément de quel côté furent la profusion et l'indécence, sans compter que l'orgie n'avoit aucun motif légitime, et que la fête donnée par les

gardes, étoit en quelque sorte nécessitée par l'usage constamment suivi dans les corps militaires.

Or d'après ces divers événemens, les conjurés se proposoient de crier à toute l'Europe, qu'en appellant le régiment de Flandres à Versailles, on n'avoit eu en vue que d'environner de troupes l'assemblée nationale, et de la dissoudre; que dans les deux repas donnés par les gardes du roi, on n'avoit eu d'autre but que de conjurer contre elle; que c'étoit par une affectation séditieuse qu'on avoit fait exécuter l'air : *O Richard! O mon roi;* comme si on avoit voulu donner à entendre que le roi étoit abandonné et menacé par les députés; enfin que l'assaut figuré par les grenadiers, étoit une image de ce qu'on vouloit faire contre l'assemblée nationale.

A ces interprétations vénéneuses on se promettoit d'ajouter les mensonges les plus perfides : on diroit que la cocarde nationale avoit été foulée aux pieds, et tout le monde obligé de la remplacer par la noire; que chacun avoit entendu un garde du corps tenir des propos incendiaires contre l'assemblée nationale; enfin que quelqu'un ayant proposé la santé de la nation, cette santé avoit été rejettée avec mépris.

On feroit encore remarquer qu'une semblable fête donnée dans un temps où le peuple souffroit de la disette du pain, étoit un scandale révoltant, une insulte intolérable contre la misère publique.

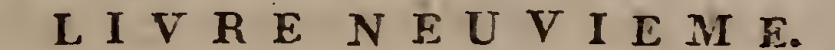
De tout cela on concluroit qu'il falloit

s'affliger, mais non pas s'étonner de ce que le peuple eût été poussé par le désespoir, aux derniers excès contre ceux qui par leurs ordres avoient attiré le régiment de Flandres, et qui par leur présence avoient autorisé la conjuration des Gardes du corps contre l'assemblée nationale, contre l'honneur et la prospérité de la nation.

Tout ce plan ainsi concerté, on convint de se taire et sur les interprétations et sur les mensonges jusqu'au moment de l'exécution. Si les impostures l'eussent précédé, on auroit pu être aisément démenti. C'est cette exécution du complot le plus atroce qu'eût encore imaginé d'Orléans, que je vais maintenant raconter. Mon indignation personnelle ne me fera point oublier que la plus rigoureuse impartialité est un de mes devoirs

Fin du Livre huitième.

HISTOIRE DE LA CONJURATION DE LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS, SURNOMMÉ ÉGALITÉ.



LIVRE NEUVIEME.

Faits qui précèdent la nouvelle conspiration de d'Orléans. Terrible mouvement qu'il excite dans Paris. Déplorable insouciance des personnes intéressées à en prévenir les suites. Insurrection générale de la capitale. Conduite de d'Orléans et d'autres conjurés pendant cette insurrection. Les grenadiers de l'armée de la Fayette demandent un conseil de régence. Conduite des conjurés dans l'Assemblée nationale. Mot atroce du jeune duc de Chartres. Les brigands de d'Orléans se répandent dans Versailles.

Premiers assassinats. Des scélérats et une partie des conjurés demandent d'Orléans pour régent. Conseil tenu par ce prince. Résolution qu'on y prend.

DEPUIS quelque temps le marquis de la Fayette, ainsi que je l'ai dit, ne comprenoit rien au mouvement inquiet qui se manifestoit dans ses compagnies du centre, composées presqu'en entier des anciens gardes-françoises. La bonne opinion qu'il avoit de lui-même et son imprévoyance se peignent dans la lettre suivante qu'il avoit écrite précédemment au comte de Saint-Priest, ministre de la maison du Roi.

« Le duc de la Rochefoucault vous aura « dit l'idée qu'on avoit mise dans la tête des « grenadiers, d'aller cette nuit à Versailles. « Je vous ai mandé de n'être pas inquiet, « parce que je comptois sur leur confiance « en moi pour détruire ce projet, et je leur « dois la justice de dire qu'ils avoient compté « me demander la permission, et que plu- « sieurs croyoient faire une démarche très- « simple, et qui seroit ordonnée par moi. « Cette velléité est entièrement détruite par « les quatre mots que je leur ai dits, et il « ne m'en est resté que l'idée des ressources « inépuisables des cabaleurs. Vous ne devez « regarder cette circonstance que comme une

« nouvelle indication de mauvais desseins;
« mais non en aucune manière comme un
« danger réel. Envoyez ma lettre à M. de
« Montmorin.

« On avoit fait courir la lettre dans toute
« les compagnies de grenadiers, et le rendez-
« vous étoit pour trois heures à la place
« Louis XV. »

Plus on approchoit du lundi 5 octobre, et plus cette agitation des compagnies du centre devenoit allarmante, sans que la Fayette pût en deviner la cause, ni en prévoir les suites. Tout d'ailleurs annonçoit qu'on touchoit à une épouvantable explosion. Ici je me vois obligé de me traîner sur les pas des conjurés, c'est-à-dire, de rendre compte de leur conduite jour par jour. Cette marche qui tient un peu de la méthode des feuilles périodiques, ne déplaira pas, j'espère, au lecteur à qui il ne peut qu'être agréable de ne perdre aucune des paroles, aucune des actions des principaux acteurs de la plus étonnante scène de notre révolution.

Un des derniers jours de septembre, une femme appelée Anne-Margueritte Andelle, veuve de François-Joseph Ravet, faisoit route de Versailles à Paris avec un particulier qu'elle ne connoissoit pas. Celui-ci tourna la conversation sur l'excessive générosité du duc d'Orléans. Il finit par l'inviter à y avoir recours elle-même. Cette femme qui n'étoit pas fort heureuse, accepta l'offre.

Tous les deux alors reprirent la route de Versailles où se trouvoit le prince. Là, l'inconnu entra dans une auberge, laissant la femme au dehors. Au bout de quelque temps il revint, et lui remit une lettre pour le duc d'Orléans, lui disant qu'à la simple vue du cachet, le prince la recevroit avec bonté, ajoutant que s'il n'étoit pas chez lui, elle donnât la lettre au comte de la Touche ou à Marcel, valet de chambre de celui-ci. Cette bonne femme étant arrivée chez le duc d'Orléans, montra sa lettre à un postillon qui se trouvoit dans une des cours. Celui-ci en jettant les yeux sur le cachet, dit : « Voilà une bonne lettre. L'autre jour « une femme en présenta une à Monsei- « gneur, qui avoit le même cachet, elle « reçut, sur-le-champ, dix louis. »

Cependant quelqu'effort que fit cette femme, elle ne put jamais parvenir au prince. On lui répondit toujours qu'il n'étoit pas visible. Elle ne trouva également ni le comte de la Touche, ni Marcel. Elle se retira, et se rendit dans le parc. La curiosité, ce sentiment si naturel aux personnes de son sexe, l'emporta sur toute autre considération. Elle se dit que cette lettre renfermant une recommandation pour elle seule, étoit sa propriété : elle en rompit le cachet : elle trouva dans l'enveloppe, au lieu de la lettre de recommandation une feuille de papier fort épais ; au haut de la première page, étoit un timbre de forme ovale, par-

tagé par deux barres entre lesquelles on lisoit le mot *concordia* ; au-dessus de ces barres, étoit figuré un soleil de la bouche duquel sortoient deux lances, dont les extrémités venoient se poser sur deux mains unies, dessinées au-dessous des deux barres. L'ovale étoit surmonté d'une couronne ornée de trois fleurs de lys, dont celle du milieu se trouvoit renversée ; d'un côté de l'ovale, on avoit représenté un aigle écartelé, et de l'autre, une femme s'appuyant sur une ancre. Le *recto* et la moitié du *verso* du premier feuillet étoient couverts de chiffres et de caractères hiérogliphyques. Cette femme, après avoir considéré quelque temps ce mystérieux papier, le mit dans sa poche. Peu après, elle apperçut deux hommes vêtus d'une redingotte bleu-de-roi, s'informer avec beaucoup de sollicitude, si on n'avoit point vu passer une femme dont la physionomie sembloit annoncer une étrangère. Elle entendit une des personnes que questionnoient ces deux hommes, s'écrier avec humeur : « Depuis que chacun se mêle de « porter l'uniforme du roi et de la reine, on « ne sait plus à qui l'on parle. »

La femme Ravet se doutant que c'étoit à elle que ces deux hommes en vouloient, se retira à l'écart, mit en mille morceaux le papier mystérieux, et les éparpilla dans une charmille épaisse. Revenue à sa première place, elle fut en effet abordée par ces deux hommes qui, sans proférer un mot, se jettè-

rent sur elle et la fouillèrent avec la plus grande indécence. Ne lui trouvant point ce qui faisoit l'objet de leurs recherches, ils l'abandonnèrent. Je passe à d'autres particularités qui découvrent mieux encore la marche des conspirateurs.

Sur la fin également de septembre, Blaisot, libraire, et membre de la municipalité de Versailles, étant allé porter des livres au comte de Mirabeau, celui-ci après les complimens ordinaires, fit retirer trois secrétaires qui étoient dans son appartement, ferma la porte avec soin, vint à Blaisot, et lui dit : « Par amitié pour vous, je veux « vous prévenir que dans peu vous verrez « de grands malheurs, des horreurs, du « sang même répandu à Versailles. Je vous « avertis uniquement pour dissiper toutes « vos inquiétudes personnelles, parce que « les bons citoyens comme vous, n'ont rien « à craindre. »

Le 3 octobre, les ouvriers qui travailloient aux ferremens de la nouvelle salle du palais, abandonnèrent ce travail par ordre du chef de l'atelier, qui lui-même en avoit reçu l'injonction du duc d'Orléans. On les occupa à fabriquer des piques et des lances.

Le même jour, le duc d'Orléans arrivant de Paris à Versailles, son cabriolet à l'entrée de cette dernière ville, fut environné d'une foule considérable qui couroit à perte d'haleine après le cabriolet, et crioit : *Voilà le père du peuple ! vive le roi d'Orléans !*

Cette foule le suivit jusqu'à la porte de l'Assemblée nationale, en faisant toujours retentir l'air du même cri.

Depuis quelque temps ce prince ne marchoit plus que chargé d'argent. Il avoit en conséquence, fait arranger quelques habits de manière que le poids de cet argent ne l'incommodât point trop. On avoit ménagé dans la doublure de la poche à droite, une ouverture par laquelle le sac qui contenoit des écus de six livres, tomboit dans la basque de l'habit ; la tête du sac répondoit dans la ceinture de la culotte, à laquelle elle étoit attachée. De cette manière, le prince pouvoit à tout instant payer par lui-même ceux qu'il avoit intérêt de corrompre.

Mirabeau de son côté se croyoit tellement certain que le duc d'Orléans alloit être roi, qu'il disoit à une femme appelée Boutte, qui tenoit l'hôtel garni de Varsovie, rue neuve des Bons-Enfans, et à laquelle il devoit environ cinq mille livres : « Sous peu « on verra bien des choses ; je vais être mi« nistre, cela est sûr. »

Le dimanche 4, quelques grenadiers ci-devant gardes-françoises, et quelques gardes-nationales de Paris tachèrent d'exciter dans la matinée, à Versailles, un soulèvement. Quelqu'un leur ayant demandé pourquoi ils faisoient tout ce vacarme, ils répondirent à-peu-près en ces termes : « Nous sommes « venus ici prendre langue, chercher des

» instructions, et bientôt nous y reviendrons pour mettre l'ordre. »

Le même jour, à Paris, sur le soir, le signal ordinaire fut donné aux brigands que soudoyoit le duc d'Orléans, c'est-à-dire, que tous les jets d'eau du Palais-Royal jouèrent à la fois. En même temps on commença à débiter quelques-unes des impostures qui devoient servir d'apologie aux assassins. Un homme entr'autres, inspecteur du Palais-Royal, cria que les gardes-du-corps avoient foulé aux pieds, dans un repas, la cocarde nationale. Quelques-uns des auditeurs qui s'étoient trouvés à ce repas, crièrent à l'orateur que rien n'étoit plus faux, et qu'on pouvoit les en croire, puisqu'ils avoient été du dîner dont on parloit. « Messieurs, leur « répondit cet homme, rien n'est plus vrai, « car je tiens le fait de Monseigneur lui-« même. »

Dans un autre groupe, un grand nègre sans livrée, mais que tout le monde savoit appartenir au duc d'Orléans, crioit au peuple de toute la force de ses poumons, que les gardes-du-corps étoient des scélérats qui avoient maudit la nation, foulé aux pieds la cocarde aux trois couleurs, et conspiré contre l'Assemblée nationale.

Dans le reste de la soirée, il se manifesta une telle fermentation que les amis du roi et ceux de ses gardes, conçurent les plus vives allarmes. On dépêcha couriers sur

couriers aux ministres. Ces couriers annoncèrent que la plus terrible insurrection alloit éclater ; qu'incessamment Versailles auroit un siège meurtrier à soutenir ; que les jours du roi, de la reine et du dauphin étoient dans le plus imminent danger. Tout ce qui pouvoit faire croire à ces alarmantes nouvelles fut employé. La postérité croira qu'en conséquence de ces avis, les ministres s'empressèrent de prendre des précautions contre l'orage. Ils n'en prirent aucune, absolument aucune. Ils n'informèrent pas même le roi de ce qu'ils savoient. Cette sécurité a tout au moins de quoi étonner. Les ministres de ce temps-là étoient Necker, Lefranc de Pompignan, archevêque de Vienne, qui avoit la feuille des bénéfices, Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, à qui les sceaux étoient confiés, le comte de Montmorin, le comte de la Luzerne, le comte de Saint-Priest. Ce sont principalement Necker, Montmorin, la Luzerne et Saint-Priest qui restent responsables de l'inaction que leur reproche l'histoire, ainsi que des déplorables suites qu'elle eut. Leur crédit dans le conseil, la confiance entière que leur accordoit le monarque, leur imposoient plus particulièrement l'obligation de veiller au salut de la chose publique, et de ne négliger aucun des moyens qui pouvoient l'assurer.

Les gardes du roi reçurent de semblables avis, et plusieurs furent vivement sollicités

de quitter Versailles. Ils firent cette réponse: « Nous n'ajoutons aucune foi à cette nou- « velle; mais fût-elle vraie, c'est une raison « de plus pour nous de rester à Versailles; « nous péririons à notre poste. »

Dans la matinée du 5 octobre, quelques quartiers et notamment ceux des halles, de S. Eustache, et les fauxbourgs S. Antoine et S. Marceau manquèrent absolument de pain. Le bruit cependant se répandit que la veille on en avoit trouvé une assez grande quantité dans les filets de Saint-Cloud.

Dès la pointe du jour, des femmes semblables à des Bacchantes, accourent des fauxbourgs S. Antoine et S. Marceau, des halles et du quartier S. Eustache. Elles se jettent avec brutalité sur les personnes de leur sexe qu'elles rencontrent dans les rues, préférant toujours celles qui étoient le mieux vêtues, et elles les entraînent. Elles entrent même de force dans des maisons, dans des boutiques, et y enlèvent des mères, des filles. Parmi celles-là, il y en eut qui furent obligées d'abandonner l'enfant qu'elles nourrissoient. On comptoit parmi ces mégères, beaucoup d'hommes déguisés en femmes.

Cette troupe arrive sur la place de Grève, criant : *du pain, du pain!* Il étoit alors sept heures du matin. Les représentans de la commune n'étoient pas encore rassemblés dans l'hôtel-de-ville, et une foible garde défendoit ce palais. Au même instant des brigands traînoient sur la place un malheu-

reux boulanger à qui les émissaires de d'Orléans avoient défendu de distribuer du pain, et qui en avoit cependant distribué. On descend le fatal réverbère; une femme se trouve une corde neuve dans la poche; on la passe dans la poulie du réverbère; le boulanger alloit y être suspendu. Gouvion, major-général de la milice parisienne, se trouvoit en ce moment à la Grève; Gouvion lorsqu'il étoit à jeun, avoit l'intrépidité d'un brave soldat, et l'intelligence d'un officier instruit et expérimenté. Il parvient à dégager la victime, et à la faire évader. Il écrit au même instant à tous les districts de faire avancer des troupes.

Les femmes chargent avec fureur la garde à cheval qui défendoit les barrières de l'hôtel-de-ville; elles la font reculer jusqu'à la rue du Mouton, et reviennent assiéger les portes. L'infanterie parisienne qui d'après l'avis de Gouvion, accouroit, se place entre l'hôtel-de-ville et les assiégeantes, forme un bataillon quarré, et présente une forêt de bayonnettes. Les femmes font pleuvoir une grêle de pierres; le bataillon se rompt et se disperse. Ces mégères alors se précipitent dans les salles, criant qu'il leur faut du pain et des armes; que Bailly, la Fayette et tous les membres de la commune sont des scélérats qu'elles veulent *lanterner*. Quelques-unes tentent de forcer le magasin d'armes; des hommes armés de piques, de haches, de marteaux, de leviers se joignent à elles,

brisent les portes et font la conquête de deux pièces de canon, de huit cents fusils, et de faisceaux d'armes.

D'autres femmes escortées de pareils brigands, pénètrent dans le dépôt des balances, jauges et mesures, et y enlèvent un sac d'argent. Un troisième détachement escalade le béfroi de l'horlôge; on trouve là un ecclésiastique, membre de la commune, appelé Lefèvre, qui s'y tenoit caché, on lui passe une corde au cou, et on le suspend à une poutre. Il périssoit si une femme moins inhumaine que ses compagnes, n'eût coupé la corde lorsque celles-ci se furent retirées.

Après ces diverses expéditions, les femmes crient qu'elles entendent mettre l'hôtel-de-ville en ruines, en cendres, et se rendre ensuite à Versailles pour y demander du pain au roi, et se faire rendre compte par l'assemblée nationale de tout ce qu'elle a décrété jusqu'à ce jour. Un nommé Maillard, huissier, et un des coupe-jarrets de d'Orléans, se présente alors, et dit à d'Erminy, aide-major-général, que s'il le veut, il conduira toutes ces femmes à Versailles. « Faites ce « qu'il vous plaira, lui répond d'Erminy, « je ne peux pas prendre sur moi de vous « donner un tel ordre. »

Aussitôt après cette réponse, Maillard descend sur la place de Grève, se saisit d'un tambour, bat l'appel et se met à la tête de ces femmes. Les unes conduisent des chevaux, d'autres sont assises sur des canons,

et

et tiennent en main la mêche allumée. Le quartier-général est indiqué aux champs Elysées. La plus grande partie s'y rend; le reste se répand dans les rues pour recruter leur troupe, de toutes les femmes qu'elles pourront contraindre à les suivre.

Cette bizarre armée se réunit enfin aux champs Elysées sous les ordres de Maillard. Elle s'y trouve forte d'environ huit mille femmes armées les unes de manches à balai, d'autres de fourches, celles-là de lances, celles-ci de fusils, quelques-unes de pistolets, quelques autres de faucilles. Maillard les harangue, et elles se mettent en route pour Versailles, précédées de plusieurs tambours, environnées d'une troupe d'hommes armés, et suivies des gardes nationales qu'on appeloit les volontaires de la Bastille; ceux-ci avoient à leur tête Hullin leur commandant.

Depuis que ce mouvement avoit commencé, le tocsin ne cessoit de sonner, et la générale de battre. Un armurier, rue Tiquetonne, distribuoit des cartouches qu'il disoit lui avoir été commandées par le duc d'Orléans. Un enfant marquoit des portes avec de la craie. On l'arrête, on le conduit au district de Saint-Magloire; il y déclare qu'il logeoit aux écuries d'Orléans, qu'il couchoit avec un jokei du prince, et que la craie ainsi que le gand dans lequel il la tenoit renfermée, lui avoient été donnés par des ge. s de son altesse. Le prince lui-même

vêtu d'une redingote grise, sans marque distinctive, ayant la tête coiffée d'un chapeau rond enfoncé sur ses yeux, alloit et venoit par-tout où il croyoit sa présence ou son argent nécessaires. Le marquis de Foucault son collègue à l'assemblée nationale, le rencontra au commencement du tumulte, seul, à pied, près la porte Saint-Honoré. « Nous « fûmes l'un et l'autre, dit le marquis de « Foucault, fort surpris de nous rencontrer. « Après nous être réciproquement fixés un « moment, nous nous dépassâmes, et ayant « fait mutuellement quelques pas, nous nous « retournâmes respectivement pour nous re- « garder encore, après quoi nous conti- « nuâmes chacun notre chemin. »

Sur les onze heures il fut vu avec le même accoûtrement, mais à cheval, entrant dans le bois de Boulogne par la porte-Maillot. Il étoit suivi de jokeis et de deux cavaliers portant en bandoulière un sabre suspendu par des ficelles. Il s'arrêta près l'obélisque, et donna en cet endroit des ordres à ses jokeis qui se dispersèrent aussitôt, les uns sur le chemin de Neuilly, les autres sur celui de la Muette. Le prince prit la route de Boulogne; il en revint au bout de quelque temps, s'avança d'un air pensif sur le chemin de Paris, s'arrêta tout-à-coup, tourna brusquement la bride, et gagna au grand galop le chemin qu'on appelle de *la revolte*.

Environ une heure après on le vit toujours avec le même habillement, arrêté sur le

chemin de Neuilly avec un boucher qu'il entretenoit d'une manière fort animée.

Enfin quand l'insurrection fut au point où on la vouloit, d'Orléans et d'autres conjurés qui comme lui, avoient passé à Paris la nuit du dimanche au lundi, retournèrent à Versailles. Lechapelier vêtu d'un habit noir, passant au cours-la-Reine, fut salué et caressé par la troupe de Maillard. L'air retentit long-temps du cri, *vive Lechapelier!* On lui donna ensuite une escorte qui environna sa voiture, et qui le conduisit en triomphe jusqu'aux portes de l'assemblée nationale.

Pendant que les femmes prenoient la route de Versailles, toute la force armée de Paris se réunissoit sur la place de Grève. Les ci-devant gardes-françoises intiment impérativement aux membres de la commune, lordre de s'assembler sans retard. Ils obéissent; la Fayette entre au comité de police, et expédie des couriers à l'assemblée nationale ainsi qu'aux ministres, pour les instruire de la situation de la capitale, et des dangers qui menacent Versailles. Pendant qu'il est occupé à ces dépêches, des grenadiers entrent, et l'un d'eux lui dit : « Mon général, nous « sommes députés par les six compagnies de « grenadiers : nous ne vous croyons pas un « traître ; mais nous croyons que le gouver- « nement trahit : il est temps que tout ceci « finisse. Nous ne pouvons tourner nos bayon- « nettes contre des femmes qui nous de-

« mandent du pain. Le comité des subsis« tances malverse, ou est incapable d'admi« nistrer son département ; dans les deux « cas il faut le changer. Le peuple est mal« heureux, la source du mal est à Ver« sailles. Il faut aller chercher le roi, et « l'amener à Paris ; il faut exterminer le « régiment de Flandres et les gardes-du« corps qui ont osé fouler aux pieds la co« carde nationale. *Si le roi est trop foible* « *pour porter sa couronne, qu'il la dépose.* « Nous couronnerons son fils, *on nommera* » *un conseil de régence*, et tout ira « mieux. »

Sans doute on avoit fait à cet homme sa leçon, car ce n'est pas ainsi que s'exprime un soldat. « Quoi, lui dit la Fayette, vous « avez donc le projet de faire la guerre au « roi, et de le forcer à nous abandonner ? « — Mon général, répond le grenadier, « nous en serions bien fâchés, car nous « l'aimons beaucoup. Il ne nous quittera « pas; et s'il nous quittoit. . . ., nous avons « le dauphin. La Fayette insiste. — Mon « général, réplique le grenadier, nous don« nerions pour vous jusqu'à la dernière « goutte de notre sang. Mais le peuple est « malheureux ; la source du mal est à Ver« sailles; il faut aller chercher le roi, et « l'amener à Paris : tout le peuple le veut. »

Ne pouvant rien obtenir, il descend sur la place, et veut haranguer les compagnies du centre ; on refuse de l'entendre, on lui

crie de tous côtés : *A Versailles, à Versailles!* Ne sachant quel parti prendre, il dépêche un nouveau courier à Versailles, et fait inviter Bailly, qui se tenoit renfermé dans son palais de la Mairie, de se rendre à la commune. Bailly en arrivant, croyant que son éloquence aura plus de succès que celle de la Fayette, veut aussi haranguer la multitude. On ne lui permet pas de parler, on le hue, on lui crie: *Du pain, du pain, à Versailles, à Versailles!*

La Fayette ne sachant que résoudre, monte sur son cheval blanc, se met à la tête de l'armée parisienne, et dit qu'il attend que la commune lui prescrive ce qu'il doit faire. « Qu'entend M. de la Fayette « par la commune, s'écrie-t-on ? est-ce que « ce n'est pas au peuple à commander ? il « faut qu'il parte, nous le voulons tous. »

La délibération de la commune se prolongeoit, et pendant qu'elle délibéroit, chaque minute ajoutoit à l'effervescence ; les fauxbourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau vomissoient sur la Grève, des essaims d'hommes armés de piques, de broches, de fourches, de coutelas, de bâtons, de haches ; tous les canons des districts arrivoient avec précipitation. Tout-à-coup des cris de mort se mêlent aux cris, *du pain, à Versailles;* des hurlemens lugubres, des menaces épouvantables qui eussent intimidé les ames les plus fortes, font retentir l'air. La Fayette change mille fois de couleur ; il commence

à désespérer du salut de l'empire et de sa propre vie ; il fait un mouvement pour s'élancer dans l'Hôtel-de-Ville ; les grenadiers du centre se pressent autour de lui, l'arrêtent et lui crient : *Morbleu ! notre général, vous resterez avec nous ; vous ne nous abandonnerez pas.*

Enfin sur les cinq heures après midi, on remet à la Fayette le résultat de la délibération de la commune. Il étoit ainsi conçu :

« Vu les circonstances et le désir du peu-
« ple, et sur la représentation de M. le com-
« mandant général, qu'il étoit impossible
« de s'y refuser, elle autorise M. le com-
« mandant général, et même lui ordonne
« de se transporter à Versailles. »

Les histoires anciennes sont remplies d'exemples de séditions semblables à celles que je raconte ; mais on voit que dans toutes ces occasions, il se rencontre un homme dont le génie fait naître un incident imprévu qui rétablit tout, à l'instant où l'on croyoit tout désespéré. Ici la Fayette, Bailly, les trois cents membres de la commune ne montrent dans leur conduite, ni imagination, ni habileté ; ils ressemblent à ces femmes timides qui à la vue d'un danger perdent la force de le fuir, et s'y laissent entraîner. Il y a donc loin des héros de notre révolution à ceux de l'antiquité. La Fayette et Bailly ont dit depuis, qu'à leur place personne n'eût mieux fait ; on leur a répondu que s'il étoit incertain qu'on n'eût

pas mieux fait, il étoit du moins hors de doute qu'on ne pouvoit pas plus mal faire, puisqu'ils s'étoient arrêtés au pire de tous les partis, qui étoit celui de céder; certes, l'esprit le plus borné en eût su assez pour prendre un semblable parti. Voilà au reste ce qui arrivera toujours à ces hommes nouveaux qui n'ayant pas une supériorité marquée de lumières, et n'étant pas armés de cette forte autorité que donnent un grand nom, une haute renommée de bravoure, d'intelligence et de probité, s'ingèrent de conduire la multitude.

La Fayette après avoir lu l'écrit de la commune, pâlit, jetta autour de lui un regard mal-assuré, et donna en tremblant l'ordre du départ. Il marcha à la tête de toute cette troupe, ayant plutôt la contenance d'un criminel qu'on conduit au supplice, que celle d'un général.

Huit cents hommes à-peu-près, armés de fusils et de piques, prirent les devans. Trois compagnies de grenadiers et une de fusiliers, traînant trois pièces de campagne, venoient ensuite. Le reste de l'armée n'étoit composé que de gardes nationales, et d'un ramas de vagabonds, dont l'armure et l'habillement annonçoient qu'ils sortoient de la lie des fauxbourgs.

Il est temps maintenant de voir ce qui se passoit à Versailles. Quoique l'Hôtel-de-Ville de-Paris eût été assiégé dès la pointe

du jour, quoiqu'on n'eût cessé de faire partir de la capitale des couriers pour le château de Versailles, la sécurité des ministres n'étoit nullement troublée ; ils ne dirent rien au roi, et le laissèrent aller à Meudon où étoit ce jour-là son rendez-vous de chasse. En réfléchissant sur cette inaction, il n'est pas possible de se refuser à l'idée, qu'il y avoit parmi ces ministres des complices des conjurés, qui abusoient de la confiance de leurs collègues. Les royalistes ont toujours cru qu'un de ces complices étoit Necker, dont les amis et les parens tenoient sans mystère le parti de d'Orléans.

Dans l'Assemblée nationale les conjurés ne perdoient pas leur temps. « Dès l'ouver-« ture de la séance, dit le comte de Lally, « on s'apperçut d'une fermentation marquée, « non-seulement dans l'Assemblée, mais « autour d'elle. » Le roi pressé vivement chaque jour de donner sa sanction aux arrêtés du 4 août, envoya une nouvelle réponse en partant pour Meudon. C'est par la lecture de cette réponse, que la séance commença ; elle étoit ainsi conçue :

« Messieurs, de nouvelles lois constitu-» tives ne peuvent être bien jugées que dans » leur ensemble : tout se tient dans un si » grand et si important ouvrage. Cependant » je trouve naturel que dans un moment » où nous invitons la nation à venir au se-» cours de l'Etat, par un pacte signalé de

« confiance et de patriotisme, nous la ras-
« surions sur le principal objet de son in-
« térêt.

« Ainsi dans la confiance que les pre-
« miers articles constitutionnels que vous
« m'avez fait présenter, unis à la suite de
« votre travail, rempliront le vœu de mes
« peuples, et assureront le bonheur et la
« prospérité du royaume, j'accorde selon
« votre désir, mon accession à ces articles;
« mais à une condition positive et dont je
« ne me départirai jamais, c'est que par
« le résultat général de vos délibérations,
« le pouvoir exécutif ait son entier effet
« entre les mains du monarque. Une suite
« de faits et d'observations, dont le tableau
« sera mis sous vos yeux, vous fera con-
« noître que dans l'ordre actuel des choses,
« je ne puis protéger efficacement ni le re-
« couvrement des impositions légales, ni la
« libre circulation des subsistances, ni la
« sûreté individuelle des citoyens. Je veux
« cependant remplir ces devoirs essentiels
« de la royauté; le bonheur de mes sujets,
« la tranquillité publique et le maintien de
« l'ordre social en dépendent. Ainsi je
« demande que nous levions en commun
« tous les obstacles qui pourroient contrarier
« une fin si désirable et si nécessaire.

« Vous aurez surement pensé que les ins-
« titutions et les formes judiciaires actuelles
« ne pouvoient éprouver de changement qu'au
« moment où un nouvel ordre de choses leur

« auroit été substitué : ainsi je n'ai pas be-
« soin de vous faire aucune observation à
« cet égard.

« Il me reste à vous témoigner avec fran-
« chise, que si je donne mon accession aux
« divers articles constitutionnels que vous
« m'avez fait remettre, ce n'est pas qu'ils
« présentent tous indistinctement l'idée de
« la perfection. Mais je crois qu'il est loua-
« ble en moi de ne pas différer d'avoir égard
« au vœu présent des députés de la nation,
« et aux circonstances alarmantes qui nous
« invitent si fortement à vouloir pardes-
« sus tout, le prompt rétablissement de la
« paix, de l'ordre et de la confiance.

« Je ne m'explique point sur votre décla-
« ration des droits de l'homme et du ci-
« toyen. Elle contient de très-bonnes maxi-
« mes, propres à guider vos travaux; mais
« des principes susceptibles d'applications et
« d'interprétations différentes, ne peuvent
« être justement appréciés, et n'ont besoin
« de l'être qu'au moment où leur véritable
« sens est fixé par les lois auxquelles ils
« doivent servir de bâse. »

Il s'éleva après la lecture de cette réponse, une grande rumeur parmi les Orléanistes. « Cette accession, s'écria-t-on, est un refus. « Que nous veut le pouvoir exécutif? est ce « à lui à critiquer notre ouvrage? qu'il fasse « ses observations, mais qu'il les garde pour « lui seul. Si notre constitution n'est pas « parfaite, n'est-ce pas lui qui n'a cessé d'y

« mettre obstacle ? Les ministres parlent « de travailler en commun, et ils ne font « que nous tendre des pièges. »

La connoissance qu'on avoit des forces qui alloient arriver, fit monter par dégrès le délire au plus haut point. « Messieurs, dit « un député du côté gauche, le roi a fait un « réglement pour l'exécution d'un de nos pré- « cédens décrets, et je m'étonne fort de « trouver ce réglement à Versailles, quand « nous y sommes. — Quel pouvoir, dit un « autre, est au-dessus du nôtre ? — Ne som- « mes-nous pas, demanda un troisième, au- « dessus du pouvoir exécutif ? — Ajoutez, « répondit un quatrième, au-dessus même « du pouvoir législatif, attendu que nous « sommes pouvoir-constituant. »

Le tumulte ne faisoit que s'accroître. La discussion comme le dit Mirabeau dans son Courier de Provence, étoit brûlante. Tout-à-coup Pétion se lève, et dit qu'il dénonce à l'assemblée la fête militaire donnée par les gardes-du-corps au régiment de Flandres. C'étoit la première fois qu'on parloit de cette fête dans l'assemblée, et le moment est remarquable. Pétion ne parla point de la fable de la cocarde nationale foulée aux pieds; il se plaignit simplement de propos tenus dans cette fête, de ce que la famille royale s'y étoit trouvée, et des airs qu'on y avoit chantés.

Pétion ayant fini de parler, l'abbé Grégoire se lève à son tour, et dit qu'il appuie

la dénonciation du préopinant. « Et moi, « s'écrie le marquis de Monspay, je de- « mande que M. Pétion soit tenu de rédiger « par écrit, de signer et de déposer sur « le bureau la dénonciation qu'il vient de « faire. » Pétion se tait; mais le comte de Mirabeau qui dans ces momens d'orage, étoit d'une pétulance extrême, se tourne vers le marquis de Monspay, et lui crie : « Je « suis prêt, moi, à fournir tous les détails, « et à les signer; mais auparavant je de- « mande que cette assemblée déclare que la « personne du roi est seule inviolable, et « que tous les autres individus de l'état, « quels qu'ils soient, sont également sujets « et responsables devant la loi. »

Le sens de ces paroles n'étoit pas équivoque; chacun comprit que la menace s'adressoit à la reine. Les royalistes furent frappés de stupeur; les orléanistes s'emportèrent en imprécations; les têtes s'embrâsèrent; des cris de sang se firent entendre. Sillery, Mirabeau, Alexandre et Charles de Lameth, Pétion, Grégoire crièrent d'une voix effroyable : *Il faut des victimes aux nations !* Les orléanistes qui se trouvoient dans les tribunes, partagèrent cette ivresse, cette soif du carnage. Dans celle des suppléans, Puget-Barbantane, député suppléant de Paris, se leva de son siège, et cria à haute voix : *On voit bien que ces messieurs veulent encore des lanternes; oh bien! ils en auront!* L'épouse de Charles de Lameth,

qui étoit à côté de lui, lui ayant parlé bas à l'oreille, il répéta d'un ton animé : *Vous voyez bien, madame, que ces messieurs demandent encore des lanternes. — Il est abominable*, s'écrièrent les marquis de Raigecourt et de Beauharnois qui se trouvoient là, *que l'on ose ici tenir des propos comme ceux-là !* Les ducs de Chartres et de Montpensier, fils du duc d'Orléans, étoient aussi dans cette tribune. Le premier, après l'exclamation des marquis de Raigecourt et de Beauharnois, leur dit en applaudissant : *Oui, messieurs, oui, il faut encore des lanternes !* Ces atroces paroles prouvent que le fils étoit digne du père. C'est pourtant ce jeune homme élevé dans les principes des Néron et des Caligula, qu'un parti voudroit aujourd'hui placer sur le trône des François. Si cette humiliation arrivoit à notre pays, l'exil, la mort même seroit préférable à une telle domination.

L'assemblée cependant ne donna aucune suite à la dénonciation de Pétion. On se borna à décréter qu'il seroit de nouveau député vers le roi pour qu'il eût à donner son accession pure et simple aux arrêtés du 4 août. Entre onze heures et midi, Mirabeau vint dire à l'oreille de Mounier qui présidoit : *Mounier, voilà quarante mille hommes qui arrivent de Paris, levez la séance.* L'armée en effet des femmes, qui précédoit de beaucoup celle de la Fayette, approchoit : elle s'étoit divisée en deux troupes au pont

de Sève ; l'une vouloit arriver par l'avenue de St. Cloud, l'autre par celle de Paris. Entre une heure et deux le duc d'Orléans sortit brusquement de l'assemblée ; il étoit alors décoré de son cordon bleu; il monta à cheval, et prit la route de Paris, suivi de trois cavaliers. Au même instant deux jokeis à son service, entrèrent dans la tribune des suppléans, et dirent quelques mots aux ducs de Chartres et de Montpensier qui sortirent précipitamment.

On voyoit déja aux portes de l'assemblée et à la grille du château, des groupes de femmes qui avoient devancé le gros de l'armée ; elles étoient mêlées à des hommes vêtus et armés hideusement. La postérité voudra-t-elle le croire ? ce ne fut qu'alors que le comte de Saint-Priest écrivit au roi pour l'informer du mouvement qui se manifestoit. Il envoya cette lettre au comte de Larboust, écuyer-commandant, pour qu'il la portât au roi. Le marquis de Cubières qui dans ce moment, se trouvoit chez Larboust, se saisit de la lettre, monte à cheval, et la porte lui-même.

Comme il arrivoit, plusieurs personnes venues de Paris, et parmi lesquelles quelques-unes étoient soupçonnées de dévouement au duc d'Orléans, embrassoient les genoux du roi, lui rendoient compte de ce qu'elles avoient vu et entendu, et le supplioient de mettre par sa fuite, sa vie en sûreté. Le roi les relève, prend la lettre, et

après l'avoir lue, dit à toutes ces personnes :
« Messieurs, M. de Saint-Priest m'écrit
« qu'il y a eu du mouvement à la halle, et
« que les femmes de Paris viennent me de-
« mander du pain. Hélas! ajouta-t-il en
« laissant couler quelques larmes, si j'en
« avois, je n'attendrois pas qu'elles vinssent
« m'en demander. Allons leur parler. »

Il est essentiel de faire remarquer que l'avis du comte de Saint-Priest ne parlant que de femmes, et ne disant rien de la forte armée que conduisoit la Fayette, n'étoit pas d'une nature à devoir fort alarmer Louis XVI. Ce prince ayant dit ce peu de paroles, courut au grand galop à Versailles, accompagné seulement du duc d'Ayen, capitaine des gardes, des comtes de Ginestous et de Quilmont, officiers des gardes, du marquis de Cubières et du chevalier de Goursac, écuyers.

Tandis que le roi arrivoit, on battoit à Versailles la générale, on sonnoit le boutte-selle. Tous les gardes-du-corps qui les uns, alloient se mettre à table, les autres qui y étoient déja, courent à leur poste, plusieurs ne se donnant pas même le temps de prendre leurs bottes. Quatre détachemens vont par différens chemins au devant du roi qu'on savoit être sans escorte; mais comme ils partoient, ce prince arrivoit. A peine eut-il mis pied à terre, que le comte de Luxembourg lui demanda s'il avoit des ordres à donner pour

ses gardes. Le roi lui répondit en riant : *Allons donc, pour des femmes, vous vous mocquez de moi, M. de Luxembourg.* — *Et pour vos voitures*, demanda le chevalier de Goursac ? — *Je n'en ai pas besoin*, dit le roi.

Au même instant on ferma la grille royale, celle de la voûte et celle des princes. On plaça à chacune six gardes, un brigadier et un maréchal-des-logis. Le régiment de Flandres, les chasseurs des Trois-Evêchés, les gardes de Monsieur, ceux du comte d'Artois, et la cornette des gardes du roi se rangèrent en bataille sur la place d'armes. Plusieurs compagnies de la garde nationale de Versailles, vinrent se réunir à ces divers corps. Il y avoit bien des traîtres dans cette armée.

L'arrivée du roi consterna également et les royalistes et les orléanistes. Les uns et les autres s'étoient attendus qu'il prendroit la fuite ; les premiers voyoient dans ce parti le salut de la monarchie, les autres, l'élévation de d'Orléans à la régence ou même peut-être plus haut. Ces derniers furent raffermis dans la résolution de faire égorger la famille royale, si le roi persistoit à vouloir rester.

Les préparatifs qui se faisoient pour la sûreté du château, étoient à peine finis, qu'on vit arriver le gros de l'armée des femmes. Celles qui venoient par l'avenue de Paris, s'arrêtèrent devant l'assemblée nationale ;

nale; celles qui avoient pris leur chemin par l'avenue de Saint-Cloud, s'avancèrent sur la place d'armes.

Les premières avoient à leur tête Maillard; elles demandèrent à grands cris d'être introduites, faisant mine de vouloir forcer la garde. Mounier qui alloit dans ce moment lever la seance, eut ordre de la majorité de l'assemblée, de la prolonger, et de laisser entrer ces femmes. Maillard portant la parole parla ainsi :

« Ce matin on n'a pas trouvé de pain
« chez les boulangers ; dans un moment de
« désespoir, j'ai été sonner le tocsin; on m'a
« arrêté, on a voulu me pendre; je dois la
« vie aux dames qui m'accompagnent. Nous
« sommes venus à Versailles pour demander
« du pain, et en même temps pour faire
« punir les gardes-du-corps qui ont insulté la
« cocarde patriotique. Nous sommes de bons
« patriotes. Nous avons arraché toutes les
« cocardes noires qui se sont présentées à
« nos yeux dans Paris et sur la route. »

En disant cela, l'orateur tira de sa poche une cocarde noire, la déchira, et la foula aux pieds. Enflant ensuite sa voix, et faisant un geste menaçant, il dit : *Nous forcerons tout le monde à prendre la cocarde patriotique.* Cette menace excita des murmures qui partirent du côté des royalistes. « Que
« veut dire ceci, s'écria insolemment Mail-
« lard? Est-ce que nous ne sommes pas tous
« frères? — Oui, lui répondit Mounier,

« tous les hommes sont frères; ce n'est pas
« là ce que l'on nie. Les murmures que vous
« entendez viennent de ce que vous avez
« menacé de forcer à prendre la cocarde :
« vous n'avez le droit de forcer personne. »

« Les aristocrates, continua Maillard,
« veulent nous faire périr de faim : on a
« envoyé aujourd'hui à un meûnier un billet
« de deux cents livres, en l'invitant à ne
« pas moudre, et en lui promettant de lui
« envoyer la même somme chaque semaine. »
— *Nommez, nommez*, lui crièrent les royalistes. Maillard hésita. Après avoir divagué quelque temps, il répondit avec embarras : *On dit que c'est M. l'archevêque de Paris.* — *Taisez-vous, imposteur*, crièrent les royalistes en l'interrompant, *M. l'archevêque de Paris est incapable de cette atrocité.*

Maillard réduit au silence, toutes les femmes parlèrent à-la-fois; on ne distinguoit au milieu du désordre qu'elles faisoient, que ce cri, *du pain, du pain*! On convint que Mounier se rendroit chez le roi avec six députés pour lui faire part de la pétition de ces femmes, et lui demander encore une fois son acceptation pure et simple des arrêtés du 4 août. Ces députés s'avancèrent vers le château, chacun d'eux ayant à sa droite et à sa gauche, une femme qui le tenoit sous les bras. La marche fut longue, pénible et même périlleuse. La troupe arrivée par l'avenue de Saint-Cloud, parut d'abord un

peu étonnée de la contenance des gardes-du-corps ; elle commença par les injurier ; des injures elle vint aux menaces. Ils avoient reçu du roi l'ordre de ne point faire feu, et de se comporter avec une extrême douceur ; ils endurèrent tout patiemment. Leur résignation enhardit les assaillans. Tous les gardes-du-corps n'avoient pu être avertis en même temps. Ceux qui venoient joindre l'escadron, étoient attaqués. Une pique lancée contre l'un d'eux, tomba entre les jambes de son cheval, et l'abattit. On courut sur lui ; Desroches, capitaine de la garde nationale de Versailles, le dégagea, et se saisit de l'agresseur qu'il se mit en devoir de conduire en prison ; on l'arracha de ses mains.

Des hommes et des femmes s'approchoient des chevaux d'aussi près qu'ils pouvoient ; ils faisoient mille efforts pour les effrayer, et quand ils avoient mis le désordre dans l'escadron, ils essayoient de se précipiter au milieu. Un garde-nationale de Paris, voyant un espace entre les chevaux de la tête de l'escadron, fondit dans les rangs le sabre à la main, suivi de dix femmes. *Arrêtez cet homme !* cria le marquis de Savonnières, lieutenant des gardes-du-corps. Le malheureux avoit effarouché les chevaux, et occasionné un grand désordre ; on ne put l'empêcher de passer. Savonnières courut après, suivi du vicomte d'Agoult, second aide-major des gardes, et de Mondollot, maré-

chal-des-logis. Ils l'atteignirent, et lui portèrent deux coups de plat de sabre sur le dos; il se jeta dans une baraque près la cour des ministres; ils l'y laissèrent, et vinrent rejoindre le flanc de l'escadron. On leur tira par derrière trois coups de fusil; deux ratèrent. Le coup qui porta, cassa le bras de Savonnières. Il fut recueilli dans les rangs par ses camarades qui frémissoient de rage. « Mes camarades, leur dit cet infortuné, « de grâce n'oubliez pas que la moindre « imprudence compromettroit les jours du « roi. Ce n'est pas de moi qu'il faut s'oc-« cuper, c'est du roi, c'est de la famille « royale; puissent-ils échapper au danger « qui les menace! » Il mourut des suites de sa blessure, laissant dans la désolation sa femme et ses enfans qu'il devoit aller rejoindre le jour même où il fut tué. Son quartier étoit fini; il ne fut retenu à Versailles que par l'invasion subite des brigands.

Ceux des gardes-du-corps qui alloient à la découverte dans l'avenue, ceux qui appuyoient un piquet de chasseurs placés à la hauteur de la salle de l'assemblée nationale, ceux qui envoyés au devant du roi rentroient dans Versailles, étoient assaillis d'une grêle de pierres et de coups de fusils.

C'est au fort de ces terribles scênes que Mounier et les six députés avec les femmes qui les tenoient sous le bras, s'approchèrent du château. Il tomboit une forte pluie; ils

en étoient tout trempés; ils marchoient dans la fange : des hommes couverts de haillons, d'un regard féroce, faisant des gestes menaçans, portant pour armes de vieilles piques, des haches, des bâtons ferrés, de grandes gaules terminées par une lame d'épée, ou une lame de couteau, se pressent autour des députés, et prétendent les escorter. Quelque gardes-du-corps prennent l'étrange et nombreux cortège pour un attroupement ; ils se jettent à travers et le dispersent dans la boue. Les députés parviennent à se rallier ; ils sont reconnus à la grille ; on les introduit avec les douze femmes qui les accompagnoient, dans l'intérieur du château. Le roi parle à ces femmes avec une telle bonté, une telle sensibilité qu'elles tombent à ses genoux, et le supplient de leur permettre de baiser sa main qu'elles arrosent de larmes. Elles se retirent ensuite. Elles sont à peine dans la cour, qu'elles crient avec force : *Vive le roi, vive notre bon roi, demain nous aurons du pain !* — *Ce sont des coquines*, crient des gens du peuple, *elles ont reçu de l'argent; si elles n'apportent pas un écrit du roi, il faut les pendre.* L'une d'elles est aussitôt saisie par le bras et entraînée; elle réclame le secours des gardes-du-corps ; Luillier, maréchal-des-logis, la dégage et la fait rentrer dans la cour royale. Ses compagnes et elle demandent à reparoître devant le roi ; elles sont exaucées ; elles en rapportent un écrit qu'elles montrent au peuple ;

elles lui peignent avec une telle naïveté toutes les marques de bonté dont le monarque les a comblées, que tous les cœurs semblent changés. De toutes parts on entend le cri *vive le roi*! les gardes-du-corps mettent le sabre dans le fourreau; on fait retentir l'air d'applaudissemens, de signes d'allégresse; il sembloit que la paix étoit faite.

Ce calme ne dura pas long-temps: les gardes reçoivent du roi l'ordre de se retirer dans leur hôtel; ils s'ébranlent; la compagnie de Noailles forme l'arrière-garde. Les huées, les injures recommencent. On fait à bout portant une décharge de 40 fusils contre l'escadron. La mal-adresse des adversaires sauve la troupe. Deux gardes seulement sont blessés, Dutertre au genou, et Pezet au menton. Bérard tombe entre les mains des ennemis; ses camarades l'en arrachent.

Je m'efforce de peindre toutes les actions de cette journée; mais il est mille nuances que le pinceau de l'histoire ne peut rendre. Je n'omettrai du moins rien d'essentiel. Cette décharge fut faite par la garde nationale de Versailles, ayant à sa tête ces mêmes officiers à qui les gardes avoient donné un repas le 1er. et le 3. Lorsque la décharge eut lieu, quelques gardes-du-corps, trompés sans doute par les apparences pacifiques dont ils venoient d'être témoins, s'écrièrent: *Camarades, ce n'est rien; cette décharge n'est qu'un signe d'allégresse*!

Cette opinion fut funeste à ceux de la compagnie Ecossoise. Ayant remis leurs chevaux à l'écurie, ils vinrent traverser paisiblement l'avenue pour se rendre du Chenil au Grand-Maître. Dans cette marche, ils furent attaqués et fusillés. Terson reçut trois balles; l'une entra dans la manche de son habit; l'autre traversa la corne de son chapeau; la troisième lui fracassa un doigt. Bareau fut frappé d'une balle dans le haut de l'épaule. Plusieurs eurent des balles dans les basques de leur habit; plusieurs aussi reçurent des contusions. La mal-adresse des assassins sauva encore en cette rencontre le reste de la compagnie.

La situation de ces malheureux gardes devenoit à tout instant plus périlleuse. Des amis viennent leur dire que ce ne sont pas seulement les brigands, que c'est la garde nationale de Versailles qui a juré leur perte. Un capitaine de cette garde, qui avoit été lui-même garde-du-corps, entre en grande hâte dans les salles du château, et dit à ceux de ses anciens camarades qui s'y trouvoient : « Messieurs, je viens des casernes « de la garde nationale; ce ne sont pas des « hommes, ce sont des bêtes féroces; leur « fureur contre vous est à son comble. Pour » Dieu! ne sortez pas; le premier qui feroit » cette imprudence, seroit massacré; tous « les honnêtes gens, presque tous les offi- « ciers se sont retirés; j'ai voulu prendre « votre parti, on a décidé de me mener à

« la lanterne, et j'ai eu beaucoup de peine
« à me sauver. »

« Monsieur, dit un autre officier de cette
« même garde au comte d'Alvignac ; je me
« compromets ; mais dans la position où je
« suis, un galant homme compte sa vie pour
« rien ; je vous préviens que les gardes na-
« tionales de Versailles sont décidés à faire
« feu sur vous ; ma compagnie de cent hom-
« mes en a l'horrible projet, et je ne suis
« que trop sûr qu'elle l'exécutera. Je ne puis
« compter que sur cinq ou six honnêtes gens,
« et sur moi qui suis très-résolu à casser la
« tête à deux des coquins qui tireront sur vous;
« j'ai un fusil à deux coups, je ne les man-
« querai pas, car je tire bien. J'ai cru de-
« voir vous prévenir, Monsieur, de ce dont
« je suis sûr; j'ai fait mon devoir, voyez à
« présent ce que vous avez à faire. »

Malgré ces divers avis, les gardes qui étoient dans les salles du château, résolurent d'aller au devant de la garde nationale, de lui offrir leur amitié, et de lui demander la sienne. Le comte de Luxembourg, plusieurs officiers supérieurs, plusieurs maréchaux-de-logis et brigadiers se mettent à la tête de la députation. Le comte d'Estaing se jette au devant d'eux, et leur crie : « Où
« allez-vous ? si vous sortez, vous serez tous
« massacrés ; il est impossible de faire en-
« tendre raison à ces forcenés; vos camarades
« viennent d'être fusillés ; moi-même j'ai
« été insulté, menacé, et j'ai eu beaucoup

« de peine à me soustraire à leur fureur. »

Dans de telles conjonctures, la cour, tout le château étoient dans une agitation, dans une anxiété qui ne peuvent se peindre. Les femmes couroient çà et là, versant un torrent de larmes, et suppliant tous ceux qu'elles rencontroient, de ne pas abandonner la famille royale. Les ministres du roi, les uns consternés, les autres tranquilles comme dans un jour de fête, ne décidoient rien, ne donnoient aucun conseil au monarque. Ses amis embrassoient ses genoux, et le conjuroient de sauver au moins les jours de la reine et du dauphin, s'il ne vouloit pas mettre sa propre vie en sûreté. Les officiers supérieurs alloient et venoient, donnoient des ordres, et un instant après les révoquoient. Mounier, dont la postérité admirera la contenance, se tenoit avec opiniâtreté, avec ses six députés, aux côtés du roi, et revenoit à tout instant à la charge pour lui arracher son accession pure et simple aux arrêtés du 4 août, prétextant, ou peut-être croyant de bonne-foi, que le refus de cette accession étoit la seule cause des désordres. Enfin le roi céda à ces importunités; il dit à Mounier : *Monsieur, je donne mon acceptation pure et simple.* — *Sire*, répond froidement Mounier, *ce n'est pas assez, je prie Votre Majesté de me la donner par écrit.* Que ne lui demandoit-il aussi sa couronne. Dans l'effroyable abîme où le monarque se trouvoit jetté, cette de-

mande n'eût pas été plus indécente que l'autre. Le roi écrit sur un papier ces mots : *J'accepte purement et simplement les articles de la constitution, et la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, que l'Assemblée nationale m'a présentés.*

Mounier prend le papier des mains du monarque, et se retire comme s'il eût remporté une victoire signalée. Arrivé aux portes de l'Assemblée, il montre avec empressement son papier aux premiers députés qui se présentent à lui. De ce nombre étoit le comte de Lally. *Eh oui!* leur dit un étranger qui se trouvoit là, *vous voilà comme les usurpateurs qui amènent ou choisissent les temps de troubles pour faire passer leurs loix à la faveur de l'effroi. — Je fis un mouvement*, dit le comte de Lally, qui nous a conservé cette anecdote. — « Messieurs, reprit l'étranger, « ce n'est pas moi qui parle, je repète mot « à mot un de vos maîtres : *Le choix du mo-« ment de l'institution est un des caractères « les plus sûrs par lesquels on peut dis-« tinguer l'œuvre du législateur d'avec « celle du tyran* (1). » — « Je baissai les « yeux, dit le comte de Lally. » Ce fut sa seule réponse.

Le danger que couroit la famille royale, ne faisant que s'accroître, des serviteurs du roi, sans lui rien communiquer, et croyant

(1) Rousseau, Contr. Soc.

sans doute qu'ils parviendroient à le déterminer à fuir, coururent aux écuries, firent préparer des chevaux et des voitures, et essayèrent de les faire sortir par les grilles de l'orangerie et du dragon. Il n'étoit plus temps. La garde nationale de Versailles gardoit les grilles, elle arrêta les voitures, et les reconduisit aux écuries. Cette garde n'étoit pas dans le secret de d'Orléans, dont les confidens ne se seroient nullement opposés à la fuite du roi.

Toute la sollicitude du monarque se portoit sur ses gardes. Pour qu'ils ne donnassent point d'ombrage à la garde nationale, le roi leur envoya l'ordre de se mettre en bataille dans la cour des ministres. Par ce moyen, ils se trouvoient séparés de leurs ennemis, et cependant le château n'en étoit pas moins gardé. La difficulté étoit de gagner la cour des ministres. Ceux de l'intérieur du château remontèrent à cheval, et s'y rendirent par les rues de l'Orangerie et de la Sur-Intendance; mais les autres étoient ou bloqués dans leurs écuries, ou dispersés dans la ville. Flomont qui les commandoit, ne put en rallier qu'un très-petit nombre qui allèrent joindre leurs camarades dans la cour des ministres. Ceux qui tentèrent de sortir des écuries, furent maltraités et fusillés. L'un d'eux appelé Gueroult de Berville, fut frappé près la grille royale, d'un coup de massue sur la tête, qui le renversa par terre. Son frère qui étoit en sentinelle à la grille,

l'enleva aux assassins, et le fit transporter dans les salles où il fut saigné sur-le-champ. Le chevalier de Moucheron, son camarade, ayant tenté inutilement de pénétrer au château, voulut gagner le logement qu'il avoit dans la ville. Les brigands l'atteignirent, et le terrassèrent ; ils lui déchirèrent ses habits, lui volèrent sa montre et son argent, le traînèrent par les cheveux, par les bras, par les pieds, et d'une manière atroce que la pudeur ne permet pas de décrire. On ne l'abandonna que quand on le crut mort.

Les gardes du corps dans la cour des ministres, furent encore trouvés trop près de la garde nationale ; on leur envoya l'ordre de se porter sur la terrasse vis-à-vis l'appartement de la reine. Ils défilèrent un à un sous la voûte des princes, et se rangèrent en bataille sur le terrein qu'on leur avoit indiqué. On s'apperçut bientôt que le poste n'étoit pas tenable. Les brigands pointèrent contre eux un canon, et vouloient les foudroyer à travers la grille. Le marquis de Vilaines qui commandoit en l'absence du duc de Guiches, n'imagina rien de mieux que de leur ordonner de se porter sur le tapis verd, et de s'y ranger en colonne. Il prit la précaution de laisser des védettes sur les terrasses, et d'éclairer les flancs dans la crainte d'une surprise.

Tel étoit l'état des choses à Versailles, lorsqu'on apperçut les hommes armés qui précédoient l'avant-garde de la Fayette. Au

même instant on vit les jokeys du duc d'Orléans aller et venir de l'hôtel de Vergennes où il demeuroit, et se répandre tantôt au au château, tantôt dans divers quartiers. Ils firent ce manège toute la nuit. Le prince lui-même passa un peu avant l'arrivée de cette armée, sur le trottoir à droite en partant du château. Il étoit vêtu d'un habit gris, sans décoration, et environné d'une foule armée de piques, de lances, de pistolets, de bâtons. Tous ces gens-là crioient : « Nous « voulons avoir la tête de la reine ; nous « ne voulons pas que l'ivrogne soit roi davan-« tage ; c'est le duc d'Orléans qu'il nous faut « pour roi. » Les femmes venues de Paris tenoient de côté et d'autre, les mêmes propos. Elles disoient dans leur langage grossier : « Nous sommes venues demander « du pain au boulanger et à la boulangère ; « s'ils ne nous en donnent pas, nous fichons « le château en canelle, et nous plaçons « monseigneur le duc d'Orléans sur le trône ; « il nous donnera du pain, celui-là. » Tous les gens à la livrée du prince étoient caressés, fêtés et applaudis. Un de ses valets-de-chambre se glissa jusques dans l'appartement de la reine. On se disoit à l'oreille : « Parlons bas, voilà un des valets-de-chambre « du duc d'Orléans qui nous écoute. » Lorsque cet homme sortit, un autre également au service du prince prit sa place.

Quelques députés dévoués au prince, se tinrent sur l'avenue pendant que l'armée de

la Fayette arrivoit, et entre autres l'abbé Syeyes. Quelqu'un ayant dit à celui-ci : « Eh bien, l'abbé, voilà du mouvement ! « — Cela est vrai, répondit-il ; mais ce qui « m'étonne, c'est qu'il me semble que ça va « en sens contraire ; je n'y comprends rien. » Le duc de Biron, ami intime de d'Orléans depuis sa première jeunesse, fut aussi un de ceux qu'on vit dans cette soirée, suivre et diriger les mouvemens du peuple avec une extrême sollicitude.

La Fayette étant arrivé à la hauteur de la salle de l'Assemblée nationale, fit faire halte à son armée, et lui demanda le serment d'être fidelle à la nation, à la loi et au roi. Il entra ensuite dans l'Assemblée, d'un air extrêmement satisfait, et qui dénotoit qu'il ne prévoyoit absolument rien de ce qui alloit arriver. « Soyez tranquille, « dit-il à Mounier, sur les suites de cet « événement ; j'ai fait jurer à mes troupes, « de rester fidelles au roi. » Lorsqu'il se fut retiré, quelqu'un s'approcha de Mounier, et lui dit : « Ne vous y fiez pas ; ceci est un « nouveau tour des factieux. Jamais on n'a « répandu plus d'argent dans le peuple : la « cherté du pain et le repas des gardes ne « sont que des prétextes. »

Sorti de l'Assemblée, la Fayette se rendit chez le roi, suivi de ses aides-de-camp. Il étoit alors environ onze heures du soir. La Fayette resta une demi-heure dans le cabinet du roi. En sortant il adressa ces paroles

aux personnes qui remplissoient la pièce appelée l'Œil-de-bœuf : *Je lui ai fait faire des sacrifices pour le sauver.* Il prit, il serra la main à plusieurs gardes-du-corps, en leur disant : « Messieurs, tout est ar-« rangé ; le roi permet que les ci-devant « gardes-françoises reprennent leurs postes, « et l'intention de Sa Majesté est que vous « arboriez demain la cocarde nationale. »

Bientôt après en effet, on entendit les tambours des ci-devant gardes-françoises ; ils vinrent se ranger en bataille dans la cour des ministres, et s'emparèrent de tous les postes. Ils exigèrent même qu'on ouvrît la grille de la cour des princes, pour faciliter, dirent-ils, le passage dans les jardins, menaçant de la briser, si on n'y consentoit pas. Le comte de Luxembourg donna ordre de l'ouvrir. On ne pouvoit pas imaginer une manœuvre plus mal-adroite, ni plus funeste pour ceux qu'on vouloit sauver.

Ce ne fut pas là la seule faute que commit la Fayette dans cette nuit. Jamais on ne réunît plus de présomption à plus d'ineptie. En quittant le roi, il l'assura que moyennant la permission accordée aux ci-devant gardes-françoises de reprendre leur ancien poste, et l'ordre donné aux gardes-du-corps d'arborer la cocarde nationale, tout alloit rentrer dans la tranquillité. Il ajouta qu'il convenoit, pour bien convaincre l'armée venue de Paris qu'on ne gardoit aucune sorte de méfiance, de faire retirer toutes

les personnes qui étoient accourues au secours de la famille royale, et de dire à chacun d'aller se coucher paisiblement. La Fayette voulut que le roi lui promît de se mettre lui-même au lit, protestant par tous les sermens qui pouvoient convaincre, qu'il avoit pris des mesures infaillibles de sûreté, qu'on ne verroit pas la plus légère agitation.

Le roi, soit qu'il fût en effet persuadé, soit qu'il craignît que s'il montroit la moindre défiance, les esprits ne s'aigrissent encore plus, promit de prendre du repos, et avant de se mettre au lit, il congédia tous ceux qui s'étoient réunis autour de sa personne. Un nombre considérable de députés étoient accourus, sur l'invitation qu'il leur en avoit faite; ils arrivoient auprès du roi lorsque la Fayette le quittoit. Louis XVI leur parla ainsi :

« J'avois désiré d'être environné des repré-
« sentans de la nation dans les circons-
« tances où je me trouve, et je vous avois
« fait dire que je voulois recevoir devant
« vous le marquis de la Fayette, afin de
« profiter de vos conseils; mais il est venu
« avant vous, et je n'ai plus rien à vous
« dire, sinon que je n'ai point eu l'inten-
« tion de partir, et que je ne m'éloignerai
« jamais de l'Assemblée nationale. »

Les personnes réunies à l'Œil-de-bœuf eurent également ordre de se retirer. Les gardes-du-corps qui s'y trouvoient, ne crurent pas que cet ordre pût les concerner,

et

et ils restèrent ; mais vers les deux heures du matin, des officiers supérieurs vinrent leur ordonner de sortir de la pièce ; ils obéirent.

Du château, la Fayette retourna à l'Assemblée. Mounier rapporte qu'il lui dit : « Je « vous engage à lever la séance ; il est inu-« tile de la prolonger davantage ; je réponds « de tout ; j'ai placé tous les postes de ma-« nière à être assuré que le bon ordre sera « maintenu ; la milice est dans les meilleures « intentions, et je suis moi-même si certain « de la tranquillité générale, que je me re-« tire pour prendre du repos. »

Mounier crut tout cela avec une légèreté qui est un des autres phénomènes de cette nuit. Il se hâta de lever la séance. C'est ce que les conjurés, membres de l'Assemblée nationale, désiroient ardemment. Il tardoit à chacun d'eux qu'il lui fût libre de courir à son poste. Si la séance n'eût point été levée, il est possible que, la crainte que leur absence ne les fît remarquer dans des momens périlleux où les soupçons se fixoient sur eux, les eût retenus dans le sein de l'Assemblée.

Comme il n'est pas moins du devoir de l'historien de rendre compte des opinions que des faits, je me vois ici obligé d'interrompre un instant mon récit, pour dire ce qu'on a pensé des personnages qui dans ces hideuses journées des 5 et 6 octobre, ont été par les devoirs de leur place, chargés

d'un rôle important. Je commence par le général la Fayette. Sa conduite au premier coup-d'œil si extraordinaire, parut aux royalistes être celle d'un conspirateur ambitieux, non-moins avide de sang que d'Orléans, non-moins ennemi que ce prince, de la famille royale. Si cela étoit, la Fayette seroit plus criminel encore que d'Orléans, car celui-ci du moins ne caressoit pas ceux qu'il alloit faire égorger. On en est venu jusqu'à croire dans le parti royaliste, que la Fayette visoit à la dictature, tandis que d'Orléans visoit à la royauté; on les a considérés comme deux rivaux qui se disputoient la suprême domination sous des noms différens. Voici ce qu'un écrivain de ce parti, d'ailleurs très-modéré, a dit de la Fayette dans un temps où ce général étoit encore à la tête de la garde nationale de Paris.

« La sécurité de M. de la Fayette est un « étange problême à résoudre. Sur quoi « étoit-elle donc fondée? ses soldats révoltés « l'avoient forcé de marcher à Versailles; « il obtient du roi que les postes extérieurs « leur seront confiés, et il se repose aveu-« glément sur leur loyauté! Il se flatte que « des soldats rebelles le matin seront le soir « dociles à sa voix; il oublie que ce sont « les mêmes hommes qui ont parlé *de dé-« trôner le roi*, *de nommer un conseil de « régence*; il remet entre leurs mains la « destinée du chef suprême de l'empire; il « ne craint pas qu'ils soient corrompus ou

« entraînés par les brigands ; non-seulement
« il ne prend aucune précaution pour la sû-
« reté du roi, mais même il semble vou-
« loir écarter tous les obstacles qui pour-
« roient s'opposer aux projets des conjurés ;
« c'est à sa sollicitation que M. Mounier lève
« la séance de l'Assemblée nationale ; il per-
« suade au roi de se coucher, de faire reti-
« rer toutes les personnes qui restent encore
« dans les appartemens. »

Ces raisonnemens sont spécieux ; mais ils ne sont pas fondés. Les royalistes ont mal jugé la Fayette. Bien-loin d'être complice des conspirateurs, ou d'avoir sa conspiration à part, il agissoit de la meilleure foi du monde ; il fut complettement la dupe de ceux qu'il croyoit mener, et se trouvoit lui-même enveloppé dans la proscription que méditoit d'Orléans. Ainsi le problême dont parle l'écrivain royaliste n'est point difficile à résoudre. Il suffit de considérer la Fayette tel que le représente toute sa vie publique, c'est-à-dire, comme un homme avide de gloriole, vain, présomptueux, imprévoyant, petit dans ses conceptions, nul dans ses ressources. Il est vrai qu'ayant fait la folie de répondre sur sa tête de la suite des événemens, il en reste en effet responsable envers ses contemporains. Il est vrai aussi, que son incapacité auroit dû lui faire refuser le commandement de la garde nationale parisienne ; mais quel est l'homme qui se fasse à lui-même l'aveu humiliant de son inapti-

tude ? Pour avoir la conscience de sa propre inhabileté, il faut encore une certaine portion de lumières, et cette portion manquoit au général la Fayette.

Un homme véritablement coupable, et qui a eu en effet à répondre au tribunal de l'Etre suprême, de tout le sang qui fut répandu dans les journées des 5 et 6 octobre, c'est le comte d'Estaing. Il n'étoit pas seulement chef de la garde nationale de Versailles, le roi l'avoit de plus nommé commandant général de toutes les troupes de cette ville ; tout rouloit donc sur sa seule tête. Sous le premier rapport, il devoit diriger les mouvemens de la garde nationale ; sous le second, il devoit exposer, sacrifier sa vie pour répondre à la confiance du monarque. Dans les deux journées dont j'écris la déplorable histoire, il ne se montra qu'une seule fois à la garde nationale, ce fut pour recevoir ses sarcasmes, ses insultes, ses outrages, et rester témoin tranquille de ses fureurs, tandis qu'il est constant qu'il eût pu rallier autour de lui tous les honnêtes gens de cette garde. Pourquoi du moins ne le tentoit-il pas ? Pourquoi n'essayoit-il pas de calmer les esprits, de contenir par sa présence les séditieux, et surtout Lecointre, le plus forcené d'entre eux, dont les mensonges et les discours incendiaires achevoient d'égarer les têtes et de pervertir les cœurs ?

Il ne se montra également qu'une seule

fois aux gardes-du-corps ; ce fut dans la rencontre dont j'ai parlé plus haut. C'étoit à lui à les commander ; il ne leur donne aucun ordre, il les oublie sur la place d'armes, dans la cour des ministres, sur la terrasse, sur le tapis verd. Il est chargé de la garde du château et de la ville, et il dédaigne de prendre aucune mesure contre ce qui se passe à Paris le 3 et le 4. Il ne fait aucun préparatif contre l'invasion des brigands ; il n'oppose aucun obstacle à leur arrivée ; il les laisse pénétrer dans la ville, et se retire. *Le vainqueur de la Grenade*, dirent les royalistes, *avoit perdu la tête*. Non, ce n'étoit pas la tête qui manquoit à d'Estaing, c'étoit la loyauté ; il avoit fait ses preuves d'intelligence comme de bravoure. Mais incertain entre le parti du roi et celui de d'Orléans, allant vers l'un ou vers l'autre, suivant que la fortune s'approchoit ou s'éloignoit de l'un d'eux, il finit par ne plus savoir quelle route tenir ; il se décida à rester neutre, et à laisser les événemens aller leur cours.

L'histoire a des reproches non moins graves à faire à la plupart des ministres du roi. Ils ne surent rien prévoir ; ils ne surent remédier à aucun mal. Impassibles au milieu de tant d'horreurs qui eussent ému, soulevé l'homme le plus indifférent, le plus étranger à ces scènes, ils ne surent ni donner un bon conseil, ni faire une bonne action. Ils se montrèrent lâches et indécis pendant toute

la durée de ces orages. Ce Necker tout bouffi de sa renommée de popularité, ne voulut jamais essayer sur les séditieux le prestige de cette considération que lui accordoit le peuple ; et il n'étoit peut-être pas impossible de ramener les esprits à la raison, et les cœurs à la justice. Ce qui le prouve, c'est que toutes les femmes à qui les gardes-du-corps, dans la soirée du 5, purent parler avec quelque tranquillité, manifestèrent leur mécontentement d'avoir été trompées. Luillier entre autres, maréchal-des-logis, après avoir assuré plusieurs d'entre elles qu'on avoit calomnié ses camarades, entendit ces femmes s'écrier : « Ah ! nous le voyons bien : comme « on nous a vilainement trompées ; on nous « avoit dit que vous ne portiez que des co- « cardes noires ; nous y avons regardé en « arrivant, et nous avons bien vu que vous « aviez tous des cocardes blanches. » Luillier n'eut pas de peine à les convaincre que les gardes-du-corps depuis leur institution, n'avoient jamais porté d'autre cocarde que la blanche.

On conçoit que ce premier mensonge détruit, il devenoit facile de prouver que toutes les autres imputations étoient des faussetés ; il suffisoit de faire voir que toutes venoient de la même source et des mêmes hommes. Il y eut même de ces femmes si indignées du rôle qu'on leur avoit fait jouer, qu'elles voulurent absolument retourner à Paris. Elles prétextèrent qu'il leur convenoit d'aller

rendre compte à la commune de la capitale, de la réception qu'on leur avoit faite à Versailles. Le roi instruit de leur résolution, leur envoya ses voitures qui les remenèrent. Maillard qui avoit intérêt de ne pas les perdre de vue, et de détruire par ses discours empoisonnés les impressions heureuses qu'elles avoient reçues, les accompagna jusqu'à l'hôtel-de-ville de Paris, où il harangua pour elles la commune, comme il avoit harangué l'assemblée nationale.

La reine fut peut-être la seule personne que les promesses de la Fayette ne rassurèrent point, et qui ne se dissimula pas les désastres qui alloient fondre sur la famille royale. Elle passa la soirée entière dans son cabinet, répondant avec beaucoup de sérénité, malgré la persuasion où elle étoit, à tous ceux qui lui parloient. Plusieurs personnes lui ayant témoigné leurs inquiétudes sur l'issue de cette nouvelle insurrection, elle leur répondit : *Je sais qu'on vient demander ma tête ; j'ai appris de ma mère à ne pas craindre la mort, je l'attendrai avec fermeté.*

Dans un autre moment, toutes les personnes réunies autour d'elle, poussées par le même mouvement, se jetèrent à ses pieds, et la pressèrent avec instances, avec larmes, de fuir. *Non*, leur répondit-elle, *jamais, jamais je n'abandonnerai le roi ni mes enfans ; quel que soit le sort qui les attend, je le partagerai.*

Un garde-du-corps venant du dehors, outré des menaces qu'il avoit entendues vomir contre l'épouse de son roi, en témoignoit son dépit avec toute la franchise et l'énergie d'un soldat. La reine l'appelle, lui dit quelques mots à l'oreille, le calme, et change de conversation.

La nuit étant avancée, elle congédia toutes les personnes qui remplissoient son cabinet. Au même moment, on lui remit un billet, elle le lut avec beaucoup de tranquillité, le mit dans sa poche, et invita de nouveau les personnes présentes à se retirer. Elles la prièrent de permettre qu'elles ne l'abandonnassent point jusqu'à ce qu'on fût bien assuré que l'effervescence étoit entièrement calmée. « Non, messieurs, leur dit la reine sans « laisser paroître la plus légère émotion, « retirez-vous, je l'exige ; la journée de « demain vous prouvera que vous aviez « besoin du repos de la nuit. » Ce billet étoit d'un ministre ; il contenoit ce peu de mots alarmans : « Je préviens votre majesté qu'elle « sera égorgée demain matin à six heures. » La reine, comme si elle eût reçu une nouvelle indifférente, se retira avec calme, se mit au lit, et ce qui est à peine concevable, dormit profondément pendant deux ou trois heures. Ce repos lui donna la force de supporter les grandes adversités qui vinrent l'assiéger à son réveil. Elle ne se montra sensible dans cette journée du 5 octobre, qu'aux calomnies que quelques-uns des séditieux

proféroient contre son auguste époux. Elles étoient tellement destituées de toute vérité, que dans aucun autre temps les ennemis de Louis XVI n'ont osé les faire revivre. Tel étoit le reproche d'aimer le vin. Tout le monde savoit que ce prince étoit l'homme le plus sobre de son royaume : depuis l'âge de 21 ans, il avoit suivi avec une régularité scrupuleuse les abstinences et les jeûnes prescrits par sa religion. Avant de monter sur le trône, il n'avoit pas bu une goutte de vin ; depuis il l'avoit toujours trempé avec beaucoup d'eau.

Le ministre qui écrivoit ce billet désespérant, étoit parfaitement instruit. Depuis en effet, la seconde sortie de la Fayette de l'assemblée, les mouvemens qui s'étoient faits, avoient laissé percer en son entier le véritable secret des conspirateurs. Les députés étant dispersés, une partie des conjurés armés de sabres, coururent sur la place d'armes, se jetèrent dans les rangs du régiment de Flandres, et animèrent les soldats, du geste et de la voix, au carnage. Ils leur crioient : « La liberté, mes enfans, la liberté, « nous allons combattre pour la liberté ; il « faut nommer un régent du royaume ; ce « régent doit être le duc d'Orléans ! Mes « enfans, ajoutoient-ils pour aigrir les sol- « dats par des impostures, prenez garde à « vous, vos officiers et les gardes-du-corps « ont formé une conspiration contre vous ; « les gardes du roi viennent d'assassiner

« deux de vos camarades devant leur hôtel,
« et un troisième rue Satory; nous sommes
« ici pour vous défendre. » Le lieutenant-colonel frémissoit; mais la disposition où il voyoit ses soldats, enchaînoit son indignation. Il se permit seulement de demander aux conjurés, pourquoi ils venoient à lui avec des sabres. « Ma foi, lui répondirent-
« ils, dans la crise où nous sommes, nous
« ne savons pas ce qui peut arriver; il faut
« toujours être en état de défense. »

Les plus remarquables de ces conspirateurs étoient Mirabeau, Barnave, Lechapelier, Pétion. Quand des députés ou d'autres personnes de leur connoissance venoient à passer, les soldats les cachoient dans leurs rangs. Les femmes des halles, qui ne voyoient pas le comte de Mirabeau, le cherchoient des yeux, et crioient : « Où est notre comte de
« Mirabeau? nous voulons voir notre comte
« de Mirabeau. »

Une autre partie des conjurés suivit les brigands dans les cabarets et dans les hôtelleries où on les abreuva de vin et de liqueurs pendant toute la durée de la nuit. La troisième partie des conjurés joignit d'Orléans, et vint tenir conseil, non à l'hôtel de Vergennes où le prince demeuroit, mais ce qui est une des grandes bizarreries de cette conspiration, dans l'église S. Louis. On y arrêta, et on y jura aux pieds des autels, de nommer le duc d'Orléans régent du royaume;

d'égorger le roi et la reine ; de n'épargner que le dauphin et Monsieur ; d'égorger aussi le marquis de la Fayette et le comte d'Estaing.

Pourquoi épargnoit-on le dauphin et Monsieur ? On n'en voit pas d'autre raison, sinon qu'on croyoit manquer de prétextes plausibles pour commettre ce double assassinat, au lieu que depuis long-temps on insinuoit au peuple que le roi et la reine conspiroient contre son bonheur. On avoit omis de faire entrer Monsieur dans cette prétendue conspiration, et l'âge du dauphin le mettoit à l'abri de toute inculpation. On considéra aussi peut-être que la chûte de ces deux têtes ajouteroit trop d'horreur aux forfaits qui alloient se commettre, et qu'il pourroit en résulter contre le prince des soupçons et des impressions qui le rendroient trop odieux. Il falloit faire croire à l'Europe, que tout s'étoit fait par la fougue populaire, et sans l'influence du premier prince du sang. Sa modération, en se contentant du titre de régent que le peuple l'obligeoit de prendre, tandis que dans un tel mouvement, il pouvoit obtenir davantage, aideroit à prouver ce mensonge.

Le marquis de la Fayette, comme on a vu, étoit depuis long-temps dévoué à la mort. Le commandement de la garde nationale parisienne devoit passer au duc de Biron qui regardoit comme un passe-droit qu'on

eût donné, après la mort du maréchal de ce nom, le régiment des gardes-françoises au duc du Châtelet, et non à lui.

Quant au comte d'Estaing, le comte de la Touche avoit été chargé de le débaucher. Après quelques tentatives, le duc d'Orléans ayant fait cette question à son chancelier : *Eh bien! ce d'Estaing, quand donc l'aurons-nous?* en avoit reçu cette réponse: *Monseigneur, il n'est pas possible; il n'y a aucun fonds à faire sur cet homme.* — *Eh bien*, répliqua le prince, *il n'y a qu'à s'en défaire!* Cette résolution fut de nouveau prise dans ce conseil nocturne. On y convint encore d'égorger impitoyablement tous ceux qui s'opposeroient à l'exécution des articles qu'on venoit d'arrêter, et on décida que cette exécution auroit lieu à six heures du matin.

Cela fait, on envoya sur-le-champ aux conjurés qui étoient au dehors, et aux chefs des brigands, communication de ce qui venoit d'être résolu, ainsi que de l'heure dont on avoit fait choix, afin qu'ils prissent leurs mesures pour que tout marchât de concert. Il n'étoit pas possible qu'un secret confié à tant d'hommes dont quelques-uns étoient pris de vin, ne transpirât pas. Aussi parvint-il au ministre qui comme je l'ai dit, en fit part sur-le-champ à la reine. La Fayette lui-même en fut instruit, comme il visitoit quelques postes; les preuves qu'on lui donna

furent de nature, qu'il eut la pleine conviction qu'il n'avoit pas un instant à perdre pour mettre sa vie en sûreté. Il interrompit brusquement sa ronde, et courut chercher un asyle chez le prince de Poix, l'un des capitaines des gardes.

On a été si peu instruit jusqu'à présent du fond de cette conspiration tramée dans les ténèbres, qu'on croit généralement que ce fut par pure imprévoyance du lendemain, que la Fayette se rendit chez le prince de Poix. L'opinion universelle est qu'il s'y coucha, et qu'il y dormit d'un sommeil profond, et delà vient le surnom de *général Morphée*, qui lui est resté. Rien n'est ni moins vrai, ni moins vraisemblable. Ce fut la seule frayeur, mais une frayeur fondée, qui obligea la Fayette à la retraite. Il passa le temps, non à dormir, mais à prendre toutes les précautions qui pouvoient lui donner la supériorité sur les assassins de d'Orléans. Tout l'ensemble de ce fait, recevra de nouvelles preuves de la suite de mon récit.

D'Estaing reçut le même avis que la Fayette, et le prit en même considération; il courut se renfermer chez lui, où à la vérité, il se mit au lit, mais où il ne dormit pas plus que la Fayette. Voilà ce qui explique l'absence des deux chefs de toute la force armée, dans un instant où tous les mouvemens, tous les avis, toutes les demandes venant aboutir à eux, il ne leur étoit

possible ni de rester oisifs, ni d'ignorer les délibérations qui de l'église S. Louis, se répandoient au dehors. Je vais dire, dans le livre suivant, la sanglante issue qu'elles eurent.

Fin du livre neuvième.

HISTOIRE
DE LA
CONJURATION
DE
LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS,
SURNOMMÉ ÉGALITÉ.

LIVRE DIXIEME.

Sacrilège profanation dont le duc d'Orléans se rend coupable. Nombreux assassinats qui suivent ce sacrilège. Conduite de d'Orléans parmi les assassins. Belles actions des victimes. Conduite des conjurés pendant le carnage, et ensuite dans l'Assemblée nationale. Dépit que témoigne d'Orléans, de n'avoir pas eu le succès qu'il attendoit. Stratagême de ce prince pour persuader aux Parisiens que Louis XVI accaparoit les bleds. Il jouit jusqu'au dernier moment du spectacle des souffrances de ses

victimes. Ses complices conviennent de lui composer une apologie ; il y consent d'abord ; il rejette ensuite leur offre. Il s'enferme à Passy ; il y médite de nouveaux assassinats.

LA plus horrible, la plus sacrilège des profanations précéda les monstrueux attentats que le soleil alloit éclairer. D'Orléans et ceux des conjurés restés dans l'église St.-Louis, exigèrent qu'un prêtre se revêtît des ornemens sacerdotaux, et vînt en leur présence, célébrer ce sacrifice auguste que les catholiques révèrent comme l'acte le plus saint de leur religion. Les malheureux tout souillés des assassinats commis la veille, et brûlant de se baigner de nouveau dans le sang, se prosternèrent au pied des autels ; ils osèrent invoquer ce Dieu qui n'avoit pour eux que des foudres. Quelle image ! Que vouloient ces misérables ? Entendoient-ils rendre la divinité même complice de leur scélératesse ? Croyoient-ils que les vœux homicides prononcés par leur bouche impure, l'intéresseroient au succès de leur conjuration ? ou pensoient-ils que ce témoignage extérieur d'une feinte piété, persuaderoit de la pureté de leur intention, les hommes religieux ; ou enfin d'Orléans qui conserva toujours dans son cœur une crainte secrette pour le

Dieu

Dieu de ses pères, étoit-il parvenu à se faire illusion au point d'imaginer qu'étant appelé par des brigands qu'il avoit soudoyés, à l'autorité suprême, il pouvoit y aspirer légitimement ? Mais qui peut lire au fond de la pensée des scélérats ? Je laisse donc ce problême à résoudre aux philosophes qui font une étude particulière de toutes les bizarreries dont l'ame des méchans est susceptible, et je reviens à mon sujet.

La messe finie, les conjurés sortent de l'église, et donnent le signal du carnage. Il s'annonce par d'affreux hurlemens qui remplissent la ville et le château de rumeur et d'épouvante. L'agitation universelle et le bruit eussent suffi pour appeler d'Estaing et la Fayette à leur poste, si les motifs dont j'ai parlé, ne les eussent retenus chez eux. Entre cinq et six heures du matin, des assassins hommes et femmes se présentent à la grille du château. Les ci-devant gardes-françoises les laissent entrer dans la cour des ministres ; cette troupe traverse en courant celle des princes, et arrive par la voûte dans le jardin. Là, elle vomit des menaces dégoûtantes contre la reine, et demande à grands cris sa tête. Deux femmes de la princesse et les gardes-du-corps restés les uns dans la grande salle, et les autres dans celle de la reine, voient cette troupe, et entendent ces menaces. Un instant après, deux hommes déguisés en femmes montent

par l'escalier des princes, reconnoissent les lieux, et disparoissent.

Les gardes-du-corps restés dans l'intérieur du château, n'étoient qu'au nombre de quatre-vingts ou cent. Malgré les promesses de la Fayette, ils n'avoient eu garde de se coucher; ils n'avoient pas même songé à déployer les lits. Comme à l'ordinaire, un d'eux étoit en sentinelle devant la porte de chacune des personnes de la famille royale. Une des tantes du roi, la princesse Victoire, fut la seule qui défendit expressément qu'on mît un factionnaire à sa porte; elle avoit sans doute un pressentiment des malheurs qui se préparoient. Il est plus que vraisemblable que sa générosité sauva une victime.

Luillier, maréchal-des-logis, commandoit la compagnie Ecossoise. Cet officier par son zèle, son intrépidité, son courage, sa surveillance, est au-dessus de tous les éloges. S'il eût été secondé par les chefs, ou s'il eût eu une troupe plus nombreuse, aucune des horreurs qui souillèrent Versailles dans les journées des 5 et 6 octobre, n'eût été commise. Il fut sur pied toute la nuit; suivi de quatre ou cinq gardes, il ne cessa de roder autour de la cour royale et de celle des princes.

Justement allarmé de l'entrée et des cris des brigands qui venoient de pénétrer dans le jardin, il fait prendre les armes à ceux de ses camarades qui étoient dans le corps

de garde, et se met en devoir de monter dans les salles. La grille royale étoit alors bordée d'une foule innombrable qui appercevant cette petite troupe, se mit à crier: *Les voilà! tirons ces b......; ne les manquons pas!* A l'instant même tous les fusils sont braqués contre ces gardes. Luillier sans s'effrayer ni de ces cris, ni de ce mouvement, mène au petit pas ses camarades, et traverse la cour avec le plus grand sang-froid. Sa contenance fière et tranquille désarma les assassins: ils n'osèrent lui tirer un seul coup de fusil.

Arrivé sur le perron du grand escalier, le brave Luillier rencontre le marquis d'Aguesseau, major des gardes-du-corps; il lui dit: « Monsieur, le roi et la famille royale « sont perdus, si les brigands qui passent « déjà dans la cour et sur les terrasses, pé« nètrent dans le château. Je vous en sup« plie, donnez des ordres positifs. — Posez, « lui répond d'Aguesseau, deux sentinelles « à chacune des grilles. » S'adressant ensuite à tous les gardes, il leur dit: « Messieurs, « le roi ordonne et vous demande de ne point « tirer, de ne frapper personne, enfin *de* « *ne point vous défendre*. — Monsieur, lui « répondit Luillier, assurez notre malheu« reux maître que ses ordres seront exécutés; « mais nous allons être assassinés. » Conformément ensuite à l'ordre qu'il venoit d'en recevoir, il chargea Delafaire, brigadier de

sa compagnie, de conduire six gardes aux différens postes.

Le duc de Guiche qui commandoit les gardes-du-corps restés sur le tapis verd, comprenant que cette position n'étoit pas tenable, courut chez le comte d'Estaing, et lui demanda des ordres. « Ma foi, lui « répondit celui-ci du fond de son lit, la « position de vos gardes est en effet très- « délicate; il n'est pas possible qu'ils retour- « nent ni à leur hôtel, ni au château ; faites « comme vous l'entendrez. » D'après cette sotte réponse, le duc de Guiche conduisit ces gardes à Trianon. Ils y étoient à peine, qu'un de leurs camarades déguisé, vint les prévenir qu'il étoit impossible qu'ils rentrassent dans Versailles ; que la garde nationale de Paris étoit maîtresse de leur hôtel, et sur-tout qu'ils se gardassent de se laisser surprendre ou envelopper. D'après cet avis, ils quittèrent Trianon, et se mirent en marche pour Rambouillet. Deux considérations les déterminèrent à ce parti ; d'abord parce que le chemin qui conduisoit à Rambouillet, étant bordé de plaines, les mettoit à l'abri des surprises ; ensuite parce qu'ayant entendu dire pendant la nuit qu'il seroit possible que le roi se retirât à Rambouillet, ils espéroient favoriser sa retraite. Ainsi au moyen du départ de cette troupe, le château, comme je l'ai dit, resta à la garde d'une centaine de gardes-du-corps.

Au moment où la première troupe de

brigands traversa les cours, des conjurés habillés en femmes se répandoient les uns parmi les soldats du régiment de Flandres, les autres parmi le peuple. Sous ce travestissement, ils ne se contentoient pas d'échauffer la multitude; il vomissoient avec la canaille mille imprécations impures contre la personne de la reine. Parmi les conjurés ainsi travestis, plusieurs témoins ont déposé sous la foi du serment, avoir reconnu Mirabeau, Barnave, Lechapelier, Pétion, Laclos, le duc d'Aiguillon, les deux frères Lameth. D'autres personnes ayant les unes leurs poches pleines d'argent, les autres en tenant un sac sous le bras, le distribuoient à pleines mains, tant aux soldats qu'aux gens du peuple. Quelques femmes aussi avoient leur tablier rempli d'écus de six livres; elles les faisoient sonner, et les distribuoïent ensuite. Ailleurs on prodiguoit des vivres et des rafraîchissemens à qui se présentoit. L'homme entre autres, qui tenoit la buvette de l'Assemblée nationale du côté de la rue des Chantiers, donnoit à tout venant avec profusion cervelats, jambons, pâtés, fruits de toute espèce, vins de toute sorte, et généralement tout ce qui se trouvoit dans sa buvette. Ses largesses ne l'appauvrissoient pas; ce qu'il avoit donné étoit bientôt remplacé. Quelques personnes qui n'étoient pas du secret, émerveillées de cette inépuisable prodigalité, lui demandèrent: *Mais qui est-ce donc qui vous paiera?*

Est-ce que vous avez envie de vous ruiner ? il leur répondit naïvement : *Oh ! M. le duc d'Orléans m'a dit que je pouvois donner.* Les caresses des conjurés s'adressoient sur-tout aux soldats du régiment de Flandres. Ils ne cessoient de crier : *Vive la nation, vive le régiment de Flandres* !

A six heures précises, qui étoit le moment fixé par les conspirateurs, d'Orléans se présenta à un nommé Mollet, de la garde nationale de Paris, qui se trouvoit en sentinelle à l'une des portes extérieures du château. Le prince étoit vêtu d'un frac gris, sans décoration ; il avoit un chapeau rond, enfoncé sur les yeux, et tenoit à la main une badine. Mollet eut d'abord peine à le reconnoître, mais d'Orléans ayant plusieurs fois passé et repassé sous ses yeux, il le reconnut enfin, et lui dit : *Monseigneur, vous pouvez entrer.* Il entra en effet, et alla se présenter à un des six gardes mis en faction par Delafaire. Ce garde lui refusa passage, et le renvoya.

D'Orléans revint sur la place d'armes, et rentra bientôt après dans la cour des ministres, avec une colonne de brigands qui crioient : *Vive d'Orléans, vive le roi d'Orléans* ! Il leur sourioit, prenoit la main aux uns, et causoit familièrement avec les autres. Il s'adressoit plus volontiers à ceux qui portoient des habits de femmes. Ces brigands se partagèrent en deux bandes ; les uns en moins grand nombre, dirigèrent leur mar-

che du côté de la chapelle ; les autres entrèrent dans la cour des princes. Parmi ces derniers, les uns gagnèrent la voûte qui conduit au jardin; les autres ayant avec eux d'Orléans, se précipitèrent sous la colonnade, et pénétrèrent dans la cour royale. Ils se jettèrent sur un des deux gardes-du-corps qui y étoient en sentinelle. Cet infortuné, appelé Deshuttes, tomba percé de mille coups ; on le traîna dans la cour des ministres; on s'arracha ses membres palpitans. Un antropophage défiguré par une longue barbe qui lui descendoit à la moitié de la poitrine, se vautra dans le sang de la victime ; il en rougit ses mains, son visage, ses haillons, sa barbe. Le monstre coupa ensuite la tête du malheureux garde, et l'éleva au haut d'une pique, au bruit des applaudissemens des scélérats témoins de cet horrible spectacle.

Le camarade de Deshuttes, appelé Moreau, fut aussi saisi par des assassins ; ils n'eurent que son mousqueton. Il eut le bonheur de leur échaper, et se hâta d'aller apprendre aux autres gardes-du-corps l'affreuse nouvelle de l'assassinat de Deshuttes. Les brigands ayant toujours avec eux d'Orléans, suivirent Moreau, et escaladèrent le grand escalier. Au haut de l'escalier le prince leur montra la salle des gardes-du-corps de la reine, et tourna à gauche comme pour gagner l'appartement du roi.

Je voudrois ici ménager la délicatesse du lecteur, et ne pas souiller ma plume des sales injures que toutes ces furies vomirent contre la reine, en croyant toucher au moment où elles alloient répandre tout son sang. Mais je dois peindre toute l'horreur de cette scène, et l'on ne connoîtroit qu'imparfaitement de quelle trempe étoit l'ame des bêtes féroces qu'employoit d'Orléans, si je ne rendois pas toute la brutalité de leurs emportemens. *Où est cette f. . . . coquine*, crioient ces forcenés échappés des enfers; *il faut lui manger le cœur. . . . Nous n'avons pas besoin de son corps; il faut seulement porter sa tête à Paris..... Nous voulons couper sa tête, son cœur, et fricasser ses foies, et cela ne finira pas là. . . . . Nous l'emmènerons morte ou vive. . . . . Nous l égorgerons; nous ferons des cocardes avec ses boyaux. . . . Marie-Antoinette a dansé pour son plaisir, nous la ferons maintenant danser pour le nôtre. . . . . . Nous voulons voir Marie-Antoinette entre les deux yeux. La Polignac l'a. . . .* Mais en voilà bien assez; la pudeur veut que je jette un voile sur des abominations dont le seul souvenir fait regretter d'être né dans le siècle qui les a entendues. Les démonstrations suivoient les menaces. Quelques femmes tiroient de dessous leur tablier une faucille, et disoient: *C'est avec cela que nous lui couperons la tête*. D'autres, que le trajet de Paris à Versailles par un

temps pluvieux avoit couvertes de fange, s'écrioient en rugissant : *Voyez comme nous sommes arrangées ; nous sommes faites comme des diablesses, mais la b. . . . . nous le paiera cher. — Ah que j'aurois de plaisir*, disoit un des hommes qu'enivroit l'ardeur du carnage, *si je mettois la main le premier sur cette b. . . . . et lui coupois le col sur la première borne* ! Ces imprécations, ces hurlemens étoient entremêlés des cris : *Vive d'Orléans, vive notre père d'Orléans !*

Les gardes de la salle de la reine entendant tout ce bruit, se retranchèrent, résolus de périr tous avant que ces misérables pussent entrer chez la princesse. Ceux des gardes qui bordoient la balustrade depuis cette salle jusqu'à celle du roi, s'avancèrent pour soutenir le premier choc, et donner à la reine le temps de s'évader. Ils n'étoient qu'au nombre de douze ; on ne nous a conservé les noms que de quatre d'entre eux. Je les présente à la vénération de la postérité. Ces quatre gardes s'appelloient Delafaire, de Charmond, Miomandre de Sainte-Marie, le quatrième étoit ce généreux Luillier qui couroit toujours le premier au devant des dangers. Tous les douze descendent les premières marches. Luillier d'une voix ferme, crie aux brigands : *Malheureux, respectez l'asyle de votre roi !* — *A bas les armes*, crient ceux-ci, et au même instant ils foncent avec fureur sur les gardes qui obligés

de céder au nombre, se replient, courent dans la salle, et en referment promptement la porte.

Les hurlemens, les imprécations contre la reine, les cris de sang recommencent. La porte est ébranlée; des haches en brisent les panneaux; elle est enfoncée. La salle est inondée d'assassins; les gardes courent se réfugier dans la grande salle. Varicourt l'un d'eux, poursuivi de plus près, tombe dans les bras d'un de ses camarades, percé de vingt coups de poignard. Son cadavre sert de jouet à ses meurtriers.

D'Orléans n'avoit disparu que pour aller chercher une autre troupe de brigands; celle-ci arrive par la salle des cent-Suisses, traverse la grande salle, et se réunit dans la salle des gardes de la reine, à la troupe venue par le grand escalier.

Les gardes des deux salles disputent le terrein pied à pied; plusieurs frappent à coups redoublés à la porte de la reine, en lui criant : *Sauvez-vous, sauvez-vous!* Ses deux premières femmes de chambre Thibaut et Augué ne s'étoient pas couchées; elles s'empressent de répéter à leur auguste maîtresse le cri d'alarmes. La reine de France et de Navarre sort précipitamment de son lit, et se sauve en chemise dans l'appartement de son époux. Le roi de son côté, éveillé par les cris des assassins, tremble pour les jours de son épouse; il se rend chez elle par le passage pratiqué sous l'Œil-de-

bœuf; elle n'y étoit déja plus ; il y trouve les gardes Gueroult de Berville, Gueroult de Valmet, Delarge-Barreau, Laroque-St.-Hurien, Luchapt et d'Aflon de Champié. Ils l'instruisent de ce qui se passe, et le supplient de permettre qu'ils n'abandonnent plus sa personne. « Je vous prie, leur dit le « roi, d'attendre un seul instant; je vais « vous faire dire ce à quoi je me suis décidé. » Un instant après, il leur fait dire de se rendre à l'Œil-de-bœuf.

Arrivée chez le roi, la reine envoie chercher ses enfans. La marquise de Tourzel tenant par la main la jeune princesse, et le comte de Saint-Aulaire portant dans ses bras l'héritier présomptif de la couronne, ne tardent pas à arriver. Les gardes de service auprès du dauphin se retirent par le petit escalier qui communique à l'Œil-de-bœuf.

Le combat cependant se continuoit à la porte de la salle des gardes de la reine, avec d'autant plus d'acharnement, que les brigands se croyoient plus près de la princesse. Logueyssie l'aîné quoique suivi de près, avoit eu le temps de se refugier dans cette salle, et d'en bien barricader la porte; mais elle est bientôt enfoncée. Les assassins en se répandant dans la salle, recommencèrent à crier avec rage : *Nous la tenons, la s.... p...., il faut lui couper la tête, il faut lui arracher le cœur!* Que ne peuvent pas le courage, l'honneur, la fidélité? Durepaire outré d'entendre ces atrocités, et craignant

que la reine n'ait pas eu le temps de se sauver, entreprend de combattre lui seul ces légions de forcenés. *Malheureux*, leur crie-t-il, *quel est votre dessein? c'est à moi que vous allez avoir à faire.* Il se met aussitôt en devoir de les combattre : il fait une assez longue résistance. Excédé de fatigue, il laisse échapper de ses mains son mousqueton; on le saisit par sa bandoulière, on le terrasse, et on l'entraîne sur le pallier du grand escalier. Comme on l'entraînoit, comme on le frappoit de mille coups, il donna une preuve de présence d'esprit qui tient du prodige. Il apperçut à la porte de la salle des cent-Suisses, le courageux Luillier qui défendant son épée contre des milliers d'assassins, alloit être lâchement assassiné par derrière. Durepaire lui crie : *Luillier, prenez garde à vous, vous allez être massacré par derrière; croyez-moi, rendez votre épée!* Luillier fait volte-face, et détourne le coup qu'on alloit lui porter. Que d'exploits ne firent pas dans cette terrible journée, ces immortels gardes du roi! Que ne m'est-il donné de les raconter tous! Du moins n'omettrai-je aucun de ceux qui sont venus à ma connoissance. Si cet écrit tombe entre les mains des gardes échappés au massacre de leurs camarades, ils y retrouveront des souvenirs bien amers; ils le mouilleront de leurs larmes; mais ils y verront aussi que parmi leurs concitoyens, il s'est trouvé au moins un homme dont le cœur

sent bien vivement le prix de leur héroïque dévouement. Si quelque chose dans ces temps malheureux où toutes les idées de justice et d'honneur sont brouillées, peut le consoler du triste succès qu'a eu leur haut courage, c'est l'espoir qu'il verra un jour ses contemporains leur payer le tribut de vénération, que ne leur refusera pas l'équitable postérité.

Arrivé sur le grand escalier, Durepaire ramasse toutes ses forces; il se relève; ce n'est point un homme, c'est un lion; il arrache une pique des mains d'un de ses assassins, et avec cette arme, il les combat tous. Quelques-uns de ses camarades, témoins des dangers qu'il court, volent à lui. Il échappe à ses meurtriers, et va se refugier dans la salle du roi. Comme il se sauvoit, Miomandre de Sainte-Marie est terrassé, et a la tête fracassée d'un coup de crosse de fusil. Quoique baigné dans son sang, il reprend ses forces, se relève, se colle aux côtés de Durepaire, et se sauve avec lui. Un de leurs camarades, Dufrenne, tombe entre les mains des brigands; ils lui demandent où sont les armes des gardes-du-corps; il leur répond, *dans la grande salle*. Ils l'abandonnent pour courir dans la grande salle; il profite de leur retraite pour gagner à la hâte le petit escalier de la salle de la reine.

Pendant que Durepaire effectuoit sa retraite, un de ceux qui le poursuivoient, lui tire un coup de pistolet; la balle part, res-

pecte Durepaire, frappe un de ses assassins, et l'étend sans vie sur le carreau. Le cadavre est aussitôt enlevé par ceux qui l'avoisinent; on va le déposer religieusement sur l'escalier de marbre, et l'on crie au peuple, que les gardes-du-corps égorgent tous les citoyens qui sont dans les salles. Au premier bruit de ce mensonge, on se saisit de Delisle, un des six gardes placés aux grilles, et on veut lui donner mille morts. Heureusement un capitaine de la garde nationale de Paris, appelé Gondran, le prend sous sa sauve-garde, et lui conserve la vie.

Par-tout où il y avoit des gardes-du-corps, par-tout il y avoit un combat sanglant. Dans la grande salle, on tire un coup de fusil à bout-portant à Boubée; le coup rate. On en tire également un à bout-portant à d'Haucourt; il rate comme le premier : mais le malheureux qui l'a tiré, recule quelques pas, et fait mine d'enfoncer sa bayonnette dans la poitrine de d'Haucourt; Luillier qui sembloit se multiplier dans ces affreux momens, se trouve là; il pare le coup porté à son camarade, et reçoit lui-même une blessure à la main gauche. Enfin les gardes de cette grande salle, après une résistance opiniâtre, et s'être vus tous désarmés, parviennent à se refugier chez le marquis d'Aguesseau. Ce furent Luillier, Delafaire, de Charmond, de Boubée, d'Haucourt, de Pommier, de Séailles, et les deux frères Poisson. Le chevalier de Gratery qui les

suivoit dans leur retraite, fut moins heureux. Il fut détaché de ses camarades, enveloppé, et comme il défendoit son épée, il fut frappé par derrière sur la tête; il reçut en même temps mille coups sur les cuisses, sur les bras. Tout couvert de contusions, il fut traîné au milieu d'un peuple immense qui ne cessoit de crier, *au réverbère, à la lanterne!* Il fut déposé dans la caserne des gardes-françoises où quelques grenadiers le prirent sous leur protection, et l'escortèrent jusqu'à l'hôtel des gardes-du-corps. Malgré l'escorte, un misérable le met en joue, et fait feu. Heureusement un des grenadiers qui l'accompagnoient, avoit eu le temps de lever le canon du fusil, de manière que le coup se perdit en l'air. Arrivé à l'hôtel, il changea d'habits, et se hâta d'aller chez un de ses amis, où il fit panser ses blessures.

Les brigands répandus dans le château, maîtres des armes des gardes-du-corps, et ne trouvant plus personne à égorger dans la salle des gardes de la reine, brisent la porte de cette princesse, et se jettent dans son appartement. Qui pourroit peindre leur rage, leur désespoir, quand ils virent que l'auguste victime leur avoit échappé? *Le coup est manqué*, s'écrient les uns en jurant et maudissant le ciel. Les autres hachent à coups de sabre le lit que la reine venoit de quitter. Tous ensuite courent tenter un dernier effort; ils rentrent dans la galerie avec l'intention de forcer l'Œil-de-bœuf, où quelques gardes-

du-corps s'étoient retranchés : ils trouvent en arrivant des ci-devant gardes-françoises qui en les voyant, se placent entre eux et la porte. Ces grenadiers secouent violemment cette porte; Chevannes, Vaulabelle et Mondollot s'approchent, et crient : « Qui frappe? « —Grenadiers.—Que voulez-vous?—Que « vous preniez la cocarde nationale.—Nous « avons la cocarde uniforme, telle que nous « l'avons toujours portée. — On nous a « trompés, et tout Paris croit que vous « portez la cocarde noire. » Ce dialogue fini, Chevannes ouvre la porte, se présente seul avec une intrépidité héroïque à ces grenadiers, et leur dit : « Messieurs, est-ce une « victime qu'il vous faut? La voici; je « m'offre : je suis un des commandans du « poste, c'est à moi qu'appartient l'honneur « de périr le premier pour la défense de « mon roi; mais, pour Dieu! sachez donc « le respecter ce bon roi! » Ces paroles, l'air dont elles sont prononcées, touchent le commandant des grenadiers; il tend la main à Chevannes, et lui dit d'un ton pénétré : « Loin d'en vouloir à votre vie, nous venons « vous défendre contre vos assassins. » Au même moment tous les grenadiers s'élancent dans les bras des gardes-du-corps, les serrent affectueusement dans les leurs, les arrosent de leurs larmes, et ne trouvent point d'expressions pour rendre ce qu'ils sentent. Ce fut pour ces infortunés gardes un beau moment dans cette journée d'horreur. On s'em-

brasse

brasse de nouveau ; on se prodigue mutuellement les noms d'amis, de camarades ; la paix est faite.

Les grenadiers contens d'eux-mêmes après cette bonne action, courent chasser les assassins de tous les appartemens, et s'emparer des divers postes pour garantir le château d'une nouvelle invasion. Ces postes étoient vides ; aucun des six gardes mis en sentinelle près les grilles, n'échappa. Le chevalier de Raymond placé au passage de la comédie, fut désarmé, volé, dépouillé ; on ne lui laissa que sa chemise : il fut traîné par les cheveux à côté des cadavres de Deshuttes et de Varicourt qui avoient été décolés. Il fallut qu'il contemplât cet horrible spectacle ; il entendit le monstre qu'on appelloit *l'homme à la grande barbe* se plaindre de ce qu'on l'avoit fait venir à Versailles, pour ne couper que deux têtes. Arrivé dans la caserne des ci-devant gardes-françoises, il y dut la vie à un garde-nationale de Paris.

Arnaud placé à la voûte, fut témoin de l'assassinat de Deshuttes ; il reçut lui-même un coup de pique à la jambe, et ce fut avec beaucoup de peine qu'il échappa aux meurtriers de son camarade.

D'Arbonneau mis en sentinelle devant la porte de la sœur du roi, vit Delafaire et les deux Poisson poursuivis par des gens armés de piques. En passant devant lui, ses camarades lui dirent à voix basse : « Prenez

« garde à vous, d'Arbonneau, le château « est forcé; nous tremblons pour les jours « du roi et de la reine. » Les brigands étoient si acharnés à la poursuite des trois autres gardes, qu'ils n'apperçoivent pas d'Arbonneau. Celui-ci se hâte d'éveiller les gens de la princesse; on lui offre un asyle; on le presse de s'y retirer. Il répond : « Non, « non, ne pensez pas à moi; sauvez la prin-« cesse. » La princesse elle-même lui ordonne d'entrer dans son appartement; il obéit.

Delasaulx en faction devant la porte de madame Adélaïde, tante du roi, voyant des brigands escalader l'escalier, entre chez la princesse, et défend la porte avec le plus grand courage. Il fallut que la princesse lui réitérât plusieurs fois l'ordre de se retirer, pour qu'il se déterminât à quitter ce poste. Les brigands cependant secouent avec force la porte : un des gens de madame Adélaïde portoit l'uniforme de la garde nationale de Versailles, la duchesse de Narbonne lui met entre les mains le mousquet de Delasaulx; le garde-nationale ouvre brusquement la porte, les brigands le prennent pour un ami; ils se retirent.

Ailleurs le carnage n'étoit pas moins grand. La garde nationale de Paris s'étoit emparée de l'hôtel des gardes-du-corps qui en quelques heures, avoit été entièrement pillé; ceux qui s'y trouvoient devinrent prisonniers de cette garde; on leur prit leurs mousquetons,

leurs sabres, leurs épées; de sorte qu'ils étoient complettement désarmés. Apprenant ce qui se passoit au château, ils témoignèrent le désir d'aller au secours de leurs camarades; le commandant de la garde nationale y consentit, et leur promit une escorte. Lukerque, Vaguier de la Motte, Desmiers et Sainte-Marie d'Aubiac partent les premiers. Ils ont à peine fait quelques pas, qu'ils sont dispersés. Lukerque est arrêté et saisi à l'entrée de la rue de l'Orangerie; mille voix s'écrient: *Il faut l'égorger, il faut le pendre!* Accablé de coups, dépouillé de ses habits, il est traîné la corde au cou dans les écuries, et jeté sur le bord de l'abreuvoir. Il parvient à se relever; une forêt de piques et de bayonnettes le force de reculer; il reçoit sur la tête un coup de crosse qui le fait tomber baigné dans son sang, aux pieds de ses assassins. Déjà l'homme à la longue barbe, armé d'une hache, s'apprêtoit à lui couper la tête. Un ci-devant garde-françoise se précipite au milieu de ses bourreaux, arrête le bras de celui qui alloit lui porter le dernier coup, le relève, le prend dans ses bras, et le porte au milieu de seize autres gardes-du-corps qu'environnoit une nombreuse escorte de la garde-nationale de Paris.

Pendant que Lukerque se débattoit avec ses assassins, Vaguier de la Motte couroit les mêmes dangers. Il fut arrêté près la rampe de l'avenue de Sceaux, sans pouvoir aller plus loin. D'une taille presque gigan-

tesque, et d'une force de corps prodigieuse, il fit une longue et vigoureuse défense; mais il fut enfin obligé de céder au nombre. Il alloit périr lorsque le ciel permit qu'il s'élevât entre ses bourreaux une querelle sérieuse sur le genre du supplice qu'on lui feroit endurer. Ceux-là vouloient qu'on lui coupât la tête; ceux-ci qu'on le pendît; d'autres qu'on le traînât à Paris pour le pendre en place de Grève. Il étoit tour-à-tour entraîné et défendu par l'un de ces trois partis. L'homme à la grande barbe étoit accouru, et ne cessoit de crier : *Mais quand donc me le livrerez-vous?* Pendant la durée de ces débats, sa grande taille le fit remarquer de deux ci-devant gardes-françoises; ils appellent leurs camarades, et volent au secours de Vaguier de la Motte; ils s'en emparent, et le conduisent sous le drapeau du district des Feuillans. En passant dans les rangs, un misérable revêtu de l'uniforme de la garde nationale de Paris, lui tira lâchement un coup de pistolet dans les reins; l'agraffe de sa bandoulière para le coup; il éprouva une forte commotion, et ne fut point blessé. Il trouva sous le même drapeau Sainte-Marie d'Aubiac que des ci-devant gardes-françoises avoient également arraché à des assassins, avant qu'ils eussent eu le temps de lui faire aucune blessure.

Desmiers n'eut pas le même bonheur que Sainte-Marie d'Aubiac. Il reçut trois balles au travers du corps; il tomba, et alloit expirer

sur le pavé, lorsque des ci-devant gardes-françoises témoins de cet accident, furent à lui, et le portèrent à la caserne des Suisses.

D'Haqueville, Palmarouse et Hurard sortis de l'hôtel avec quelques gardes-nationales; luttèrent pendant deux heures contre la mort; ils furent tour-à-tour enlevés, délivrés, saisis et délivrés encore. Ils arrivèrent au château couverts de blessures.

Ce n'étoit pas seulement dans les rues que les farouches antropophages à la solde de d'Orléans, poursuivoient les gardes-du-corps comme on donne la chasse aux bêtes féroces. Ils entroient dans les infirmeries et par-tout où ils présumoient qu'ils pourroient en trouver. Mais dans ces recherches, ils ne furent pas heureux, par l'industrie de personnes généreuses qui donnèrent un asyle au petit nombre de gardes-du-corps échappés au massacre. Il me seroit doux d'inscrire ici la liste de ces personnes qui dans cette journée de sang, consolèrent l'humanité par leur bienfaisance; mais les noms de cinq seulement sont venus à ma connoissance: Voisin, chirurgien des gardes-du-corps de Monsieur; Bosset et sa femme, marchands limonadiers; la veuve Mercier, marchande parfumeuse; et une religieuse hospitalière, appelée la sœur Favier, qui elle seule, eut le bonheur et la gloire de sauver la vie à quatorze gardes-du-corps, malgré tous les

efforts que fit une légion d'assassins pour les arracher de l'asyle où elle les avoit cachés (1).

A qui persuadera-t-on qu'au milieu du tumulte, du bruit, de l'épouvante dont le massacre des gardes-du-corps remplissoit toute la ville de Versailles, le général la Fayette dormoit? Est-il croyable que les hurlemens des assassins, que le trépignement des gens qui alloient et venoient, et se poussoient en mille sens contraires, que les coups de fusils et de pistolets n'eussent pas troublé son sommeil? Il est possible de dormir la veille d'une bataille, mais on ne dort pas pendant la bataille même; et quand on dort, dort-on jusqu'à onze heures du matin? Ce n'est pourtant guère que vers cette heure, et quand sans doute il fut instruit des heureuses et courageuses dispositions des ci-devant gardes-françoises, que la Fayette se montra. Il parut au moment où se passoit la scène que je vais raconter.

Le chevalier de Saint-Georges et seize autres gardes-du-corps étoient sortis de leur hôtel, escortés par un détachement considé-

---

(1) Je ne dois pas omettre de dire que les gardes-du-corps qui se rendirent à Rambouillet, ayant d'abord été repoussés par les habitans, reçurent de l'un d'entre eux, appelé Robinot, tous les services qu'il étoit en son pouvoir de leur rendre. Il fit plus; il leur offrit tout l'argent dont il étoit libre de disposer. Ce trait mérite d'être recueilli dans cette histoire.

rable de la garde-nationale, et tâchoient de gagner le château. Des flots de peuple se précipitent sur eux ; la foule étoit si acharnée et si furieuse, qu'on les sépare de leur escorte. On les traînoit, et on se promettoit de les mettre à mort tous ensemble sur la place d'armes. Des cannibales faisant éclater une joie féroce, se félicitoient de cette capture, et crioient que l'exécution seroit brillante.

Ce fut dans ce moment que la Fayette parut. Il étoit à cheval, et couroit de tous côtés pour tâcher de rallier les grenadiers : il apperçut les dix-sept victimes qu'on conduisoit à la mort ; il entendit délibérer sur le genre de leur supplice ; il pique vers les bourreaux, criant, *à moi, grenadiers* ! Tous ceux d'entre les grenadiers qui peuvent l'entendre, accourent. « Braves grenadiers, leur « dit la Fayette, souffrirez-vous que de « braves gens soient lâchement assassinés ? « Jurez-moi, foi de grenadiers, que vous ne « souffrirez pas qu'il leur soit fait aucun « mal. » Les grenadiers qui n'avoient pas besoin de cette harangue, foncent pour toute réponse, sur les assassins, les dispersent, mettent les gardes au milieu d'eux, et les conduisent sains et saufs dans la cour des ministres.

Un peu plus loin on conduisoit également à la mort quelques vieux brigadiers et maréchaux-des-logis, dont la tête étoit couverte de cheveux blancs. Comme on délibéroit sur

le genre de torture qu'on leur feroit souffrir ; l'un d'eux élève la voix, et avec ce calme que donne une conscience pure, dit ce peu de mots : « Notre vie est entre vos mains, « vous pouvez nous égorger ; mais vous ne « l'abrégerez que de quelques instans, et « certes nous ne mourrons pas déshonorés. » La sérénité avec laquelle ces paroles furent prononcées, la vue de ces braves guerriers blanchis dans le métier des armes, firent une étonnante et prompte révolution dans les esprits de ceux qui avoient eu la pensée de les égorger. On leur crie : *Non, non, nous n'égorgerons pas de braves gens comme vous* ! On leur saute au cou, on les embrasse affectueusement, et on les porte en triomphe jusques dans la cour royale.

Ce trait, la conduite héroïque que tinrent constamment les ci-devant gardes-françoises depuis le court dialogue qu'ils eurent à l'Œil-de-bœuf avec les gardes qui y étoient retranchés, prouvent combien il eût été facile à l'homme sage et adroit qui se seroit trouvé à la place de la Fayette, de rendre les efforts des égorgeurs impuissans.

Comme ce général, d'Estaing ne parut au château que sur les onze heures, pour s'y trouver à un conseil extraordinaire où il délibéra comme il avoit agi, c'est-à-dire, sans fermeté, sans résolution. Ce ne fut également que vers la même heure, qu'on vit des députés gagner la salle de l'assemblée nationale. Tant d'apathie, tant de lenteur

dans des circonstances funestes, qui exigeoient le zèle le plus actif, peut sans doute trouver des excuses, car que n'excuse-t-on pas avec des raisonnemens? Mais les faits restent, et je doute que ceux qu'inculpe cette inconcevable mollesse, trouvent beaucoup d'indulgence auprès de la postérité.

Le roi de son côté, apprenant que de toutes parts, on immoloit ses fidèles serviteurs; court brusquement sur son balcon, se montre seul au peuple, et demande grace pour ses gardes. Les gardes qui voient ce mouvement du roi, courent sur ses pas, environnent sa personne, jettent leurs bandoulières, mettent bas les armes, agitent leur chapeau où ils avoient attaché une cocarde aux trois couleurs, et crient : *Vive la nation!*

La démarche du roi, l'action de ses gardes ont le plus grand succès. Ce même peuple qui un instant auparavant, ne demandoit quedu sang, répond au cri *vive la nation*, par le cri *vive le roi*. Il s'ébranle ensuite, cherche par-tout les gardes qu'on avoit faits prisonniers, et qu'on réservoit pour la mort, et les porte avec des acclamations de joie sous les fenêtres du roi. On leur prodigue tous les témoignages du plus tendre intérêt. Ce changement inopiné remplit de rage quelques Cannibales. On entend des voix qui demandent que la reine paroisse. La reine paroît sur le balcon, tenant d'une main le

dauphin, et de l'autre sa fille. *Point d'enfans, point d'enfans !* crient les mêmes voix. La reine sort, reparoît, et se présente seule. Sa confiance, la fermeté de son maintien désarment ses propres assassins ; des applaudissemens unanimes se font entendre; toutes les bouches crient : *vive la reine* !

Quel moment pour d'Orléans ! Instruit que les choses, pour parler comme l'abbé Syeyes, alloient en sens contraire, il paroît de nouveau dans les cours, parle à la multitude, monte au château, et vient se confondre dans la foule qui remplissoit le sallon d'Hercule. Il y est à peine, que des cris horribles qui ressembloient aux hurlemens qui avoient précédé le massacre des gardes-du-corps, demandent que le roi vienne à Paris. Les menaces, les emportemens se mêlent à cette demande. C'est une nouvelle sédition qui glace d'épouvante toutes les ames. Cette fois-ci la Fayette et ses grenadiers se taisent ; ils laissent rouler ce torrent. Les officiers supérieurs perdent tout espoir ; les ministres sont immobiles ; Necker placé dans un coin de l'appartement du roi, pleure ou feint de pleurer. Le roi assiégé dans son château, abandonné à la merci des monstres qui avoient inondé de sang toutes les avenues de son appartement, s'adresse à quelques députés qui se trouvoient auprès de lui, et les prie d'aller prévenir l'Assemblée nationale qu'il a besoin de ses

conseils, et qu'il desire qu'elle vienne sur-le-champ tenir sa séance dans le sallon d'Hercule.

Deux de ces députés, de Blacons et de Sérent volent à l'assemblée; ils rencontrent Mounier sur la porte de la salle, et lui rendent compte de leur message. « Il n'y » a pas à hésiter, répond Mounier, volons » auprès du roi ». de Blacons et de Sérent entrent dans l'Assemblée, et lui font part des intentions du monarque ainsi que de la réponse de Mounier. *Le président*, leur crie Mirabeau, *ne peut pas nous faire aller chez le roi sans délibération!* Les galeries appuient par de bruyans applaudissemens la motion de Mirabeau. De Blacons et de Sérent reviennent à Mounier; il entre, monte à son fauteuil, et fait solemnellement part du vœu du prince. *Ce vœu*, lui crie un député du côté gauche, *est-il par écrit?* — *Non*, répond Mounier, *mais voilà MM. de Sérent et de Blacons qui en sont porteurs.* — « Il n'est pas de notre dignité, » s'écrie alors le comte de Mirabeau, de » nous rendre chez le roi; on ne peut déli- » bérer dans le palais des rois; nos délibé- » rations seroient suspectes; il suffit d'en- » voyer une députation de trente-six per- » sonnes. — Notre dignité, répond Mou- » nier, consiste à remplir notre devoir; » c'est pour nous un devoir sacré d'être, » en cet instant de danger, auprès du mo- » narque, et nous aurons des reproches éter-

« nels à nous faire, si nous négligeons de « le remplir. » Mounier ne convertit personne, et la majorité adopta l'avis de Mirabeau (1).

Cet avis étant porté au roi, tous ceux qui se trouvoient auprès de sa personne restent interdits comme s'ils étoient frappés de la foudre. Revenus de cette stupeur, ils représentent avec chaleur au monarque, qu'il ne doit point se confier à une multitude qui après les excès auxquels elle vient de se porter, est capable de tout. Ils le supplient, ils le pressent de se soustraire par la fuite aux nouveaux malheurs qui l'attendent ; ils l'assurent que sa retraite sera puissamment protégée, et qu'ils lui feront tous un rempart de leurs corps. Louis porte la main droite sur le front, réfléchit quelques minutes, tend ensuite cette main vers ceux qui lui parlent, et leur adresse ce peu de mots : *Non, il ne faut pas exposer la vie de plusieurs, pour en sauver un seul; j'irai à Paris.*

La résolution du roi vole de bouche en bouche ; on l'annonce au peuple par une salve

---

(1) Ce fait contredit formellement l'assertion de quelques députés de cette premiere Assemblée, qui m'ont assuré que dans ce moment la forte majorité étoit pour le roi, et absolument décidée à le suivre dans sa fuite, quelque part il voulût aller. Pour pouvoir n'attribuer les malheurs de Louis XVI qu'à lui-même, il a fallu se faire bien des illusions.

de canons et de mousqueterie. D'Orléans qui rêvoit dans un angle du sallon d'Hercule, s'émeut à ce bruit. Quand il en apprend le sujet, il frémit, il s'agite. Voyant passer quelques députés, il leur demande: *Où allez-vous donc, Messieurs? — A notre poste, Monseigneur, à l'Assemblée qui a décrété qu elle resteroit dans le lieu ordinaire de ses séances. — Eh! Messieurs,* leur répondit-il comme un homme égaré, *puisque le roi vient de décider qu'il iroit à Paris, il n'est plus besoin d assemblée; tout est fini.* Il se promène ensuite à grands pas, donnant tous les signes d'une ame extraordinairement inquiète et agitée; il finit par frapper un grand coup de pied sur le parquet, et disparoît, murmurant et jurant entre ses dents.

Le premier soin de l'Assemblée après avoir envoyé au roi trente-six députés, fut de décréter qu'elle étoit inséparable de sa personne (1). Qu'eussent fait les conjurés à Versailles, la famille royale n'y étant plus? Leur réunion à tous les brigands que d'Orléans soldoit sur le pavé de Paris, rendoit bien plus facile l'exécution des nouvelles entreprises qu'ils pourroient tenter. Le roi fit cette réponse à l'Assemblée nationale:

« Je suis touché de la nouvelle marque
» d'attachement que me donne l'Assemblée

---

(1) Ce décret fut proposé par Mirabeau et Barnave.

« nationale ; elle doit savoir que mon vœu
« est de ne jamais me séparer d'elle ; je vais
« à Paris avec la reine et mes enfans ; je
« vais donner des ordres pour que l'Assem-
« blée puisse venir y continuer ses travaux. »

Mirabeau, après la lecture de cette lettre, demanda qu'on nommât des députés pour accompagner le roi à Paris. Il n'en avoit voulu que trente-six pour entourer le monarque au milieu des assassins qui jonchoient son palais de cadavres ; il en demanda cent pour traîner l'auguste captif dans sa capitale. Chaque vœu que Mirabeau manifestoit dans cette journée, étoit un ordre auquel ses collègues souscrivoient aveuglément. Mounier nomma ces cent députés, ou plutôt les fit nommer par un des secrétaires. Celui-ci inscrivit sur la liste le nom de Mirabeau. Mounier s'en apperçoit, et raye ce nom. Mirabeau qui en est instruit s'approche de Mounier, et lui dit : « Pourquoi me « rayez-vous, Mounier? Je demande à être « de la députation, pour appaiser le peuple « au cas qu'il y ait du tumulte quand le roi « arrivera à Paris. — Monsieur, lui répond « Mounier, ceux qui ont assez de crédit sur « l'esprit du peuple pour l'appaiser, peuvent « aussi le soulever. » Mirabeau insiste, se fait inscrire sur la liste, et accompagne à Paris, le roi qu'il avoit voulu faire égorger quelques heures auparavant. Avant de quitter la salle, il fit la motion qu'on envoyât aux provinces une adresse pour les instruire

des événemens dont Versailles venoit d'être le théâtre, et dans laquelle on leur diroit, qu'au moyen de ces sanglans événemens, *le vaisseau de la chose publique alloit s'élancer plus rapidement que jamais.*

Le roi cependant désiroit faire quelques préparatifs pour ce sinistre voyage. Il avoit des ordres, des instructions à donner à ceux qu'il laissoit dans le château; il avoit à pourvoir à la conservation de ses papiers personnels, de mille objets. Au moins falloit-il qu'il emportât du linge pour lui et pour sa famille. Il n'eut pas la liberté de s'occuper de ces détails; il fallut qu'il partît brusquement; des murmures et des menaces l'y contraignirent. Il monta en voiture à une heure après midi. Il avoit dans son carrosse, son épouse, ses deux enfans, la marquise de Tourzel leur gouvernante, sa sœur, Monsieur et Madame. Après lui venoient dans des voitures, quelques personnes de sa suite, et les cent membres de l'Assemblée nationale. *L'homme à la grande barbe*, portant sur sa tête un bonnet très-élevé, et sur son épaule une hache ensanglantée, ouvroit la marche. Ses cheveux, sa barbe, ses vêtemens dégoûtoient de sang; il en avoit rougi ses mains et son visage. Il étoit au milieu de deux hommes qui portoient sur des piques, l'un la tête de Deshuttes, et l'autre celle de Varicourt. Que la Fayette n'ait pas eu assez de crédit pour empêcher que cette horrible

image précédât la voiture de son roi, c'est déja un grand sujet d'étonnement; mais que ce même homme soit aujourd'hui appelé le plus tendre et le plus fidèle ami de Louis XVI, c'est une dérision qui révolte.

Un ramas de scélérats marchant sans ordre, suivoit les hideux trophées au milieu desquels étoit *l'homme à la grande barbe.* L'armée parisienne ayant à sa tête son général, venoit ensuite. Entre cette armée et le carosse du roi, on voyoit une troupe de femmes et d'hommes qui avoient pris l'habit de ce sexe. Toutes les prostituées du palais-royal et de ses environs, toute la lie des fauxbourgs et des halles se trouvoient dans cette troupe. Ces monstres étoient ivres de sang, de vin et de débauche. Plusieurs étoient assis sur des canons. Tous, tantôt chantoient des couplets impurs, tantôt outrageoient par des propos sales la famille royale, tantôt insultoient aux gardes-du-corps qu'on obligea de suivre le roi pour orner ce lugubre triomphe. Ces malheureux gardes venoient derrière le carosse du roi, les uns à pied, les autres à cheval, la plupart tête nue, tous désarmés, et épuisés de faim et de fatigue. Ils reçurent toutes les sortes d'humiliations; ils endurèrent toutes les sortes de souffrances.

Dès que le roi monta en voiture, d'Orléans courut chercher plusieurs charriots chargés de bled et de farine, qu'il tenoit cachés. Ces charriots fermèrent la marche, et

entrèrent

entrèrent dans Paris avec le roi, aux applaudissemens de ceux qui accouroient, comme de ceux qui arrivoient. Ces derniers crioient aux premiers : *Nous vous amenons le boulanger, la boulangère et le petit mitron!* D'Orléans après avoir fait apparoître comme par enchantement, les convois, se rendit à Passy. Il alla se placer sur la terrasse qui appartenoit à Boulainvilliers, pour voir passer le cortège. Il avoit avec lui la marquise de Sillery, et ses enfans à l'exception du jeune comte de Beaujolois qui ce jour-là étoit malade. La marquise de Sillery témoignoit beaucoup d'impatience de voir le roi. Elle demandoit à tous ceux qui passoient, s'il étoit encore bien loin. Quelques brigands ayant reconnu le duc d'Orléans, le montrèrent à leurs camarades en criant : *Vive le duc d'Orléans!* Le prince se voyant reconnu, se retira derrière ses enfans, et se courba, pliant les genoux, pour n'être pas apperçu. Mais la foule qui survenoit, avertie par les cris de celle qui precédoit, qu'il n'étoit pas loin, le chercha des yeux, et l'ayant entrevu, cria à son tour avec enthousiasme : *Voilà monseigneur le duc d'Orléans; vive notre père d'Orléans; vive le bon duc d'Orléans!* Le prince alors se leva, et agitant les mains, conjura qu'on cessât ces cris. On ne tint compte de sa prière; les cris redoublèrent. Importuné par ces bénédictions qui rappeloient ses attentats, et le désignoient comme le roi du jour, il finit

par se retirer, et ne vit point passer les augustes victimes que traînoient les assassins qu'il avoit déchaînés contre elles.

La famille royale en traversant la place d'armes, eut sous les yeux un de ces spectacles qui rendent croyable ce que des voyageurs nous rapportent des antropophages du nouveau monde. Elle vit des femmes assises sur le cadavre d'un garde-du-corps, déchirant avec les dents, et dévorant la chair saignante du cheval de ce même garde. Les augustes captifs en passant devant la salle de l'Assemblée nationale, ne reçurent aucune consolation, aucun honneur, aucune marque d'intérêt des députés qui s'y trouvoient réunis. Les conjurés y régnoient, et y enchaînoient par la terreur tous ceux qui au fond de leur ame, exécroient les artisans de cette épouvantable conspiration.

Pendant toute la durée de la marche, on ne cessa de faire des décharges de mousqueterie, et il est presque miraculeux que parmi tant d'hommes, les uns mal-adroits, les autres ne respirant que le sang, il ne partît pas un seul coup qui allât porter la mort dans le carosse du roi. A Sèves on fit halte; ce ne fut pas pour prendre du repos; ce fut pour marquer cette désastreuse journée, d'une atrocité d'un genre si nouveau, et si effrayant qu'on ose à peine s'en retracer le souvenir. On fit venir un garçon perruquier, et on l'obligea le poignard sur la gorge, de faire une toilette recherchée aux

deux têtes mutilées qu'on alloit présenter aux Parisiens, comme si ces épouvantables trophées étoient dignes d'eux.

Enfin après cinq heures et demie d'une marche excessivement douloureuse, la famille royale abreuvée d'humiliations, et n'ayant pas pris la plus légère nourriture depuis le lever du soleil, comparut à l'hôtel de-ville de Paris. Elle eut à y essuyer un long discours de Moreau de Saint-Méry, et un autre non-moins long de Bailly ; elle entendit celui-ci, appeler cette journée de crimes, *une belle journée*. Le roi répondit à ce dernier, qu'il venoit dans sa bonne ville de Paris, avec joie *et avec confiance*. La foule immense qui remplissoit la salle, le bruit qu'on y faisoit, empêchèrent qu'on entendît le roi, dont la voix étoit affoiblie par la lassitude et la douleur. Bailly se tournant vers le peuple, lui cria : *Le roi m'ordonne de vous dire qu'il vient avec joie dans sa bonne ville de Paris!* La reine élevant la voix, fit entendre ces mots qu'elle adressa à Bailly : *Vous oubliez, Monsieur, que le roi a dit aussi,* ET AVEC CONFIANCE. — Bailly se tournant de nouveau vers le peuple, lui dit : *Vous l'entendez, Messieurs; vous êtes plus heureux que si je l'eusse dit moi-même.*

Après cette pénible séance de l'hôtel-de-ville, le roi fut conduit au château des Tuileries. Rien n'étoit prêt pour le recevoir. Toutes les personnes employées à son ser-

vice furent obligées de passer la nuit, les unes sur des lits-de-camp, les autres sur des canapés. A son entrée dans Paris et dans son trajet de la ville aux Tuileries, il traversa un peuple innombrable qui se poussoit vers sa voiture pour le contempler, et qui, en l'appercevant, ne savoit trop à quel sentiment se livrer. Henri IV après la conquête de sa capitale, disoit des parisiens, en les voyant accourir sur ses pas: *ils sont affamés de voir un roi.* Les parisiens du 6 octobre étoient également *affamés de voir un roi*; mais quel roi que celui qu'ils étoient avides de voir! et quelle immense et cruelle distance la fortune avoit mise entre sa situation et celle de son ayeul! Henri au moment où il parloit, étoit un roi conquérant, chéri et adoré; Louis XVI au moment où les parisiens brûloient de le voir, étoit captif, humilié, et privé par les intrigues et les crimes de d'Orléans, de toute considération. Pour comble d'infortune, Louis n'a pu recouvrer de son vivant, ce que ces intrigues et ces crimes lui avoient fait perdre. Si tant de forfaits de d'Orléans ont été perdus pour son ambition, ils ne l'ont pas tous été pour sa vengeance; ils ont du moins eu ce triste succès, que la majeure partie des sujets de Louis, lui a constamment refusé son estime et son amour. Le malheur qui s'est perpétuellement attaché à ses pas de son vivant, semble le poursuivre après sa mort. Parmi ses amis mêmes, il en est qui persis-

tent à le rendre responsable des calamités des 5 et 6 octobre, ainsi que des effroyables suites qu'elles ont eues pour lui et pour sa famille. Peut-être la lecture attentive du récit de ces mêmes journées fera-t-elle tomber ce reproche. Il me paroît du moins juste de considérer qu'un roi, quelqu'éclatante qu'ait été autrefois sa puissance, quelque grand, quelque vaste que soit son empire, est le plus foible des hommes, quand il reste seul; et dès l'ouverture des états-généraux, les menées de d'Orléans l'avoient déjà jetté dans cet abandon d'où ensuite il ne lui fut plus possible de sortir. Dans les journées des 5 et 6 octobre, les soldats du régiment de Flandres tournèrent contre lui leurs armes; la majorité de l'assemblée nationale fut immobile, le régiment des Suisses impassible, et il faut croire que les Cent-Suisses eux-mêmes ne lui montrèrent pas un grand dévouement. Il est du moins certain que dans la soirée du 6 octobre, il échappa à d'Orléans de dire : *J'ai été fort content des Cent Suisses.* Que pouvoit faire Louis avec ses seuls gardes-du-corps à qui on affectoit de ne donner aucun ordre, et qu'on laissoit agir partiellement et suivant leur propre impulsion? Il est évident encore que le peu de fonds qu'il pouvoit faire sur la fidélité de quelques-unes des personnes mêmes qui lui témoignoient le plus grand zèle, devoit infiniment ajouter à l'embarras de sa situation. Un fait bien extraordinaire confirme cette

vérité ; c'est que dans la nuit du 5 au 6 octobre, on renvoya à Courbevoie et dans d'autres casernes, une partie des suisses qu'on avoit fait venir dans la matinée du 5. Il est assez naturel de penser que les Suisses qu'on éloigna, furent ceux dont on craignoit le plus la fidélité et la bravoure. Qui cependant avoit donné cet ordre si étrange dans les circonstances où l'on se trouvoit ? Ce point n'est pas encore éclairci. Les soupçons sont tombés sur le duc d'Aumont qui commandoit sous les ordres du duc de la Fayette. Mais les Suisses auroient-ils obéi à un officier subalterne ? pouvoient-ils déférer à d'autre commandement qu'à celui d'un officier supérieur, investi de toute l'autorité du roi ? Quoi qu'il en soit de l'explication de ce fait particulier, il sort des détails dans lesquels je suis entré sur ces affreuses journées du 5 et 6 octobre, une vérité incontestable, c'est que d'Orléans eut presque tout le monde pour lui, et que Louis XVI resta presque sans défenseurs, les cinq sixièmes de ses braves et fidèles gardes-du-corps étant forcément éloignés de sa personne.

Lés rues pendant la nuit qui suivit l'arrivée du roi, furent éclairées, et on promena dans tous les quartiers, les deux têtes que les antropophages avoient apportées de Versailles à Paris. La Fayette ni aucune des autorités alors régnantes, ne montrèrent nul désir de mettre fin à cette détestable fête. Elle dura encore une partie du lendemain.

On jetta enfin ces déplorables restes dans la rivière par-dessus le Pont-Royal, sans que personne se mît en devoir de les recueillir, et de leur accorder les honneurs de la sépulture. Ce jeu fini ; le peuple voulut voir les gardes qui avoient suivi le roi. Ils se montrèrent avec leur malheureux maître sur la galerie du jardin. On exigea plus encore : on voulut qu'ils parussent au Palais-Royal ; ils s'y promenèrent. Leur visage pâle et défait, leur contenance désolée, la tristesse qui se peignoit sur leur front, et qu'on attribuoit avec raison à la douleur qu'ils ressentoient du massacre de leurs camarades, émurent les cœurs ; on leur donna des applaudissemens. Ce fut, hélas ! le seul fruit qu'ils recueillirent de tant de complaisance : on obligea le roi de les congédier, et de confier sa personne à cette même garde qui l'avoit arraché de Versailles, à ce même la Fayette qui l'avoit si mal défendu contre les satellites de d'Orléans.

Les stériles honneurs qui, dans la situation présente du monarque, ne pouvoient être regardés par lui que comme une dérision, lui furent accordés. Le lendemain du jour où les Parisiens l'eurent en leur pouvoir, Bailly à la tête d'une députation de la commune de Paris, vint le complimenter. « C'est ici, lui dit le maire, qu'ont demeuré vos illustres ancêtres ». De-là Bailly conclut que Paris devoit avoir par-dessus toutes les autres villes, le privilège de posséder la per-

sonne du roi. Bailly disoit cette sottise, au moment où l'on venoit de détruire les privilèges des villes comme ceux des particuliers. Le roi lui fit cette réponse :

« Les nouvelles assurances que vous me présentez, de l'affection et de la fidélité de la commune de ma bonne ville de Paris, me donnent une vraie satisfaction. Je vous recommande de donner tous vos soins pour les approvisionnemens nécessaires à la subsistance des habitans, et pour assurer l'ordre public. Je fixerai volontiers ma résidence la plus habituelle dans ma bonne ville de Paris, dans la confiance que j'y verrai régner la paix et la tranquillité. Je viens de réitérer à l'assemblée nationale, ma résolution de seconder le vœu qu'elle a formé de ne pas se séparer de moi ; dès que je connoîtrai un local convenable pour le lieu de ses séances, je donnerai les ordres nécessaires pour le faire préparer. »

Après avoir harangué le roi, Bailly à la tête de la même députation, vint présenter ses hommages à la reine ; il lui parla ainsi :

« Madame, Je viens apporter à votre Majesté, les hommages de la ville de Paris, avec les témoignages du respect et de l'amour de ses habitans. La ville s'applaudit de vous revoir dans l'ancien palais de nos rois ; elle désire que le roi et votre majesté leur fassent la grace d'y établir leur résidence habituelle ; et lorsque le roi accorde cette grace, lorsqu'il daigne lui en donner l'assurance, elle

est heureuse de penser que votre majesté a contribué à la lui faire obtenir. »

A ce langage hypocrite, la reine fit cette courte réponse : « Je reçois avec plaisir les hommages de la ville de Paris ; je suivrai le roi avec satisfaction par-tout où il ira, et sur-tout ici. »

Oser dire que le roi arraché avec violence de son château de Versailles venoit à Paris, et s'y fixoit à la prière de la reine, c'étoit mentir bien grossièrement ; mais la démarche où l'on avoit été entraîné, étoit d'une telle nature qu'il falloit bien recourir à un mensonge pour tâcher de couvrir ce qu'elle avoit d'odieux. On donna à ce mensonge la plus grande publicité, sans pouvoir pour cela l'accréditer. On exigea du roi qui ne pouvoit plus rien refuser, qu'il écrivît à la France entière et à toutes les puissances de l'Europe, que c'étoit librement qu'il étoit venu, et qu'il se fixoit à Paris. Il fallut que les royalistes eux-mêmes adoptassent, ou feignissent d'adopter cette opinion. On livroit aux persécutions et aux assassins, ceux qui élevoient le moindre soupçon sur la parfaite liberté du roi. La vérité pourtant est qu'il n'étoit nullement libre ; sa détention fut même très-rigoureuse dans les commencemens ; car non-seulement on ne lui permit point de sortir de Paris, mais on le tint renfermé dans l'enceinte de son château. Il pouvoit, à des heures réglées, se promener dans le jardin. Ce fut là la seule liberté dont il jouit dans les

premiers mois de sa captivité. Cette contrainte dût lui paroître d'autant plus incommode que dès son enfance, il avoit contracté l'habitude journalière de se livrer pendant plusieurs heures à des exercices violens. Depuis qu'il étoit monté sur le trône, il n'avoit pas passé un seul jour sans prendre le plaisir de la chasse ; cet amusement étoit devenu pour lui un véritable besoin.

Les instans de promenade qu'on lui accordoit, étoient accompagnés de désagrémens qui répandoient de l'amertume sur ce léger plaisir. Aussi long-tems qu'il en jouissoit, les portes du jardin étoient soigneusement gardées ; on ne laissoit entrer personne. Un peuple nombreux s'amassoit au dehors, et montant sur les parapets du Pont-Royal, ou sur des tas de pierres, crioit en appercevant le monarque : *voilà le roi qu'on vient de lâcher !* Il ne lui restoit pas même la consolation de pouvoir s'entretenir seul avec lui-même ou avec sa famille. Des officiers, des soldats de la Fayette l'environnoient de toutes parts, et se traînoient sur ses pas. Ayant tout lieu de croire qu'il se trouvoit parmi eux des espions tout prêts à donner une interprétation maligne à ses discours les plus innocens, ou il gardoit un profond silence, ou il ne parloit que de choses absolument indifférentes.

Quelqu'humiliée que fût la famille royale, quelque dure que fût sa situation, il étoit pourtant vrai de dire que ce n'étoit pas là

le succès que les conjurés avoient attendu de leur conspiration. Quoique Louis XVI fût sans liberté et sans puissance, son trône n'étoit pas pour cela renversé, et tant qu'il vivroit, il étoit difficile de trouver un prétexte pour lui donner un successeur, ou pour nommer un régent. Il pouvoit même arriver que son inaltérable patience dans de si grandes adversités, lui ramenât les cœurs. Dans tous les cas il devenoit extrêmement difficile à d'Orléans de rien tenter d'avantageux pour ses projets, tant que le roi seroit au pouvoir de la Fayette. Le prince comprenoit à merveille que dans les dissentions civiles, le chef de parti qui est maître de la personne du roi, a un grand avantage sur le parti contraire. Cette considération augmentoit le regret qu'avoient les conjurés d'avoir répandu tant de sang, et de n'avoir cependant pu faire couler celui de la Fayette. Il n'y avoit pas d'autre moyen de vaincre la résistance que ce seul homme oppòsoit, que de lùi donner un successeur, et d'en faire également donner un à Bailly qui avoit le même esprit, et tenoit la même marche que le général de l'armée parisienne. On n'abandonnoit pas cette idée; Marat dans ses libelles, et Danton dans ses motions à son district, travailloient de concert à la faire entrer dans les esprits; mais au tems où l'on se trouvoit, elle étoit impraticable dans l'exécution. La bourgeoisie de Paris avoit encore trop d'engouement pour son maire et son comman-

dant; il ne paroissoit pas possible de lui faire adopter une autre opinion; son aisance, son organisation, son service volontaire la rendoient inaccessible à tout moyen de corruption; et comme elle étoit armée, il devenoit impossible de l'attaquer par la violence.

A ces motifs d'une juste inquiétude pour les conjurés, il vint se joindre un sujet d'allarmes. D'Orléans s'étoit trop mis en évidence pendant la durée des dernières scènes, pour que les hommes un peu attentifs, et qui avoient quelque connoissance de son caractère et de ses mœurs, ne portassent pas sur lui leurs soupçons. Ces soupçons comprimés aussi long-temps qu'on crut avoir à redouter ses vengeances, s'épanchèrent avec une certaine liberté, dès qu'on pensa qu'il avoit échoué, et que l'inutilité de ses derniers efforts garantissoit qu'il ne pourroit désormais plus rien tenter. Trois sortes de personnes avoient intérêt à donner de la publicité et une grande force à ces soupçons : d'abord ceux qui outre qu'ils étoient mus par leur attachement pour la personne du roi, avoient à craindre que les proscriptions prononcées contr'eux par d'Orléans n'eussent enfin leur effet. De ce nombre étoient plusieurs membres du côté droit. Leur crainte se trouvoit d'autant mieux fondée qu'ils avoient entendu les brigands qui avoient traîné le roi à Paris, les proscrire nommément.

La seconde classe qui avoit également un puissant intérêt à ce que d'Or-

léans fût généralement reconnu pour l'instigateur des forfaits des 5 et 6 octobre, étoit composée de ceux qui n'ayant pas encore été proscrits par lui, craignoient de l'être à leur tour, s'ils lui donnoient le temps de se relever.

Enfin dans la troisième classe étoient ceux qui vouloient justifier aux yeux de l'Europe, le parti qu'ils venoient de prendre non-seulement de quitter le sein de l'assemblée nationale, mais encore de s'expatrier, de déserter une terre où un monstre tel que d'Orléans, pouvoit à son gré et impunément faire couler des flots de sang.

Ces déserteurs furent d'abord en grand nombre. En trois jours de temps trois cens passe-ports furent demandés par des membres de l'assemblée nationale. Elle s'allarma de ces nombreuses désertions, et quoiqu'elle eût décrété bien intelligiblement dans sa déclaration des droits, qu'il étoit libre à chacun d'aller et venir par-tout où il lui plairoit, elle décréta dans cette occasion, qu'aucun passe-port ne seroit délivré à un député, que sur des motifs dont l'exposé seroit fait dans l'assemblée.

En dépit de ce décret, ceux qui avoient intention de fuir, n'en fuirent pas moins. Les plus remarquables d'entre ces fugitifs furent le comte de Lally-Tolendal et Mounier. Leur désertion fut d'autant plus remarquée que l'un avoit été le premier des membres de son ordre à se réunir aux communes

après leur constitution en assemblée nationale, et que le second avoit juré solemnellement de ne jamais se séparer de l'assemblée nationale. Se lier à la face de l'univers par l'engagement le plus religieux, le plus sacré que l'homme puisse contracter, sans prévoir si la conscience permettra de le tenir, c'est tout au moins une légèreté; et quand on s'érige en réformateur d'un grand empire, la solidité dans le jugement est la première qualité.

Lally-Tolendal justifia le parti qu'il prenoit, par ce petit nombre de lignes que je crois devoir remettre sous les yeux du lecteur, parce qu'elles sont le dernier trait au tableau des forfaits des 5 et 6 octobre.

« Ni cette ville coupable, ni cette assemblée encore plus coupable ne méritent pas que je les justifie . . . . . Il a été au-dessus de mes forces de supporter plus long-temps l'horreur que me causoient mes fonctions. Ce sang, ces têtes, cette reine presque égorgée, ce roi emmené esclave en triomphe à Paris, au milieu des assassins, et précédé des têtes de ses malheureux gardes-du-corps; ces perfides Janissaires, ces femmes cannibales, ces cris de *tous les évêques à la lanterne*, dans le moment où le roi est entré dans sa capitale avec deux archevêques de son conseil dans sa voiture de suite; *un coup de fusil que j'ai vu tirer dans une des voitures de la reine;* M. Bailly appelant cela *un beau jour*; l'assemblée ayant

déclaré froidement le matin, qu'il n'étoit pas de sa dignité d'aller toute entière environner le roi; M. le comte de Mirabeau disant impunément dans cette assemblée nationale, que le vaisseau de l'état loin d'être arrêté dans sa marche, s'élançoit avec plus de rapidité que jamais vers la régénération; M. Barnave riant avec lui, quand des flots de sang couloient autour de nous; le vertueux Mounier échappant par miracle, à dix-neuf assassins qui vouloient faire de sa tête un trophée de plus : voilà ce qui m'a fait jurer de ne plus mettre les pieds dans cette caverne d'Antropophages. Moi et tous les honnêtes gens ont vu que le dernier effort à faire pour le bien, étoit d'en sortir... On brave une seule mort, on en brave plusieurs quand elles peuvent être utiles; mais aucune puissance sous le ciel, mais aucune opinion publique ou privée n'a le droit de me condamner à souffrir mille supplices par minute, et à périr de désespoir et de rage au milieu du triomphe du crime. Ils me proscriront, ils confisqueront mon bien; je labourerai la terre, et je ne les verrai pas ».

Ceux donc qui pénétrés d'une profonde horreur pour les attentats dont on venoit de souiller la ville et le château de Versailles, désiroient ardemment qu'on en connût et qu'on en punît les auteurs, dissimuloient moins leur indignation et leurs vues à mesure que d'Orléans paroissoit moins en état d'en-

treprendre de nouvelles horreurs. Insensiblement il se répandit de tous côtés des idées très-défavorables sur le compte de ce prince. Elles le peignoient comme un usurpateur farouche, comme un homme cruel et lâche. Cette opinion, si on la laissoit s'accroître, pouvoit finir par lui ôter tout crédit. D'ailleurs il étoit à craindre que les royalistes par leurs plaintes et de continuelles réclamations, ne parvinssent à obtenir que les tribunaux prissent connoissance des nombreux et horribles assassinats dont la justice non moins que l'humanité demandoit une vengeance éclatante. Si l'on obtenoit ce point, il y avoit tout lieu de croire que les juges arriveroient sans beaucoup d'efforts au chef même des assassins et à ses principaux complices.

Pour échapper à ce danger, et faire tomber les préventions qui commençoient à se former, les conjurés tinrent conseil; ils résolurent d'aller au devant du coup qu'on se préparoit à leur porter, et de déconcerter leurs ennemis par un excès d'impudence. Mirabeau fut choisi pour conduire cette affaire. On convint qu'il demanderoit à l'assemblée nationale, que la conduite du duc d'Orléans dans les journées des 5 et 6 octobre fût scrupuleusement examinée. Les conjurés aimoient mieux être jugés par une assemblée où ils régnoient despotiquement, que par un tribunal où ils n'étoient pas sûrs de la pluralité des suffrages. Ils avoient la certitude que la demande de Mirabeau seroit adoptée. Indépendemment

pendemment en effet des intrigues qu'on feroit jouer pour contraindre la majorité à l'agréer, elle étoit en elle même trop spécieuse pour être rejettée. Qu'y avoit-il de plus juste et de plus raisonnable que de permettre à un homme griévement inculpé, d'exposer à la censure publique toutes ses actions ? Cette considération tiroit une grande force du rang même de l'accusé, car si quelqu'un devoit être admis à prouver que ses mains étoient pures de tout le sang qui s'étoit versé dans le palais du roi, c'étoit sur-tout le premier prince du sang, obligé plus particulièrement par sa naissance à défendre la vie du chef de sa maison.

Quand on auroit cependant obtenu cet article, tous les conjurés et leurs amis prononceroient à la tribune une brillante et emphatique apologie du duc d'Orléans, et ils arracheroient ensuite de la majorité de l'assemblée, une honorable absolution qui ne permettroit plus de revenir sur cette hideuse affaire, et qui autoriseroit le prince à attaquer judiciairement quiconque oseroit l'inculper. Chacun donc se mit à composer sa harangue. Quand Mirabeau eut fini la sienne, il écrivit à d'Orléans qui depuis l'arrivée du roi à Paris, ne bougeoit plus de Passy où il s'étoit en quelque sorte exilé, et où il se déroboit à tous les regards, excepté à ceux de ses plus intimes confidens. Mirabeau lui marquoit de se rendre le soir même à l'assemblée, parce que c'étoit cette soirée qu'il

avoit choisie pour lire le mémoire justificatif dont il étoit convenu ; il lui ajoutoit qu'il étoit convenable et de la plus haute importance que ce mémoire fût lu en sa présence. D'Orléans voyant arriver le moment où il falloit qu'il se présentât au combat, craignit l'éclat qu'auroit cette affaire. Jamais malfaiteur n'a plus redouté le grand jour que ce prince. Il entendit d'avance les cris, les reproches des royalistes : il ne put soutenir l'idée de ce concert d'indignation qu'ils alloient élever contre lui. A son ordinaire il perdit absolument la tête. Au lieu de se rendre à l'invitation de Mirabeau, il lui fit passer ce court billet : *J'ai changé d'avis, ne faites rien, nous nous verrons ce soir.* Parmi de nombreux défauts, Mirabeau avoit celui de l'indiscrétion. Il étoit à l'assemblée lorsqu'il reçut ce billet ; il le remit à un de ses voisins, et celui-ci le lut de manière que ceux qui étoient placés derrière lui, le lurent aussi. En remettant ce billet, Mirabeau leva les épaules de dépit, et dit assez haut pour être entendu de ceux qui l'environnoient : *Tenez, lisez ; il est lâche comme un laquais ; c'est un J... F.... qui ne mérite pas les peines qu'on s'est données pour lui.*

Mirabeau ne s'en tint pas à ce mouvement de dépit ; il courut à Passy : mais quelqu'éloquence qu'il déployât, il ne put jamais donner une étincelle de courage à son patron ; il le trouva d'une pusillanimité que

rien ne fut capable de vaincre. Il revint à Versailles ; et comme nul homme ne fût jamais plus enclin que lui à la colère, il se livra sans retenue à toute la fougue de cette brûlante passion. *Voilà*, dit-il aux autres conjurés, *ce qui nous arrive de nous être attachés à un homme sans caractère.*

Ce misérable qui mettoit souvent dans ses paroles l'ordure dont son ame étoit pétrie, ajouta dans cette circonstance, une expression si impure que je me crois obligé de recourir à une langue étrangère pour la rendre. *Ribaldaccio* ! s'écria-t-il, *rizza sempre la sceleratezza, senza mai ejacularla.* Cette obscénité qui dans notre langue, auroit trop révolté la pudeur, peint si bien d'un autre côté le génie de Mirabeau et l'ame de d'Orléans, que j'ai cru ne pouvoir me dispenser d'ajouter ce trait au tableau de leur vie.

D'Orléans cependant, quoique renfermé à Passy, ne renonçoit à aucun de ses projets ; il sentoit que le soupçon pesoit sur sa tête ; mais peu lui importoit, pourvû qu'il atteignît le but qu'il se proposoit. Qui oseroit lui reprocher le sang qu'il avoit déja versé, quand il pourroit faire courber la France entière sous un sceptre de fer ? Ayant toujours dans ses mains les instrumens propres à remuer toute la masse du peuple, il se flattoit que ce qu'il n'avoit pu faire dans un temps, il le feroit dans

un autre. Il ne tarda pas en effet à reparoître sur la scène, et l'on va voir que ce fut encore en tentant une nouvelle effusion de sang, qu'il chercha à se frayer le chemin du trône.

Fin du Livre dixième.



HISTOIRE
DE LA
CONJURATION
DE
LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS,
SURNOMMÉ ÉGALITÉ.

LIVRE ONZIEME.

Bonnes dispositions du peuple pour la famille royale. Calomnies de d'Orléans. Nouvelle perfidie du comte d'Estaing. Nouvelle conspiration que trame le duc d'Orléans. Il affame de nouveau la capitale. Tous ses projets anciens et nouveaux sont découverts. Entrevue de ce prince avec la Fayette. Menaces que lui fait celui-ci. Discours que lui adresse le roi; il est exilé en Angleterre. Couleurs qu'on donne à cet exil. D'Or-

léans tient dans cette circonstance une conduite singulièrement généreuse. Assassinat que les conjurés font commettre après son départ. Loi martiale.

TANDIS que d'Orléans méditoit de nouveaux assassinats, tandis qu'il devenoit tous les jours plus odieux aux gens de bien, et que parmi ses propres partisans, plusieurs commençoient à le mésestimer pour son extraordinaire pusillanimité, Louis et son épouse tenoient une conduite qui sembloit devoir leur ramener bientôt la bienveillance du peuple. Les courtisans et toutes les personnes qui prenoient intérêt au monarque, s'attachoient particulièrement à faire tomber les préventions qu'on avoit élevées contre la reine. On imagina que si cette princesse faisoit un grand acte de bienfaisance en faveur de la classe la moins fortunée, elle gagneroit les cœurs du petit peuple. On ne pouvoit lui faire une proposition plus agréable. Outre qu'elle étoit naturellement généreuse, son penchant et sa situation présente lui faisoient désirer ardemment de conquérir l'affection des sujets de son époux. Il ne fut plus question que de savoir quel genre de libéralité seroit plus agréable à la portion du peuple qu'on vouloit soulager, et en-

traîner par la reconnoissance. Les curés de Paris, qui par leur état connoissoient mieux quelles sortes de besoin il falloit adoucir, représentèrent qu'aucune bonne œuvre ne vaudroit celle de faire rendre gratuitement aux indigens, les effets qu'ils avoient déposés au Mont-de-Piété.

L'idée de répandre le contentement dans une infinité de familles, et de les remettre en possession d'objets dont la privation ajoutoit à leur détresse, sourit à la reine. Dans le premier mouvement de sa générosité, et sans calculer jusqu'où iroit cette munificence, elle promit de souscrire au vœu qu'on lui manifestoit si le roi y consentoit. Quoique ce ne fût-là qu'un engagement conditionnel, la publicité qu'on lui donna, imposa en quelque sorte l'obligation de le tenir.

Le roi médita cette idée; il trouva que son exécution entraîneroit à une dépense de trois millions; et l'état d'épuisement où se trouvoit le trésor public, ne permettoit pas de se livrer à une telle libéralité. Il ne falloit pas pour adoucir la misère de quelques particuliers, ajouter au désordre des finances déja trop grand par les malheurs passés, et par les difficultés qu'éprouvoit depuis l'ouverture des états-généraux, la perception des impôts. Pour ne pas tromper cependant les espérances que tant de malheureux concevoient d'après la parole donnée par la reine, Louis XVI résolut d'ordonner la remise gratuite des linges de corps et

vêtemens d'hiver sur lesquels il n'auroit pas été prêté plus de deux louis. Cet objet lui seul faisoit une somme considérable; mais le roi décida que le sacrifice en seroit supporté par sa propre cassette et par celle de la reine. Il fit en conséquence publier la proclamation suivante.

« Le roi est informé qu'un grand nombre de personnes se sont adressées à la reine, afin d'obtenir par son intervention, la restitution franche des gages qu'ils ont déposés au Mont-de-Piété, pour recevoir des sommes au dessous de vingt-quatre livres; et quoique la reine n'ait répondu à ce vœu que par des témoignages de bonté, on a interprêté ce témoignage comme un acquiescement pur et simple à la demande qui lui a été faite. Le roi dont les sentimens de bienfaisance ne sont combattus que par la justice qu'il doit à tous ses sujets, auroit bien voulu satisfaire en son entier à la demande qui avoit été formée; mais sa majesté étant instruite qu'il en résulteroit une dépense de trois millions, et les besoins de ses peuples sollicitant sa bienfaisance de plusieurs manières, elle ne peut faire qu'un usage mesuré et réfléchi des deniers du trésor royal, puisqu'ils proviennent tous des sacrifices de ses peuples. Sa Majesté ayant égard à ces considérations, et en même temps aux motifs qui doivent l'engager à respecter jusqu'aux espérances qu'on a pu concevoir des paroles de bonté de la reine, son auguste

épouse, Sa Majesté après avoir pris connoissance de la somme à laquelle pourroient s'élever les dépôts au-dessous de vingt-quatre livres, et qui consisteroient uniquement en linges de corps et en vêtemens d'hiver, s'est déterminée à exercer cet acte de bienfaisance, *se réservant d'en prendre les fonds sur les deniers destinés à ses dépenses personnelles et à celles de la reine.* En conséquence sa Majesté a ordonné et ordonne ce qui suit.

« Les personnes qui ont engagé au Mont-de-Piété des linges de corps et des vêtemens d'hiver, et sur lesquels il leur aura été prêté des sommes au-dessous de vingt-quatre livres, seront tenues pour en obtenir gratuitement la remise, de s'adresser à leur district, à l'effet d'y faire attester leur domicile et leur bonne conduite, etc. »

Cette proclamation et le bienfait qui la suivit immédiatement, produisirent tout le succès qu'on en attendoit pour le roi et pour la reine. La confiance et la gratitude entrèrent dans la plupart des cœurs qu'on avoit aliénés. Ce retour qui pouvoit aller plus loin encore, fit comprendre à d'Orléans que sa conspiration des 5 et 6 octobre marchoit, pour parler toujours comme l'abbé Syeyes, en sens contraire. Pour ramener cette affaire au point-de-vue sous lequel il vouloit qu'elle fût présentée au peuple, il fit répandre par ceux des journalistes qu'il avoit attachés à

son parti, qu'il étoit constant que le roi avoit voulu fuir avec sa famille à Metz pour y commencer la guerre civile. De-là on concluoit que le mouvement de Paris sur Versailles avoit été indispensable, et avoit produit un effet salutaire en ce qu'il avoit épargné des torrents de sang. De cette conclusion on en tiroit une autre, c'est que quand même le duc d'Orléans eût été l'auteur de ce mouvement, il devoit en être loué.

On n'omit également rien pour bien convaincre les esprits, que les deux repas donnés par les gardes-du-corps, étoient une véritable conspiration contre la nation et ses représentans. Le comte d'Estaing se trouva de nouveau mêlé aux intrigues qu'on fit jouer pour accréditer cette assertion, et son nom étoit bien propre à donner de la vraisemblance à ce conte. On fit circuler de lui une nouvelle lettre à la reine, que comme la première il ne démentit point; elle porte la date du 7 octobre. En voici la copie telle qu'elle courut, et à laquelle je conserve comme à la première, toutes les imperfections de l'original:

« Il m'est impossible de ne pas mettre aux pieds de la reine le véridique hommage de mon admiration; la fermeté inébranlable avec laquelle sa majesté a refusé de se séparer du roi, est décisive; la reine triomphe de tout; elle aidera à sauver la monarchie, et nous lui devrons le repos; mais il faut

qu'elle croie fidèlement ses serviteurs; l'ondulation des idées a plus d'une fois pensé tout perdre.

» Le roi a toujours désiré le bien, c'est en sacrifiant tout au désir de le faire qu'il est arrivé, comme il le disoit lui-même avant-hier, au point où nous sommes. Plusieurs de ses anciens ministres si calomniés, si dévoués à la haine, ne l'ont peut-être mérité que par l'instabilité des principes et des démarches. Puisse ce mot m'être pardonné! Ils n'ont peut-être pu empêcher ce malheureux dîner, *la santé à la nation* n'a pas été portée à dessein prémédité. La visite qui auroit pu tout réparer, si cette santé avoit été portée par des bouches odieuses, et qui a caractérisé le mal, parce que tout a été interprêté à contre-sens, le diner aussi *inpromptu* et aussi nuisible du lendemain (1), de si foibles erreurs si peu importantes en tout autre temps, ont persuadé ce qui n'étoit pas; et le malheur que j'avois prévu eût arrivé si le roi n'eût pas été à la chasse et que je n'eusse pu lui parler; lorsqu'on m'a dit formellement qu'on ne vouloit pas boire à la nation, si au moins à son retour, la visite ne m'avoit pas été cachée.

---

(1) Voyez ce que j'ai dit plus haut de ce second repas qui ne fut pas donné le lendemain, et qui ne fut pas un dîner, mais un déjeûner. Il y a bien de la perfidie dans cette seconde lettre du comte d'Estaing.

» Le tableau est affreux, mais je dois encore en rappeller une partie. Le hasard, car *il est plus consolant de ne pas croire à un complot*, a fait ensuite partir avant-hier deux coups de pistolets. Ils ne sont pas des gardes-du-corps. Ils étoient tirés trop bas pour venir de ceux à cheval (1). La fureur que les imputations ont enfantée, s'est enflammée. Je me suis vraiment placé devant les fusils ; j'ai détourné, ou du moins relevé les coups ; j'ai inutilement crié que j'aimois mieux qu'on tirât sur moi. La plupart de ces frénétiques en me respectant, en m'assûrant qu'ils préféroient de se tuer eux-mêmes à me faire du mal, m'ont désolé, et ils m'ont fait courir le risque d'un combat. Cinq furieux qui me menaçoient de me tirer si je ne faisois pas délivrer des cartouches, se sont laissés entraîner par moi sans s'en appercevoir, dans l'intérieur des cours, et là au milieu de tous les gardes à cheval, et devant M. d'Aguesseau, ils ont continué leurs imprécations. Un mot d'un de nous, et ils étoient exterminés ; ils le voyoient alors, et ils ne se taisoient pas.

» Tels furent dans tous les temps, les mar

---

(1) Voilà deux coups de pistolets qui ne sont amenés là évidemment que pour insinuer que les gardes-du-corps avoient été les aggresseurs. Quelle fourberie et quelle duplicité dans cette lettre ! Quelle ame que celle du vainqueur de la Grenade !

tyrs de l'enthousiasme. Il est indispensable que les rois s'en rappellent souvent la force. Il en faut un autre enthousiasme. Eh! qui plus que la reine a le pouvoir de le faire naître ! La voilà dans ce Paris qui le reçoit si vîte, et qui le communique de même. La route a été terrible, elle doit être oubliée. Ce grand théâtre est digne de votre majesté ; il peut résulter de grands biens des malheurs passés; l'assemblée nationale veut enfin en recevoir le mouvement; sa mortelle inertie ne sera plus possible ici ; bientôt la reine avec quelques soins sera adorée; elle fera mouvoir Paris. Qu'elle se croie encore madame la Dauphine ; qu'elle daigne oublier ses torts, ou bien les torts qu'on a eus, et ils n'en auront plus.

» Votre majesté m'a apperçu hier au milieu d'eux tous. Je l'atteste, *vive la reine, qu'elle est belle*, disoient-ils, comme elle paroissoit, *comme elle caresse ses enfans ! N'a-t-elle point peur ? Empêchez donc qu'on ne tire* (1). Et puis c'étoit : *vive la nation, vive la reine* ! c'étoit : *vive la nation, vive le roi* ! *Ah! madame, soyez notre première citoyenne* ; pensez-le, dites-le, et vous le seriez toutes, si vos principes vous permettoient de le vouloir. Je l'ai écrit, je l'ai répété, et cela est actuellement dé-

---

(1) On ne peut égorger les gens avec des manières plus miélleuses.

montré ; nous en avons une triste preuve de plus : la seule noblesse et les gardes-du-corps.

» Hier le peuple depuis les fauxbourgs, n'a fait que crier, *à bas la calotte* ! Le clergé et la noblesse n'ont que le roi pour les sauver ; ils achèvent à se perdre sans le vouloir. Leurs impuissantes et tardives tentatives entraîneront la couronne avec eux.

» M. de la Fayette m'a juré en route, et je le crois, que les attroupés avoient fait de lui un royaliste. Tout françois le doit être jusqu'à un certain point. Il n'y a pas à choisir. Nous nous sommes donnés la main. Je lui ai offert de le seconder dans le peu que je puis ; et quelque contraire que cela soit à mon goût et à mon âge, s'il le veut, et qu'il le trouve nécessaire, je lui tiendrai parole. C'est à mon devoir que je l'ai donnée. La dernière chose que j'ai dite au roi, et qui acquerroit quelque valeur, si la reine le rappelloit, c'est qu'il falloit avoir confiance dans M. de la Fayette, et l'en persuader.

» Je n'ai parlé qu'une fois d'affaire à M. de Mercy : cette seule fois m'a servi pour me convaincre qu'il pense comme moi, et il diroit de même s'il avoit vu les mêmes choses. »

On publia avec cette lettre un billet qu'on dit avoir été adressé au comte d'Estaing immédiatement après le second repas des gardes-du-corps, par un nommé Yvert officier de la garde nationale de Versailles.

Voici la copie de ce billet.

« Je suis trop attaché au roi, je le suis trop à votre personne, pour vous taire ce qui vient de m'être dit à l'assemblée nationale, par des députés. Je suivrai la conversation.

» Etiez-vous du dîner de jeudi ? — Non. —Ça été une belle orgie; on y a porté la santé du comte d'Artois; on a envoyé au diable l'assemblée nationale. — Vous avez été trompés; je jurerois sur ma tête qu'il n'y a pas un mot de cela. — Il est très-vrai; et de plus, on nous a assûré que trente grenadiers étoient disposés à venir le sabre à la main dans la salle, pour forcer à boire à la santé du comte d'Artois. Tout est possible; d'ailleurs on peut faire venir le comte d'Estaing rendre compte de sa conduite. Je suis sûr que sa réponse seroit aussi simple que son honneur est intact. Il se trame quelque chose encore. — Que peut-on faire ? vous régissez tout. Les représentans de la nation peuvent-ils craindre au milieu de la majesté patriotique? Messieurs, les mouches vous paroissent des aigles. Les grands intérêts qui remplissent vos têtes, grossissent tous les objets à vos yeux. — Il est vrai que le propos a été tenu par un homme ivre, mais de cette manière : *Vive le roi et la reine, au f. . . . l'assemblée nationale et le duc d'Orléans!*

» Permettez-moi actuellement une réflexion : la réponse de la reine est qu'elle est

très-enchantée de la fête de jeudi ; le jeudi déplaît généralement. Cette citation déplaîra. Ce jour étoit celui des gardes-du-corps et non le nôtre. L'autre jour de la fête étoit mercredi (1) ; sa réponse ne peut être relative qu'à mercredi. S'il y est cité un jour où nous n'étions qu'une portion d'invités nominativement et non du corps, il y aura des interprétations qui feront tort à l'intention. Le moment me semble fait pour éviter de pareils crimes, les choses les plus simples étant interprétées selon l'esprit dominant. Je croirois prudent de ne pas donner de publicité à la réponse de Sa Majesté, votre sagesse appréciera mes réflexions.

» Permettez-moi d'en ajouter une autre : tâchez de faire cesser les buvettes, tâchez qu'elles discontinuent, ou peut-être vous demandera-t-on le régiment de Flandres, et peut-être se décidera-t-on à renvoyer les Gardes-du-Corps. Les notions ne sont pas fausses. »

Avec de semblables pièces et celles que ne manqueroient pas encore d'accorder d'autres personnes dévouées à la faction d'Orléans, on espéroit contraindre au silence

(1) Ce qui prouve combien tout cela est mal tissu, c'est qu'il n'y a point dans cette histoire, de mercredi. Le premier repas des gardes-du-corps fut donné le jeudi premier octobre, et le second le samedi 3 octobre.

ceux

ceux qui demandoient justice des attentats des 5 et 6 octobre; on comptoit parvenir à rejetter la cause et tout l'odieux de ces abominables journées sur les Gardes-du-Corps et sur la famille royale. Mais tous les bruits qu'on fit circuler ne prirent aucune faveur; d'ailleurs le temps seul pouvoit propager et donner quelque empire aux impressions qu'on vouloit produire; et le caractère de d'Orléans ne comportoit pas les lenteurs. Il résolut donc de brusquer le dénouement. Voici de quelle manière il conduisit cette nouvelle conspiration.

La disette fut à son ordinaire, son grand moyen. J'ai dit qu'il avoit fait habilement suivre le roi à Paris, de plusieurs charriots de bled et de farine. Dès le lendemain matin toute la capitale fut dans l'abondance, chacun eut autant de pain qu'il put en désirer. Cependant il étoit bien impossible que l'on eût eu le temps dans la nuit de mettre en œuvre ces grains et ces farines. On avoit donc pris d'avance des mesures pour que la disette cessât à point nommé.

Certes ce ne pouvoit pas être le roi qui eût eu cette prévoyance; car en lui supposant le projet que lui prêtoient les Orléanistes, d'avoir voulu fuir à Metz pour faire la guerre à l'assemblée nationale et aux Parisiens, c'eût été une insigne folie qu'il eût pris des précautions pour que ceux-ci au moment de son départ, eussent le pain en abondance. Cette seule réflexion eût suffi

pour convaincre les esprits non prévenus, que les auteurs de la misère du peuple n'étoient pas là où on les croyoit. Mais la facilité avec laquelle d'Orléans conduisoit la multitude, l'avoit convaincu que chez les hommes passionnés, la crédulité s'accomode de tout, et dévore les plus grandes absurdités.

Le sur-lendemain de l'arrivée du roi, on jetta dans la rivière par-dessus le pont royal, et sous les yeux mêmes du monarque, plusieurs sacs d'une farine échauffée et gâtée qui avoit été long-temps la nourriture des habitans de Paris. On se crut alors délivré pour toujours des atteintes de la disette, et on se félicita plus que jamais d'avoir contraint le roi de fixer son séjour dans la capitale. Mais cette abondance qui tenoit du prodige, ne dura que trois ou quatre jours, parce que d'Orléans pour l'exécution des nouveaux projets qu'il formoit, eut intérêt de la faire cesser. La famine reparut avec toutes ses horreurs, et avec des symptômes plus allarmans qu'elle n'en avoit eu auparavant. Chaque porte de boulanger eut à soutenir un véritable siège. Ce qui se passoit à cet égard, ne permettoit pas de douter de l'existence d'un complot atroce. La Fayette, Bailly et ceux qui dans le comité des subsistances de la Commune, les secondoient, se convainquirent que plus les boulangers cuisoient, et plus ils se trouvoient au dépourvu.

La chose parut d'abord un mystère impénétrable. La Fayette et Bailly par l'extrême attention qu'ils donnèrent à ce mouvement, en pénétrèrent bientôt la cause ; ils s'assurèrent que des gens payés par d'Orléans, avoient la cruelle précaution de faire enlever les fournées pendant la nuit. Ils organisoient ensuite des attroupemens qui se formoient à la pointe du jour aux portes des boulangers, et au moyen desquels il arrivoit que les hommes les plus robustes obtenoient seuls du pain.

Tous les indices d'un grand malheur se réunissoient à cette détestable manœuvre. St. Huruge dans le jardin du Palais-Royal crioit à la foule, qu'on avoit eu raison de proclamer le roi boulanger et la reine boulangère, et que c'étoit au château des Tuileries qu'il falloit chercher la cause d'une disette d'autant plus effrayante qu'elle arrivoit après la récolte et aux approches de l'hiver.

Le comité des subsistances de la Commune de Paris renfermoit dans son sein un homme d'une conscience pure, de mœurs irréprochables et d'une intégrité inflexible. Il s'appelloit de Vauvilliers ; il étoit membre de l'académie des Belles-Lettres, lecteur et professeur pour le grec au collège royal. Les novateurs en avoient fait la conquête ; entraîné comme tant d'autres par le premier mouvement de la révolution, de Vauvilliers leur fut fidèle, mais sans jamais se rendre

complice des égaremens qui compromettoient la sûreté publique ou individuelle. Placé au comité des subsistances, il déploya le plus grand zèle pour l'approvisionnement de la capitale, et c'est principalement à ses efforts et à son intelligence, qu'elle dut de n'être pas entièrement dévorée par la famine.

Depuis que cette nouvelle disette se manifestoit, de Vauvilliers voyoit avec effroi que des obstacles presque insurmontables et sans cesse renaissans rendoient ses soins inutiles. Un jour il apprend que des forcenés crevoient à la halle aux bleds, des sacs de farine à coups de couteau. Il y accourt, mais ce ne fut que par une espèce de miracle qu'il échappa à la rage de ces monstres qui en l'appercevant, voulurent se jetter sur lui, et le suspendre au premier réverbère.

Il eut aussi la douleur de voir ses mesures déconcertées par la plupart des districts égarés par les Orléanistes qui se trouvoient dans leur sein. Celui des Enfans-Trouvés s'empara de trois voitures de farine, et ne voulut pas les rendre. De Vauvilliers accourut et harangua le peuple qui environnoit les voitures. Ce fut inutilement ; on le saisit au collet, et on le traînoit à la fatale lanterne lorsqu'heureusement un corps considérable de gardes nationales vint l'arracher à la foule qui demandoit sa mort.

En vain de Vauvilliers disoit, et écrivoit aux divers districts, que si on ne contrarioit pas ses opérations, il répondoit de l'ap-

provisionnement. D'Orléans qui à son tour se voyoit contrarié dans ses projets par le zèle infatigable de cet homme, lui avoit suscité des milliers d'ennemis dans tous les districts. Celui des Prémontrés écrivit à tous les autres pour demander que le comité actuel des subsistances de la Commune fût cassé. Il donna à cette demande injurieuse le motif suivant qui ne pouvoit avoir d'autre effet que d'ajouter à l'allarme universelle.

« Le plan suivi par le comité des subsistances de l'hôtel-de-ville n'atteindra probablement jamais à approvisionner Paris par des moyens doux, faciles et sûrs. Au contraire il a fait des établissemens inutiles, dangereux, coûteux; le silence qu'il garde sur ses opérations, n'est propre qu'à fomenter les soupçons, et à faire naître à la longue une dangereuse fermentation : l'approche de l'hiver, la rareté du pain, la cherté du bled dans les provinces, rendent indispensables les résolutions vigoureuses qui peuvent aller au-devant des maux. »

Les journalistes dévoués à d'Orléans applaudissoient à ce déchaînement contre de Vauvilliers. « On assure, écrivoit Prudhomme dans ses révolutions de Paris, que le Sieur de Vauvilliers a voulu donner sa démission. Nous ne croyons pas que le public eût fait une grande perte : l'inaptitude de ce censeur royal et professeur de langue grecque sur le fait des subsistances, est assez prouvée. »

Il falloit un grand courage pour braver cette injustice presque universelle. De Vauvilliers eut la fermeté de rester à son poste ; c'est à lui principalement que ceux qui le maudissoient, durent de ne pas périr de faim, et la capitale fut peut-être redevable à sa vigilance de n'être pas souillée des mêmes forfaits dont Versailles venoit d'être le théâtre. Tout annonçoit que de semblables horreurs alloient se renouveller à Paris. Des gens apostés crioient dans les fauxbourgs et au Palais-Royal, que le roi avoit promis une diminution de huit et même de douze sols sur le prix d'un pain de quatre livres, et qu'il falloit contraindre la Commune à déférer à ce vœu. Si cette diminution eût eu lieu en effet, la famine eût fait en peu de jours des ravages effrayans.

Des troupes de femmes dans le fauxbourg St.-Antoine arrêtoient les passans, et leur demandoient de l'argent pour acheter, disoient-elles, des rubans. Elles pénétroient dans l'intérieur des maisons pour y former la même demande.

Pendant la nuit, des scélérats couroient les rues, et marquoient plusieurs portes à la craie. Les maisons des principaux officiers de la garde nationale, des membres du comité des subsistances de la Commune, des fermiers-généraux furent ainsi marquées. Ces marques étoient ou blanches, ou noires, ou rouges. Les premières désignoient, disoit-

on, le pillage, les secondes le meurtre, les troisièmes l'incendie.

Ces signes d'une prochaine et terrible insurrection étoient bien propres à exciter l'inquiétude et la surveillance de Bailly et de la Fayette à qui les derniers évènemens avoient appris à se tenir sur leurs gardes. Croyant non sans beaucoup de raison qu'on n'établiroit jamais la tranquillité, tant qu'on ne parviendroit pas à mettre fin aux manœuvres qui se faisoient nuitamment chez les boulangers, ils portèrent d'abord là toute leur attention. Ils ordonnèrent à tous les boulangers de ne délivrer leur pain qu'au grand jour. Des sentinelles protégeoient la distribution, et des espions surveilloient ceux à qui elle étoit faite.

Cet ordre ne laissa pas de contrarier les vues de la faction orléaniste; mais elle ne fut pas déconcertée. Accoutumée à se replier en tout sens, elle prit un autre biais. On distribua des billets de la caisse d'Escompte à la plupart des boulangers, principalement à ceux qui étoient placés dans des quartiers où le petit peuple abondoit. Le billet de caisse étoit accompagné d'une invitation de ne pas cuire, et d'une menace d'être *lanterné* si l'on n'obéissoit pas à l'invitation. Comme il devenoit évident que la capitale étoit à la veille d'éprouver une nouvelle secousse, et que dans ces mouvemens populaires les proscrits sont les premiers atta-

qués, quelques boulangers s'effrayèrent de cet étrange moyen de corruption, et n'osèrent point en effet cuire. Quoique leur nombre fût petit, il en résulta que les personnes qui étoient dans l'habitude de s'approvisionner chez eux, furent obligées de refluer chez les autres boulangers, et ce mouvement entretint le désordre auquel Bailly et la Fayette avoient cru remédier.

Ce qui ajoutoit à l'inquiétude du maire et du général, c'est que tandis que la faction d'Orléans soulevoit de nouveau et par des mains invisibles, les fauxbourgs, elle mettoit la plus grande chaleur à hâter l'arrivée de l'assemblée nationale à Paris. Cette chaleur paroissoit d'autant plus extraordinaire, qu'elle étoit sans prétexte plausible, et qu'on n'avoit pas encore eu le temps de préparer un local pour recevoir les députés.

Si on n'avoit aucune raison de presser l'arrivée de l'assemblée nationale, on n'en avoit également aucune pour se refuser à ce vœu. De sorte que les Orléanistes ne trouvant aucune opposition aux intrigues qu'ils faisoient jouer à cet égard, obtinrent que les représentans se réuniroient à Paris, le *lundi* 19 octobre, et qu'en attendant qu'on eût disposé un local convenable, ils tiendroient leur première séance dans une des salles de l'archevêché.

La Fayette en étudiant avec attention tous les mouvemens des factieux, en combinant et rapprochant les diverses particularités

de la nouvelle agitation qui se manifestoit, parvint à découvrir toute la vérité. Il eut la preuve incontestable que le monopole qui se faisoit sur les grains, étoit le grand moyen qu'on mettoit en œuvre pour allumer des séditions; que d'Orléans à force de crimes étoit venu à bout de se rendre maître de la presque-totalité des grains; que lui seul avoit produit tous les mouvemens populaires qui s'étoient manifestés depuis l'origine des débats du parlement avec la cour; que lui seul également avoit causé la dernière insurrection; qu'il se proposoit d'en faire éclater une semblable le *lundi* 19 octobre; que ce jour là on devoit se porter au château, égorger la famille royale, toutes les personnes qui se disposeroient à la défendre, tous ceux des députés du côté droit précédemment proscrits, enfin les membres du comité des subsistances de la commune. Bailly, la Fayette, de Vauvilliers, l'abbé Maury, plusieurs évêques, de Virieu, Cazalès, Malouet étoient nommément recommandés aux assassins.

Fort de ces lumières, tenant dans sa main tout le secret des conjurés, la Fayette pouvoit, ce semble, entreprendre de grandes choses pour le salut de la France. C'est du moins la première idée qui se présente à l'esprit, et je ne doute point que la conduite qu'il tint dans cette occasion, ne soit jugée avec rigueur; mais pour qu'elle le soit avec équité, il ne faut perdre de vue ni les circonstances où il se trouvoit, ni les res

sources de l'homme qu'il avoit à combattre.

La Fayette comprit d'abord que n'ayant qu'un petit nombre de jours pour faire avorter la conspiration qui devoit éclater le *lundi* 19, il échoueroit à Paris comme à Versailles, s'il n'alloit sur-le-champ au-devant du danger. Il se rendit en diligence chez le roi, et mettant un genou en terre, il dit à toutes les personnes qui se trouvoient présentes : *Voici le moment où l'on doit tout dévoiler à Sa Majesté.* Il tira en même temps, de sa poche, un papier qu'il remit au monarque. Il est vraisemblable que ce papier contenoit la preuve de tout ce que d'Orléans avoit fait jusqu'à ce jour, et de tout ce qu'il se promettoit de faire encore.

La Fayette n'apprenoit rien de nouveau au roi qui depuis long-temps savoit à quoi s'en tenir sur les causes et les moteurs des désordres qui arrivoient journellement ; mais il lui devenoit important de tenir enfin dans ses mains une preuve que les conspirateurs eux-mêmes ne pussent pas nier. C'étoit une arme d'autant plus redoutable pour eux qu'à l'instant où ils en seroient frappés, cette popularité qui jusqu'à présent avoit fait toute leur force, se tourneroit contr'eux.

Louis XVI prit la Fayette à part, et eut avec lui un entretien dans lequel le monarque et le général convinrent des mesures à prendre pour mettre désormais les conspirateurs hors d'état de rien exécuter. Deux rendez-vous furent donnés à d'Orléans à la

suite de cet entretien, l'un chez la duchesse de Coigny qui fut sans doute chargée de préparer son esprit aux propositions qu'on avoit à lui faire, l'autre chez le comte de Montmorin. Ce fut à six heures du matin que ce second rendez-vous eut lieu. Le prince entra par la porte d'honneur, et trouva le ministre seul. D'Orléans se voyant sans témoins, et n'imaginant pas qu'il fût possible de le convaincre, nia tout, et répondit avec arrogance aux inculpations qui lui furent faites; mais la scêne changea tout à-coup, et devint infiniment désagréable pour lui. La Fayette qui se tenoit dans un cabinet à portée de tout entendre, en pousse brusquement la porte, paroît aux yeux du prince que cette apparition fit pâlir.

La Fayette après avoir reproché à d'Orléans les crimes dont il s'étoit déja rendu coupable, ainsi que la nouvelle conspiration qu'il méditoit, lui demanda quelle sorte de justification il avoit à opposer aux preuves dont le roi se trouvoit dépositaire. D'Orléans s'efforçant de faire bonne contenance, balbutia, et au lieu de l'aveu qu'on lui demandoit, proféra d'une voix mal assurée quelques mensonges qui prouvoient que son cœur n'étoit qu'artifice, et trop endurci au crime pour que le repentir pût jamais y entrer. La Fayette se laissant aller au mouvement de mépris et de haine que lui inspiroit la vue d'un prince dont l'existence étoit si fatale au repos des François, lui lança un re-

gard d'indignation, et accompagna ce regard d'un geste menaçant. D'Orléans que les menaces intimidoient toujours, perdit alors toute contenance ; ses membres tremblèrent, ses genoux fléchirent, son visage se décolora ; il dit qu'il se trouvoit mal, et tomba en effet évanoui sur un fauteuil qu'on se hâta de lui présenter. On sonna ; un des valets de chambre du comte de Montmorin accourut, fit prendre au prince un verre d'eau, et par ses soins lui rendit l'usage de ses sens. Lorsqu'il fut revenu de son évanouissement, la Fayette lui signifia de se rendre chez le roi, et d'obéir ponctuellement aux ordres qu'il en recevroit.

Cette scène fut tenue secrette pendant quelques mois; un écrivain royaliste fut le premier qui en parla publiquement ; il en donna les détails dans une feuille périodique qui avoit alors beaucoup de vogue : on lit dans son récit que la Fayette leva la main pour frapper le prince à la joue, et que celui-ci n'évita le coup qu'en reculant de quelques pas. Un soufflet étoit dans nos mœurs le plus grand affront qu'un homme pût recevoir. La version du journaliste, si on ne démontroit pas qu'elle étoit calomnieuse, jettoit donc sur le prince une tache qui le couvroit d'un mépris ineffaçable ; et quelle considération pouvoit-on désormais solliciter pour un chef de parti, qui avoit reçu avec une lâche résignation un aussi sanglant outrage ?

Les partisans de d'Orléans ne manquèrent pas de faire cette réflexion. Ils poussèrent les hauts cris contre le journaliste, mais sans se mettre en peine de produire aucune preuve qui démentît sa version, et comme si persécuter, c'étoit prouver, ils obtinrent qu'il fût arrêté. Ils croyoient qu'il résulteroit du motif de son arrestation une sorte de satisfaction pour d'Orléans. Ils se trompèrent : il fallut interroger le prisonnier ; il comparut au comité des recherches de la Commune de Paris. Il soutint avec assurance que son récit étoit vrai dans tous ses points ; et comme on lui eut démandé quelle preuve il pouvoit en donner, il répondit qu'il avoit des raisons particulières pour ne pas la rendre publique, mais qu'il s'en rapportoit absolument au témoignage de Bailly et de la Fayette. L'un et l'autre se trouvoient dans une salle voisine de celle où se faisoit l'interrogatoire. On leur renvoya le prisonnier qui les interpella de dire si ce qu'il avoit raconté de la menace du soufflet, et de la manière dont le duc d'Orléans avoit évité le coup, n'étoit pas conforme à la vérité; Bailly et la Fayette restèrent dans le silence, et lui firent rendre la liberté.

Je reviens à ce qui se passa après la scène qui eut lieu chez le comte de Montmorin. D'Orléans sorti de chez ce ministre, se rendit en effet chez le roi ; l'air humilié et confus avec lequel il y parut, eût mérité de la pitié et de l'indulgence, si cette honte

qui n'étoit qu'extérieure, eût été le fruit du repentir. Louis XVI, à ce qu'il m'a été dit, lui parla à-peu-près en ces termes :

« Convaincu comme vous l'êtes, que je sais tout, que je puis tout révéler, vous vous faites sans doute à vous-même les reproches que méritent votre conduite et la violation des promesses que j'ai reçues de vous dans plus d'une rencontre. J'ai le pouvoir, j'ai le droit de donner un grand exemple ; mais mon indulgence sera encore aujourd'hui sans bornes. Dans la situation où m'ont mis tant de malheurs, tant de crimes, je ne vois que les besoins du peuple. Mon seul désir comme mon premier devoir, est de lui rendre sa subsistance. Je vous déclare donc que j'oublie tout, et que je ne parlerai jamais de tout ce qui est arrivé jusqu'à ce jour. Je ne mets à mon oubli et à mon silence qu'une seule condition, c'est que vous me donnerez votre parole d'honneur, votre parole de prince, que vous ouvrirez tous les greniers qui sont à votre disposition, et que vous ferez refluer en France les bleds que vous en avez exportés. Partez pour l'Angleterre où sont vos principaux magasins. Nous dirons que je vous ai donné une mission importante pour ce royaume. Ce bruit qui ne sera pas un mensonge, couvrira aux yeux de la France et de l'Europe, le véritable motif de votre départ, et sauvera votre honneur. Vous resterez en Angleterre jusqu'à ce que je vous rappelle. Vous voyez d'ailleurs, d'après ce

qui s'est passé entre M. de la Fayette et vous, que vous ne pouvez pas rester à Paris. Il a déclaré qu'il n'habiteroit jamais la ville où vous vous trouveriez; les événemens et la confiance qu'il inspire, le rendent nécessaire ici; vous voyez donc que dès qu'il devient indispensable qu'un de vous deux se retire, c'est à vous à faire retraite. Un dernier motif m'oblige de vous en donner l'ordre, c'est que les factieux, les mécontens ne rentreront jamais dans l'ordre, tant que vous serez au milieu d'eux. Votre présence leur suffira toujours pour remuer, et votre éloignement en ôtant à tous les partis l'espoir de vous avoir pour chef, peut seul donner à l'assemble nationale, la tranquillité dont elle a besoin pour ses travaux. »

D'Orléans, lorsque le roi eût parlé ainsi, se presterna à ses genoux, et en versant un torrent de larmes, jura une obéissance scrupuleuse aux ordres qu'il venoit de lui donner, ainsi qu'aux intentions qu'il lui avoit manifestées. Comme il étoit essentiel que le prince ne se trouvât point à Paris, le lundi 19, le roi voulut qu'il quittât la capitale le 16; d'Orléans protesta qu'il obéiroit.

Après cette conversation, le prince se rendit à Passy où il fit part à ses confidens, des ordres qu'il venoit de recevoir, et des engagemens qu'il avoit contractés. Il les jetta dans une grande surprise, lorsqu'il leur dit qu'il étoit fortement résolu de tenir tout

ce qu'il avoit promis, et que son premier soin en arrivant en Angleterre, seroit de répondre au désir du roi sur l'article des subsistances. Une telle résolution de la part d'un prince qu'on croyoit sans loyauté, et qui en effet dans plus d'une circonstance, avoit faussé sans scrupule sa parole, étoit il faut en convenir, bien étonnante. Dès-qu'elle fut sue des autres conjurés, elle répandit parmi eux une véritable consternation. Ils se dirent qu'il ne falloit pas permettre qu'un prince pour qui ils avoient tout fait, les abandonnât au moment où sa présence leur étoit le plus nécessaire. Ils voyoient d'ailleurs à merveille que le véritable motif de son éloignement seroit tôt ou tard connu du public, et alors ses complices restoient exposés à toutes les suites que pouvoient avoir les forfaits des 5 et 6 octobre, si les tribunaux venoient à en prendre connoissance. Regardant en outre le parti auquel le prince se résignoit, comme une nouvelle preuve de pusillanimité, ils craignoient que lorsqu'il seroit en Angleterre, livré à lui-même, il ne donnât à la première réquisition qu'on lui en feroit, tous les éclaircissemens dont on pourroit avoir besoin pour les perdre.

En conséquence de ces considérations il fut convenu que Mirabeau lui seroit envoyé pour le conjurer au nom de tous ses partisans de ne point obéir au roi. Mirabeau ne lui trouva aucune sorte d'irrésolution dans

dans l'esprit ; la fermeté du prince l'étonna ; il eut beau lui représenter que son départ donneroit une grande force aux soupçons que les massacres de Versailles élevoient contre lui ; il insista en vain sur les dangers auxquels sa retraite exposeroit ses plus fidèles amis, et sur le risque qu'il couroit lui-même d'être abandonné d'une faction qui ne le verroit plus, il ne put jamais en tirer que ces mots : *Le parti en est pris, j'irai en Angleterre, et je tiendrai ce que j'ai promis.*

Mirabeau croyant que cette opiniâtreté ne venoit que de la crainte qu'avoit le prince, qu'il ne lui fallût se mettre en évidence, et résister ouvertement au roi, l'assura qu'on agiroit pour lui de manière que tout sembleroit se faire sans sa participation. D'Orléans fut inflexible. Mirabeau finit par le prier de permettre au moins qu'il lût à l'assemblée nationale un mémoire qui la détermineroit à forcer le roi de le laisser à Paris. D'Orléans rejetta sans hésiter cette offre, et déclara que s'il se lisoit sur cette affaire un mémoire dans l'assemblée, il le désavoueroit.

Il seroit difficile de peindre le dépit où cette inflexibilité jetta Mirabeau et les autres conjurés lorsqu'ils en furent instruits. Ils n'y comprenoient rien : et il faut avouer qu'elle devoit leur paroître inconcevable ; mais l'ame de d'Orléans naturellement timide avoit été singulièrement émue des menaces

de la Fayette. La crainte du juste châtiment qu'il avoit mérité, suffisoit seule pour le déterminer à fuir le théâtre de ses forfaits. Sans doute ces considérations ne devoient être d'aucun poids pour un conspirateur à qui les crimes qu'il avoit déjà commis impunément, donnoient la certitude qu'il n'avoit rien à redouter de ses adversaires ; mais la peur ne raisonne pas, et ce sentiment ne cessa de dominer d'Orléans, dès le moment où il commença à conspirer. Il seroit possible aussi que l'extrême indulgence du roi l'eût touché jusqu'à un certain point, et lui eût inspiré au moins momentanément le désir de renoncer à ses détestables complots.

On m'a dit que les ducs de Liancourt et de Biron avoient répondu personnellement et par écrit, au roi ainsi qu'au comte de Montmorin et au marquis de la Fayette, que le duc d'Orléans se rendroit en Angleterre, et tiendroit religieusement tout ce qu'il avoit promis. Si ce fait dont je n'ai pas la preuve, étoit vrai, l'inflexibilité de d'Orléans seroit moins étonnante. Ces deux gentilshommes ayant répondu de son départ, n'auroient pas manqué de se servir de toute la confiance que le prince avoient mise en eux, pour lui démontrer que sa retraite hors du royaume étoit nécessaire et avantageuse, pour effacer toutes les impressions qu'auroient pu lui donner les autres conjurés.

Mais ce qui explique bien naturellement

la fermeté que d'Orléans montra dans cette occasion, c'est que du moment où il eut promis de quitter Paris, la Fayette ne cessa de le presser pour qu'il se hâtât de tenir sa promesse ; et chaque fois que le général lui parloit à ce sujet, c'étoit avec le ton d'un maître impérieux, c'étoit en le menaçant des plus grands malheurs, s'il manquoit à sa parole. On étoit sûr de tout obtenir de d'Orléans, quand on employoit avec lui cette rigueur. Fier et audacieux lorsqu'il croyoit n'avoir rien à redouter, il devenoit souple et lâche avec ceux qui savoient s'en faire craindre ; il ressembloit à ces enfans qui en l'absence de leur maître, font mille projets de mutinerie, mais qui en l appercevant craignent même d'être devinés. La frayeur donc et le désir de se débarrasser des importunités de la Fayette, furent des motifs suffisans pour le déterminer à s'éloigner de ses complices. Il écrivit à l'assemblée pour la prier de lui délivrer un passe-port ; il appuyoit sa demande sur ce qu'il étoit chargé par le roi d'une commission importante pour l'Angleterre.

La lettre du prince étoit accompagnée d'un billet adressé par le comte de Montmorin à l'assemblée et conçu en ces termes :

» Sa Majesté a chargé Monseigneur le duc d'Orléans d'une commission importante auprès du roi d'Angleterre. Le roi désire qu'on n'apporte aucun retard à l'expédition de son passe-port, ses instructions dont on s'est oc-

cupé sans relâche dans les bureaux, étant prêtes. »

A la lecture de ces deux écrits toute l'assemblée garda un profond silence; Quelques députés seulement se disoient à l'oreille : *voilà une honnête lettre de cachet*. Le passe-port fut accordé sans qu'aucun des conjurés réclamât, et le prince partit le 16 octobre, c'est-à-dire trois jours avant celui qu'il avoit fixé pour une nouvelle conspiration.

Ses complices manquèrent d'habileté dans cette circonstance; il leur étoit possible et aisé de retenir de force le prince parmi eux. Il ne falloit pour cela qu'avancer la conjuration qui devoit éclater le 19, et mettre dans les combinaisons de cette journée, qu'il fût demandé impérativement par le peuple, que d'Orléans restât à Paris. Mais on perdit le temps à parlementer avec le prince. Si Mirabeau avoit eu le génie d'un grand conspirateur, il se seroit mis peu en peine des refus qu'il avoit essuyés; il auroit fait insurger la faction d'Orléans contre d'Orléans lui-même; il l'auroit forcé à désobéir au roi, et à entrer en guerre ouverte avec la Fayette; il auroit en dépit du prince, lu à l'assemblée un mémoire ainsi qu'il en avoit eu d'abord l'idée. Ce mémoire étant appuyé par toute la faction, ne pouvoit manquer de conquérir la pluralité des suffrages, et mettoit la cour dans l'impossibilité d'obtenir le départ de d'Orléans.

Les conjurés ayant mille moyens puis-

sans pour rendre inutiles les vues du roi et de la Fayette, eurent recours pour retenir parmi eux leur chef à un stratagême d'enfant. D'abord ils ne purent jamais se persuader qu'il se détermineroit à les abandonner. Quand ensuite ils surent qu'il étoit décidément parti, ils firent monter à cheval un homme à eux. Cet homme courut à franc-étrier après le prince. Il l'atteignit à Boulogne, et tout en arrivant dans cette ville, il se mit à crier avec toutes les démonstrations d'un homme désolé : *Ne laissez pas partir le duc d'Orléans; le royaume est perdu, si le prince en sort ou l'abandonne!* Quelqu'argent ensuite fut distribué au petit peuple . . . Les femmes des matelots se soulevèrent; elles entourèrent le duc d'Orléans, et déclarèrent qu'elles ne le laisseroient pas partir. Les officiers municipaux de Boulogne, trouvant ses passe-ports en règle, hésitèrent cependant sur le parti qu'ils prendroient. Ils imaginèrent qu'il pourroit se faire que ce fût contre le gré des députés qu'il eût été donné par la cour à d'Orléans, une commission en Angleterre, et qu'en conséquence l'assemblée ne seroit pas fâchée qu'on le retînt. Ils députèrent quatre d'entr'eux, non au roi, non au ministre, mais à l'assemblée elle-même pour connoître ses véritables intentions.

Ces députés arrivèrent à Paris dans la nuit du 18 au 19. Ils se rendirent d'abord chez Fréteau qui étoit alors président de l'as-

semblée. Fréteau, quoiqu'il eût personnellement voué une haine mortelle à tous ceux que la faction-d'Orléans proscrivoit, ne prenoit cependant qu'un foible intérêt aux nouvelles intrigues de cette faction. Il dit aux députés qu'il étoit fort inutile qu'ils se présentassent devant l'assemblée qui ne pourroit regarder le refus de laisser partir le duc d'Orléans, que comme une sorte de rébellion, puisqu'elle lui avoit délivré un passe-port; qu'ainsi ils eussent à retourner sur-le-champ à Boulogne; ils obéirent.

Fréteau ensuite rendit compte de cette affaire à l'assemblée en ces termes:

« M. le duc d'Orléans chargé par le roi d'une mission pour l'Angleterre, et en conséquence muni d'un passe-port de l'assemblée nationale, avoit été retenu à Boulogne-sur-mer par les habitans de cette ville. J'ai été instruit de cet évènement par des députés de la commune de Boulogne, lesquels étoient chargés de demander une attestation de l'assemblée, qui garantît à la municipalité de Boulogne l'authenticité et la validité du passe-port dont M. le duc d'Orléans étoit porteur. Mais attendu l'interruption des travaux de l'assemblée, j'ai délivré en mon propre nom l'attestation désirée par les députés de Boulogne, après avoir constaté qu'ils étoient autorisés à en faire la demande.

Il paroît un peu singulier qu'une assemblée nationale aussi excessivement jalouse

de son autorité que l'étoit celle de 1789, ne se formalisât pas de ce que son président prenoit sur lui de délivrer une attestation qu'on étoit chargé de ne demander qu'à elle-même. Les amis de d'Orléans plus intéressés que les autres députés à faire cette observation, écoutèrent en silence Fréteau; si sa conduite ne fut pas approuvée, personne du moins ne la censura. Ainsi rien ne s'opposant plus au départ de d'Orléans, ce prince passa en Angleterre.

Personne ne se trompa sur le véritable motif de son voyage; dans aucun parti on ne crut à la prétendue mission dont il se disoit revêtu; c'étoit assez le bruit universel que sa conduite dans les journées des 5 et 6 octobre, lui avoit valu cet exil, et on trouvoit le châtiment bien doux pour d'aussi grands forfaits. Des personnes mieux instruites encore disoient qu'il étoit passé en Angleterre pour nous envoyer des subsistances. Tous les sincères amis de la patrie rendoient au ciel des actions de graces de ce bannissement, et faisoient des vœux pour qu'il fût éternel.

Depuis que tout le mystère de cette prétendue mission a été éclairci, on a blâmé Louis XVI et la Fayette de s'être bornés à frapper d'Orléans de ce foible châtiment. Il falloit, dit-on, se servir de tous les avantages que donnoit sur lui la découverte qu'on avoit faite des preuves de sa conspiration; il falloit leur donner la plus grande publi-

cité, démasquer aux yeux de l'univers, le monstre qui avoit jonché de cadavres le palais de son roi, le traîner aux pieds de la justice, et faire tomber sa tête sur un échaffaud. Sans doute si l'on eût pris ce parti, tant de nouveaux forfaits n'eussent pas souillé la France, tant d'illustres et pures victimes n'eussent pas été immolées; mais un tel parti étoit impraticable. Que pouvoit un roi dont chaque démarche par une prévention presqu'universelle excitoit la défiance, contre un prince que tous les partis recherchoient avec fureur, et qui comptoit dans tous les états de la société des complices à l'aide desquels il pouvoit à la même heure exciter un soulèvement sur tous les points de l'empire.

Il est douteux qu'on eût laissé à Louis XVI le temps de donner les preuves de la conjuration de d'Orléans, et de recueillir toutes les lumières dont il étoit nécessaire de les accompagner. Il est douteux que la majorité de la nation eût voulu y croire, et que même en croyant aux complots qu'on lui dénonçoit, elle les eût blâmés. Une révolution étoit du goût de tant de monde, que le prince qui se dévouoit à l'opérer, eût probablement trouvé plus d'approbateurs que de censeurs. Il est douteux enfin qu'il se fût trouvé en France un tribunal où l'on eût eu le courage de frapper le duc d'Orléans du glaive de la justice.

Dans l'état de foiblesse où l'on avoit mis

la cour, c'étoit beaucoup qu'elle eût pu gagner le départ du prince, et si quelque chose doit étonner dans ce voyage qu'il fit en Angleterre, ce n'est pas que Louis XVI se soit contenté de cet exil, c'est que le parti de d'Orléans pouvant faire la loi, ait souffert qu'on la fît au prince. Cette faute à en juger par les règles ordinaires de la politique, devoit naturellement perdre la faction; mais dans notre révolution, les événemens comme les hommes, ont semblé prendre une marche extraordinaire, et cela n'est venu peut-être que de ce que le parti opprimé a connu trop tard la puissance du parti dominateur.

Enfin quand même il eût été possible à Louis XVI d'infliger à d'Orléans une autre peine que celle de son exil, l'état actuel des choses vouloit qu'on se bornât à cette légère punition. Il falloit même en l'infligeant, craindre d'aigrir le prince, et chercher plutôt à le gagner qu'à l'irriter. Tous les grains de France avoient été exportés dans les îles de Gersey et de Guernezey, dans celles de la Nouvelle-Angleterre et au banc de Terre-Neuve. D'Orléans ayant lui seul la clef de tous ces greniers, pouvoit lui seul la remettre. Il étoit naturel de penser que si on le perdoit, que si on le poussoit aux dernières extrêmités, il ne consentiroit jamais à la donner, et alors il falloit se résoudre à voir la nation entière périr dans les angoisses de la faim. Le mal étoit imminent, et de plus sans

remède, parce que la pénurie du trésor royal ne permettoit pas de faire des achats dans les pays étrangers.

Il est vrai que d'Orléans pouvoit promettre, et se rire ensuite de sa promesse; mais du moins ne risquoit-on rien en cherchant à l'engager à rendre à la France les bleds qu'il en avoit enlevés; le salut du peuple, qui est la première des loix, vouloit impérieusement qu'on tentât ce moyen de prévenir la calamité qui alloit tout perdre; de sorte que plus on y réfléchit, et plus on trouve que le parti auquel s'arrêta Louis XVI, quelqu'insuffisant qu'il pût être, étoit pourtant le seul à prendre dans les conjonctures délicates qu'avoit amenées l'accaparement des grains.

Une chose qui mérite plus qu'aucune autre, d'être remarquée, c'est que l'événement réalisa les espérances de Louis XVI. D'Orléans absent pouvoit faire tout autant de mal à la France, que s'il ne l'eût pas quittée. Il lui suffisoit de ne pas ouvrir ses greniers, et de s'entendre avec les agens qu'il laissoit parmi nous, pour qu'ils fissent ce qu'il auroit fait lui-même. Il n'en arriva pas ainsi: il tint religieusement la parole qu'il avoit donnée au roi; son premier soin en arrivant en Angleterre, fut de nous renvoyer tous les grains qui en étoient sortis. Les côtes de Normandie se couvrirent de convois; la disette disparut insensiblement, et l'abondance fut si bien rétablie que deux mois après l'arrivée du duc en Angle-

terre, on fut en état de secourir toutes les provinces. Il étoit visible que cette abondance ne venoit pas de l'intérieur; car les bateaux qui versoient cette profusion de grains dans Paris, remontoient tous la rivière.

D'Orléans ne s'en tint pas là : sa fidélité aux engagemens qu'il avoit contractés, fut sans bornes; il lui donna toute la latitude qu'elle pouvoit avoir; il renonça absolument et pour lui et pour ses agens à tout commerce sur les grains, et en faisant cette renonciation, il mit toute la subsistance du peuple à la seule disposition des ministres du roi; mais pour les raisons que je dirai bientôt, cet important dépôt ne resta point dans leurs mains.

La conduite que d'Orléans tint dans cette circonstance est certainement très-étonnante; car qu'y a-t-il de plus étonnant que de voir un scélérat faire une action digne des plus grands éloges? On ne peut dire ici que le prince étoit dominé par la frayeur. Dans l'asyle où il avoit consenti à se retirer, il n'avoit rien à craindre; il pouvoit impunément violer sa parole; c'étoit à lui et non à ses adversaires, à prendre l'attitude menaçante; et il est hors de doute que s'il eût réfusé de tenir ce qu'il avoit promis, il les jettoit dans un abyme d'où on ne voit pas qu'il leur eût été possible de sortir. Ce trait de la vie de d'Orléans prouve ce que j'ai déja eu occasion de remarquer dans le cours de cette

histoire, qu'il n'étoit pas incapable de faire le bien, et que la nature avoit mis dans son ame une certaine loyauté. Livré à lui-même, entouré de gens de bien, il eût été peut-être l'honneur et l'amour de son pays. La détestable société dont il fut toujours environné, en fit un monstre. Ce fut elle qui lui donna ces goûts dépravés qui éteignirent dans son ame tous les germes de la vertu pour y substituer tous ceux du vice. Il y contracta sur-tout l'habitude de ces plaisirs sales qui enlaidissent et corrompent les naturels les plus heureux ; car c'est une vérité démontrée par l'expérience, et sur laquelle les parens et les instituteurs ne sauroient trop réfléchir, que les qualités aimables et solides ne vont jamais sans des mœurs pures, et que la débauche rend à la longue l'homme le mieux né, vil et odieux.

Les complices que d'Orléans avoit laissés en France ne se montrèrent pas aussi généreux que lui. Bien loin d'étouffer le mouvement qu'il avoit donné à la conspiration qui devoit éclater le *lundi* 19, ils intriguèrent pour qu'elle eût lieu comme si le prince étoit présent, espérant que si elle réussissoit, il reviendroit sur ses pas. Cette affaire leur fut d'autant plus aisée à conduire que la Fayette parfaitement rassuré par le départ de d'Orléans, dédaigna par l'effet de cette imprévoyance qui lui étoit si naturelle, de se mettre en garde contre ce que pourroit tenter la faction.

Le prince avant de partir avoit fait distribuer des billets de caisse à plusieurs boulangers avec injonction sous peine de mort pour ceux qui contreviendroient à la défense, de ne pas cuire dans la nuit du 18 au 19. Les conjurés ne purent pas employer dans toute leur étendue les autres moyens que d'Orléans savoit mettre en usage à la veille des grandes insurrections, c'est-à-dire que n'ayant à disposer que du peu d'argent qu'ils obtinrent des plus riches d'entr'eux, ils ne gagnèrent qu'une très-petite portion du peuple des fauxbourgs. Il arriva même que la lenteur qu'ils mirent dans leurs mesures, les obligea de renvoyer au 21 le mouvement qui devoit avoir lieu le 19. Ils prévinrent donc les boulangers que c'étoit pour la nuit du 20 au 21 qu'ils devoient être fidèles à l'ordre qui leur avoit été donné de ne pas cuire.

Un très-petit nombre d'entr'eux obéit à cet ordre ; ceux qui désobéirent furent exposés à toute la fureur des bandits qu'on avoit soulevés. Ces misérables couroient aux boutiques qui leur étoient désignées, en cherchant à ameuter le peuple sur leur passage. Ils se saisirent de deux boulangers qu'ils auroient infailliblement massacrés, si un fort détachement de la garde nationale ne fût venu au secours des victimes. On fut obligé pour appaiser ces antropophages, de feindre de donner dans leur sens ; on leur cria que puisque les boulangers étoint coupables, il

falloit les conduire en prison, pour qu'ils fussent jugés ; ils y furent conduits en effet, et ils ne pouvoient nulle part être plus en sûreté pendant la durée de cet orage.

Un troisième boulanger appellé François qui avoit sa boutique rue du marché-Palus, fut moins heureux. C'étoit un homme qui faisoit son métier avec un zèle que les circonstances rendoient infiniment précieux, et il est vraisemblable que c'est pour cette raison qu'il déplaisoit plus qu'aucun autre de son état, aux Orléanistes. Il faisoit habituellement dix fournées par jour, et se trouvoit encore souvent en état de prêter de la farine à d'autres boulangers ; il en avoit prêté la veille, à plusieurs qu'il savoit en manquer. Pour que ses fournées allassent avec la plus grande activité, il avoit loué le four d'un particulier, où il faisoit sécher le bois qui lui étoit nécessaire. Dans un temps de disette un tel homme devoit être regardé comme le bienfaiteur de ses semblables. Chez un peuple juste il eût obtenu de hautes récompenses. Il n'en a pas été ainsi parmi nous. C'est principalement contre les hommes généreux qui employoient ce qu'ils avoient ou de fortune ou d'industrie pour nourrir le peuple, que cette malheureuse faction-d'Orléans tournoit ses poignards.

François n'avoit tenu nul compte de l'ordre de ne pas cuire. Dès neuf heures du matin six fournées étoient déja sorties de sa boutique. Il commençoit la septième

lorsqu'une mégère se disant pressée par la faim, entre chez lui et demande du pain. On lui dit d'attendre que la septième fournée soit finie. Elle apperçoit trois pains rassis que les garçons avoient mis en réserve pour eux, elle en saisit un, et courant dans la rue, elle le montre aux assassins qui attendoient le signal. Elle crie à la multitude qui accourt, que le boulanger François aime mieux laisser durcir son pain que d'en donner au peuple. On se précipite aussitôt vers la boutique ; on écarte les deux sentinelles qui la gardent ; on entre ; on saisit les deux autres pains rassis, et six douzaines de petits pains destinés pour des membres de l'assemblée nationale ; ce sont là les preuves de conviction. On s'empare ensuite du malheureux François ; on le garotte, et on lui déclare qu'on va le pendre. Il crie en vain qu'il seroit horrible dans un pays libre de pendre un homme sans l'entendre ; il demande inutilement d'être conduit à son district ; on le traîne à la Grève.

Il est à peine sur cette place, que la force armée de son district arrive à son secours, et le conduit au comité de police de l'Hôtel-de-Ville. Là siégeoient Guillot-de-Blancheville, Dameuve fils, et Garan-de-Coulon qui par son regard sinistre et la renommée qu'il s'étoit faite de n'être jamais favorable aux victimes de la fureur populaire, ne dut pas rassurer le malheureux François. Celui-ci parla avec toute l'énergie qu'il tiroit du

danger de sa situation et du bon témoignage de sa conscience. Les juges au lieu de proclamer son innocence avec chaleur, et d'enjoindre aux gardes-nationales de le défendre de toutes leurs forces, proposent froidement de l'envoyer au Châtelet. On leur répond: *Vous faites toujours esquiver nos ennemis, mais vos têtes aujourd'hui nous répondent de la sienne.*

François alors est abandonné à ses assassins, sans que la garde nationale leur oppose la plus légère résistance. Où étoit la Fayette pendant qu'on s'apprêtoit à répandre le sang de cet homme innocent ? On ne conçoit pas comment il ne fut pas averti, et s'il le fut, comment il ne se hâta pas d'accourir avec une force imposante. L'infortuné boulanger abandonné de tous ceux qui auroient dû le protéger, fut suspendu au fatal réverbère, on coupa ensuite sa tête, et on la mit au bout d'une pique.

Son épouse enceinte de trois mois, inquiète de ne pas le voir revenir, prend le chemin de la Grêve. Elle est arrêtée sur le pont Notre-Dame par la foule qui s'y est ramassée. Elle lève les yeux, et l'infortunée voit devant elle cette tête sanglante et défigurée. *Juste ciel!* s'écrie-t-elle, immobile d'épouvante, *c'est mon mari!* Ce cri la fait reconnoître. Les bourreaux de son époux s'avancent, et la contraignent de coller ses lèvres sur ces déplorables restes. Jamais l'exemple d'une aussi atroce barbarie ne s'étoit vu. On s'étonne

s'étonne que tous les parisiens à-la-fois ne se soient pas jettés sur ces monstres, et ne les aient pas mis en pièces. Voilà encore un de ces attentats que doivent mettre en ligne de compte, ceux qui ont à décider si les assassins qu'on a vus sous le règne de la seconde et troisième assemblée nationale, ont surpassé en férocité ceux qui parurent sous le règne de la première.

L'usage qu'on fit de la tête du malheureux François, décèle bien quelles étoient les vues des Orléanistes. Celui qui la portoit, alla se placer à l'entrée de l'archevêché où les députés tenoient leurs séances, et à mesure que ceux d'entr'eux qui avoient été proscrits par la faction, se présentoient, on approchoit de leur visage cet horrible trophée.

Les boulangers eurent leur tour. L'un d'eux fut obligé de donner son bonnet. On en couvrit la tête, afin qu'on ne pût pas se méprendre sur le métier qu'avoit exercé la victime. On se transporta ensuite chez tous les boulangers à qui on avoit défendu de cuire, et on leur présenta cette tête qui les avertissoit du danger auquel ils s'exposoient, en n'agissant pas au gré de la faction. Chez l'un d'eux on la pesa dans ses balances. Ce jeu étoit digne des assassins; mais ce qui étonne, c'est que la Fayette fort d'une armée de quarante mille hommes, ne se mit point en peine de faire cesser ces scènes dégoutantes. Il n'est pas moins affligeant que

l'assemblée nationale, que la commune, que les assemblées de district semblassent les autoriser par leur silence.

Les assassins n'ayant plus rien à faire ni à l'archevêché, ni chez les boulangers, se transportèrent dans une prison où se trouvoit un particulier que sa section y avoit fait enfermer, et qu'on disoit connoître la vérité toute entière sur l'affaire de Pinet. Ils demandèrent qu'on le leur amenât; il parut; on lui présenta cette tête et en la lui faisant baiser, on lui dit : *Malheureux, tu connois l'affaire-Pinet.* Il protesta qu'il n'avoit jamais eu aucune sorte de relation ni avec cet homme, ni avec personne qui lui eût appartenu. Les assassins le crurent ou feignirent de le croire, et se retirèrent bien convaincus que l'image qu'ils venoient de mettre sous les yeux du prisonnier, le contraindroit au silence.

Ils promenèrent ensuite cette tête dans toutes les rues et dans tous les jardins publics, et ce ne fut que sur le soir, au moment où ils alloient la jetter dans cet antre que nous appellons *La Morne*, que la Fayette les fit enfin entourer de sa garde nationale. On arrêta seulement trois d'entr'eux, deux hommes et une femme.

L'insurrection au reste n'alla pas plus loin, et on ne se porta point au château, comme il avoit été résolu par d'Orléans. Il ne fut même jamais possible de soulever le peuple, et ce que la postérité aura

peine à croire, c'est que les misérables qui égorgèrent François, et qui promenèrent sa tête, n'étoient pas au nombre de plus de dix ou douze.

Il est très-vraisemblable que l'infernale précaution prise par les conjurés, de faire baiser aux boulangers la tête de la victime, avoit pour but de les convaincre qu'il n'y avoit pour eux aucune sûreté dans Paris, et de les obliger de prendre la fuite. Plusieurs en effet fermèrent leur boutique, et quittèrent la capitale; mais la Fayette, Bailly et de Vauvilliers arrêtèrent cette désertion qui seule suffisoit pour tout perdre.

Dans l'assemblée nationale cette insurrection produisit le même effet. Plusieurs membres du côté droit donnèrent leur démission, et furent remplacés par leurs suppléans.

L'assassinat de François donna lieu à une nouveauté qui ne fut nullement du goût des Orléanistes, et qui leur causa même une sorte d'épouvante. Le général la Fayette, quoiqu'il eût une nombreuse armée pourvue abondamment de toutes les sortes de munitions de guerre, prétendit qu'il n'étoit pas assez fort pour protéger la vie et les propriétés des habitans de la capitale. Il engagea la commune à demander à l'assemblée nationale qu'elle décrétât la loi martiale. C'étoit encore chez les Anglois qu'on avoit pris l'idée de cette loi qu'on ne trouve chez aucun autre peuple ni ancien ni moderne. Voici comment elle s'exécute en Angle-

terre : Un juge de paix escorté de plusieurs soldats se présente devant les séditieux qu'il s'agit de dissiper ; il élève trois fois une bannière sur laquelle est écrit l'ordre de se retirer. Si après cette triple invitation l'attroupement ne se dissipe pas, les soldats font feu sur les séditieux. Voilà ce que les Anglois appellent la loi martiale. On la promulgue chaque fois qu'on craint un mouvement populaire ; mais je ne sache pas qu'on l'ait jamais mise à exécution que lorsque l'insensé Lord Gordon à la tête d'une populace qu'il avoit enivrée de vin et de fanatisme, entreprit d'incendier les oratoires et les chapelles des catholiques.

Les avocats et les autres bourgeois composant la commune de Paris, acquiescèrent aveuglément au désir de la Fayette. Ils trouvèrent l'invention d'autant plus belle qu'ils prenoient en aversion les émeutes, désirant par-dessus tout jouir en toute tranquillité du profit de leurs places. Ils se transportèrent deux fois dans une même matinée, à l'assemblée nationale pour lui demander la loi martiale des Anglois.

Mirabeau avoit précédemment parlé d'une semblable loi ; il en avoit même présenté le projet, mais conçu de telle manière que par son exécution, on n'auroit atteint que ceux qu'il eût été de l'intérêt des Orléanistes d'atteindre. Dans cette occasion il déclama violemment contre la loi martiale. « Je ne sais, s'écria-t-il, rien de plus effrayant que

des motions occasionnées par la disette; tout se tait, et tout doit se taire; tout succombe, et doit succomber devant un peuple qui a faim. Que fera une loi martiale si le peuple attroupé s'écrie : *Il n'y a pas de pain chez les boulangers* ! Quel monstre lui répondra par des coups de fusil? »

Pétion, Buzot, Robespierre, le duc d'Aiguillon, les deux Lameth, Barnave appuyèrent avec force la réclamation de Mirabeau. Ce fut inutilement : on accorda à la Fayette la loi martiale; elle fut décrétée en plusieurs articles. Le résultat de tous ces articles fut que dans les cas où la tranquillité publique seroit en péril, on attacheroit à une des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, et on proméneroit dans toutes les rues et dans tous les carrefours un drapeau rouge. Au seul signal de ce drapeau couleur de sang, tous les attroupemens *armés ou non armés*, devenoient criminels, et devoient être dissipés par la force. Cependant si les attroupemens continuoient, les officiers municipaux s'approcheroient des personnes attroupées, et l'un d'eux feroit trois sommations de se retirer. Si après la troisième sommation, on ne se retiroit pas, on feroit feu, sans que personne fût responsable des événemens qui pourroient en résulter.

On voit que rien ne pouvoit être plus rigoureux ni plus terrible. Quel effroyable abus ne pouvoit pas faire d'une telle loi, un chef de parti? Il lui suffisoit de provoquer

un rassemblement, et d'appeller attroupement l'aggrégation la plus innocente. Il pouvoit par exemple se porter dans un cercle, dans une église, dans une salle de spectacle, dans une promenade publique, et prétendre quoiqu'on y fût sans armes, qu'on y étoit attroupé. Il ne tenoit qu'à lui de joncher, en quatre minutes de temps, la terre de cadavres. Il étoit réservé à notre siécle d'humanité d'engendrer une folie aussi sanguinaire. En général, il faut rejetter de tout code ces inventions barbares qui donnent la cruelle facilité de détruire plusieurs hommes à-la-fois. Tôt ou tard il s'élève un monstre qui fait de cette invention l'usage le plus funeste. C'est ce que nous avons vu dans ces derniers temps sous le règne de Robespierre; et je crois qu'il reste bien démontré aujourd'hui pour tous les esprits raisonnables qu'il n'y avoit au monde que le médecin Guillotin ou un Antropophage qui pût inventer la guillotine. Si on s'en fût tenu au supplice ancien de la corde, le bourreau n'auroit pas en un quart-d'heure de temps, immolé soixante victimes. Ses bras se fussent lassés à dresser soixante potences, à y attacher soixante malheureux. La lenteur et l'appareil de ces supplices eussent donné le temps à la pitié de pénétrer toutes les ames d'une salutaire horreur, et on n'eût certainement pas osé multiplier ces terribles expériences. En un mot toute législation qui tend, non à épargner, mais à prodiguer le sang hu-

main, est en tout état de cause, en toute hypothèse, une monstruosité. Dans ces grands mouvemens mêmes qui menacent la tranquillité publique, il faut frapper les chefs, et pardonner à la foule. C'est là le cri de l'humanité; et il n'y a ni justice, ni bonne politique sans humanité.

S'il est inconcevable que nos premiers législateurs dans un temps de révolution où ce sont les partis et non les loix qui règnent, aient créé une loi martiale rédigée d'une manière aussi absurde et aussi atroce, il ne l'est pas moins que la Fayette n'ait pas senti de quelle puissance cette dictature l'investissoit. Si on suppose d'Orléans à sa place, quels flots de sang eussent coulé. En vérité, plus on réfléchit sur certaines époques de nos mouvemens révolutionnaires, et plus on est porté à bénir cette providence qui n'a pas permis que nos folies les plus dangereuses fissent tout le mal qu'elles devoient naturellement produire.

Le jour même où la loi martiale fut décrétée, la Fayette comme ces enfans qui se hâtent de se saisir du hochet nouveau qu'ils sont parvenus à obtenir, fit suspendre à l'Hôtel-de-Ville un drapeau rouge. Comme le mouvement excité par le meurtre de François, étoit dissipé, l'apparition de cet étendard ne servit qu'à attirer un grand nombre de curieux, et lorsque tous les yeux eurent été rassasiés de cette sanglante image, on lui substitua un drapeau blanc. C'est ainsi

que tout ce qui est nouveau, sourit aux Parisiens toujours avides d'innovations et jamais inquiets sur leurs suites.



Graces donc à l'absence de d'Orléans, la nouvelle insurrection projettée par ce prince, n'enfanta d'autre malheur que l'assassinat d'un seul homme, et ce malheur encore ne fût pas arrivé, si la Fayette eût eu quelque prévoyance. Mais il n'avoit absolument aucune idée de la force ni des ressources de la faction qu'il croyoit abattue et impuissante parce que son chef avoit consenti à s'éloigner. Accoutumée à surmonter les obstacles, opiniâtrément résolue à n'abandonner aucun de ses projets, elle ne fut point arrêtée par les contradictions que l'éloignement du prince lui faisoit éprouver, et n'en continua pas moins à vouloir tout tenter pour obtenir la perte de la famille royale, et l'élévation du duc d'Orléans.

Fin du livre onzième.

HISTOIRE
DE LA
CONJURATION
DE
LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS,
SURNOMMÉ ÉGALITÉ.

LIVRE DOUZIEME.

Les Orléanistes continuent à intriguer sur les subsistances. Insurrection qu'ils excitent à Vernon. Ils sont obligés d'abandonner les subsistances ; on les offre aux ministres ; ils les refusent ; elles passent au comité des subsistances de la ville. Tentative des conjurés pour rappeller d'Orléans. Ils supposent des projets de conspiration pour détruire les soupçons que les journées des 5 et 6 octobre élèvent sur ce prince. Le Châtelet est érigé en tribunal pour juger les crimes de lèze-nation. Illustre victime de l'intérêt qu'on a à trouver des conspirateurs. On dénonce au Châtelet, les forfaits des 5 et 6 octobre.

FIDELES aux erremens et aux instructions de d'Orléans, les conjurés brassèrent une nouvelle intrigue pour s'opposer au re-

tour de l'abondance. La commune de Paris avoit envoyé à Vernon un de ses membres appellé Planter, pour qu'il en fît sortir des grains qui s'y trouvoient en dépôt, et qui étoient destinés à l'approvisionnement de la capitale. Les conjurés de leur côté, firent partir pour Vernon, une légion de bandits qui soulevèrent toute la populace de cette ville contre Planter. Non-seulement on s'opposa à ce qu'il remplît sa mission, on voulut encore lui arracher la vie, afin d'effraver ceux qui seroient tentés de se charger d'un semblable message. Deux fois il fut suspendu au fatal réverbère; la première fois, la municipalité parvint à l'enlever à ses assassins; la seconde fois, il dut la vie à un jeune Anglois appellé William Nesham. Ce jeune homme après avoir détaché la corde, serra Planter si étroitement dans ses bras, qu'il fut impossible de l'en arracher; il donna ainsi le temps au petit nombre d'hommes courageux qui se trouvoient dans Vernon, de venir au secours de la victime.

Planter échappé à ce double danger, s'enfait de Vernon. Les Orléanistes crurent que les subsistances qui étoient en dépôt dans cette ville, n'en sortiroient pas, et qu'elles seroient pillées par les brigands. Il en fut autrement. Un conseiller de la cour des aides de Paris, appellé Diéres, que la révolution avoit métamorphosé en soldat, eut ordre de marcher contre Vernon. Il se mit à la tête de nombreux détachemens de

la garde nationale de Paris, de cette jeunesse qu'on appelloit *la Bazoche*, d'une portion du régiment de Flandres, et des dragons des trois Evêchés. Une artillerie respectable suivoit cette armée.

Diéres entra dans Vernon sans éprouver la plus légère résistance. Il s'y comporta en vainqueur irrité; il déploya le terrible drapeau rouge; le sang coula; les émissaires des Orléanistes se dissipèrent; Planter reparut; tout rentra dans l'ordre, et Paris reçut ses subsistances.

Les tentatives que firent les conjurés à la même époque et pour le même objet, dans d'autres villes, telles que Rouen, Brest, Lanion, Tonnerre, Crespy, Nevers, furent toutes sans succès. Désespérant de pouvoir désormais affamer le peuple, ils prirent dans leur dépit une résolution qui, si la nation presqu'entière n'eût pas été dans l'aveuglement, eût suffi pour les démasquer. Ils proposèrent à l'assemblée nationale de supprimer son comité des subsistances. Faire une semblable proposition, c'étoit avouer solemnellement que depuis le départ de d'Orléans et les paroles données par ce prince, ce comité devenoit inutile aux conjurés. Demander sa suppression après et non avant les journées des 5 et 6 octobre, c'étoit avouer que par ses manœuvres sur les grains, il avoit influé sur ces journées.

Ce fut Muguet de Nanthou qui fit cette proposition. Duquesnoi, Emery, Dubois de Cran-

cé, Prieur, Laville-le-Roux, Brostaret, Mongin de Roquefort et le comte de Crillon l'appuyèrent, et la firent passer. Ils ne s'en tinrent pas là. Ils demandèrent et obtinrent un décret qui invitoit *le pouvoir exécutif*, comme on parloit dès ce temps là, à se charger du fardeau que le comité abandonnoit. La ruse étoit grossière; les ministres, quoique leur prévoyance ne s'étendît pas bien loin, apperçurent le piège; ils comprirent qu'on vouloit les rendre responsables des manœuvres qui pourroient encore se faire sur les grains et des malheurs qui en seroient les suites. Ils refusèrent donc de souscrire à l'invitation de l'assemblée, et en cela ils firent sagement.

Le mémoire où ils consignèrent leur refus, étoit écrit avec dignité et une certaine énergie. Ils avoient tracé un tableau des calamités qui pesoient alors sur la France; il restoit évident par l'inspection de ce tableau, qué ces calamités prenoient leur source dans les intrigues des factieux, et sur-tout dans l'accaparement des grains. Ce mémoire autant par les vérités incontestables qu'il présentoit, que par le refus des ministres de se charger des subsistances, excita de violens murmures de la part des journalistes attachés à la faction-d'Orléans. Les ministres méprisèrent tout ce bruit, et n'en persistèrent pas moins dans leur refus. Il est vraisemblable qu'ils n'agirent ainsi que par la mauvaise opinion qu'ils avoient de d'Or-

léans ; ils ne pouvoient se persuader que ce prince pût jamais consentir à faire rentrer en France le bled qu'il en avoit exporté. Ils ne tardèrent pas à se convaincre qu'ils étoient dans l'erreur, et qu'en politique l'événement qui paroît le moins vraisemblable, arrive presque toujours.

Je dois au reste présenter ici une observation qui va entièrement à la décharge des ministres de ce temps-là. L'assemblée nationale en faisant la faute de leur offrir de pourvoir sous leur responsabilité, à l'approvisionnement du royaume et sur-tout de la capitale, convint par-là même que jusqu'au moment où elle leur faisoit cette offre, ils n'avoient point été chargés de cet approvisionnement. C'étoit en effet l'assemblée elle-même qui en avoit été chargée. Ainsi son comité des subsistances reste responsable aux yeux de la postérité, de tous les maux que la disette fit à la France, depuis la création de ce comité jusqu'au 20 octobre 1789 jour de sa dissolution.

Sur le refus des ministres, l'approvisionnement de la capitale et du royaume passa à la charge de la commune de Paris, c'est-à-dire, de son comité des subsistances, qui, sous la surveillance de Bailly, de la Fayette et de Vauvilliers, s'acquitta plus loyalement de cet important emploi que n'avoit fait le comité de l'assemblée. Il est du moins hors de tout doute qu'aussi long-temps que Bailly, la Fayette et de Vauvilliers eurent cette

surveillance, les Orléanistes furent dans l'impossibilité d'agioter sur les grains ; ils ne purent également pendant la même durée de temps, produire que des insurrections partielles, et jamais un mouvement général tel que celui des 12, 13, 14 juillet, 5 et 6 octobre.

Les convois de grains qui arrivoient journellement dans Paris, achevèrent de convaincre les conjurés que leur chef avoit laissé échapper pour toujours de ses mains la clef des greniers, et qu'ils étoient ainsi privés d'un des plus puissans moyens de porter le peuple à la révolte. Cette conviction mit le comble au regret qu'ils éprouvoient d'avoir laissé partir le prince. Mirabeau qui, dans toutes les rencontres où la conjuration n'alloit pas à son gré, s'en prenoit à d'Orléans, s'emporta dans cette occasion contre lui en plaintes et en reproches. Comme il en parloit un jour avec le plus grand mépris, quelqu'un l'interrompit pour lui dire : *Voilà pourtant l'homme dont vous vouliez faire votre roi! — Lui, mon roi*, s'écria Mirabeau, *je n'en voudrois pas pour mon laquais !*

Mirabeau étoit le seul des conjurés qui outrageât ainsi dans ses discours le duc d'Orléans, et rien ne prouve mieux que cet homme né avec le génie de tout brouiller, n'avoit réellement pas les talens d'un conspirateur. Quand des conjurés se sont donné un chef, ils doivent s'étudier à l'investir de la plus grande consi-

dération. Bien loin de déprimer d'Orléans, Mirabeau auroit dû jetter sur ses défauts et ses vices un voile épais, et n'en parler que comme d'un prince doué de hautes qualités qui n'attendoient qu'une circonstance heureuse pour paroître avec éclat. Bien loin de répéter sans cesse que le voyage du prince à Londres, étoit une preuve incontestable de sa pusillanimité et de sa stupidité, il auroit dû s'appliquer à persuader que ce voyage mystérieux cachoit un dessein dont l'exécution feroit un jour honneur à la politique de d'Orléans.

Mirabeau étoit comme ces amans qui ayant à se plaindre de l'inconstance d'une maîtresse, jurent qu'ils ne la reverront plus, et ne peuvent cependant arracher de leur cœur l'amour qu'ils lui portent. Ayant conçu la folle ambition de devenir premier ministre, et n'espérant obtenir cette place que quand d'Orléans seroit roi, il étoit consumé du désir de voir ce prince sur le trône, lors même qu'il juroit qu'il n'en voudroit pas pour son laquais. Ainsi, malgré toutes ces plaintes, malgré tous ces reproches, lui et les autres conjurés n'en continuèrent pas moins à lui rester entièrement dévoués. Comprenant tout le tort que son absence faisoit à la faction, ils imaginèrent pour sortir de ce mauvais pas, un moyen qui ne fait pas honneur à leurs lumières. Il y avoit à peine huit jours que le prince étoit parti, et ils pensèrent qu'il leur seroit possible de con-

traindre le roi à le rappeller. Le baron de Menou le plus ardent de ses amis, se mit en avant ; il parla ainsi à l'assemblée :

« Tout ce qui est intéressant pour le peuple, doit être dit, doit être publié ; le salut du peuple est la suprême loi ; j'entre en matière.

» M. le duc d'Orléans est député de Crespy en Valois ; il vint il y a huit jours, à Versailles, demander un passe-port pour l'Angleterre où il étoit chargé, disoit-il, d'une mission particulière. Je n'examine pas si devant stipuler pour son bailliage et la nation, il pouvoit abandonner sa première mission pour se charger d'une seconde mission. Ce n'est pas sous ce point de vue que j'envisage la retraite de M. le duc d'Orléans.

» Depuis sa retraite il court des bruits scandaleux sur son compte ; l'on parle de complots, de conspirations, d'intrigues, l'on dit qu'il s'est échappé pour éviter les recherches, les poursuites du ministère public ; il y a plus, on accuse une parti de cette assemblée d'être complice des desseins qu'on lui suppose. Le cri de notre conscience, voilà le seul témoignage qui suffit à notre apologie, et nous marcherons toujours dans le chemin de l'honneur.

» Pourquoi cependant lorsque de tels bruits se répandent, le pouvoir exécutif a-t-il donné une mission à M. le duc d'Orléans ? Pourquoi ce prince jaloux de sa réputation, ne

se-

se présente-t-il pas à l'assemblée? Un député ne doit pas être soupçonné. Il est de notre dignité de voir M. le duc d'Orléans se justifier; s'il est coupable, il doit être livré à la sévérité des loix; tous les citoyens doivent être sujets à la loi.

» Je demande en conséquence qu'il soit ordonné que M. le duc d'Orléans en qualité de député de Crespy, soit tenu de venir rendre compte de sa conduite; que s'il est déja en Angleterre, on lui fasse passer le décret de l'assemblée, et que M. le président demande au roi la sanction de ce décret. »

Ces raisons dans le fond n'étoient point mauvaises. Tous les honnêtes gens de France s'accordant à accuser le duc d'Orléans des nombreux assassinats des 5 et 6 octobre, la retraite de ce prince en pays étranger au plus fort de cette rumeur, donnoit lieu de croire qu'il n'avoit aucune apologie plausible à opposer contre cette accusation, et qu'il craignoit les regards de la justice.

Tout son parti appuya vivement la motion du baron de Menou. Le comte de la Touche se plaignit d'être nommément inculpé dans les accusations qui frappoient le prince; il jura que son honneur, que sa délicatesse lui rendoient ces soupçons intolérables; il supplia qu'on fît examiner sa conduite, non par le parlement, non par un tribunal désintéressé, mais par le comité des recherches de l'assemblée. Le comte de la Touche ne pouvoit mieux s'adresser: on avoit mis à la

tête de ce comité, un homme qui en étoit l'ame, le conducteur, le despote; c'étoit un nommé Voidel, le plus chaud comme le plus fidèle des partisans de d'Orléans. En appeller au tribunal d'un tel homme, c'étoit demander à être jugé par son propre complice.

Les ducs de Biron et de Liancourt ne furent pas de l'avis de la faction. L'opposition qu'ils manifestèrent dans cette circonstance contre le vœu de leur propre parti, confirma l'idée qu'ils avoient répondu personnellement au roi, de l'éloignement du prince, et de sa fidélité à tenir les conditions qu'on lui avoit imposées. Le duc de Liancourt combattit la motion du baron de Menou par les raisons suivantes:

« Il est inutile, dit-il, de rappeller M. le duc d'Orléans, puisqu'il est parti. Il est de notoriété publique qu'il est chargé par le roi d'une commission; ce prince m'en a donné connoissance; il l'a acceptée avec plaisir comme une occasion où il pouvoit servir à la fois les intérêts du roi et de la nation; il a témoigné au roi sa satisfaction de la marque de confiance qu'il recevoit de lui. Que peut faire à l'assemblée le départ de ce prince? faut-il le rappeller sur de faux bruits qui se détruisent et se heurtent à chaque instant? Qui ne sait que ce prince est poursuivi par des inimitiés secrettes; que depuis long-temps on cherche à le dépopulariser? Y a-t-il une accusation, une dénonciation, une plainte formée contre lui? Si cela

est, il faut demander au roi le prompt rappel de M. le duc d'Orléans, pour lui faire subir le jugement auquel doivent être soumis tous les membres de la société qui sont inculpés, et auxquels les princes ne doivent pas plus échapper qu'à l'opinion publique. Mais si M. le duc d'Orléans n'est pas accusé; si quelques personnes malveillantes répandues dans la société, interprêtent désavantageusement son départ, comment l'assemblée nationale y donnera-t-elle une attention sérieuse? Je ne vois donc aucun motif qui puisse la déterminer à délibérer, et je demande qu'elle passe à l'ordre du jour. » Le duc de Liancourt fut exaucé, et les Orléanistes attendirent que leurs intrigues et le tems amenassent une conjoncture plus favorable pour entretenir de nouveau l'assemblée, du duc d'Orléans.

Il paroît qu'ils furent principalement portés à faire cette tentative pour le rappeller, par la crainte que le peuple ne l'oubliât, et ne se rapprochât trop du roi. Il est certain que depuis le départ de ce prince, l'esprit public sembloit prendre une autre direction; la cessation de la disette en calmant les inquiétudes, en mettant fin aux soupçons, disposoit les cœurs à la justice; l'assemblée elle-même fut comme entraînée par ce nouveau mouvement que recevoit l'opinion publique; elle prévint à cet égard les désirs du roi, et l'on crut un instant que la confiance alloit s'établir entr'elle et le monarque; c'eût

été un grand bonheur ; car cette harmonie pouvoit seule sauver la France. La veille du jour où le baron de Menou voulut engager ses collègues à demander le rappel du duc d'Orléans, l'assemblée entière partit de l'archevêché, et au moment où la famille royale s'y attendoit le moins, se rendit au château des Thuileries. Elle demanda à présenter ses hommages au roi. Fréteau qui la présidoit, adressa au monarque, ce discours.

« Sire, l'assemblée nationale a promis de s'unir inséparablement à votre majesté. Appellée près de vous par son amour, elle vient vous offrir l'hommage de son respect et de son immuable affection.

» L'affection du peuple françois pour son monarque, sembloit ne pouvoir s'accroître depuis ce jour mémorable où sa voix vous proclama le restaurateur de la liberté ; il lui restoit, Sire, un titre plus touchant à vous donner, celui du *meilleur ami de la nation*.

» Henri IV l'obtint des habitans d'une ville fameuse dans laquelle il avoit passé une partie de sa jeunesse ; et les monumens de l'histoire nous apprennent qu'il signoit de ces mots, *votre meilleur ami*, les lettres qu'il leur écrivoit avec une affabilité incomparable.

» Ce titre, Sire, c'est la France entière qui vous le doit. On a vu votre majesté, ferme et tranquille au milieu des orages, prendre pour elle seule la chance de tous

les hasards ; essayer d'y soustraire par sa présence et par ses soins, ses peuples attendris. On vous a vu, Sire, renoncer à vos plaisirs, à vos délassemens, à vos goûts pour venir au milieu d'une multitude inquiète, annoncer le retour des jours de la paix, pour faire renaître l'espoir du calme, resserrer les nœuds de la concorde, et rallier les forces éparses de ce grand empire.

» Qu'il nous est doux, Sire, de recueillir les bénédictions dont vous environne un peuple immense, pour vous en offrir l'honorable tribut! Nous y joignons l'assurance d'un zèle toujours plus actif pour le maintien des loix et pour la défense de votre autorité tutélaire.

» Ces sentimens sont une dette de notre reconnoissance envers votre majesté. Ils peuvent seuls nous acquitter vis-à-vis de nos commettans, répondre à l'attente de l'Europe étonnée, et nous assurer les suffrages de la postérité. »

Le roi fit à ce discours inattendu, cette courte réponse :

» Je suis satisfait de l'attachement que vous m'exprimez ; j'y comptois, et j'en reçois les témoignages avec une grande sensibilité. »

Le roi eut à peine fini de parler, que l'air retentit des acclamations mille fois répétées: *Vive le roi, vive la reine*! L'assemblée se rendit ensuite chez cette princesse, et Fréteau la harangua en ces termes :

» Madame, le premier désir de l'assemblée nationale à son arrivée dans la capitale, a été de présenter au roi le tribut de son respect et de son amour. Elle n'a pu se défendre de céder à une occasion si naturelle de vous offrir ses sentimens et ses vœux. Recevez-les, madame, permettez-moi de vous les exprimer tels que nous les formons, vifs, empressés et sincères. Ce seroit, madame, avec une véritable satisfaction, que l'assemblée nationale contempleroit un moment dans vos bras cet illustre enfant que les habitans de la capitale vont désormais regarder comme leur concitoyen, le rejetton de tant de princes tendrement chéris de leur peuple, l'héritier de Louis IX, de Henri IV, de celui dont les vertus font l'espoir de la France. Il ne jouira jamais, non plus que les auteurs de ses jours, d'autant de gloire et de prospérité que nous lui en souhaitons. »

La reine qui n'avoit point été prévenue qu'elle devoit recevoir ces témoignages d'affection que l'événement a démentis d'une manière si terrible, répondit ce peu de mots :

« Je suis touchée au-delà de toute expression des sentimens de l'assemblée nationale. Si j'eusse été prévenue de son intention, je l'aurois reçue d'une manière plus digne d'elle. Voici mon fils. »

La reine au même moment, prit dans ses bras le jeune Dauphin, et porta cet auguste enfant dans toutes les parties de la salle. Les

députés attendris crièrent avec enthousiasme et à diverses reprises : *Vive la reine, vive M. le Dauphin !* Cette scène émut vivement la reine ; les chagrins dont elle étoit abreuvée, en furent un instant adoucis. Le roi se flatta également qu'on lui rendroit avec les sentimens qu'il croyoit mériter, les moyens de faire le bonheur des ses sujets ; l'un et l'autre entrevirent un avenir plus consolant ; ils crurent que l'adversité qui les avoit poursuivis jusqu'à ce moment, ne passeroit point à leur fils. Exemple effravant de ce que peuvent les passions des hommes ! Ces douces illusions se dissipèrent bientôt, et c'étoit dans les bras mêmes des bourreaux que Louis et sa compagne devoient les perdre sans retour ! Cet enfant dont l'innocence, les graces, le sourire charmoient les députés, étoit condamné à passer du palais de ses ayeux dans un cachot ; une effroyable solitude, l'infection, la faim, le froid, les insomnies, toutes les sortes de besoin, de misères, de douleurs devoient être son héritage ; il ne devoit survivre aux auteurs de ses jours que pour perdre bientôt après, la vie dans de longues et cruelles tortures !

Tous les amis de la famille royale partagèrent la confiance que lui inspira la démarche de l'assemblée nationale. On crut les Orléanistes aux abois ; on imagina que l'éloignement de leur chef ôtoit à la faction toute force, toute ressource, et que rien désormais ne pourroit empêcher le monarque

et les députés de marcher de concert vers la régénération de la France. Ce furent ces heureuses espérances auxquelles on se livroit avec d'autant plus d'ardeur qu'on sentoit plus impérieusement le besoin de les voir réaliser, qui firent dire à plusieurs personnes, que dans le fonds la journée du 6 octobre, ne seroit *qu'une journée des dupes*. En l'appellant ainsi, on avoit principalement en vue les Orléanistes et les habitans de Versailles ; les premiers, parce que cette journée n'avoit servi qu'à accroître le mépris et la haine que les gens de bien portoient à leur chef ; les seconds, parce qu'en livrant le roi aux bandits de d'Orléans, ils s'étoient privés de tous les avantages que procuroit à leur ville le séjour de la cour et de l'assemblée nationale.

Ce fut là en effet de la part de la ville de Versailles, un aveuglement presqu'inconcevable. Ce qui n'est guères moins étonnant, c'est qu'elle ne s'apperçut de sa faute que lorsqu'elle fut irréparable. Elle en témoigna sinon du remords, du moins du repentir. C'étoit le 6 qu'elle avoit, pour ainsi dire, chassé de son sein, la famille royale, et le 8, ses officiers municipaux allèrent à la barre de l'assemblée nationale, faire amende honorable de cette étrange conduite. Ils s'y présentèrent avec tous les signes d'une véritable affliction, et l'un d'eux l'exhala au nom de tous en ces termes :

« Messieurs, les officiers municipaux de

Versailles, chargés d'exprimer à l'assemblée nationale les sentimens douloureux de leurs concitoyens sur la perte qu'ils viennent d'éprouver et sur celle qui les menace, s'empressent de remplir un devoir cher à leur cœur; ils vous supplient, *Messeigneurs*, de ne pas abandonner Versailles, et de vouloir bien être auprès de sa Majesté, les interprêtes de leur amour, de leur profond respect pour sa personne sacrée, et de leurs vœux ardens pour son retour dans une ville qui a le bonheur d'être le berceau et la résidence de nos rois depuis plus d'un siècle. »

Cette humble prière qu'aucun des partis qui régnoient dans l'assemblée, n'avoit la volonté d'exaucer, étoit tout au moins inutile. Lechapelier qui présidoit, fit aux officiers municipaux cette réponse qui n'étoit guères propre à les consoler, et dont la seconde phrase est presque risible.

« Messieurs, les rois de France sont depuis long-temps en possession de voir leurs sujets rivaliser d'amour et de sensibilité. L'assemblée nationale n'est point étonnée des profonds regrets que vous montrez sur la perte que vous avez faite; elle prendra votre demande en considération. »

C'est de cette manière que les officiers municipaux de Versailles furent éconduits; ainsi il fut vrai de dire que la journée du 6 octobre avoit été une véritable journée des dupes pour les habitans de cette ville, puisqu'au

lieu de gagner à cette journée, ils y perdirent tout.

Il n'en fut pas de même des orléanistes, et c'étoit bien à tort qu'on les croyoit vaincus. Ils espéroient recueillir tôt ou tard les fruits des forfaits qui avoient chassé de Versailles, la cour et l'assemblée nationale. La confiance qui sembloit s'établir entre la majorité des députés et le roi, ne les décourageoit pas; elle ne servoit qu'à leur montrer la nécessité de commettre de nouveaux crimes pour rompre cette harmonie. L'absence de leur chef n'apportoit pas à l'exécution de leurs vues un obstacle insurmontable. Il ne pouvoit pas être éternellement éloigné, et ils se promettoient de faire naître tel événement qui l'obligeroit à revenir. Sa pusillanimité et son irrésolution ne les effrayoient pas, parce que dans le cas où il refuseroit d'agir, ils étoient bien résolus à le servir malgré lui-même; et c'est en effet là le parti que doivent prendre des conspirateurs qui se sont donné un chef; s'il ne sait pas être leur maître, il faut qu'il soit leur instrument.

La faction, il est vrai, n'avoit plus les subsistances, mais la disette n'étoit pas après tout le seul moyen de mouvoir, de dominer le peuple; l'intrigue, les calomnies, l'or, la terreur pouvoient produire aussi de grands soulèvemens.

Ces diverses considérations furent présen-

tées au prince dans les lettres qu'on lui écrivoit, et on l'engagea sans peine à consentir à ce qu'on le servît comme s'il étoit présent. Les subsistances, par l'entier et généreux abandon qu'il en avoit fait, ne pouvant plus lui revenir, il fut convenu de part et d'autre, qu'on auroit recours à toutes les mesures qui pourroient suppléer à ce grand moyen d'insurrection. On convint encore que quand les nouveaux orages qu'on alloit amasser sur les royalistes, le permettroient, le prince reviendroit sans retard et en dépit du roi et de la Fayette, se mettre à la tête de son parti.

Ainsi la conversion de d'Orléans ne fut pas de longue durée. L'ambition, la vengeance, le désir et même la nécessité de recouvrer un jour les sommes incalculables que lui coûtoient journellement ses forfaits, le rendirent tout entier aux scélérats qui en vouloient faire le tyran de la France. Pendant toute la durée de son séjour en Angleterre, sa correspondance avec ses complices, fut très-active et en même temps très-secrette. On ne confioit jamais les lettres à la poste; elles étoient toujours portées par des courriers affidés. Si les ministres du roi et de la Fayette n'eussent pas été frappés d'aveuglement, ils eussent compris qu'il importoit au salut public d'intercepter quelques-unes des lettres que s'écrivoient le prince et les conjurés. Rien n'étoit plus facile; il suffisoit d'arrêter un ou deux des couriers, et de s'em-

parer de leurs paquets ; on eût ensuite fait déchiffrer les écrits dont ces couriers auroient été porteurs, et on auroit donné à leur contenu, la plus grande publicité. Mais des hommes qui ne vouloient ni lire dans l'avenir, ni prendre même des événemens présens l'idée qu'il falloit en avoir, étoient incapables d'aucune mesure de prévoyance. Une fois que le prince eut consenti à s'éloigner, ils l'oublièrent entièrement lui et tous les conjurés. La Fayette et plus d'un ministre du roi sourioient même à ceux qui leur parloient de la conjuration de d'Orléans, comme on sourit à un enfant ou à une femme à qui une terreur panique fait voir ce qui n'existe pas.

L'opinion qui commençoit à s'accréditer fortement, que le prince avoit ordonné et payé les massacres des 5 et 6 octobre, étoit ce qui nuisoit le plus à ses vues personnelles et à celles des conjurés. La faction comprit qu'il devenoit absolument nécessaire de faire tomber cette opinion. Elle revint au systême qu'elle n'avoit jamais abandonné, de convaincre la France et l'Europe, que les malheurs qui avoient eu lieu à Versailles, étoient dûs à un simple mouvement populaire occasionné par les preuves qu'on avoit acquises d'une conspiration qui tendoit à transporter le roi à Metz, et à le contraindre à donner le signal de la guerre civile.

Le comité des recherches de l'assemblée nationale imagina toutes les sortes de ma-

nœuvres et d'impostures pour donner à cette fable quelqu'apparence de vérité. Le marquis de Sillery et Voidel membres de ce comité, y servoient merveilleusement la faction; ce dernier réunissoit à toute la bassesse d'un esclave, toute l'insolence et la brutalité d'un maître impérieux et sanguinaire. Follement convaincu que d'Orléans seroit roi, il lui étoit servilement dévoué; il se regardoit déjà comme son premier visir. Dès qu'il s'agissoit des intérêts de son patron, il n'écoutoit ni justice ni humanité, ni amitié, ni parenté. Il fut le Robespierre de la première assemblée nationale. Comme ce monstre, il sut acquérir sur tous ses collègues du comité un empire qui le rendit maître de leurs suffrages; comme lui, il avoit ses tables de proscription et des milliers d'exécuteurs. Le nombre des citoyens de tout état, de tout âge, de tout sexe qu'il ensevelit dans les cachots, seulement pour faire croire à la prétendue fuite du roi à Metz, est incalculable.

Ce n'étoit pas assez de trouver des conspirateurs; il falloit encore avoir des juges assez complaisans pour les croire tels, et assez iniques pour les envoyer à l'échaffaud. La chose n'étoit pas aisée. On crioit journellement avec tant de chaleur dans l'assemblée nationale contre ces tribunaux provisoires appellés *commissions*, qu'on n'osoit faire l'expérience d'un semblable tribunal. Il n'y avoit nulle apparence que le parlement ni aucune

cour souveraine voulût servir les vengeances de l'Orléaniste Voidel. On sonda quelques juges du Châtelet ; on leur donna à entendre que le parlement seroit abbattu, et que leur tribunal deviendroit à son tour, cour suprême de judicature. Ces promesses, des menaces, des intrigues séduisirent la plupart des membres du Châtelet ; ceux-ci représentèrent à leurs collègues : qu'au temps où l'on étoit, il valoit mieux céder que se roidir, et qu'il devenoit même très-intéressant pour les innocens qu'on traînoit journellement dans les prisons, que le Châtelet consentît à les juger, parce qu'il seroit très-possible que sur son refus, on nommât un tribunal de sang qui les égorgeroit impitoyablement.

Cette considération laissa sans réplique ceux à qui on la présentoit. Lorsqu'on fut assuré du consentement du Châtelet, on demanda à l'assemblée que ce tribunal fût autorisé à juger en dernier ressort les prévenus et accusés du crime de lèze-nation. Cette demande n'éprouva aucune contradiction ; les royalistes croyant trouver auprès d'un tel tribunal, protection contre leurs adversaires, et les Orléanistes voyant dans cette institution, un moyen de perdre légalement ceux qui leur faisoient ombrage. C'étoit la première fois qu'on entendoit parler non-seulement parmi nous, mais encore dans une société policée, du crime de lèze-nation. Cette nouveauté valoit bien la peine qu'on définît ce crime, c'est-à-dire, qu'on établît bien

clairement les divers cas où un homme seroit criminel de lèze-nation. On n'en fit rien ; on laissa à cet égard toute liberté aux accusateurs, et Voidel donna au crime de lèze-nation la même latitude que Tibère avoit donnée à celui de lèze-majesté. On devint coupable de ce crime non-seulement par des actions, mais encore par des écrits, des discours, des intentions présumées.

Deux ou trois députés du parti de Voidel demandèrent qu'on donnât au procureur du roi du Châtelet, quatre adjoints qui seroient pris dans le comité des recherches, et dont la fonction consisteroit à indiquer à ce magistrat les cas où il devroit dénoncer des crimes de lèze-nation (1). C'étoit dévoiler trop ouvertement les vues de la faction. Aussi Mirabeau lui-même trouva-t-il cette motion indécente ; il en obtint l'ajournement, et il n'en fut plus question.

Le Châtelet étant ainsi métamorphosé en tribunal pour juger sans appel les crimes de lèze-nation, il ne fut plus question à l'assemblée, dans les journaux, parmi les groupes du Palais-Royal, que de conspirations. Des légions de dénonciateurs furent soldées, la délation fut érigée en vertu, et toute morale se perdit. Un maître au milieu de ses domestiques, un officier au milieu de ses

(1) Voyez procès-verbal de l'assemblée nationale, N°. 14, p. 9.

soldats, furent environnés d'espions. Les grandes routes se couvrirent des archers que Voidel envoyoit de tous côtés, se saisir des victimes qu'il entendoit sacrifier à d'Orléans. Quiconque ne tenoit pas le parti de ce prince, étoit un aristocrate, un contre-révolutionnaire, un conspirateur. De cette manière, si on échappoit aux assassins que la faction payoit, on tomboit dans les prisons de Voidel. Le pouvoir de cet homme, d'autant plus effroyable qu'il étoit en quelque sorte légal, ne contribua pas peu à augmenter le nombre des émigrés. Voidel fut surnommé le grand inquisiteur de France; et ce titre ne lui déplut point, il en tiroit une sorte de vanité.

Le peuple n'entendant parler que de conspirations, commença à croire qu'il y avoit eu un projet d'emmener le roi à Metz, et que ce projet n'étoit point abandonné. Il demanda à grands cris la punition des coupables; il désira voir couler le sang. Il fallut enfin songer à le satisfaire. Ce que l'on aura peine à croire, c'est que la Fayette, Bailly et quelques membres de la commune tinrent conseil avec Voidel, pour savoir par quelles victimes l'on commenceroit. La Fayette fut d'avis de prendre les premières dans l'ordre de la noblesse, ne pouvant, dit-il, qu'être très-agréable au peuple de voir répandre ce sang. Ce fait est si atroce, que s'il n'étoit avoué par les journaux du temps, j'en douterois moi-même, quoique d'ailleurs

d'ailleurs, tout dans la conduite de la Fayette, prouve qu'il étoit le plus inconsidéré des hommes.

Le Châtelet alors se trouva fort embarrassé. Il ne voyoit dans cette foule de nobles qu'on lui envoyoit, que des accusés contre lesquels on n'articuloit que des faits invraisemblables et impossibles à prouver. Toutes les dénonciations étoient l'ouvrage de laquais ou d'hommes sans aveu qui s'inquiétoient peu de faire égorger un innocent, pourvu qu'ils gagnassent la récompense pécuniaire que le comité des recherches de la ville promettoit à quiconque dénonceroit une conspiration. Cette récompense étoit depuis cent jusqu'à mille louis. On conçoit que dans une ville corrompue, où les dernières classes de la société renfermoient tant d'hommes sans éducation, sans honneur, sans probité, l'appât d'une telle récompense devoit enfanter journellement des milliers de dénonciations.

Les juges du Châtelet se voyoient donc contraints d'absoudre tous les accusés de crime de lèze-nation, qu'on traduisoit à leur tribunal. Cette impartialité désespéroit Voidel qui entendoit, disoit-il, qu'on jugeât les conspirateurs, non pas suivant les formes de justice, mais révolutionnairement. La Fayette aussi qui vouloit qu'on donnât au peuple, le spectacle d'un noble assassiné légalement, murmuroit et menaçoit. Le Châtelet pressé par les maîtres du jour, et par

le peuple, commença à s'appercevoir qu'il avoit eu tort d'accepter des fonctions qui le mettoient dans la nécessité ou de lutter sans cesse contre ceux qui pouvoient tout, ou de verser par torrent le sang innocent.

Voidel qui auroit désiré compromettre la reine dans ces prétendus projets de conspiration dont le but, disoit-on, étoit d'emmener le roi à Metz, imagina de mettre au nombre des accusés du crime de lèze-nation, un fermier-général appellé Augeard. Il avoit le titre de sécrétaire des commandemens de la reine. Les journalistes firent grand bruit de ce titre; on supposa qu'en cette qualité il jouissoit de la confiance de la princesse, et qu'il avoit concerté avec elle un plan pour transporter le roi dans une place forte. D'après cette supposition, il y eut ordre d'arrêter Augeard. Ce furent des jeunes gens de ce corps qu'on appelloit la Bazoche, qui se chargèrent de cette odieuse et vile commission.

Dès qu'Augeard fut arrêté, on publia que le plan de conspiration dont on le disoit auteur, avoit été dénoncé et déposé par son propre secrétaire; qu'ainsi il n'y avoit nul doute à faire sur l'existence de ce plan. Royer secrétaire du prisonnier réclama avec force contre cette imposture. Il publia par la voie des journaux, qu'il *lui étoit horrible et insupportable d'être désigné par la voix publique pour le dénonciateur de son bienfaiteur.*

Les juges du Châtelet en examinant ce nouveau procès, se convainquirent que ce n'étoit pas Royer, mais un nommé Séguin soldat de la garde nationale, qui avoit dénoncé Augeard; ils eurent de plus la certitude que la dénonciation étoit en tout point dénuée de preuves. Augeard fut donc aussi absous. Le parti qui le poursuivoit, en conçut une telle rage, qu'on l'environna d'assassins; de sorte que voyant sa vie sans cesse menacée, il prit le parti d'émigrer. Qui oseroit l'en blâmer? S'il fût resté parmi nous, il eût subi le sort de ses confrères que sur les calomnies de l'atroce Dupin, le cannibale Robespierre envoya à l'échaffaud.

La prison du Châtelet renfermoit un autre prisonnier accusé aussi de conspiration, et dont le peuple demandoit avec acharnement la mort; on balança long-temps si on ne la lui accorderoit pas. Ce prisonnier, c'étoit le baron de Bezenval. La faction d'Orléans ne le voyoit point de mauvais œil; elle lui devoit plutôt des actions de graces que des reproches pour la conduite qu'il avoit tenue dans les premiers jours de la révolution. Il est même remarquable que le duc de Liancourt qui s'étoit jetté dans cette faction, offrit sa caution pour l'élargissement du prisonnier, en disant qu'il n'y avoit pas un seigneur patriote qui ne voulût le sauver s'il étoit possible. Necker et toutes les femmes qni composoient la société de son épouse, sollicitoient avec chaleur en faveur

du baron. Quant à Bailly et à la Fayette, il leur étoit indifférent qu'il fût absous, pourvu toutefois qu'on lui substituât une victime prise comme lui dans l'ordre de la noblesse.

La victime fut trouvée. Le choix de ceux qui vouloient que le peuple crût à une conspiration, tomba sur un gentilhomme appellé Thomas Mahé, marquis de Favras. Deux misérables recruteurs mal famés, dont l'un se nommoit Morel, et l'autre Tourcaty, se présentèrent au comité des recherches de la commune, et voici mot-à-mot ce qu'ils racontèrent.

« Le marquis de Favras, dirent-ils, leur avoit confié qu'il existoit à Versailles, une armée de douze-cens chevaux qui devoit incessamment entrer à Paris sur trois colonnes, et se réunir à une partie de la garde soldée et des Suisses, ainsi qu'à un grand nombre de conjurés des diverses provinces, qui devoient se trouver à Paris, le même jour et à la même heure. Cette jonction faite, on devoit assassiner la Fayette, Necker, Bailly, et enlever de force le roi pour l'emmener à Péronne où il auroit trouvé vingt mille hommes venus de la Flandre maritime, de la Picardie, de l'Artois, de la Champagne, de la Bourgogne, de la Lorraine, de l'Alsace et du Cambrésis ».

Morel et Tourcaty dirent de plus, que le marquis de Favras leur avoit confié en outre qu'il étoit en marché pour vingt mille Suis-

ses, douze mille Allemands et douze mille Sardes qui, réunis aux régimens restés fidèles au roi, porteroient l'armée à cent-cinquante mille hommes. On en détacheroit vingt mille hommes pour la garde du roi, et avec le reste on marcheroit sur Paris où l'on dissoudroit l'assemblée nationale.

Pour exécuter un plan aussi vaste le marquis de Favras n'avoit, au rapport des deux recruteurs, que cent louis qu'il avoit empruntés à un seigneur. On ne pouvoit composer un roman plus absurde. Dans d'autres temps, ceux qui l'avoient imaginé, eussent été fustigés et envoyés aux galères. Cependant ce fut sur cette fable que l'on accusa l'infortuné gentilhomme du crime de lèze-nation, qu'on l'entraîna à l'abbaye, et ensuite au Châtelet.

Au même moment où il fut arrêté, on fit circuler avec profusion dans le public, le billet suivant :

« Le marquis de Favras, place Royale, a été arrêté avec madame son épouse pour un plan qu'il avoit fait de faire soulever trente mille hommes pour faire assassiner M. de la Fayette et le maire de la ville, et ensuite de nous couper les vivres. Monsieur, frère du roi, étoit à la tête. *Signé*, Baraux ».

Ce billet dont le style ne suppose pas une bien bonne éducation dans celui qui l'avoit écrit, étoit une invention des Orléanistes qui espéroient compromettre dans cette affaire Monsieur, frère du roi, et en l'y com-

promettant, donner un air de vraisemblance à la fable des deux recruteurs. On pense bien que le nom mis au bas du billet, étoit un nom supposé.

Le marquis de Favras étoit entré en 1772, dans les Gardes-Suisses de Monsieur, et en étoit sorti en 1775. Depuis, le prince ne l'avoit plus vu, et n'en avoit plus entendu parler; mais ayant eu besoin en dernier lieu, d'une somme de deux millions pour les dépenses de sa maison, le comte de la Châtre lui indiqua Favras comme pouvant effectuer cet emprunt, au moyen des banquiers Chomel et Sertorius. Monsieur fit en conséquence son obligation, et chargea son trésorier de suivre cette affaire; mais il ne vit point Favras, ne lui écrivit point, et n'eut avec lui aucune sorte de communication.

Les fabricateurs du billet, qui savoient que Favras avoit servi dans les Suisses de la garde de Monsieur, et qu'il se négocioit un emprunt au profit du prince, crurent tirer un grand parti de ces deux circonstances. Ils pensèrent qu'elles pourroient les aider à persuader au peuple qu'il existoit des liaisons entre Monsieur et Favras, et que le véritable objet de l'emprunt étoit de procurer l'exécution du plan dénoncé par Morel et Tourcaty.

Dans un tems où l'on croyoit tout, et où les calomnies produisoient toujours un effet funeste, il n'étoit pas impossible que cette double imposture troublât la tranquillité de

Monsieur. Ce prince ne dédaigna pas de se transporter à l'hôtel-de-ville, au milieu de la commune, non pour y présenter une apologie que sa loyauté connue rendoit inutile, mais pour se plaindre de l'insolence des fabricateurs du billet, et de la méchanceté de ceux qui le faisoient circuler. Le prince termina son discours par ces mots dignes d'un petit-fils de Henri IV : *Ma bouche ne doit plus maintenant s'ouvrir que pour demander la grace de ceux qui m'ont offensé.*

Le marquis de Favras parut devant ses juges avec tous les avantages que donne l'innocence, et qu'il sut faire valoir parce qu'à un esprit orné, il joignoit la facilité de s'exprimer avec grace. Ses paroles avoient même un charme dont il étoit difficile de se défendre. Il avoit de la douceur dans le caractère, de l'aménité dans les manières, de la décence dans le maintien. Il étoit d'une taille avantageuse et bien proportionnée, d'une physionomie noble et qui prévenoit en sa faveur; l'extrême propreté dans ses habits, et la croix de Saint-Louis dont il étoit décoré, contribuoient à rehausser sa bonne mine. Ses cheveux commençoient à blanchir; il avoit alors quarante-six ans; ses yeux étoient grands et noirs; son teint étoit bazané, son nez saillant et un peu aquilin. Il étoit naturellement froid et réservé, parloit peu, et réfléchissoit beaucoup. Comme chacun a sa manie, la sienne étoit de se croire financier. Il avoit composé un plan volumineux pour la

liquidation en vingt années, des dettes de l'état; et comme il ne connoissoit pas la théorie des logarithmes, il avoit eu l'incroyable patience de faire par la méthode ordinaire, tous les calculs du remboursement successif, année par année, avec les intérêts.

Il falloit avoir perdu toute pudeur pour transformer un tel homme qui n'avoit ni rang, ni fortune, ni appui, ni crédit sur le peuple, en un chef de conjurés. Il ne manqua pas de représenter à ses juges que c'étoit le comble de l'absurdité de supposer qu'il eût eu l'idée de changer la face de l'empire, n'ayant pour toute armée que deux recruteurs, et pour toute caisse militaire que cent louis. Et comme ces deux recruteurs furent les seuls témoins qui le chargèrent, il ne manqua pas de faire observer que c'étoït en justice une monstruosité inouie que le même homme fût à-la-fois témoin et accusateur.

Il se montra au reste dans tout le cours de sa défense, calme, ferme, et décent dans ses réponses. Il ne perdit jamais cette attitude noble qui convient à l'innocence; il réfuta ses accusateurs avec dignité et sans emportement; il les embarrassa dans mille contradictions choquantes, et profita de ses avantages sans les humilier par des reproches que ne méritoit que trop le rôle infâme qu'ils jouoient. A l'égard de ses juges, il ne sortit jamais des bornes du respect qu'on doit toujours aux ministres de la justice, lors même

qu'on a à se plaindre de leur partialité. Ne se dissimulant point l'extrême prévention qu'on avoit élevée contre lui, et la foi qu'on feignoit d'ajouter aux calomnies de ses accusateurs, il demanda à être admis à la preuve de ses faits justificatifs ; cette grace lui fut refusée.

Comme cependant la majorité des juges ne paroissoit nullement portée à répandre un sang qui crieroit éternellement contre ceux qui l'auroient versé, Bailly, la Fayette, et les Orléanistes firent environner le Châtelet d'une populace furieuse qui s'emporta en menaces contre le tribunal. La Fayette ensuite déclara aux juges qu'il n'y avoit pas à balancer, qu'il falloit qu'ils livrassent au peuple ou Bezenval, ou Favras, et que c'étoit à cette seule condition qu'il répondoit de la vie des membres du Châtelet. Il fut convenu que Bezenval seroit acquitté, et Favras égorgé. . . . . . Les expressions manquent pour rendre toute l'indignation qu'inspirent et celui qui proposa cet horrible accord, et les lâches magistrats qui l'acceptèrent.

En conséquence de cet exécrable traité, Bezenval fut mis hors de sa prison le 29 janvier (1) au soir; ici les dates sont précieuses à recueillir. Le 30 au matin Bezenval bien instruit qu'il ne devoit sa liberté qu'au despotisme que la

(1) 1790.

Fayette avoit exercé sur les juges du Châtelet, courut à l'hôtel de ce général pour le remercier.

Le même jour 30, à neuf heures et demi du matin, le tribunal s'assembla pour juger le malheureux Favras. Quarante juges étoient rangés en cercle au haut de la salle; un dais ombrageoit la tête du président; il avoit derrière lui l'image du divin auteur de notre religion, expirant sur une croix, et vis-à-vis le portrait du roi. Une foule immense de curieux remplissoit la salle. L'intérieur et les portes en étoient gardés par des grenadiers de la garde nationale.

Le rapport du procès dura cinq heures et demie. Ce rapport fini, Deflandre de Brunville, procureur du roi, se leva, récapitula toute la procédure, et conclut à la mort et à l'amende-honorable. Il hésita, se troubla, bégaya en prononçant ces sinistres conclusions. Il fut visible que sa conscience élevoit contre lui-même un jugement terrible.

L'ordre fut ensuite donné d'amener l'accusé; il parut; la sérénité étoit sur son front, la confiance dans ses yeux; il étoit mille fois plus tranquille que ceux qui alloient prononcer sur son sort. Il s'avança, et se tint debout devant le président, prêt à répondre aux nouvelles questions qu'on voudroit lui faire. Tous en le contemplant, juges et spectateurs, éprouvèrent je ne sais quel sentiment qui les rendit immobiles; il se fit un silence effrayant; on osoit à peine respirer.

C'est l'effet que produit toujours l'attente d'une grande injustice.

Quel sublime, quel consolant exemple eussent donné tous ces juges, s'ils se fussent écriés : « Peuple, voilà l'accusé ; vous pouvez l'assassiner ; vous peuvez vous enivrer de son sang, et nous égorger avec lui ; quant à nous, en dépit des propositions qui nous ont été faites, et des menaces qui retentissent autour de cette enceinte, nous proclamons ici solemnellement son innocence ; son nom et les nôtres passeront à la dernière postérité avec la bénédiction des siècles ; s'il périt, il en sera de vous comme du peuple qui demanda la mort de l'Homme-Dieu dont vous voyez ici l'image ; le sang que vous verserez retombera sur vous et vos enfans ! » Voilà sans doute le langage qu'auroient dû tenir les juges du Châtelet ; mais hélas ! il faut le dire, dans les jours malheureux qui se sont levés pour cette génération, les hommes auparavant les plus justes, les plus religieux, les plus courageux ont sacrifié leur devoir à de vains ménagemens, à de frivoles espérances, et personne dans le cours de notre révolution n'a su mourir à propos.

Enfin après un profond silence de quelques minutes, le président commença l'interrogatoire qui précède la condamnation ou l'absolution. Favras répondit à toutes les questions avec netteté, sans embarras, et d'une manière qui dut cruellement torturer la conscience de ceux qui vouloient sa perte.

Il démontra invinciblement que Tourcaty et Morel les deux seuls témoins à charge qu'on lui opposât, s'étoient entendus pour le perdre, et gagner les mille louis que le comité des recherches de la commune avoit promis à ceux qui dénonceroient une grande conspiration.

Les opinions des juges durèrent jusqu'à deux heures et demie du matin. Ils finirent par déclarer que leur religion n'étoit pas suffisamment éclairée, et qu'on entendroit de nouveaux témoins. Bailly et la Fayette témoignèrent le plus grand mécontentement de cet arrêt, et signifièrent aux juges qu'il falloit qu'ils se déterminassent à en prononcer un de mort. La horde des Orléanistes joignit ses intrigues et ses menaces aux instances du maire et du général.

De nouveaux témoins cependant furent entendus, mais aucun ne déposa à la charge de l'accusé. Ce fait démontré par la procédure, et consigné dans tous les papiers publics du temps, est digne d'attention. Si les juges lorsqu'ils rendirent leur premier arrêt, n'étoient pas suffisamment éclairés, ils ne pouvoient pas l'être davantage après l'audition des nouveaux témoins, puisque ces nouveaux témoins n'avoient pas fourni de nouvelles lumières. Favras ne pouvoit donc pas être plus digne de mort après qu'avant cette audition.

Malheureusement pour cet infortuné, ce ne fut pas avec la logique de la justice et du bon

sens, mais avec celle de la terreur, que raisonnèrent les juges. Cédant à l'appréhension des dangers qu'on mettoit sans cesse sous leurs yeux, ils procédèrent quelques jours après leur premier arrêt, à un jugement définitif.

Pendant toute la durée des opinions, une légion de forcénés ne cessa de les menacer des derniers malheurs, s'ils ne condamnoient pas l'accusé à la mort. Il parut pour la dernière fois. « Je vous somme de nouveau, dit-il à ses juges, de m'admettre à la preuve de mes faits justificatifs. » On lui répondit qu'on ne pouvoit pas l'y admettre, parce qu'on avoit rejetté sa demande une première fois. « Dans ce cas là, continua-t-il, j'exige qu'il soit consigné sur vos registres, que deux fois vous avez rejetté ma demande, et que je proteste contre ce refus. »

Jamais un accusé n'avoit parlé à ses juges avec cette hardiesse et cet empire. Ce qu'il y eut de plus étonnant, c'est que quelque répugnance qu'eussent ceux de Favras à laisser charger leurs registres de semblables déclarations, ils finirent par se rendre à ses désirs. Il prit véritablement sur eux dans cette occasion, l'autorité qu'ont les ames fortes sur les esprits foibles. A voir la manière dont il leur parloit, on eût dit qu'il étoit le juge de ceux-là mêmes qui tenoient son sort entre leurs mains. Il dicta lui-même au greffier ses demandes et ses protestations, et quand cet officier eut fini, il dit aux juges

en se retirant : *Messieurs, je vous rends responsables de ce déni de justice.*

Après six heures de débats, on prononça l'arrêt de mort; l'infortuné Favras fut condamné au supplice de la corde, et à faire préalablement amende-honorable, nud en chemise, une torche à la main, devant la principale porte de l'église Notre-Dame; ainsi on ne se contentoit pas de lui arracher la vie; on voulut encore l'abreuver de toutes les sortes d'humiliations.

On vint l'avertir que les juges ordonnoient qu'il parût devant eux. Il étoit alors dans sa chambre, le dos appuyé contre la cheminée, coiffé et vêtu avec propreté. Cette sommation parut l'étonner; il se remit bientôt, et suivit froidement le geolier qui la lui faisoit. Il fut introduit dans la salle de la question où l'exécuteur, le greffier et le conseiller Quatremère de Roissy, rapporteur de son procès, l'attendoient.

A la vue du bourreau, Favras pâlit. Suleau, que la gaieté de son esprit et sa fin déplorable ont rendu célèbre, étoit alors prisonnier au Châtelet. Il se trouvoit dans la salle de la question, lorsque l'infortuné gentilhomme y arriva; il le serra affectueusement dans ses bras, et par une courte exhortation il l'aida à supporter avec force l'épouvantable injustice dont il étoit victime.

Favras après avoir payé à la nature ce tribut de foiblesse qu'il est si difficile de lui refuser à la vue d'une mort cruelle et non

méritée, s'éleva réellement au-dessus de l'humanité. Lorsqu'il fut revenu à lui-même, le rapporteur Quatremère lui adressa ces étranges paroles : *Votre vie est un sacrifice que vous devez à la tranquillité et à la liberté publique. Je n'ai d'autres consolations à vous donner que celles que vous offre la religion ; je vous invite à en profiter.*

C'étoit la première fois qu'un juge disoit à un accusé qu'il devoit mourir non pas parce qu'il étoit coupable, mais parce que des considérations qu'on vouloit appeller de tranquillité et de liberté publique, l'exigeoient. Il n'y avoit pas moins d'atrocité que de lâcheté dans ces paroles. Quatremere lui-même le sentit, car il engagea le journal de Paris, sinon à les démentir, du moins à leur donner une tournure qui adoucît beaucoup le sens affreux qu'elles présentent. Déjeûnant chez un de mes amis long-temps après cette cruelle aventure, j'y trouvai Quatremere. Les sages principes, les sentimens d'humanité qu'il manifesta dans la conversation, m'enhardirent à lui demander ce qu'il falloit penser de sa déclaration à Favras. Il m'avoua avec candeur que le journal de Paris l'avoit falsifiée, et qu'elle étoit telle que je viens de la rapporter. Il ajouta que si sa compagnie n'eût pas condamné Favras à la mort, il s'en seroit suivi infailliblement un horrible massacre. L'aveu et l'excuse m'affligèrent au point que me baissant vers mon ami je lui

dis à l'oreille : *Cet homme, Bailly et la Fayette mourront misérablement.* C'est au reste un des effets déplorables des grandes révolutions, de contraindre souvent les gens de bien à des actions dont ils auroient horreur dans des temps calmes. Quatremere est un exemple de cette triste vérité, car à un amour naturel de la justice, il réunit des mœurs douces et la probité la plus scrupuleuse. Et cependant dans cette occasion, il jugea et parla comme jugea et parla dans la suite le féroce Dumas. Quel homme après un tel exemple osera tirer vanité de sa propre vertu, et ne sera pas porté à l'indulgence pour les plus grands écarts ?

Quatremere ayant fait cette déclaration à Favras, lui proposa un confesseur. *De vous?* s'écria celui-ci avec indignation. *De vous? Un confesseur de votre choix? ah! il me seroit suspect.* Il demanda l'abbé Bossu, curé de S. Paul, il resta long-temps enfermé avec lui, et sortit de ce long entretien avec une résignation et une sérénité qui avoient véritablement quelque chose de surnaturel.

A trois heures il s'achemina vers le lieu de son supplice. Dix mille hommes sous les armes gardoient toutes les avenues de la Grêve ; un peuple innombrable remplissoit les rues ; on voyoit des spectateurs jusques sur les toîts. Favras sur l'infâme tombereau, les cheveux épars, les mains liées, vêtu de l'ignoble chemise, ayant à côté de lui la torche ardente, et derrière, le bourreau, portant

portant sur sa poitrine et derrière ses épaules un écriteau où l'on lisoit ces mots, *Conspirateur contre l'état*, présentoit une image qu'on ne pouvoit contempler sans attendrissement et sans vénération. Une sorte de majesté étoit répandue sur toute sa personne, et se réfléchissoit sur tout cet appareil d'ignominie dont on l'avoit environné. Une populace altérée de son sang battoit des mains, le huoit, le maudissoit; lui mille fois plus calme que ses assassins, s'entretenoit paisiblement avec le curé de S. Paul.

Arrivé devant l'église Notre-Dame, il descend avec fermeté, prend des mains du greffier l'arrêt qui le condamne, et le lit lui-même. Levant ensuite les yeux vers le ciel, il prend à témoin de son innocence, le Dieu juste qui va le juger, et le supplie de pardonner à ses bourreaux.

Lorsqu'il fut à l'hôtel-de-ville il demanda qu'il lui fût permis de faire des déclarations essentielles; il les dicta lui-même au greffier avec une tranquillité d'esprit qui ne peut se rendre. Cette pièce est un monument unique en ce genre; c'est un testament où il fait son apologie sans orgueil, sans ostentation, et où il raconte les faits qui lui sont personnels avec une candeur qui ne permet de douter ni de leur vérité, ni de la beauté de son ame. Il commença ainsi:

« En ce moment terrible; prêt à paroître devant Dieu, j'atteste en sa présence, à mes juges et à tous les citoyens qui m'entendent, d'abord que je pardonne aux hommes qui

m'ont inculpé si grièvement et contre leur conscience de projets criminels qui n'ont jamais été dans mon ame, et qui ont induit la justice en erreur. Le déni d'entendre les personnes qui étoient propres à dévoiler l'imposture et les faux témoins, est peut-être en ce moment le reproche qu'un malheureux condamné pourroit faire à la justice; mieux éclairée, l'erreur ne se fût pas emparée d'elle, et un jugement effroyable qui condamne l'innocence, n'auroit pas souillé les lèvres qui l'ont prononcé, et les mains qui l'ont signé. »

Amené par le récit des faits à parler du roi, il s'exprima ainsi :

« Je n'ai point de pension, aucune grace personnelle, mes intérêts sont en pays étrangers. C'étoit de grands ennemis du bien public et particulièrement du roi qui avoient excité l'insurrection du 5 octobre. Ces ennemis, disoit-on de toutes parts, vouloient la destruction entière de la famille royale; j'en ai été vivement affecté; j'aimois mon roi, *je mourrai fidèle à ce sentiment;* mais il n'y a jamais eu en moi ni moyen ni volonté d'employer des mesures violentes contre l'ordre de choses nouvellement établi. »

Plus loin, il s'exprima en ces termes sur cette brutale fureur avec laquelle le peuple demandoit sa mort :

« Je sais que le peuple demande à grands cris ma mort; eh bien! puisqu'il lui faut une victime, je préfère, oui je préfère que le choix tombe sur moi plutôt que sur quelqu'autre innocent, foible et timide peut-être,

et que la présence du supplice et d'une mort infâme non méritée jetteroit dans le désespoir. Je vais donc expier des crimes que je n'ai pas commis. »

Il fut question dans le cours de son récit, d'un grand seigneur qui lui avoit témoigné les plus vives inquiétudes sur la famille royale. Le greffier (1) au lieu d'écrire *un grand seigneur*, osa prendre sur lui d'écrire, *le comte de la Châtre*. Le condamné l'en reprit vivement. « Pourquoi, lui dit-il, écrivez-vous un nom que je n'ai pas dicté ? Rayez le; ce n'est point le comte de la Châtre; il est affreux à vous, à un homme public, de faire un faux, et dans quel moment ! »

Je regrette que la longueur de ce testament ne me permette pas de l'insérer ici en entier; on jugera du moins par le peu que j'en ai cité, que dans aucune circonstance de la vie on ne sauroit être plus calme que le fut le marquis de Favras au sein de la plus terrible adversité dont l homme puisse être frappé. Il conservoit une telle présence d'esprit, qu'il corrigea les fautes d'ortographe et celles de ponctuation qu'avoit faites le greffier.

Cette imperturbable fermeté étoit d'autant plus héroïque qu'il entendoit les hurlemens de la multitude qui ne cessoit de demander qu'il vînt enfin lui donner le spectacle de sa mort. Un capitaine de la garde nationale eut même l'inconcevable barbarie de monter à l'Hôtel-de-Ville, et de lui crier

(1) Il s'appelloit Jean Drié.

brutalement : *Allons donc, monsieur, finissez ; dépêchez-vous ; le peuple vous attend!* Envier à un malheureux condamné, trois minutes de vie ! Quelle atrocité ! De quel sentiment elle dut affecter l'ame de l'infortuné Favras! Il n'en parut rien sur son visage ; se tournant paisiblement vers cette bête féroce, il lui dit : *Vous avez raison monsieur ; je serois bien fâché d'être la cause innocente du plus léger mouvement ; je n'ai plus que deux ou trois lignes à dicter, et je suis à vous.*

Enfin sur les huit heures, Favras se leva, dit un éternel adieu aux personnes présentes, descendit d'un pas assûré les marches de l'Hôtel-de-Ville, et s'avança au lieu du supplice. A la vue de cette potence, à la vue de l'homme innocent qui alloit y être suspendu, le curé de St. Paul perdit tout courage ; ses forces l'abandonnèrent, il s'évanouit sur le sein de la victime. Quelle image ! jamais il ne s'en présenta une plus touchante aux yeux des hommes ! Chose incroyable, et qu'on n'avoit point encore vue, ce fut le condamné lui-même qui présenta au pasteur les secours qu'il en attendoit. Favras en rappellant au curé de St. Paul les vérités consolantes de cette religion dont il étoit ministre, et qui ne trompe point dans les promesses qu'elle fait à l'innocence opprimée, lui rendit avec l'usage des sens, la fermeté qui l'avoit abandonné un instant.

Lorsque la victime fut sur l'échafaud, la beauté de sa physionomie, la douceur de son

regard, la sérénité de son front, la dignité de son maintien, ses longs cheveux flottans, la blancheur même de cette chemise qui en faisoit comme la robe du sacrifice, tout commanda le respect et le silence; la rage de la multitude fut enchaînée; le bourreau lui-même se sentit attendri, ses entrailles furent émues; des larmes coulèrent de ses yeux; et lorsque du haut de cette échelle, Favras s'écria : *Concitoyens, je meurs innocent; priez, priez pour moi le dieu de bonté*, l'exécuteur lui dit en sanglottant, *de grace, criez plus haut, qu'ils vous entendent !* Favras élevant de nouveau la voix, s'écria, *Concitoyens, je meurs innocent, priez Dieu pour moi.* L'exécuteur resta immobile; mais le plus profond silence continuant à régner sur la place, Favras se tourna vers lui, et avec une sérénité angélique lui dit : *exécuteur de la justice, faites votre devoir*. Le bourreau obéit, et le sacrifice fut consommé.

Ainsi périt le marquis de Favras, laissant un bel exemple à cette foule nombreuse de martyrs qui devoient un jour le suivre; il leur ouvrit la carrière; par sa résignation, par sa douceur inaltérable, par la force toute céleste dont il fut évidemment investi dans ses derniers momens, il apprit aux philosophes, aux hommes de toutes les sectes, que la plus glorieuse, la plus héroïque des morts est une mort toute chrétienne.

Cet assassinat juridique ne laissa pas que de donner de la confusion et à ceux qui l'a-

voient voulu et à ceux qui le commirent ; mais les premiers aidés des journalistes, bâtirent tant de fables sur cette prétendue conjuration de Favras que cette portion du peuple qui ne se nourrit que de mensonges, parvint à croire confusément que les royalistes ne cessoient depuis les premiers jours de la révolution, de conspirer pour se rendre maîtres de la personne du roi. L'histoire dira combien cette erreur étoit grossière ; elle prouvera que ces mêmes royalistes, bien loin de songer à conspirer, se sont toujours montrés les plus empressés à obéir à toutes les loix qu'il a plu aux novateurs de créer, à payer toutes les contributions qu'ils ont établies à divers temps, à adopter enfin à l'intérieur et à l'extérieur de leurs maisons, les signes appellés de patriotisme.

Les Orléanistes crurent tirer un autre avantage du meurtre de Favras. Ils pensèrent que cette victime leur étoit désormais un gage assuré du dévouement du Châtelet. Ils n'hésitèrent plus en conséquence à lui attribuer la connoissance de ces forfaits des 5 et 6 octobre, dont la saine partie de la nation persistoit à demander vengeance, et à charger le duc d'Orléans. Ils ne doutoient point que le Châtelet n'envisageât cette affaire sous le point-de-vue qu'ils lui indiqueroient, et qu'il n'en mît tout l'odieux sur quelques scélérats obscurs qu'on parviendroit encore à faire regarder comme des agens des royalistes et non du prince.

Comme d'ailleurs les comités des recher-

ches de la commune et de l'assemblée nationale, étoient en possession des plaques, des lambels, de tous les écrits qui pouvoient charger le duc d'Orléans et ses complices, on se promettoit de ne livrer aucune de ces pièces de conviction au Châtelet; de sorte qu'il seroit obligé de procéder sur une simple audition de témoins, et on se flattoit que nul homme ne seroit assez courageux pour déposer contre un prince qui avoit tant de moyens de perdre ses ennemis.

En conséquence de ces conjectures qui n'étoient pas sans probabilité, il y eut une conférence entre Voidel et les membres du comité des recherches de l'Hôtel-de-Ville. Ces membres étoient Agier, Perron, Oudart, Garan-de-Coulon et Brissot-de-Warville. Ayant concerté avec Voidel la marche qu'ils devoient tenir, ils rendirent un arrêté par lequel ils autorisoient le procureur-syndic de la commune, nommé Boullemer de la Martinière, avocat au parlement, *à dénoncer les attentats de la matinée du mardi 6 octobre, ainsi que leurs auteurs, fauteurs et complices, et tous ceux qui par des promesses d'argent, ou par d'autres manœuvres, les avoient excités et provoqués.*

L'avocat la Martinère remit cet arrêté au procureur du roi au Châtelet, lui disant qu'il s'en rapportoit et s'en tenoit à son contenu pour sa dénonciation. Ce fut là la seule pièce que l'on déposât entre les mains de ce magistrat. Aussitôt il se répandit dans le

public qu'on avoit dénoncé au Châtelet les forfaits des 5 et 6 octobre ; cela n'étoit pas exact, puisqu'on n'avoit dénoncé que ceux du six. Cette nouvelle fut accompagnée du commentaire, que c'étoit les amis mêmes du prince qui avoient fait cette dénonciation, afin qu'il fût bien évident que ceux qui l'accusoient, étoient des calomniateurs. Cet excès d'impudence frappa d'une sorte de consternation les honnêtes-gens, et fut pour les esprits foibles ainsi que pour le peuple, une sorte de démonstration de l'innocence de d'Orléans. Tant est vrai ce mot d'un poëte, que le succès suit toujours l'audace. Mais ici le succès ne fut que momentané : les orléanistes, comme je le dirai, se prirent dans leurs propres filets, et les magistrats du Châtelet, par le courage, l'énergie, la sagesse, l'inflexible intégrité qu'ils déployèrent à l'occasion de cette nouvelle procédure, auroient effacé la tache qu'imprime à leur nom le jugement de Favras, si une pareille tache pouvoit s'effacer.

C'est de cette manière que les amis de d'Orléans le servoient en son absence ; et lui-même sur une terre étrangère procuroit de nouvelles forces, une nouvelle puissance à sa faction.

Fin du Livre douzième et du Tome II.